

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

Migrations et équilibres entre régions

*Etude des échanges de population entre la chaîne du
Jura et les régions suisses de marché du travail*

THESE

PRESENTÉE A LA FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ES SCIENCES ECONOMIQUES,
OPTION ECONOMIE POLITIQUE

PAR

JEAN-PIERRE PELLATON

NEUCHÂTEL
1980

Monsieur Jean-Pierre PELLATON est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences économiques, option économie politique, intitulée: "Migrations et équilibres entre régions. Etude des échanges de population entre la chafne du Jura et les régions suisses de marché du travail".

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 19 décembre 1979

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques

Roland Ruedin

à Mireille, Cyril et Fabrice

"Malgré tout ce qu'on a dit de la légèreté et de l'inconstance de la nature humaine, il paraît évidemment, par l'expérience, que rien n'est plus difficile à déplacer que l'homme".

Adam SMITH, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Collection des principaux économistes, Tome 5, p. 103, Osnabrück, Otto Zeller, 1966.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre préliminaire</u> - INTRODUCTION ET OBJET DE L'ANALYSE	1
1 INTRODUCTION	1
1.1 Choix de la chaîne du Jura	1
1.2 Approche régionale par les mouvements migratoires	4
2 OBJET DE L'ANALYSE	8
<u>Chapitre I</u> - DE QUELQUES CONTRIBUTIONS A UNE THEORIE DE LA MOBILITE SPATIALE	11
1 CONCEPTUALISATION DE L'ESPACE, MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET PEN- SEE ECONOMIQUE HISTORIQUE	11
1.1 Des philosophes de l'Antiquité aux canonistes du Moyen-Age	11
1.2 Espace et pensée économique du XVII ^e au XVIII ^e siècle	12
1.2.1 Mercantilisme (mi-XV ^e siècle/mi-XVIII ^e siècle)	13
1.2.2 Deux réactions au mercantilisme: Boisguillebert et Cantillon	15
1.2.3 Pensée libérale au XVIII ^e siècle	17
1.3 D'un siècle "pontiforme" (le XIX ^e) à la naissance du monde contemporain	19
1.4 Acquis théoriques actuels issus de l'économie dimensionnelle	20
A) Notion de distance	21
B) Notion d'aire	22
C) Notion de lieu	22
1.5 Mobilités et migrations	23
2 FACTEURS DE LA MOBILITE	25
2.1 Considérations préliminaires	25
2.1.1 Ubiquité des phénomènes migratoires et choix nécessaires	26
2.1.2 Pluralité des approches du processus migratoire	28
A) Espace-amont du processus migratoire	28
B) Espace-aval du processus migratoire	29
C) Interactions espace-amont/espace-aval	29
D) Facteurs individuels	29
2.2 Macro-déterminants de la mobilité spatiale	31
2.2.1 Facteurs non-économiques	31
A) Distance	33
B) Filières	37
C) Autres facteurs	39
2.2.2 Facteurs économiques	40
A) Différenciations spatiales de revenus	41
a) Liaison migration/salaires	41
b) De quelques variations sur le concept de revenu	44
c) Vérifications statistiques	45

B) Possibilités d'emploi et chômage	47
C) Conclusion	49
2.3 Micro-déterminants de la mobilité spatiale	52
2.3.1 Motivations individuelles de migration	53
A) De quelques approches par enquête	53
B) Approche par questionnaire des déterminants de la mobilité dans la région Centre-Jura	56
a) Etat civil	58
b) Nombre d'enfants	59
c) Age	60
d) Origine	61
e) Profession exercée	61
f) Statut socio-professionnel	63
g) Secteur d'activité	64
h) Durée de résidence antérieure	66
i) Motivations de la population migrante	67
2.3.2 Analyse coûts-bénéfices des migrations	69
2.4 Macro- et/ou micro-déterminants de la mobilité spatiale	73
2.4.1 De deux mises en question d'une économicité stricte	73
2.4.2 De quelques études où l'économicité réapparaît	74
3 CONSIDERATIONS POUR UNE CONCLUSION PROVISOIRE	79
3.1 Quelles sont les raisons qui poussent les individus à émigrer ?	79
3.2 Théorie des migrations et théories régionales	81
3.3 Fonction de mobilité: équilibre ou déséquilibre ?	82
3.4 De la nécessité d'une recherche sur la validité concrète des thèses néo-classiques	85
<u>Chapitre II - DEFINITION DU CADRE GENERAL A FIN D'ANALYSE</u>	89
1 CADRE SPATIAL	89
1.1 Périmètre de la chaîne du Jura	90
1.2 Découpage de l'espace national en régions	91
1.3 Définition opérationnelle de l'espace soumis aux phénomènes migratoires	94
2 CADRE TEMPOREL	97
3 CADRE STATISTIQUE	98
3.1 Méthodes de mesure et d'observation des migrations	98
3.2 Recensement fédéral de la population 1970	101
3.3 Contraintes méthodologiques	103
4 CADRE CONCEPTUEL	105

Chapitre III - POPULATION MIGRANTE ET POPULATION SEDENTAIRE	109
1 PROFIL DEMOGRAPHIQUE	109
1.1 Sexe	111
1.2 Age	111
1.3 Nationalité	116
1.4 Statut dans le ménage	118
2 PROFIL ECONOMIQUE	119
2.1 Dépendance économique	120
2.2 Degré d'activité économique	121
2.3 Catégories d'activité économique	123
3 PROFIL PROFESSIONNEL	126
3.1 Grands groupes professionnels	127
3.2 Groupes professionnels	129
3.3 Genres de profession	129
4 PROFIL SOCIO-PROFESSIONNEL	132
5 PROFIL EDUCATIF	136
5.1 Formation dispensée	136
5.2 Degré scolaire atteint	137
Chapitre IV - BILAN DES ECHANGES MIGRATOIRES	141
1 BILAN GENERAL	141
2 BILAN DEMOGRAPHIQUE	144
2.1 Sexe	145
2.2 Age	147
2.3 Origine	150
2.4 Statut dans le ménage	151
3 BILAN ECONOMIQUE	153
3.1 Dépendance économique	153
3.2 Degré d'activité économique	153
3.3 Catégories d'activité économique	156
4 BILAN SOCIO-PROFESSIONNEL	159
5 BILAN EDUCATIF	162

<u>Chapitre V</u> - ANALYSE REGIONALE DES COURANTS MIGRATOIRES	167
1 CHAMPS MIGRATOIRES RELATIFS AUX MIGRANTS DE LA CHAINE DU JURA	168
1.1 Trafic migratoire	168
1.1.1 Effet de proximité ou effet de voisinage	168
1.1.2 Effet de perception	173
1.2 Flux migratoires	174
1.2.1 Emigration	175
1.2.2 Immigration	180
1.3 Soldes migratoires	183
2 INTENSITE DES PHENOMENES MIGRATOIRES DE L'ARC JURASSIEN PAR RAPPORT A LA MOBILITE EN SUISSE ENTRE 1965 ET 1970	188
2.1 Degré d'inertie de la population régionale	189
2.2 Structure de la mobilité régionale	191
2.2.1 Population migrante	191
2.2.2 Population sédentaire, migrations internes et immigration interrégionale	193
2.2.3 Immigration interrégionale et immigration étrangère	197
2.3 Taux de migration et bilan migratoire	197
2.4 Phénomènes migratoires et âge	199
2.5 Attitude des Suisses et des étrangers en matière de migration	204
<u>Chapitre VI</u> - DE QUELQUES EFFETS DE LA MOBILITE SPATIALE	207
1 MIGRATIONS ET CROISSANCE ECONOMIQUE	209
2 MIGRATIONS ET EQUILIBRES ENTRE REGIONS (ASPECTS ECONOMIQUES)	212
2.1 Migrations et disparités de revenu	213
2.2 Migrations et disparités de potentiel de développement	215
2.3 Emigration et finances publiques	220
3 ASPECTS NON-ECONOMIQUES DES EFFETS DES MIGRATIONS	228
3.1 Aspects démographiques	228
3.2 Aspects socio-économiques	231
<u>Considérations finales</u> - VERS QUEL CHOIX ?	237

<u>Annexes</u>	241
LISTE DES CARTES	243
LISTE DES FIGURES	244
LISTE DES TABLEAUX	245
BIBLIOGRAPHIE	247

AVANT-PROPOS

L'élaboration et la publication de cette étude n'auraient pas été possibles sans les conseils, les encouragements et le concours de nombreuses personnes et institutions. Qu'il nous soit permis de leur faire part de toute notre gratitude.

Monsieur Denis Maillat, professeur à l'Université de Neuchâtel et directeur de thèse, nous a témoigné une grande confiance; ses critiques et ses suggestions ont été très stimulantes pour la réalisation de ce travail.

Notre gratitude va ensuite à Monsieur le Professeur Maurice Erard, qui a bien voulu accepter d'être le co-rapporteur de la thèse. Il nous a fait part de remarques judicieuses et nous lui en savons gré.

Messieurs François Béguin et Carlo Munari, du Service informatique de la Fabrique de Chocolat Suchard SA à Neuchâtel, nous ont permis de traiter une grande quantité d'informations sur l'ordinateur de leur entreprise; leurs conseils nous ont été très précieux pour la mise en valeur des données.

Notre reconnaissance va également à Monsieur Bernard Kunz, assistant à l'Université de Neuchâtel, qui nous a judicieusement conseillé et secondé dans l'élaboration du support informatif utilisé, et à l'Office fédéral de la statistique qui a mis à notre disposition des extraits du recensement de la population.

Nous adressons nos vifs remerciements à Mesdames Anne-Lise Kunz et Janine Robert pour le soin qu'elles ont apporté à la transcription du manuscrit et à Monsieur Julien Raybaud pour le travail qu'il a accompli dans la représentation cartographique.

Notre vive gratitude va enfin aux diverses institutions qui ont participé à l'impression de notre travail:

- Le département de l'Instruction publique de la République et canton de Neuchâtel par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des études;
- La Fondation en faveur des Recherches Economiques au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Neuchâtel.

Chapitre préliminaire

INTRODUCTION ET OBJET DE L'ANALYSE

1 INTRODUCTION

Créé en 1970 à l'occasion d'une série de recherches sur l'économie neuchâtoise, le Groupe d'Etudes Economiques de l'Université de Neuchâtel (GEE) s'est donné pour objectif de développer la recherche appliquée parallèlement à l'enseignement. Ses activités recouvrent principalement trois domaines:

- l'économie régionale
- les migrations
- les finances des collectivités publiques.

Collaborateur du GEE, l'auteur du présent travail a été associé à plusieurs études menées au sein de ce groupe. Les résultats obtenus et les thèmes de réflexion dégagés l'ont incité à poursuivre, de façon plus personnelle, ses investigations.

Quels sont les éléments qui ont motivé, d'une part, le choix de la chaîne du Jura comme cadre de référence, et, d'autre part, celui des phénomènes migratoires comme centre d'intérêt?

1.1 Choix de la chaîne du Jura

Cette zone géographique a été retenue pour plusieurs raisons.

Les analyses qui ont été effectuées dans l'étude de la région Centre-Jura (1), qui recouvre la partie centrale de l'arc jurassien, ont mis en évidence certaines imperfections dans le fonctionnement de l'économie régionale et notamment le rôle négatif joué par la mobilité des facteurs de production en tant qu'élément perturbateur du développement démo-économique de la région.

(1) MAILLAT O., PELLATON J.-P. (1975).

En réalité, il est vite apparu (1) que toute la chaîne jurassienne était confrontée aux mêmes difficultés (attraction économique du Plateau suisse, exode de la population indigène, délocalisation des activités et des centres de décision, développement à caractère non-cumulatif, etc.).

Par ailleurs, la "bible" de la politique de développement régional de la Confédération (2) entendait - sans examen préalable du respect ou du non-respect des conditions légales de reconnaissance comme région de montagne - soustraire tout ou partie de la chaîne du Jura d'une application possible de la Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM): "... das Berggebiet, umfassend all jene Gemeinden, die nach dem Verzeichnis der Standard - Berggrenze ausschliesslich im so definierten Berggebiet liegen (exkl. La Chaux-de-Fonds und Le Locle)" (3).

Cette exclusion nous apparaissait arbitraire car, par la forte concentration de désavantages socio-économiques dans une large zone géographique, cette région présentait tous les signes d'un espace devant pouvoir bénéficier des instruments de la conception générale de développement régional de la Confédération (4):

- diminution du volume des emplois offerts dans le secteur secondaire accompagnée d'une baisse générale du degré de qualification;
- en raison de la chute du niveau relatif des salaires et du faible éventail des emplois qualifiés offerts, exode important de la population indigène, et plus particulièrement des couches les plus jeunes, les plus entrepreneurs et les mieux éduquées de la population;
- le vieillissement entraîné par le départ de ces forces vives hypothèque le renouvellement démographique ainsi que la vie sociale, économique et politique de la région;
- le niveau relatif du revenu régional diminue;

(1) KUNZ B., MAILLAT D. et coll. (1976).

(2) STOCKER P. (Arbeitsgruppe) (1972).

(3) Ibid., p. 7.

(4) Notons que, depuis lors, les responsables du développement économique régional au niveau fédéral ont admis que les régions de montagne de la chaîne du Jura pouvaient bénéficier de la LIM (sous réserve bien entendu du respect des conditions fixées dans la loi ou dans son ordonnance d'exécution).

- nombreuses sont les firmes qui sont touchées par les phénomènes de restructuration et de concentration qui, par ailleurs, s'effectuent pour une part non négligeable en dehors de la chaîne du Jura et donc à son détriment;
- les centres de décision se localisent de plus en plus à l'extérieur et entraînent dans leurs déplacements des postes importants de direction, de marketing et de recherche et développement;
- le rythme des fermetures d'entreprises n'est pas compensé par la création de nouveaux centres de production. Les velléités d'investissements sont freinées par la détérioration du climat général;
- les initiatives d'extension et de création de nouvelles activités sont prises de plus en plus souvent par des groupes extra-régionaux qui ne considèrent la région qu'en fonction du potentiel de production que constitue sa longue tradition industrielle et horlogère;
- face à un marché du travail déséquilibré et en raison des coûts liés à une mauvaise structure de la branche horlogère, certaines firmes sont incitées à se déplacer à l'étranger;
- dans le domaine public, les difficultés courantes sont accentuées. La rentabilité des infrastructures existantes est compromise. Les coûts que les corporations de droit public doivent supporter augmentent, certains équipements devenant surdimensionnés face à une population stagnante ou en diminution;
- la difficulté pour obtenir des ressources financières et fiscales nouvelles peut avoir de nombreux effets restrictifs sur la vie sociale et culturelle de la région.

L'observation des particularités économiques de la chaîne jurassienne et de leur évolution sous l'effet des tendances récentes met en évidence l'existence d'un processus de développement de caractère cumulatif négatif qui compromet gravement l'avenir de toute la région.

Bien qu'il soit acquis que chaque partie du pays ne peut se développer de manière uniforme, il n'est cependant pas admissible que des régions autrefois dynamiques régressent ou disparaissent totalement au bénéfice de la concentration en certains points du territoire. Or, si aucune mesure n'est prise à temps, la croissance économique aura de plus en plus tendance à ne se manifester que dans les grands centres de développement. La société devra de ce

fait se préoccuper des coûts résultant de la congestion, de la dégradation de l'environnement et d'effets négatifs divers. Simultanément, il faudra soutenir les régions marginales, charges dont la communauté ne tirera pas forcément tous les bénéfices voulus.

Si la croissance économique implique des déséquilibres, une bonne conception du développement économique ne peut cependant omettre de prendre en considération les potentialités de développement de zones telles que la chaîne du Jura.

Rarement envisagée comme une entité économique, la chaîne du Jura constitue un cas ignoré, avec des difficultés de développement particulières. C'est la raison pour laquelle elle a retenu notre intérêt (1).

1.2 Approche régionale par les mouvements migratoires

Tous les pays ont connu ou connaissent des mouvements de population à l'intérieur de leur territoire. Certaines régions se dépeuplent au profit de centres de plus en plus grands, où les possibilités d'emploi et les conditions de vie semblent plus attrayantes. La Suisse n'échappe pas à ce phénomène. En 1900, il y avait dans ce pays 21 localités de plus de 10'000 habitants. Ce chiffre passe à 42 en 1950, 65 en 1960, pour atteindre 92 en 1970. Le mouvement d'urbanisation s'est donc intensifié surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les populations habitant en dehors des grands courants économiques s'expatriant vers les sites urbains du Plateau.

Ces déplacements migratoires internes, liés à des disparités de développement, et cette formidable poussée urbaine entraînent de grandes mutations dans l'organisation de l'espace national. Une autre incidence tout aussi importante de ces flux se manifeste au niveau de la cohésion du système interrégional. La vitalité, la puissance, le potentiel de développement, voire la survie d'une région dépendent de plusieurs variables et notamment des facteurs de production (travail, capital, ...) dont elle peut disposer. Si les migrations

(1) Contrairement aux régions de montagne traditionnelles (Préalpes) qui sont caractérisées par des conditions de localisation relativement "rigides" (agriculture, tourisme) et sur lesquelles une action en termes d'infrastructures publiques (LIM) peut se révéler bénéfique, les régions de montagne de la chaîne du Jura présentent des conditions d'attractivité économique et de localisation des activités (industrialisation et urbanisation) beaucoup plus mouvantes sur lesquelles de tels instruments n'ont que peu d'impacts.

intérieures, liées au mouvement d'urbanisation, entraînent des modifications dans la répartition régionale de ces facteurs et peuvent avoir ainsi une influence positive sur le dynamisme de l'économie nationale (augmentation du PNB), elles s'accompagnent au niveau spatial de disparités régionales intolérables et provoquent souvent des tensions d'ordres économique, social, politique et psychologique. La région a un vécu historique qui crée des solidarités, une mentalité et des comportements homogènes et qui constitue souvent un facteur de cohésion régionale. Ces grands brassages de population que la Suisse a connus au cours des 20 dernières années ont modifié profondément le sentiment d'appartenance régionale lié au vécu historique. Dans les régions à urbanisation récente, attractives pour la main-d'oeuvre, les immigrants sont souvent déracinés, ce qui entraîne une attitude de rejet envers la vie politique, sociale et culturelle de leur lieu de résidence. Dans les régions d'émigration, le départ des forces jeunes, actives et formées conduit à une perte importante de dynamisme et provoque un malaise plus ou moins profondément ressenti. Les disparités régionales croissantes, la disparition du sentiment d'appartenance régionale et la concentration urbaine et industrielle entravent le fonctionnement du système fédéraliste suisse.

Les déplacements géographiques posent des problèmes humains, sociaux mais surtout économiques, car ils sont liés à la problématique du développement régional et des disparités entre régions. Un élément fondamental de l'évolution des régions réside dans le fonctionnement du marché du travail local qui ne peut trouver son équilibre, tant quantitatif que qualitatif, que par le rôle que jouent notamment les migrations de main-d'oeuvre (qu'elle soient interrégionales, internationales, pendulaires ou frontalières) (1).

Ces relations entre migrations et équilibre économique spatial sont primordiales pour la survie de certaines régions. Il ne faut pas considérer la population uniquement en tant que consommateur ou producteur, mais aussi comme un flux potentiel de migration, comme un ensemble avec une propension à migrer, appauvrissant ou enrichissant suivant que la région se situe en amont ou en aval du courant migratoire. La population, par sa mobilité géographique, joue traditionnellement dans la pensée économique le rôle d'élément régulateur de

(1) Il y a d'autres mécanismes d'ajustement qui conduisent à un équilibre du marché du travail régional, par exemple le chômage et le taux d'activité, ou alors, du côté de l'offre d'emploi, la délocalisation industrielle.

l'équilibre ou plutôt d'un certain équilibre démo-économique au niveau régional. Mais ne pourrait-on pas envisager que cette fonction équilibrante et régulatrice soit jouée, dans une certaine mesure, par un autre type de mobilité, soit relatif à la main-d'oeuvre, soit aux activités économiques (délocalisations et relocalisations industrielles, implantations nouvelles, etc.)? Il y aurait alors une relation totalement différente entre la mobilité spatiale et les disparités régionales.

De plus en plus on considère, notamment en Suisse (1), que le meilleur moyen de résorber le chômage régional ou structurel consiste à améliorer la mobilité spatiale de la population active. L'application d'une telle politique n'est pas sans danger car, compte tenu du faible potentiel économique de nombreuses régions, les déplacements de la main-d'oeuvre se font à sens unique. Les habitants émigrent et ne sont pas remplacés dans les zones de départ. A terme, on s'achemine inévitablement vers un affaiblissement progressif et cumulatif des potentiels de développement de nombreuses régions. Un autre phénomène vient encore aggraver ce processus. En effet, on constate généralement que le travailleur qui se déplace ne se reconvertit souvent pas dans le sens nécessaire au redéploiement industriel. En quittant sa région, il s'engage fréquemment dans une activité tertiaire. Or, en réalité, si on veut favoriser le redéploiement des activités, il faut en même temps que la main-d'oeuvre se réadapte, se reconvertisse aux nouvelles technologies. A notre avis, la meilleure solution consiste encore à tenter cette réadaptation de la main-d'oeuvre dans les régions où se posent les problèmes de redéploiement. Pour cela, il faut une politique axée sur la mobilité professionnelle et non une politique favorisant la mobilité géographique (2).

Les phénomènes migratoires - et particulièrement les migrations intérieures - sont un des mécanismes qui facilitent la prise en considération de la dimension spatiale dans l'analyse économique. Cette intégration du facteur espace est importante au niveau de la problématique optimum national/optimum régional. Le système d'organisation de l'économie nationale est conçu pour produire

(1) Voir à ce sujet par exemple les nouvelles dispositions fédérales en matière d'assurance contre le chômage.

(2) A noter que certains dirigeants politiques de notre pays ne partagent pas cette opinion. Voir à ce sujet les considérations finales de ce travail, notamment la page 240.

des biens et des services, c'est-à-dire pour arriver finalement à atteindre un certain niveau de Produit National Brut (PNB). Lorsqu'on considère la production au niveau national, on ne se préoccupe que de savoir comment elle pourra continuer à se faire pour éviter la stagnation ou la récession économique. A un résultat perçu globalement (le PNB) correspond une politique économique globale. Ce qui compte pour l'Etat, c'est de maintenir un certain rythme de croissance indépendamment des lieux de production. Or, lorsqu'on envisage de prendre en considération l'espace, ce n'est plus seulement le rythme de croissance qui importe, mais l'endroit où elle s'effectue. Car, en définitive, il ne faut pas oublier que l'activité productive agit sur le type d'emploi et sur la vie politique et culturelle des diverses zones d'un territoire. En ce sens, elle contribue à satisfaire les besoins socio-culturels régionaux. Il importe donc qu'elle soit distribuée de manière adéquate dans l'espace, non seulement en volume, mais en qualité (si l'on songe aux emplois par exemple), afin de maintenir au niveau régional une activité politique, économique, sociale et culturelle normale. Cependant, telle quelle s'est manifestée depuis 20 ans, la croissance économique a gravement entravé et perturbé les possibilités de développement de certaines régions. Il s'avère donc indispensable d'envisager le PNB non pas globalement mais comme le résultat des appareils productifs régionaux (PNB = somme des Produits Régionaux Bruts). Cette perspective conduit à l'analyse des spécialisations régionales et de la diversité possible dans la localisation des postes d'emploi. Il est donc fondamental de s'interroger sur ce qui est le support de l'activité productive et non productive d'un individu, c'est-à-dire sur ce qui lui permet de réaliser sa vie dans telle ou telle région ou sur ce qui l'oblige à se déplacer. La migration interne, qui influence la distribution géographique de la population mais non son volume, a souvent été, en Suisse, envisagée comme un phénomène secondaire par rapport à l'immigration étrangère qui, elle, modifie son effectif (1). Bien entendu, lorsqu'on considère les problèmes dans une optique régionale, on est amené à tenir compte des modifications introduites par la migration.

(1) Il a fallu attendre 1970 pour qu'un recensement fédéral contienne une question concernant directement les migrations internes.

A l'avenir, la mobilité interne aura, par rapport aux migrations internationales, à jouer un rôle de plus en plus important en raison de la nouvelle politique d'immigration de la Confédération. Auparavant, dans les régions défavorisées, l'apport d'étrangers remplaçait l'exode de la population d'origine suisse. L'abandon, par le gouvernement fédéral, de la politique libérale d'admission de la main-d'oeuvre étrangère ne permettra plus ce phénomène de substitution. L'émigration des nationaux vers d'autres régions sera donc beaucoup plus ressentie, avec pour conséquences la destructuration économique, politique, sociale de certaines régions.

Enfin, un dernier élément contribue à investir la mobilité géographique interne d'un statut fondamental: la croissance démographique différentielle des régions sera déterminée dorénavant par les migrations plutôt que par l'évolution naturelle de la population qui tend à fléchir et à s'égaliser spatialement.

2 OBJET DE L'ANALYSE

La problématique du développement régional est au centre de tous les débats, aussi bien dans les pays industrialisés que, plus récemment, dans les pays en voie de développement (1).

La longue période de croissance économique accélérée, qui a caractérisé l'après-guerre, a eu pour conséquence, en Suisse comme à l'étranger, une tendance très prononcée à la concentration spatiale des hommes et des activités productrices. Loin de porter à une harmonie des conditions de bien-être matériel, ce processus a entraîné une accélération des disparités entre les différentes régions d'un même pays. Plusieurs indicateurs permettent d'exprimer ces écarts et ces différenciations interrégionales. Le revenu par habitant, le taux de chômage, le taux de migration, le rythme de croissance, notamment, séparent les régions en retard des régions saturées.

L'objectif de ce travail est de mesurer l'ampleur du déséquilibre par une seule de ces composantes: la migration. Cet élément central a été retenu pour une raison principale: il est surprenant de constater dans toute analyse économique une certaine marginalisation du fait migratoire alors que les mouvements enregistrés en Suisse dans les années 60 apparaissent, par leur volume, sans équivalent. Cette intensité et l'orientation des flux démontrent que jamais

(1) Voir notamment BUGNICOURT J. (1971).

autant de régions géographiquement proches n'ont été aussi différentes par leur niveau et leur potentiel de développement, par leur structure démographique, par leur besoin économique ou par leur degré de prospérité matérielle.

Fondé sur une étude de type démographique et socio-économique appliquée à une population migrante d'une région particulière, le fil conducteur de cette recherche tente d'exposer des faits, d'apporter des éléments d'information et d'inviter à la réflexion sur quelques-uns des problèmes liés aux échanges migratoires tels qu'ils se sont effectués au cours des années 60 et sur les conséquences qu'ils ont induites.

Ce travail aura atteint son but dans la mesure où en attirant l'attention sur différents aspects du fait migratoire, qui se révélera comme un élément d'importance majeure pour l'avenir, il permettra de favoriser une prise de conscience active des autorités locales, régionales, cantonales et fédérales en faveur d'une formalisation d'une politique de développement de la chaîne du Jura.

Notre recherche s'articule de la façon suivante: un premier volet (chapitre I) traite de quelques contributions à une théorie de la mobilité spatiale, d'une part, en abordant de façon historique la prise en compte de la fonction de mobilité par la pensée économique, et, d'autre part, en essayant de préciser l'importance de certains facteurs dans la migration.

Cet examen de quelques approches théoriques permet de mettre en évidence les principaux éléments d'une analyse explicative des mouvements migratoires. En outre, il soulève une question primordiale: dans quelle mesure la mobilité est-elle un facteur d'harmonisation et d'équilibre spatial ?

La partie centrale du travail tente de répondre à cette question.

Précédée d'une définition du cadre général d'analyse (chapitre II), elle a pour objet de cerner les multiples aspects des échanges de population entre la chaîne du Jura et les autres régions suisses en envisageant non seulement les migrations mais aussi les migrants.

D'où viennent les immigrants ? Où vont les émigrants ? Qui sont les migrants ? Comment peut-on les caractériser ? Dans quelle mesure se distinguent-ils des sédentaires ? Quelle est l'ampleur et la composition qualitative du phénomène ? Quels avantages en tirent les régions en présence, celle d'émigration comme celle d'immigration ? Quels sont les inconvénients de ces courants migratoires

et leurs effets en termes démographique, économique, social ou politique ? Des éléments de réponse à ces interrogations font l'objet des chapitres suivants :

- une confrontation du profil du migrant à celui du sédentaire dans l'optique d'apprécier le degré de sélectivité des phénomènes migratoires (chapitre III);
- un établissement des bilans migratoires de la chaîne du Jura au terme de cinq années d'échange avec le reste de la Suisse (chapitre IV);
- une mise en relief des principales régions avec lesquelles les échanges ont lieu et une mesure de l'intensité de la mobilité géographique de la zone étudiée par rapport à d'autres ensembles de référence (chapitre V);

Cette étude se termine par une mise en évidence de quelques effets de la mobilité spatiale sur la croissance économique et les équilibres interrégionaux (chapitre VI).

Chapitre 1DE QUELQUES CONTRIBUTIONS A UNE THEORIE
DE LA MOBILITE SPATIALE

La mobilité spatiale de la population n'a pas fait l'objet d'une explication unique.

En tant que processus mettant en jeu non seulement la problématique espace-amont/espace-aval du flux migratoire, mais aussi des facteurs humains propres au mobile, elle a donné naissance à une abondante littérature tant démographique, historique, économique, géographique que sociologique ou psychologique.

Vu l'ampleur du sujet et la complexité des phénomènes étudiés, l'objectif de ce travail n'est ni de synthétiser, ni de condenser l'ensemble des apports théoriques de toutes les disciplines, ni encore de faire l'inventaire des contributions des divers auteurs - on ne prétendra d'ailleurs pas les connaître toutes -. Il s'agit plutôt de se limiter - parfois de façon arbitraire - à certains aspects des migrations de population en privilégiant, le plus souvent, leur côté économique.

1 CONCEPTUALISATION DE L'ESPACE, MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET PENSEE ECONOMIQUE
HISTORIQUE

La genèse de l'intégration de la dimension spatiale dans l'analyse et la pensée économiques - et corrélativement de la mobilité dans l'espace - est source d'une grande incertitude et de conflits entre certains économistes historiques.

1.1 Des philosophes de l'Antiquité aux canonistes du Moyen-Age

Sans remonter dans la nuit des temps, on peut déjà trouver dans les écrits des philosophes et écrivains de l'Antiquité un intérêt évident pour les questions relatives à la grandeur idéale de la ville (de la "Cité") et une référence, souvent implicite il est vrai, à un cadre spatial, notamment par le biais de problématique cité-campagne qui constitue alors la base de l'organisation de

l'espace (1).

Le repliement de la vie économique lors de la décadence de l'empire romain va entraîner ensuite un profond déclin de la pensée économique. Il faudra alors attendre le Moyen-Age, soit près de dix siècles, pour retrouver avec Saint Thomas d'Aquin - un des "Pères de l'Eglise" - des traces d'une doctrine économique. Les idées d'alors, encore fragmentaires, sont dominées par un principe essentiel, celui de la justice commutative, qui consiste à assurer dans les échanges entre individus une véritable équivalence entre les prestations. C'est sur cette notion de justice que sera établie la vision thomiste de l'organisation de l'espace, justice qui n'est pas seulement désirable entre les hommes, mais aussi "entre les régions, entre royaumes et seigneuries, entre villes et campagnes. Les auteurs du temps condamnent les trop grandes fortunes individuelles, les trop grandes concentrations d'hommes et de richesses. La providence avait réparti les avantages dans l'espace: il était vain, injuste pour une région de chercher à s'enrichir au détriment d'une autre" (2).

1.2 Espace et pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle

Si les historiens de l'espace économique s'accordent à reconnaître que - malgré une description de l'organisation économique en termes spatiaux - les systèmes economico-philosophiques de l'Antiquité et du Moyen-Age ne peuvent pas être considérés comme étant à l'origine de l'économie dimensionnelle, par contre, ils s'opposent sur sa genèse à partir du XVI^e siècle.

Bien que, parmi le courant que l'on peut qualifier d'"orthodoxe", d'aucuns voient dans le banquier irlandais Richard Cantillon un précurseur, ce rôle est attribué plus généralement au "père des théories de la localisation",

(1) A Athènes: Xenophon, Platon et Aristote (plan et dimension de la Cité idéale);
A Rome: Caton l'Ancien, Pline le Jeune (évocation des anciennes migrations temporaires qui ont marqué les Alpes du Sud) et les spécialistes des questions agricoles, Varron et Columelle.

(2) DOCKES P. (1969), p. 14.

l'économiste allemand Heinrich von Thünen (1). Selon cette tendance, la théorie économique antérieure à cet auteur s'élabore totalement hors de l'espace et ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle qu'apparaîtra un puissant courant de pensée - encore vivant de nos jours - intégrant analyse spatiale et analyse économique.

En rupture avec cette position, d'autres auteurs constatent que les économistes contemporains et leurs précurseurs - les théoriciens de la localisation - "redécouvrent des problèmes posés hier et ne font que préciser des solutions entrevues jadis" (2). Pour certains, il existe donc de multiples analogies entre l'analyse spatiale d'aujourd'hui et celle des XVI^e et XVII^e siècles. A diverses époques, des économistes se sont donc refusés de faire abstraction de l'espace dans leurs analyses.

1.2.1 Mercantilisme (mi-XV^e siècle/mi-XVII^e siècle)

Le principe essentiel à la base de la pensée mercantiliste réside dans la maximisation de la puissance et de la richesse de l'Etat.

Pour parvenir à cet objectif, les auteurs de l'époque insistent sur la nécessité, pour la Nation, de posséder un stock important d'or et d'argent. Dès lors, ils prônent toute une réglementation concernant les échanges de métaux précieux, soit pour en faciliter l'importation, soit pour en prohiber l'exportation. Cette forme rudimentaire du mercantilisme ("bullionisme"), apparue chez les Espagnols, a été notamment perfectionnée par les Français et les Anglais qui ont essayé d'agir indirectement sur le stock de métaux précieux au travers d'une balance extérieure positive: les premiers en favorisant la croissance de l'industrie et notamment de celle destinée à l'exportation de

(1) Cf. notamment MORAN P. (1966); PONSARD C. (1958), (1965); BOURCIER DE CARBON L. (1976); TERMOTE H. (1969), p. 2-3, qui constate que la théorie du commerce international "aurait dû fournir l'occasion d'ouvrir l'analyse économique à la dimension spatiale, mais Ricardo, ayant fondé sa théorie de la rente sur la seule fertilité du sol, fut naturellement amené à faire abstraction des problèmes de localisation et à construire une théorie du commerce basée sur une théorie des coûts comparés où les diverses économies nationales sont des points et où les échanges se font entre points situés les uns à côté des autres, ou plutôt entre points superposés les uns aux autres. C'est précisément en intégrant la localisation dans la théorie de la rente que von Thünen, un contemporain de Ricardo, jeta les premières bases de l'analyse économique spatiale".

(2) DOCKES P. (1969), p. 428.

produits manufacturés ("industrialisme"), les seconds en s'orientant vers le développement du commerce et de la navigation ("commercialisme").

Ce rappel des fondements de la pensée mercantiliste se justifie dans la mesure où il permet de juger de l'importance du rôle assigné à la possession d'un stock métallique, par rapport à celui attribué à l'activité humaine, dans la formation des richesses nationales.

Cependant, si le facteur travail n'assume qu'une fonction secondaire dans l'optique du principe mercantiliste fondamental, les auteurs de l'époque n'en demandent pas moins que l'Etat intervienne pour contrôler et diriger non seulement les flux monétaires et commerciaux mais également les déplacements des hommes, afin de canaliser une main-d'oeuvre industrielle rare vers la production manufacturière de marchandises destinées au commerce extérieur. Et pour donner à l'espace une structure qui corresponde le mieux à cet objectif, ils pensent qu'il faut favoriser au maximum l'exode rural et la concentration urbaine, éviter l'émigration des travailleurs à l'étranger et susciter l'immigration étrangère.

Les mercantilistes ont ainsi les premiers l'étonnante "intuition de la polarisation spatiale" (1) et de sa nécessité pour le développement économique de la Nation. Les déséquilibres et les inégalités spatiales qu'elle engendre ne les effraient guère. Au contraire, ils jugent bénéfique la "concentration des forces productives, tant sur le plan international que dans les relations entre villes et campagnes, entre la capitale et les provinces" (2).

Si des considérations d'ordre économique et de puissance de l'Etat poussent les mercantilistes à une attitude généralement favorable envers la concentration urbaine, d'autres ne sous-estiment cependant pas les risques "politiques" d'une présence urbaine d'émigrants ruraux désœuvrés, "laissés à eux-mêmes dans l'enfer des villes et susceptibles de constituer ou de renforcer les classes dangereuses"(3). D'où des contradictions évidentes et compréhensibles chez Colbert par exemple, entre l'auteur d'un système économique élaboré et l'homme politique, défenseur d'une classe dirigeante, qui peut être amené à penser que l'exode rural est un processus défavorable, une dégradation voire

(1) DE GAUDEMAR J.-P. (1976), p. 55.

(2) DOCKES P. (1969), p. 14.

(3) MERLIN P. (1971), p. 208.

une décadence. Il convient dès lors de tout mettre en oeuvre pour éviter, voire éliminer ces phénomènes désavantageux et socialement redoutables: "Tous mes soins, écrit-il, toutes mes veilles tendront à suivre fidèlement l'idée que sa Majesté vient d'adopter et qui consiste à favoriser par de bonnes institutions, par des avantages particuliers, le sort des cultivateurs qui sont les pères nourriciers du royaume, mais qui deviennent dangereux, lorsqu'ils abandonnent les campagnes pour venir à Paris échanger leurs bèches contre le marteau de l'ouvrier" (1).

Merlin note que ce thème de la ville dangereuse, joint à l'idée de la supériorité de la production agricole, seule véritable activité productrice de biens, a souvent été utilisé pour réclamer le renouveau des campagnes et leur défense contre la ville (2). Par ailleurs, selon Sauvy, on retrouve encore cette attitude au XIX^e siècle, par exemple chez Jules Méline, Président du Conseil, qui a bâti sa figure d'homme politique en ne prévoyant de salut que dans le "retour à la Terre, richesse inépuisable" (3).

1.2.2 Deux réactions au mercantilisme: Boisguillebert et Cantillon

A l'aube du XVIII^e siècle, des oppositions à la doctrine mercantiliste commencent à apparaître. Elles sont surtout l'oeuvre du premier grand auteur libéral, Boisguillebert, et de celui qui est considéré comme le dernier des mercantilistes, Richard Cantillon.

Pour Boisguillebert (fin du XVII^e siècle), la référence à l'espace et à la mobilité géographique se fait par le biais de la problématique exode rural-concentration urbaine, dans une conception très "physiocratique" du développement économique en ce sens que les flux de population engendrés par ce mouvement doivent permettre d'accroître la consommation des citoyens en denrées agricoles.

Dans l'optique d'assurer des débouchés à l'agriculture "qui ne manque pas de bras mais d'acheteurs" (4), il convient donc, selon Boisguillebert, de favoriser au maximum l'exode rural et la concentration urbaine et d'éviter l'émi-

(1) COLBERT, cité par ibid., p. 208.

(2) MERLIN P. (1971), p. 208.

(3) SAUVY A. (1976), p. 350.

(4) DE GAUDEMAR J.-P. (1976), p. 33.

gration des travailleurs français à l'étranger; pour atteindre ces objectifs, il faut, dans les faits, éliminer tous les freins à la mobilité géographique de la population, et notamment le système de la taille et les frontières intérieures (1).

Boisguillebert adopte donc paradoxalement, comme le relève de Gaudemar, la même position de politique économique en matière de mobilité que les mercantilistes. Mais ces larges concessions en termes de politique renvoient en fait à "deux conceptions du développement économique: dans un cas, les flux d'hommes sont avant tout considérés comme flux de producteurs futurs et dans l'autre comme flux de consommateurs potentiels" (2).

Bien que sa pensée soit typiquement mercantiliste - il s'agit toujours d'enrichir l'Etat -, Richard Cantillon (début du XVII^e siècle) est plutôt pessimiste et il doute quant à la prééminence du rôle joué par le commerce international dans le processus de formation des richesses nationales. En insistant davantage que ses prédécesseurs sur le statut du travail en tant que facteur de production et notamment sur l'importance des rapports noués entre les hommes par l'activité économique, Cantillon apporte une nouvelle dimension à la pensée économique (3). Dans cette optique, il va être amené à envisager l'espace sur lequel s'exerce les forces productives en termes de rapports sociaux, la mobilité géographique traduisant alors des mutations dans ces relations nouées entre les hommes et représentant une "déformation structurelle d'une totalité sociale" (4).

Et Cantillon de se montrer favorable, en matière de politique spatiale, à la mise en oeuvre de la mobilité géographique dans la mesure où elle facilite la croissance des forces productives. La mobilité du travail devient, de fait, un "élément déterminant de la transition du féodalisme au capitalisme puisqu'elle permet, dans ses manifestations concrètes, la pénétration du nouveau pouvoir manufacturier dans les provinces et la transformation des serviteurs des seigneurs, laquais ou laboureurs, en servant des capitaines d'industrie" (5).

(1) Ibid.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid., p. 56.

(5) Ibid., p. 56.

1.2.3 Pensée libérale au XVIII^e siècle

La politique préconisée par les mercantilistes (étatisme, interventionnisme, protectionnisme et réglementations) provoque des résultats qui entraînent d'autres réactions en faveur des tendances libérales et d'un retour à la modération et à l'équilibre. C'est l'idée de liberté qui implique chez les libéraux le principe de la nécessité d'une égalité dans l'espace. "Laisser faire la nature sera pour ces auteurs le seul moyen de réaliser une structure spatiale équilibrée" (1).

Chez les physiocrates (XVIII^e siècle), ardents défenseurs d'un libéralisme agrarianiste, la référence à l'espace et corrélativement à la mobilité s'effectue par une approche concrète des phénomènes et notamment par une description des flux entre sphères d'activité différentes (exode rural et concentration urbaine pour la mobilité spatiale, transformation du paysan en ouvrier pour la mobilité sociale, etc.). Ces auteurs considèrent que l'espace rural est le bien de production le plus précieux, car il est le seul à fournir un produit net.

Avec cette dimension de l'économie - qui fait naître la richesse du rapport des hommes à la nature - les thèses physiocratiques constituent en fait, en matière de conceptualisation spatiale, un recul par rapport à la démarche de Cantillon. Arrivant à la conclusion que "seule l'agriculture est féconde parce qu'on y voit la nature multiplier la matière (c'est-à-dire les semences mises en terre), tandis que l'industrie est stérile" (2), Quesnay et ses disciples postulent dès lors que seul le travail agricole est productif, ce qui les conduit à envisager l'espace uniquement en termes de relations entre les fonctions de production et de consommation de denrées agricoles, donc, dans une optique où "les rapports sociaux sont effacés derrière les agrégats économiques et la question de leur antagonisme derrière celle de l'équilibre général" (3). En fait, c'est avec cette idée d'équilibre que se situe l'apport le plus intéressant des physiocrates dans la mesure où elle débouche sur le rôle d'ajustement joué, dans le tableau économique, par la mobilité qui "intervient ainsi comme élément déterminant (...) dans la mesure où elle traduit la façon dont sont respectées les bonnes proportions entre agrégats" (4).

(1) DOCKES P. (1969), p. 15.

(2) DENIS H. (1967), p. 168.

(3) DE GAUDENAR J.-P. (1976), p. 56.

(4) *Ibid.*, p. 56.

Sur les bases spatiales jetées notamment par les mercantilistes (pressentiment des phénomènes de polarisation), par Cantillon (analyse en termes de rapports sociaux et de déformations structurelles) et par les physiocrates (mobilité en tant que mécanisme d'ajustement et d'équilibre), Adam Smith va synthétiser l'apport de ses prédécesseurs en élaborant une conception de l'économie "qui fait naître la richesse non seulement du rapport des hommes à la nature ou à leurs instruments de travail, mais aussi des rapports des hommes entre eux" (1).

En observant les progrès prodigieux de l'industrie et la construction du capitalisme industriel, le fondateur de l'école classique a très bien montré comment le processus de croissance économique impliqué par le mode de production capitaliste a induit, en substituant le machinisme au travail manuel, une répartition différente des forces productives dans les sphères de l'activité économique, tant au niveau social, professionnel, sectoriel que spatial.

Dans son appréhension de la réalité sociale, Adam Smith établit donc une relation entre les "transformations qui, avec l'apparition du capital industriel, affectent toute l'activité économique et l'espace sur lequel elle s'exerce" (2) et la mobilité des facteurs de production, et notamment celle du travail qu'il définit comme "la qualité, la propriété du travail qui lui permet d'être travail productif, c'est-à-dire capable de satisfaire les besoins de l'accumulation du capital et donc de la croissance, besoins qui peuvent s'exprimer, tour à tour ou simultanément, en termes de qualifications comme en termes de répartition spatiale et sectorielle des hommes et qui déterminent ainsi les multiples formes concrètes de la mobilité" (3).

Dans l'optique de favoriser cette accumulation du capital, synonyme de croissance économique, Adam Smith pense qu'il convient d'éliminer tous les freins à la mobilité du travail. Une doctrine libérale découle tout naturellement de ces principes, un régime de liberté étant le mieux à même d'assurer le développement capitaliste. Dès lors, la mobilité n'est plus que "l'expression de la liberté des hommes, figure théologique de leur prédestination vers la richesse et le bonheur. Liberté et mobilité de tous les hommes, porteurs du

(1) Ibid., p. 54.

(2) Ibid., p. 55.

(3) Ibid., p. 54-55.

travail comme porteurs du capital" (1). Et Smith de devenir un ardent défenseur du "laissez faire, laissez passer" qui seul permet aux mécanismes de jouer en autorisant les facteurs de production de se mouvoir librement d'une sphère d'activité à l'autre et permettant ainsi l'élimination d'une pléthore de travail improductif et l'absorption d'un important chômage larvé dans les zones agricoles; le libre-jeu des activités individuelles doit assurer, de manière spontanée, la réalisation de l'intérêt général.

* * * *

Au terme de ce survol de la pensée économique des mercantilistes, physiocrates et autres libéraux du XVIII^e siècle, force nous est de conclure qu'elle n'est pas dépourvue de caractère spatial, non seulement au niveau conceptuel - la notion de circuit économique par exemple a un aspect dimensionnel certain - mais également du point de vue analytique. "Les auteurs de cette époque, écrit Dockès, raisonnent en termes d'équilibre et de déséquilibre spatiaux; dans leurs analyses ils intègrent les déplacements des hommes, des capitaux, des entreprises; ils n'étudient pas seulement les déplacements des produits; enfin ils soulignent l'importance du rôle de l'Etat dans l'apparition des déséquilibres comme dans leur maintien. Sur ces trois points, impossible de ne pas remarquer une grande ressemblance avec les recherches contemporaines" (2).

1.3 D'un siècle "ponctiforme" (1^e XIX^e) à la naissance du monde contemporain

Dès la fin du XVIII^e siècle, l'histoire des relations entre économie et espace n'oppose plus les historiens. Avec une belle unanimité, ils constatent que, au cours du XIX^e siècle, l'intégration du facteur spatial dans la théorie ne s'est imposée que très difficilement, les économistes construisant "un monde étonnant, ponctiforme, un pays des merveilles sans dimensions" (3). Cette élimination de la dimension spatiale des phénomènes économiques a engendré une négligence des faits migratoires.

(1) Ibid., p. 55.

(2) DOCKÈS P. (1969), p. 425.

(3) D'après C. Ponsard, cité par TENEUR J., DI QUAL L. (1972), p. 1.

Dès lors, dans leur recherche d'une formulation de l'équilibre général, les économistes classiques et néo-classiques envisagent l'espace comme une pure abstraction, ce qui les amène à postuler, pour rendre cohérentes leurs démonstrations, une mobilité parfaite des facteurs de production. En fait, les théories ébauchées par Ricardo (valeur-travail, salaire naturel, coûts comparés, rente foncière différentielle), par Say (équilibre général et loi des débouchés) puis reprises par leurs disciples, notamment par Walras, ne permettent pas à l'économie "dimensionnelle" de progresser notablement par rapport au développement des auteurs du XVIII^e siècle.

En présupposant implicitement la perfection de ses formes et en la subordonnant à l'accumulation du capital, les classiques considèrent la mobilité de la "marchandise-travail" comme faisant partie des "moyens d'une politique économique destinée à assurer l'équilibre économique et social" (1), surtout dans une optique visant à augmenter la flexibilité de l'offre de travail.

En considérant la mobilité spatiale comme un des facteurs essentiels du processus d'ajustement de l'équilibre, les auteurs classiques et néo-classiques vont poser, à la suite de la physiocratie, les premiers jalons d'une des faces du débat contradictoire, encore vivant de nos jours, qui va diviser désormais les auteurs au sujet du rôle de la mobilité dans la croissance économique, débat qui peut être résumé, selon Aydalot, de la façon suivante: "la migration du travail est-elle un phénomène momentanément déviant, processus d'ajustement d'un système troublé, ou bien la matière même dont est faite la croissance spatiale" (2) ?

1.4 Acquis théoriques actuels issus de l'économie dimensionnelle

L'hypothèse de l'inexistence de l'espace dans les démonstrations théoriques conduit à postuler que tous les phénomènes économiques se déroulent en un seul point (3). Cette vision a-dimensionnelle, ponctiforme du fonctionnement de l'économie sera abandonnée dès lors qu'un deuxième puis un troisième point seront introduits, permettant ainsi l'apparition de trois concepts fondamentaux de la théorie dimensionnelle et de la problématique de la mobilité

(1) DE GAUDEMAR J.-P. (1976), p. 59.

(2) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 7.

(3) DOCKES P. (1969), p. 10.

spatiale: la distance, l'aire et le lieu.

A) Notion de distance

Cette notion a longtemps été considérée comme l'élément dominant des problèmes liés à l'espace économique. Elle a donné naissance à de nombreuses théories spatiales (1):

- les théories de la localisation, où "la variable fondamentale que l'on étudie est la distance, chiffrée d'ailleurs en termes de coûts (distance entre le lieu de production et les sources de matières premières, distance entre ce lieu et le marché de consommation, etc.)" (2). Les premières théories de la localisation (von Thünen, Alfred Weber, Palander, Lösch, Hoover, Isard) établiront des configurations géométriques de localisation. Par la suite, la localisation sera étudiée par substitution des facteurs de production en fonction des coûts de transport;
- les théories de la concurrence spatiale, qui reposent essentiellement sur l'idée que l'espace n'est pas ouvert mais compartimenté par les limites des aires de marché. "La distance qui sépare deux ou plusieurs concurrents constitue pour chacun d'eux une protection qui leur réserve ainsi une portion continue du marché et qui, jusqu'à un certain seuil, permet la coexistence de prix différents pour une même marchandise; les modalités de la concurrence spatiale consistent, pour défendre cette aire (ou pour l'augmenter), à jouer sur la distance en s'efforçant de l'augmenter (ou d'en réduire les effets)" (3). Ainsi considérée, la notion de distance apparaît donc plus comme une protection que comme un obstacle physique synonyme de coûts;
- le problème du transport, qui joue un rôle indéniable dans la localisation. D'un point de vue théorique, il pose en fait, selon Moran (4) deux exigences: d'une part, la minimisation des dépenses globales de transport entre plusieurs points de production et/ou de consommation, et, d'autre part, la détermination des limites de capacité d'un réseau.

(1) MORAN P. (1966).

(2) Ibid., p. 23.

(3) Ibid., p. 23.

(4) Ibid., p. 125.

B) Notion d'aire

Elle peut être caractérisée par sa forme, sa surface, sa limite et sa structure interne. Elle a facilité le développement de maints concepts explicatifs de l'économie pluridimensionnelle (typologie des espaces, notion d'homogénéité, théorie de la polarisation, des champs de force, phénomène de concentration, théorie de la base économique, théorie des centres, théorie des échanges interrégionaux, analyse des complexes industriels, mobilité technologique, etc.).

La notion d'espace en tant que surface donne lieu à deux types d'approches. Celle par les modèles de gravité ou d'attraction dont les premiers fondements furent établis par Stewart et Zipf. Ces modèles définissent, pour les mouvements de population, des "forces" et des "énergies" démographiques par analogie aux forces et énergies gravitationnelles de la physique newtonienne qui veut que l'attraction soit proportionnelle à la masse et inversement proportionnelle à la distance. L'autre approche est celle de l'espace en tant que milieu de transmission. Elle donne lieu à l'analyse de la propagation des fluctuations des différents flux économiques et de la croissance. Cette propagation, plus ou moins rapide, dans différentes directions, s'analyse principalement à l'aide des multiplicateurs. Les analyses et la modélisation des flux dans les tableaux d'entrée-sortie sont un des aspects de l'appréhension de l'espace en tant que surface. Si la distance n'est pas étrangère à tout phénomène de propagation, il faut relever que les éléments importants, d'accélération, de freinage et de réorientation des flux sont fournis par le contenu et la structure de l'espace avant tout.

C) Notion de lieu

La distance peut se chiffrer ici en termes de spécificité dans l'espace, où chaque lieu a ses caractéristiques.

Entre les régions, sous-régions, nations, etc., il existe des différences qui font qu'à de mêmes distances ou de mêmes surfaces ne sont pas attachées des performances identiques. Dès lors on peut dire que l'espace est formé d'un ensemble de lieux, de "points à chacun desquels une suite de valeurs est attachée qui les caractérisent et les spécifient" (1).

(1) Ibid., p. 189.

Ces valeurs tiennent à des éléments tant quantitatifs que qualitatifs. On peut citer les prix des terrains, les taux d'imposition, les prix des loyers, les taux de salaires, mais aussi les conditions climatiques, sociales, etc..

* * * *

Ces recherches sur l'espace sont relativement récentes. Et c'est sous la pression des faits - observation des déséquilibres régionaux et des inégalités entre nations, développement des transports et communications, construction européenne - plus que par une volonté d'approfondissement théorique, que l'espace s'est révélé être une dimension essentielle de la réflexion et de l'analyse.

Ce n'est cependant que dans les toutes dernières décennies qu'il est devenu, dans les pays industrialisés, un lieu d'action des pouvoirs publics, car, pendant longtemps, on pensait que les objectifs nationaux de croissance - qui étaient privilégiés - étaient inconciliables avec un développement spatial plus équilibré et plus harmonieux.

1.5 Mobilités et migrations

C'est à dessein que nous avons quelque peu insisté sur les préoccupations actuelles de la science régionale. L'énumération - non exhaustive - des théories qu'elle a engendrées et de leur problématique montre que ces différentes contributions ne font que peu de cas de l'homme qui est souvent considéré comme le facteur résiduel et équilibrant du processus de constitution et de mutation des structures spatiales.

Sans faire table rase des orientations actuelles de l'économie spatiale, ne faudrait-il pas considérer qu'une approche synthétique des mécanismes qui induisent une croissance différentielle des espaces devrait incorporer l'étude de la mobilité de la population sur un pied d'égalité avec les autres processus, en raison de son rôle fondamental - qui remet en cause celui d'ajustement - dans la structuration des espaces ? (1)

(1) Cf. à ce sujet, notamment AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972); AYDALOT Ph. (1976); DE GAUDEMAR J.-P. (1976).

Pour redonner, à nos yeux, une place importante à l'homme, nous l'avons situé au centre de nos analyses. Nous sommes cependant conscient que l'étude de la mobilité de la population ne constitue en fait qu'un volet de l'analyse dynamique des mécanismes spatiaux et qu'une étude d'ensemble de la structuration et de la transformation de l'espace devrait inclure également d'autres types de mobilité, nécessairement en interrelations. Les plus connus et les plus étudiés par la théorie économique concernent les flux de marchandises et les flux monétaires. Mais d'autres formes ont également fait l'objet de réflexions importantes dans l'approche de la dynamique spatiale notamment, qu'elles soient induites ou non aux déplacements des hommes (1).

Si la "mobilité" n'est pas exclusivement le caractère de l'homme, elle ne suppose pas non plus automatiquement, lorsqu'elle le fait intervenir, un mouvement géographique. Ainsi elle peut prendre la signification plus générale de mutations entre sphères différentes, sphères que l'on pourra qualifier tour à tour, en fonction de la nature des problèmes étudiés, de professionnelles, sectorielles ou sociales.

Il existe donc diverses formes de mobilité et une modification de la situation de l'emploi d'un travailleur peut signifier, le cas échéant, un changement d'établissement, d'entreprise, de branche économique, de localité ou de région.

En réalité, il est très difficile d'établir une distinction entre mobilité géographique et mobilité socio-professionnelle. Non seulement ces deux phénomènes peuvent être engendrés par des causes communes, mais il existe aussi une forte liaison entre le premier et le second: un déplacement dans l'espace s'accompagne fréquemment d'un changement professionnel qui pourra, le cas échéant, induire un changement social.

Cependant, sans minimiser le rôle de la mobilité socio-professionnelle, ni ses liaisons avec la mobilité géographique, l'étude de la première a été délaissée au profit de la seconde. Cet abandon s'explique, d'une part, par l'insuffisance des moyens permettant d'étudier la mobilité socio-professionnelle

(1) Cf. la mobilité des activités, du capital, de la technologie, de la demande, du revenu ou encore des externalités. Voir à ce sujet, notamment, les travaux entrepris par l'équipe de recherche du CETEM dirigée par A. Piatier (Aydalet, Guigou, de Gaudemar, Noël, Pottier, etc.); SIEBERT H. (1969); MILLOT B. (1973).

au niveau régional, et, d'autre part, par le fait que la mobilité géographique a un caractère plus général et concerne la population dans son ensemble et non seulement les personnes susceptibles d'exercer une activité économique. En ce sens, elle nous permettra de mieux poser le problème des disparités régionales et de leurs effets.

Une remarque encore au sujet des types de mobilité: il est bien évident que l'on n'aborde pas ici ce que l'on désigne généralement par "micro-mobilité" (ou mobilité résidentielle intra-urbaine des ménages) car les facteurs explicatifs de ces flux (marché du logement, environnement, etc.) sont fondamentalement différents (1).

2 FACTEURS DE LA MOBILITE

2.1 Considérations préliminaires

Les discussions, les hésitations et les incertitudes liées à l'intégration de l'espace dans la pensée économique sont nombreuses. Il en va de même de celle de l'acte migratoire à contenu économique qui a longtemps été négligé par la théorie, bien que les mouvements de population soient aussi anciens que l'espèce humaine (2). De tout temps, des hommes ont abandonné le cadre de vie où ils étaient nés et se sont dès lors déplacés en tant que "facteur de production" dans le but de "chercher fortune" ailleurs, même si les théoriciens ont voulu parfois faire abstraction de la mobilité et de la dimension spatiales afin de faciliter leurs démonstrations. Par exemple, il est à cet égard paradoxal que la théorie du commerce international ait été fondée et est toujours basée sur l'hypothèse d'immobilité internationale des facteurs de production - elle exclut donc toute migration externe -, alors qu'elle a été développée au siècle des plus grandes migrations économiques internationales (3).

(1) Voir à ce sujet par exemple ZOLLER H.-G. (1972).

(2) DOLLON L. (1970).

(3) TERMOTE M. (1969), p. 6.

2.1.1 Ubiquité des phénomènes migratoires et choix nécessaires

S'il peut paraître tentant à un économiste de lier la mobilité géographique à des déterminants d'ordre économique essentiellement, on constate, en réalité, que les migrations de population constituent un phénomène social total dont la complexité a été reconnue par différentes disciplines scientifiques qui ont toutes essayé de les aborder dans des considérations théoriques ou dans la perception de leur domaine d'analyse.

Tous les chercheurs mettent en avant l'ubiquité des migrations qui "touchent à la démographie par l'influence qu'elles exercent sur la composition et l'état des populations aux lieux d'origine et de destination. Elles sont en contact avec l'économie, en particulier par leur apport en capital humain au processus de la croissance. La sociologie est concernée: les systèmes socio-culturels peuvent favoriser, gêner, voire empêcher le processus migratoire. La psychologie intervient également, la migration étant l'expression d'une décision personnelle. Enfin, même la politique peut être impliquée, la migration pouvant être une décision politique ayant pour but des transferts de population" (1).

Même son de cloche chez Merlin dans son analyse d'une forme particulière de migration, l'exode rural, "qui, écrit-il, peut être abordé de divers points de vue: celui de l'historien qui tente de mettre en évidence les relations entre l'exode rural et les faits politiques et économiques qui se sont succédé depuis son début; celui du géographe qui s'intéresse surtout à ses différentes formes à travers l'espace; celui de l'économiste qui étudie les causes et les conséquences économiques du mouvement; celui du démographe qui aborde surtout les conséquences de l'exode sur la structure de la population et son comportement démographique; celui du sociologue qui s'attache plutôt aux motivations des individus appartenant à divers groupes (migrants, non migrants, etc.)" (2).

Nous pourrions multiplier à l'envi les exemples, tant sont nombreux les auteurs qui insistent sur cette nécessité d'une interprétation pluridisciplinaire des phénomènes migratoires. Ce besoin, nous l'avons ressenti tout au long de notre recherche. Cependant, étant conscient de l'imperfection dont peut

(1) CUENOUD C. (1975), p. 547.

(2) MERLIN P. (1971), p. 5.

être frappée une approche pluridisciplinaire menée par une seule personne (?), nous avons dû nous résoudre à effectuer un certain nombre de choix - souvent difficiles, arbitraires - dans la grande quantité des composantes de la mobilité (2).

Même s'il est relativement difficile de séparer de façon opérationnelle les différents aspects de la mobilité spatiale (3), nous avons dû laisser volontairement de côté de nombreuses approches, notamment certaines interprétations en termes "sociologiques", intégrant, par exemple, les réactions et les comportements des individus devant les variables économiques (emploi, salaire, etc.) censées les inciter à la mobilité géographique, ou encore toutes les approches sur les effets d'attraction et d'imitation du mode de vie et de consommation citadin, voire également la problématique liée au cycle de vie (4).

De même, nous avons mis de côté certaines tentatives "marginales" d'explication de la mobilité; ainsi par exemple des études qui mettent en relation les migrations de l'animal avec celles de l'homme sur la base de l'existence, chez l'un comme chez l'autre, d'un "territoire", la mobilité devenant, pour l'un comme pour l'autre, une fonction de densité et dès lors un processus de régulation numérique (5).

Certaines interprétations ont donc été délibérément laissées de côté, car, il n'entraîne pas dans le cadre d'un tel travail d'aller au-delà d'un examen de quelques approches théoriques qui devaient permettre, le cas échéant, de poser quelques éléments d'une analyse explicative des phénomènes migratoires.

(1) Après BELTRAMONE A. (1966).

(2) En élaborant un modèle devant permettre de comprendre le processus migratoire comme un phénomène global, certains auteurs ont essayé d'aborder les déplacements géographiques de la population dans une perspective interdisciplinaire de façon à ne pas perdre de vue l'unité du problème. Voir à ce sujet WEST D.-A., HAMILTON J.-R., LOOMIS R.-A. (1976).

(3) Comme nous le verrons par la suite, la distance, par exemple, entre un lieu de départ et un lieu d'arrivée peut non seulement prendre une signification physique, mais encore technologique, psychologique ou sociologique.

(4) Pour quelques éléments d'une "sociologie des migrations", cf. notamment: JANSEN C.-J. (1970); CNRS (1975), p. 527-536; HOFFMANN-NOWOTNY H.-J. (1970); MOSCOVICI S. (1959); GOLDTHORPE J.-H. et coll. (1968); HEBERLE R. (1955).

(5) CNRS (1975), p. 477-489.

2.1.2 Pluralité des approches du processus migratoire

Choix arbitraire avons-nous écrit, car il est non seulement très difficile de saisir dans leur complexité tous les facteurs associés aux migrations humaines, mais surtout impossible de les hiérarchiser, d'en évaluer les poids respectifs et, en définitive, de privilégier certains aspects par rapport à d'autres.

Ici des causes économiques et psychologiques combineront leurs effets pour provoquer la mobilité, là, si des facteurs démographiques et économiques risquent de tenir une grande place, il ne faudra toutefois pas négliger le rôle capital de données psychologiques et sociologiques (1).

Cette pluralité des facteurs de la mobilité montre en fait la complexité du phénomène, d'autant plus marquée que, en réalité, tout processus migratoire se prête nécessairement à quatre types d'analyses complémentaires portant sur

- l'espace-amont
- l'espace-aval
- les interactions amont-aval
- les facteurs individuels.

A) Espace-amont du processus migratoire

L'étude de l'espace-amont - donc des particularités tenant à la région de départ de l'émigrant - doit être abordée en termes de facteurs de répulsion (2), facteurs qui poussent les individus à quitter certaines régions.

Notons que ces derniers ont beaucoup évolué à travers l'histoire: d'ordre naturel ou géographique pour l'homme primitif (famines, surpopulation, cataclysmes, etc.), ils ont pris aujourd'hui un contenu beaucoup plus socio-économique (rejet des régions à faible revenu, à fort taux de chômage, à natalité élevée conduisant à un surpeuplement, à fortes densités humaines dépassant les possibilités économiques; libération des exploitations agricoles trop petites pour être viables; régions à fort secteur primaire d'activité, à rendement décroissant; faible croissance de certains secteurs de production, due aux effets des élasticités de consommation et des technologies de substitution, ce qui exerce une influence défavorable sur l'emploi et sur la rémunération du travail dans ces secteurs, etc..).

(1) Pour cette problématique, cf. par exemple CHATELAIN A. (1963).

(2) ou facteur de "refoulement" in SAUVY A. (1959), p. 256.

B) Espace-aval du processus migratoire

L'approche en termes d'espace-aval - donc de caractéristiques de la zone d'arrivée - doit être menée dans l'optique des facteurs d'attraction (1) des immigrants que constitue par exemple un certain attrait des hauts salaires, du style de vie urbain ("the bright lights of the City") ou encore de l'éventail des emplois offerts par le marché du travail. Là également, les causes peuvent prendre une signification économique, sociale ou politique.

C) Interactions espace-amont/espace-aval

Une analyse des interrelations amont-aval peut se manifester notamment par l'intégration de facteurs tels que la distance (au sens large du terme) (2), les moyens de communication (état du système de transport), les migrations antérieures (filières migratoires), la diffusion des connaissances et des informations, soit d'un certain nombre de données constituant autant de mobiles incitant ou freinant les hommes à se déplacer.

D) Facteurs individuels

Il s'agit ici d'une étude des particularités tenant à la sphère personnelle du migrant. Il va de soi que les variables "externes" au migrant, caractérisant les espaces et leurs interactions, n'entrent pas seules en jeu. Il convient, dès lors, de considérer que les attitudes et les comportements individuels en matière migratoire peuvent être très nuancés. La prédominance et l'intensité de certains facteurs "internes" (âge, sexe, statut familial, niveau d'instruction, race, catégorie socio-professionnelle, etc.) témoignent donc clairement de l'existence d'une mobilité différentielle individuelle, d'une sélectivité de l'acte migratoire.

Quel est le poids respectif des quatre plans d'analyse (espace-amont, espace-aval, interactions amont-aval et facteurs individuels) dans l'explication des migrations ?

(1) ou facteur "d'appel", *ibid.*, p. 256.

(2) Distance physique, technologique, socio-culturelle (différences de race, langue, religion, etc.).

Certaines études ont montré de façon évidente que les facteurs attractifs, définissant les zones d'arrivée, avaient un impact plus important que les facteurs expulsifs, caractérisant les lieux de départ (1). A contrario, il existe d'autres recherches qui établissent que le projet migratoire prend principalement ses racines dans le contexte socio-économique de la région de départ (2). Cependant, d'une façon générale, on admet que la migration constitue en fait le résultat d'une combinaison de variables liées simultanément à ces différents aspects, comme le note Merlin au sujet de l'exode rural: "L'exode rural est un mouvement entre un point de départ rural et un point d'arrivée urbain. Dès lors, il ne peut y avoir de cause de l'exode que dans un facteur qui développe à la fois des relations entre les différents points de l'espace et des incitations aux déplacements entre eux ... Il ne semble donc pas que l'on puisse parler de "causes expulsives" et de "causes attractives"; la cause des migrations ne peut être qu'un rapport entre les sociétés rurales et urbaines" (3). La migration est donc due autant au désir de quitter son milieu d'origine que de gagner un autre milieu.

* * * *

Cette problématique et ces difficultés de différenciation absolue des divers paliers du fait migratoire nous ont conduit à abandonner, dans l'articulation de notre travail, cette quadruple approche, et ceci au profit de la double distinction suivante des facteurs influençant les mouvements géographiques d'une population:

- ◆ les macro-déterminants de la mobilité spatiale, soit les variables qui ressortent grosso-modo des trois premiers plans examinés auparavant; il s'agit avant tout des facteurs tenant aux cadres économique, institutionnel, social ou géographique dans lesquels se trouvent placés les candidats migrants et qui en tant que tels affectent leur disposition à la mobilité spatiale.

(1) CNRS (1975), p. 417-427; MILLOT B. (1973), p. 519.

(2) Voir AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972) par exemple, qui notent que la propension à la migration ne s'explique pas forcément positivement par un effet "pull" des zones d'immigration, mais par l'effet "push" de structures économiques en déclin. Pour les catégories socio-professionnelles les plus basses par exemple, la migration est un exode forcé, une fuite en avant devant la misère.

(3) MERLIN P. (1971), p. 35.

On retrouve donc ici essentiellement des caractéristiques externes à la personne du migrant;

e les micro-déterminants de la mobilité qui concernent essentiellement le dernier palier, donc les facteurs individuels, les caractéristiques personnelles, internes du migrant. On considère par là que certains facteurs influent sur l'attachement des migrants potentiels au milieu où ils vivent et dès lors sur l'intensité de leur propension à se déplacer.

L'analyse doit donc s'effectuer à la fois sur le plan des réalités générales (économiques, sociales, etc.) et sur le plan des réalités individuelles ou familiales.

2.2 Macro-déterminants de la mobilité spatiale

Les facteurs sous-jacents au phénomène migratoire sont nombreux. Et, en fait, nous l'avons déjà souligné, il peut paraître tentant à un économiste de s'attacher uniquement à des déterminants d'ordre purement économique, tels que le niveau des salaires ou les possibilités de travail, dont le rôle sera jugé a priori prépondérant. Cependant, pour comprendre le processus migratoire dans sa complexité, on ne peut se contenter de l'envisager sous l'angle d'une économie stricte, dont les variables tendent non pas à être supplantées mais en quelque sorte associées à d'autres facteurs concomitants. En réalité, il est à cet effet assez symptomatique que, avant d'être considérés comme un processus purement économique, les mouvements géographiques de la population ont tout d'abord été intégrés dans l'analyse uniquement en termes démographiques.

Nous avons respecté cette antériorité d'une approche non-économique dans l'ordonnance des diverses variables que nous avons abordées.

2.2.1 Facteurs non-économiques

Quiconque veut étudier les déplacements géographiques de la population et les facteurs de la mobilité de façon un tant soit peu historique et théorique se sent immédiatement attiré par Ravenstein, tant sont nombreuses les recherches qui font référence à l'auteur des "lois de migration" (1), généralement considéré comme le précurseur des approches systématiques en la matière.

(1) RAVENSTEIN E.-G. (1885), (1889).

Sur la base d'une analyse des phénomènes migratoires, en particulier en Angleterre, Ravenstein met en évidence plusieurs facteurs qui, selon lui, influencent les mouvements géographiques de la population, à savoir le poids démographique des unités spatiales, la distance et la problématique des effets "pull" et "push" (forces attractives et répulsives). Il émet ainsi de nombreuses hypothèses sur la modalité du processus migratoire interne.

Son apport se situe à plusieurs niveaux:

- étude du rôle de la distance et typologie migratoire y relative (mouvement local, mouvement à courte distance, mouvement à longue distance); il constate que la majorité des migrants ont un rayon de déplacement relativement court;
- étude des itinéraires migratoires et mise en évidence du phénomène des relais; la migration se fait par étapes comme le montre la "biographie" migratoire de l'individu dont les déplacements s'effectuent par trajet limité, le conduisant tout d'abord du hameau à la petite ville la plus proche, puis de celle-ci à une plus grande ville, la "fin" du parcours lui permettant d'atteindre un grand centre urbain en croissance. Pour Ravenstein, chaque émigration permet, en libérant des espaces, la venue d'immigrants de zones plus éloignées qui viennent combler les manques qui ont été ainsi créés. Comme le processus est identique à chaque point-relais, il s'applique dès lors à l'ensemble du territoire national;
- sur la base du rôle de la distance et du poids démographique des unités spatiales concernées dans le processus migratoire, Ravenstein en déduit que le nombre de migrants dans une zone d'arrivée est une fonction décroissante de la distance de la population d'origine et une fonction croissante du volume de cette dernière.

On peut donner (1) une interprétation mathématique des lois de migration de Ravenstein selon la formule:

$$M_{ij} = \frac{P_j}{d_{ij}} f(Z_j)$$

(1) Voir par exemple ISARD W. (1972), vol. I, p. 32.

avec les notations suivantes:

M_{ij} = migrations de i vers j

$f(Z_j)$ = fonction de Z_j , c'est-à-dire la force d'attraction de la zone d'accueil j (qui dépend de la conjoncture économique)

P_i = population de la zone d'origine i

d_{ij} = distance entre la zone d'origine et la zone d'accueil

Une grande partie des modèles élaborés ultérieurement s'inspirent plus ou moins directement des travaux de Ravenstein et étudieront le rôle joué dans les migrations par les facteurs qu'il avait le premier identifiés.

A) Distance

De très nombreux auteurs se sont attachés à mesurer l'effet de l'éloignement géographique sur la mobilité spatiale (1). Ils constatent généralement une relation entre l'intensité des flux et la distance parcourue. En fait, la grande majorité des déplacements s'effectue à courte distance.

Courgeau par exemple dans son étude sur la provenance des immigrants à Paris à la fin du XVIII^e siècle localise les lieux de départ des migrants. Il constate que la zone d'attraction principale de la capitale française se situe dans un rayon de moins de 300 km (2).

La dimension démographique des zones de départ et d'arrivée est très souvent intégrée dans les facteurs de la mobilité avec la distance. On constate généralement que la mobilité interne est d'autant plus importante que la densité démographique est plus forte, notamment lorsque certains centres urbains ont une population proportionnellement assez élevée. Comme nous l'avons déjà vu avec Isard, un modèle gravitationnel simple de type Pareto peut alors s'ajuster aux courants migratoires (3):

$$M_{ij} = k \frac{P_i \cdot P_j}{d_{ij}^n}$$

(1) Cf. parmi d'autres, CNRS (1975); COURGEAU D. (1970); GOREUX L.-M. (1956); BOGUE D.-J., THOMPSON W.-S. (1949); STEWART C.-T. (1960); BEALS R.-E., LEVY M.-B., MOSES L.-N. (1967); SAHOTA G.-S. (1968); GREENWOOD M.-J. (1969).

(2) COURGEAU D. (1971).

(3) COURGEAU D. (1970), p. 5.

avec les notations suivantes (k et n sont des constantes):

M_{ij} = migrations de la région i vers la région j

P_i = population de la zone i

P_j = population de la zone j

d_{ij} = distance entre i et j

De nombreuses recherches ont essayé de tester la valeur de ce type de modèle mettant en relation la distance entre deux zones et leurs populations respectives. D'une manière générale, ces trois variables permettent une bonne approche du phénomène migratoire (1).

Etudiant les mouvements interrégionaux français, Millot par exemple établit que la distance a cependant un rôle moindre sur la mobilité que l'importance démographique des pôles entre lesquels s'écoulent les flux migratoires (2).

Quant à Courgeau, dans son étude sur la provenance des immigrants à Paris, il constate que pour les distances supérieures à 270 km, la formule de Pareto avec $n = 2$ s'ajuste très bien, alors qu'en-deçà de cette limite, le nombre de migrants vers Paris est moins fonction de la distance.

Certaines analyses concernant l'Allemagne (3) affinent la notion de densité démographique en introduisant plusieurs facteurs significatifs du degré d'urbanisation (dimension, localisation et structure des agglomérations) et explicatifs du processus migratoire vers les villes.

D'autres études (4) tant aux Etats-Unis qu'en Suède ont essayé de déterminer la meilleure valeur du coefficient n. En fait, les résultats démontrent qu'il est impossible d'utiliser un modèle de gravitation avec un exposant unique. La distance a donc des effets variables selon les espaces, les époques et les migrants. En outre, on constate que plus une agglomération est importante, moins la distance joue sur sa migration.

(1) MILLOT B. (1973); COURGEAU D. (1970); MORILL R.-L. (1962); NELSON P. (1959).

(2) MILLOT B. (1973).

(3) BOEVENTER (von) E.-G. (1970).

(4) COURGEAU D. (1970), p. 5.

Courgeau (1) a testé dans quelle mesure l'impact du facteur distance s'est trouvé modifié au cours du temps. Il établit que la probabilité de migrer entre départements adjacents a été multipliée par 1,5 environ entre 1891 et 1946, alors qu'elle l'a été par 5 environ pour les départements situés à plus de 600 kilomètres du point de départ du migrant. Même constatation chez Goreux (2) qui établit qu'entre les périodes 1866-1886 et 1948-1951 l'effet du coefficient caractérisant la distance a diminué, ce qui traduit bien une plus faible résistance individuelle au déplacement géographique et un moindre obstacle à la mobilité joué par la distance.

Galloway (3), quant à lui, a étudié dans quelle mesure la distance jouait un rôle variable en fonction des diverses régions des Etats-Unis. Il arrive à la conclusion que les différences sont notables, le rôle de la distance comme obstacle à la mobilité étant plus important dans les régions méridionales et occidentales du pays.

L'influence de la distance est donc variable tant au cours du temps que dans l'espace. Tout comme d'ailleurs elle varie selon la sphère personnelle du migrant. Certains auteurs (4) ont tenté d'évaluer les relations entre la distance et de nombreux facteurs définissant le migrant tels que sa catégorie socio-professionnelle ou encore son revenu, voire son âge, etc...

D'abord exprimée par un contenu physique à la suite de Ravenstein, la notion de distance s'est donc vue peu à peu gratifiée d'une dimension sociologique (5) voire parfois technologique (6), d'où chez certains auteurs le souci d'utiliser le concept de "distance généralisée" (7).

Les "occasions intervenantes" (8), par exemple, constituent une approche plus sociologique de la loi de décroissance des migrations en fonction de la distance

(1) Ibid.

(2) GOREUX L.-M. (1956).

(3) GALLOWAY L.-E. (1967).

(4) RAIMON R.-L. (1962); OLSSON G. (1965); VINING R. (1953).

(5) STOUFFER S.-A. (1940), (1960).

(6) AYDALOT Ph., DE GAUDENAR J.-P. (1972).

(7) COURGEAU D. (1970), p. 13.

(8) Outre STOUFFER S.-A. (1940), (1960), cf. JANSEN C.-J., KING R.-C. (1968); ISBELL E.-C. (1944); BRIGHT M.-L., THOMAS D.-S. (1941); GALLE D.-R. et TACUBER K.-E. (1966) et pour une critique HOFFMANN-NOWOTNY H.-J. (1970).

parcourue. En effet, selon Stouffer l'éloignement physique ne joue pas nécessairement le rôle principal. Il faut tenir compte surtout, comme déterminant de l'intensité migratoire, d'une part, de l'offre d'emplois caractérisant la zone de destination (fonction croissante) et, d'autre part, des emplois offerts sur l'itinéraire de déplacement du migrant (fonction inverse) (1).

D'une manière générale, les recherches relèvent que la distance sociale - évaluée par des facteurs individuels tels que la culture ou la langue par exemple - a souvent une influence plus déterminante que la distance linéaire entre régions, surtout dans les pays où vit côte à côte une pluralité de cultures ou de langues (2).

Tout comme la notion d'espace à laquelle elle s'applique dans son sens premier (signification plus quantitative que qualitative), la distance a donc peu à peu été envisagée en fonction de la mentalité, du comportement et de l'appréciation des individus (d'où une conceptualisation plus "mystique" du terme).

Les anticipations du migrant potentiel sur son acte migratoire déterminent dans une certaine mesure "sa" perception de la distance. Elles séparent en quelque sorte la réalité spatiale objective des opinions qu'en a l'individu.

Distance physique et distance sociale constituent en fait un "continuum". En effet, si l'intensité des migrations diminue au fur et à mesure que la distance augmente, c'est tout simplement lié au fait que les causes qui peuvent empêcher un individu de se déplacer deviennent toujours plus nombreuses et plus importantes dès lors que la distance d'émigration s'accroît. En réalité, la distance se traduit par un éloignement qui accroît l'opacité du marché du travail et qui provoque pour le migrant des charges financières et des coûts psycho-sociologiques (3).

On peut donc dire avec Courgeau - et les divers auteurs s'accordent généralement à ce sujet (4) - que "le nombre de migrants échangés par deux zones est

(1) "The number of persons going a given distance is directly proportional to the number of opportunities at that distance and inversely proportional to the number of intervening opportunities" STOUFFER S.-A. (1962), p. 71.

(2) A ce sujet, cf. notamment les recherches concernant le Canada entreprises par VANDERKAMP J. (1971).

(3) JEGOUZO G. (1973). Cf. également ci-après 2.3.2 Analyse Coûts-bénéfices des migrations, pages 69 et suivantes.

(4) ISARD W. (1972), Tome I, p. 33.

une fonction croissante du pouvoir de répulsion de la zone de départ et du pouvoir d'attraction de la zone d'arrivée et une fonction décroissante de la "distance généralisée" entre ces deux zones" (1).

B) Filières

D'une manière générale, on parle de filière lorsqu'on observe une permanence spatio-temporelle des champs migratoires.

Les différents modèles qui traitent de ce phénomène utilisent donc, pour expliquer par exemple les courants migratoires de la zone i à la zone j pendant la période t_1 , une variable "migrations de i à j au temps t_0 ".

Dans son évaluation des facteurs de la mobilité géographique aux Etats-Unis entre 1955 et 1960, Greenwood (2) constate que les différents déterminants des migrations intérieures ont un double effet: d'une part, ils agissent en termes de flux (effet présent ou direct), et, d'autre part, ils ont une action en termes de stock (effet antérieur ou indirect).

Dès lors, les migrations quinquennales entre deux régions (i, j) seront déterminées dans une large mesure par une variable représentative du "stock de migrants ex-ante", c'est-à-dire par le nombre de personnes nées dans la région de départ (i) et vivant présentement dans la région de destination (j) des nouveaux migrants.

L'introduction dans le modèle du facteur "filière" a un impact cumulatif sur le coefficient de régression et permet d'augmenter de manière appréciable le pourcentage de la variance qui est expliquée. Par ailleurs, cette prise en compte des mouvements antérieurs diminue le coefficient d'élasticité des migrations, d'une part, relativement à la distance du trajet, et, d'autre part, en liaison avec le revenu dans la zone de destination.

D'autres auteurs ont également mis en évidence cette étroite dépendance entre les migrations antérieures et celles qu'ils observaient à un moment donné (3). Ils remarquent généralement que, dans la réalité, cette liaison s'explique très fréquemment par des facteurs relatifs à la sphère individuelle du migrant et

(1) COURGEAU D. (1970), p. 13.

(2) GREENWOOD M.-J. (1969), de même que (1970).

(3) BASTIDE H., GIRARD A., POURCHER G. (1964); HÄGERSTRAND T. (1957).

qu'elle est fondée sur les réseaux de relations personnelles et familiales que celui-ci possède dans la population d'accueil. D'une manière générale, on constate que les anciens émigrants, "amis et connaissances", forment la source principale d'information des nouveaux migrants (1). L'absence de renseignements sur toutes les localisations potentielles conduit donc les migrants à emprunter le même chemin que les migrations antérieures qu'ils connaissent et dont ils ont pu apprécier le résultat. Dès lors, si les individus ont fortement tendance à se déplacer dans des zones où se trouvent déjà des personnes natives de la même région qu'eux, c'est essentiellement pour des raisons psychologiques tenant au facteur de sécurisation que constitue la réussite migratoire d'autrui, au "désir de retrouver des amis, des parents, des voisins" (2). Et, le fait que ces contacts soient, le cas échéant, d'âge voisin de celui du migrant potentiel viendra encore augmenter la probabilité de la migration (3).

Le rôle de ces relations personnelles, de cet effet d'entraînement par des parents et des amis, est important, comme l'a écrit Pourcher dans son étude sur le peuplement de Paris (4): "Tout se passe donc comme si c'étaient les provinciaux qui ont conservé les liens les plus étroits avec le milieu de départ qui entraînent d'autres migrants dans leur sillage. Or, pour 100 provinciaux installés dans la capitale, 82 déclarent retourner très souvent ou quelquefois dans leur pays".

En tissant des réseaux de relations personnelles et familiales entre deux zones et en créant ainsi des occasions de départ, les migrations primaires amorcent en quelque sorte un courant géographique migratoire qui, dès lors, aura tendance à se perpétuer et à se déployer de lui-même. Le mécanisme des filières entraîne en fait l'existence d'un processus multiplicateur d'une chaîne de migration souvent étalée sur plusieurs générations. Par conséquent, il suggère, comme le relève Aydalot (5), la "marque d'un déséquilibre permanent et donc une contradiction avec l'idée néo-classique de convergence".

(1) NELSON P. (1959).

(2) Relevé par AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 60.

(3) COURGEAU D. (1975).

(4) POURCHER G. (1964), p. 197-193.

(5) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 60.

C) Autres facteurs

Certains modèles introduisent, en plus des facteurs que nous venons d'examiner (distances physique/sociale, dimensions démographiques/taux d'urbanisation et stock migratoire passé), les possibilités de loisirs ou de formation, le niveau d'instruction (1) voire le climat (2), ou encore les différences interrégionales en matière de religion ou de race (3). D'autres encore s'attachent, plus particulièrement dans le cadre de l'exode rural, à étudier le rôle de la dispersion de l'habitat et des structures agricoles (partage de propriétés lors de successions, taille de la famille, système des tenures ou encore modes de faire-valoir (4)).

Deux éléments méritent toutefois une attention particulière: l'information (5) et le système des transports (6), dont les développements rapides et les transformations ont permis aux migrants potentiels d'améliorer leurs connaissances sur les diverses localisations possibles et, dès lors, de réduire notablement la durée et le coût monétaire de leur déplacement.

En élargissant la perception de l'horizon spatial du migrant (d'un cadre local à un cadre international), les progrès des transports et de l'information ont donc permis, au cours du temps, de rendre interdépendants des espaces jusqu'alors isolés par la distance et, en conséquence, de lutter directement contre le frein que cette dernière constituait (7). A ce titre, ils ont facilité voire accru la mobilité.

(1) MILLOT B. (1973); BEALS R.-E. et coll. (1967); SAHOTA G.-S. (1968); GREENWOOD M.-J. (1969).

(2) GREENWOOD M.-J. (1969).

(3) SCULLY G.-W. (1969); PERSKY J.-J., KAIN J.-F. (1970).

(4) MERLIN P. (1971).

(5) GALLAWAY L.-E. (1967); NELSON P. (1959); AYDALOT Ph., DE GAUDENAR J.-P. (1972), p. 82 et suiv.

(6) CHATELAIN A. (1963); MERLIN P. (1971).

(7) GOREUX L.-M. (1956); CDURGEAU D. (1970). Notons cependant que les moyens de transport peuvent parfois également rompre l'isolement et dès lors freiner les migrations définitives en les transformant, le cas échéant, en navettes quotidiennes lieu de domicile/lieu de travail, cf. MERLIN P. (1971); CHATELAIN A. (1963).

2.2.2 Facteurs économiques

Si l'étude du processus migratoire et des déterminants de la mobilité relève parfois d'une démarche de type démographique ou géographique, il n'en reste pas moins, pour l'interprétation du phénomène, la nécessité d'adjoindre parallèlement à cette approche des déterminants relevant notamment du domaine de l'économie.

On retrouve déjà cette importance des variables économiques chez Ravenstein qui conclut ses "Laws of Migration" en relevant leur primauté. A ce sujet, il écrit: "I do not question for a moment that the principal, though not the only cause of migration, has to be sought for in over-population in one part or the country, whilst there exist elsewhere undeveloped resources which hold out greater promise for remunerative labour. It is obvious that this is not the only cause. Bad or oppressive laws, heavy taxation, an unattractive climate, uncongenial social surroundings, and even compulsion (slave trade, transportation), all have produced and are still producing currents of migration, but none of these currents can compare in volume with that which arises from the desire inherent in most men to "better" themselves in material respects" (1).

D'une manière générale, les économistes ont recherché une explication des migrations en les envisageant comme une réponse à un marché du travail imparfait. A cet effet, ils ont privilégié le rôle joué par les disparités spatiales, principalement de niveau de revenu et accessoirement de possibilités de travail (exprimées en termes d'emploi et/ou de chômage) (2).

(1) RAVENSTEIN E.-G. (1889), p. 286.

(2) Nous renonçons à présenter d'autres approches, notamment la problématique liée à la présence d'un déséquilibre entre ressources et population (théories de l'optimum, ...) et les relations avec les niveaux d'existence différenciés. A ce sujet, cf. la formulation qu'en a donnée A. Sauvy dans sa "théorie générale de la population". Cf. également MERLIN P. (1971), p. 35 et suiv.

A) Différenciations spatiales de revenus

Les relations entre la mobilité géographique du travail et les différenciations spatiales exprimées en termes de niveau des salaires sont au centre de la majorité des discours théoriques et de leurs approches statistiques.

a) Liaison migration/salaires

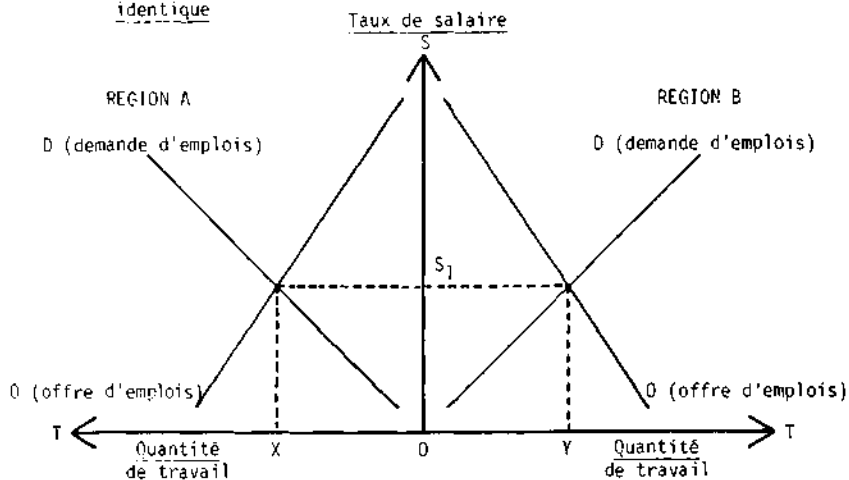
Pour les économistes classiques et néo-classiques, la mobilité interrégionale des facteurs de production doit être considérée, notamment, comme une réponse à des disparités spatiales de revenu.

On peut schématiser succinctement leur approche (1) par une transposition de la "loi de proportion des facteurs" tirée de la théorie du commerce international (interrégional) et mise en évidence par l'économiste suédois Ohlin (2) dans sa tentative d'explication de la division internationale du travail.

(1) Voir TERMOTE M. (1969).

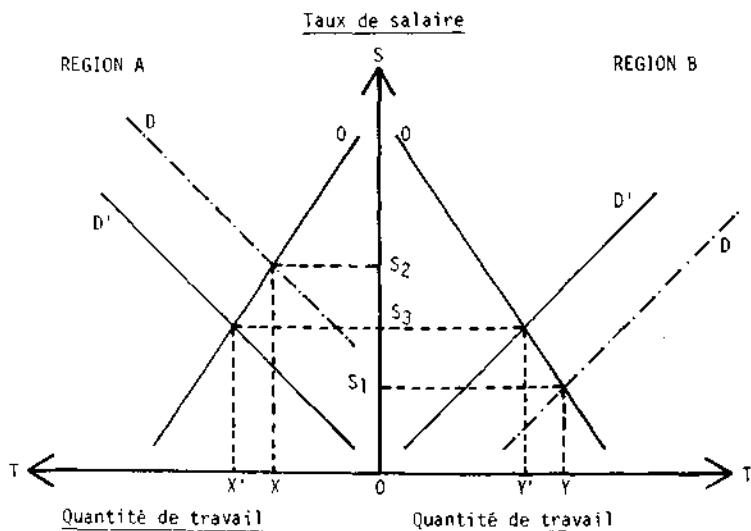
(2) OHLIN B.-G. (1933).

Figure 1 - Offre et demande déterminent dans les deux régions un salaire identique



Source: ce graphique est inspiré de TERMOTE H. (1969).

Figure 2 - Mobilité du travail et égalisation du niveau des salaires



Source: ce graphique est inspiré de TERMOTE H. (1969).

Sur la figure 1, la quantité d'emplois offerte et demandée sur le marché du travail de la région A, soit OX , est égale à la quantité de travail relative au marché de l'emploi de la région B, soit OY . L'égalité entre offre et demande détermine donc un niveau des salaires (S_1) identique dans les deux régions.

On retrouve là la situation d'équilibre chère à la pensée classique où la mobilité du travail devient superflue dès lors qu'il n'est plus possible d'augmenter sa rémunération (le raisonnement est identique avec le capital). Travail et capital se répartissent donc de façon équitable entre les deux régions A et B, puisque ni l'un ni l'autre ne trouverait avantage à se déplacer étant donné l'égalisation spatiale des productivités marginales et des rémunérations. Notre système à deux régions se trouve donc en situation d'équilibre inter-spatial.

Sur la figure 2, l'offre (O) et la demande (D) déterminent dans la région A un salaire plus élevé (S_2) que le salaire (S_1) de la région B. Comment, dans cette situation, l'équilibre interrégional va-t-il se réaliser ?

Pour les classiques (doctrine des coûts comparés), seul le processus d'échange des produits (mobilité des biens) permet d'arriver à une situation d'équilibre (les auteurs postulent en fait la mobilité parfaite des facteurs de production à l'intérieur de la nation et leur immobilité externe) (1). Selon la "loi de proportion des facteurs" envisagée par Heckscher - Ohlin - Samuelson, ce processus ne remédie que sous certaines conditions à la pénurie des facteurs de production les moins abondants. Dès lors qu'il y a coût de transport par exemple, il convient nécessairement, pour atteindre la situation d'équilibre spatial, d'intégrer la mobilité des facteurs de production qui doivent donc se délocaliser (changement ou de l'offre ou de la demande).

Sur le schéma ci-contre, on constate une migration de B vers A, soit de la zone de bas salaires (S_1) à la zone de hauts salaires (S_2). La mobilité permet donc de réaliser l'ajustement des courbes nouvelles de demande et d'offre. L'accroissement par immigration de la demande d'emplois en A (XX') est donc égal à sa réduction par émigration en B (YY'). On assiste donc, toutes choses égales par ailleurs, à une égalisation des taux de salaires (S_3) par une compression en A (S_2 à S_3) et une élévation en B (S_1 à S_3).

(1) TERMOTE M. (1969).

b) De quelques variations sur le concept de revenu

Si la théorie des salaires différentiels reste l'élément central de l'explication de la mobilité du travail, les avis divergent parfois quant au contenu à donner au terme revenu.

D'une manière générale, les modèles prennent en considération l'écart des salaires effectifs (1). Certains auteurs mettent cependant en doute la pertinence de cet indicateur.

Par exemple, dans son modèle de migrations vers les centres urbains dans les pays en voie de développement, Todaro (2) fonde sa démonstration sur trois facteurs, dont notamment le revenu escompté en milieu urbain (les deux autres étant: le revenu moyen obtenu par une main-d'oeuvre de qualification égale et la probabilité de trouver un emploi dans le secteur dynamique (3)).

Même démarche dans une autre étude où Harris et Todaro sont amenés à prendre en considération les écarts d'espérance de gain entre ville et campagne (4) qu'ils définissent par les différences de salaires effectives auxquelles sont appliquées une probabilité, pour le migrant potentiel, d'obtenir un emploi dans le secteur urbain moderne (5).

Un autre auteur utilise également cette probabilité de trouver un emploi dans le secteur moderne (6). Liée au type de migration et au niveau d'éducation du migrant potentiel, elle permet d'influencer sur le montant du revenu qui sera disponible en milieu citadin. Parallèlement à cette démarche d'évaluation du revenu en ville, Knight essaie de définir les paramètres qui lui permettront de mesurer la valeur de l'offre du migrant rural. Enfin, en lieu et place des revenus effectifs ou escomptés, il pose le problème en termes de marginalisme, le revenu marginal étant celui qu'est susceptible de gagner le dernier migrant venu s'installer en milieu urbain.

(1) OCDE (1965).

(2) TODARO M.-P. (1971).

(3) Sur la problématique du revenu escompté et de ses écarts avec le revenu réel, cf. AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 29-33.

(4) HARRIS J.-R., TODARO M.-P. (1970). Cf. également TODARO M.-P. (1969).

(5) Pour une critique des hypothèses de Todaro, cf. GODFREY E.-M. (1973).

(6) KNIGHT J.-B. (1972).

Terminons avec certaines recherches qui notent que si les gains de revenu paraissent le stimulant le plus puissant de la mobilité géographique, il convient d'utiliser le terme revenu dans un sens large, c'est-à-dire aussi avec une signification extra-salariale incluant par exemple des facteurs sociaux (prestations et sécurité sociales, stabilité de l'emploi, etc.) (1).

c) Vérifications statistiques

La littérature migratoire regorge de recherches statistiques qui essaient de vérifier dans quelles mesures les disparités spatiales de salaires sont un facteur d'incitation et d'explication de la mobilité.

Dans son étude sur les migrations agricoles françaises (2), Goreux obtient des résultats très intéressants, non seulement sur le rôle joué par la distance migratoire (3), mais également sur celui tenu par les différences régionales de revenu. A ce propos, il note "l'analyse statistique met en évidence une corrélation positive entre taux de migration et niveaux des salaires (...). La main-d'oeuvre se déplace donc des régions à bas salaires vers les régions à salaires élevés" (4). En outre, sur la base de calculs de coefficients d'élasticité migration/revenu, il constate que l'influence des écarts de salaires sur les migrations est allée en augmentant au cours du temps (tableau 1).

Cependant, l'élasticité de l'offre de travail par rapport aux écarts de salaires reste relativement faible. En effet, un coefficient de 0,01 par exemple signifie qu'une différence de rémunération de 50% entraîne un taux d'émigration annuel de 0,5% dans les zones à bas salaires.

(1) BOURGUIGNAT H. (1961).

(2) GOREUX L.-M. (1956).

(3) Cf. supra, page 35.

(4) GOREUX L.-M. (1956), p. 331.

Tableau 1 - Evolution des coefficients d'élasticité
des migrations par rapport aux taux de
salaires (France, 1862-1953)

Types de salaires	Années				
	1862	1882	1911	1948	1953
Salaires agricoles	0,0076	0,0077	-	0,0119	0,0143
Salaires industriels	-	0,0124	0,0268	-	-

Source: GOREUX L.-M. (1956), p. 351.

Les études plus récentes (1) n'ont pas changé fondamentalement d'optique même si parfois la formulation en est plus mathématique: les migrations des travailleurs restent généralement envisagées comme des réponses aux différences de salaires (2).

Examinons encore les résultats d'une recherche effectuée en Suisse.

Pour Rossi (3), les déplacements migratoires à longue distance doivent être déterminés uniquement par un petit nombre de variables - dont le revenu - qu'il appelle les facteurs d'importance "primaire". Pour vérifier cette hypothèse, l'auteur procède à une évaluation des paramètres d'une fonction linéaire mettant en relation les taux cantonaux des balances migratoires par rapport aux différences relatives entre les revenus par tête de la Suisse et des cantons, pour la période 1950-1965. Les résultats obtenus par la régression démontrent que les différences régionales du niveau de prospérité - mesuré par le niveau du revenu cantonal moyen - ont un effet prépondérant sur la mobilité spatiale

(1) Cf. entre autres, HARRIS J.-R., TODARO M.-P. (1970); KLAASSEN L.-H. (1965); BEALS R.-E. et coll. (1967); SAHOTA G.-S. (1968); GREENWOOD M.-J. (1969); LI DONNI V. (1971); MUTH R.-F. (1971); MADINIER P. (1959); MILLOT B. (1973).

(2) Pour une approche particulièrement complète de la liaison mobilité/revenu, cf. OCDE (1965).

(3) ROSSI A. (1972).

de la population, le taux de l'excédent des mouvements migratoires augmentant avec la valeur relative des divergences de revenus par tête. Cependant, même si elle est relativement élevée ($r^2 = 0,65$), la valeur du coefficient de détermination (carré du coefficient de corrélation) suppose tout de même qu'une certaine part des variations des taux d'excédents des migrations doit être expliquée par des facteurs autres que le revenu.

Autre exemple en France où, sur la base d'une approche de même type entre le taux moyen de salaire départemental et le taux départemental de migration nette, Aydalot obtient, pour la période 1954-1962, un coefficient de corrélation linéaire de 0,57.

D'une manière générale, les recherches statistiques constatent que les soldes migratoires sont constamment défavorables aux régions caractérisées par des bas revenus par habitant.

B) Possibilités d'emploi et chômage

Si la liaison salaire/migration apparaît comme l'élément préférentiel des études des déterminants de la mobilité, d'autres facteurs, d'attrait ou de répulsion, peuvent intervenir de façon concomitante, notamment les possibilités de travail et le chômage.

Nous avons déjà fait allusion à la variable emploi en citant les modèles de Knight (1) et surtout de Harris/Todaro (2) qui affectent le surplus de revenu escompté d'une probabilité, pour le migrant potentiel, de trouver un emploi dans le secteur urbain moderne.

De nombreuses autres recherches abordent le problème du décalage entre offre et demande de travail et celui des différences interrégionales dans les conditions d'accès aux emplois comme éléments dynamiques de la mobilité spatiale.

D'une manière générale, on admet que les taux différentiels d'immigration sont induits par la croissance différentielle des possibilités d'emploi. Certains modèles lient plus particulièrement la mobilité géographique à une mobilité intersectorielle se développant du secteur agricole au secteur non-agricole (3).

(1) KNIGHT J.-B. (1972).

(2) TODARO M.-P. (1969); HARRIS J.-R., TODARO M.-P. (1970); TODARO M.-P. (1971).

(3) DREWE P. (1971); BJORK G.-C. (1968); JEGOUZO G. (1973); FABRE R. (1974).

D'autres, par contre, se proposent d'examiner directement les relations entre les migrations et la croissance de l'emploi en milieu urbain (1).

L'explication par l'emploi est souvent liée à une explication par les revenus, dans la mesure où on admet que les différences salariales ont des effets importants sur l'immigration et dès lors sur la croissance de l'emploi (2). Inversement, on remarque aussi que les possibilités de travail jouent un rôle plus grand dans la répartition géographique de la main-d'oeuvre que les différences interrégionales de salaires (3) qui, elles-mêmes, pourront avoir un impact plus fort que les variables de chômage sur les migrants potentiels (4).

Les migrations ne s'expliquent pas nécessairement par les variations de l'intensité de la demande de travail mais également par un effet à caractère répulsif: le chômage.

Son importance comme déterminant de la mobilité est difficile à apprécier bien que ce concept soit au centre d'un nombre considérable de recherches depuis les travaux effectués par Blanco (5).

Deux courants principaux se dessinent parmi les auteurs, opposant les tenants d'une causalité en termes de niveaux de chômage à ceux mettant en doute l'influence de ce facteur comme incitation à la migration (6).

Les études menées par Blanco vont dans la première direction. Elles mettent en évidence le rôle du chômage qui explique près de 85% de la variation des mouvements de population entre les divers Etats des USA. A sa suite, de nombreux auteurs appliqueront des méthodes similaires (analyse de régression) aux mouvements migratoires dans différents pays, tels l'Angleterre (7) ou le Canada (8). Tous les résultats obtenus font apparaître une liaison plus ou moins forte mobilité-chômage.

(1) MUTH R.-F. (1971).

(2) MUTH R.-F. (1971).

(3) VEDDER R.-K. et coll. (1971); LANSING J.-B., MUELLER E. (1967).

(4) CHRS (1975), p. 477 et suiv.

(5) BLANCO C. (1963).

(6) En fait, ces divergences n'ont guère de sens si l'on ne souligne pas les spécificités des sociétés globales dans lesquelles le phénomène est étudié: le chômage n'a pas la même signification économique dans une société industrielle avancée ou dans un pays en voie de développement.

(7) OLIVER F.-R. (1964), (1965).

(8) VANDERKAMP J. (1968); COURCHENE T.-J. (1970).

En désaccord avec cette optique, d'autres auteurs pensent au contraire que le chômage n'a qu'une influence très marginale sur les déplacements géographiques de la population (1): "Les catégories les plus sujettes au chômage ne sont pas soumises davantage que les autres aux mouvements migratoires" (2). Les migrations ne constituent donc en aucun cas un remède au chômage. Et comme le relève par ailleurs Aydalot, les corrélations positives qu'on obtient généralement entre chômage et migration ne sont en rien explicatives car "on se borne ainsi à associer deux caractères des plus grandes villes: un taux de chômage supérieur à la moyenne et une capacité d'attraction élevée" (3).

Dans leurs modèles, Harris et Todaro (4) vont même plus loin. Ils montrent sous quelles conditions (hauts salaires, probabilité de trouver un emploi) une immigration dans une zone affectée d'un taux de chômage élevé peut apparaître comme économiquement rationnelle - il est plus avantageux pour un migrant potentiel de subir le risque d'un chômage temporaire en milieu urbain que de choisir un revenu très faible en milieu rural - et dès lors, si elle se produit, engendrer un surplus de chômage en ville.

Todaro a appliqué ce modèle en Afrique tropicale (5). Il constate que, en se développant à un rythme supérieur aux possibilités d'emplois non agricoles, les migrations vers les villes entraînent une aggravation du chômage urbain, ce qui ne constitue aucunement un frein à l'immigration, car les facteurs d'attraction qu'il a mis en évidence (écart de revenu escompté entre la ville et la campagne et probabilité relativement élevée de trouver un emploi en milieu urbain) déploient un effet supérieur.

C) Conclusion

Salaires, emploi et chômage sont les trois déterminants de la mobilité privilégiés par les économistes classiques et néo-classiques.

Que faut-il retenir des nombreuses études statistiques qui les ont mis en

(1) Cf. parmi d'autres GREENWOOD M.-J. (1969); SPEARE A. (1971); LANSING J.-B., MUELLER E. (1967) confirmés par les analyses de AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972).

(2) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972).

(3) Ibid., p. 145.

(4) HARRIS J.-R., TODARO M.-P. (1970); TODARO M.-P. (1969).

(5) TODARO M.-P. (1971).

relation avec les migrations de population ? Dans quelle mesure la mobilité est-elle due plus à un écart de rémunération qu'à un effort d'investissement plus important réalisé dans les zones à hauts revenus ?

D'une manière générale, les ajustements statistiques obtenus déterminent le plus souvent de bonnes corrélations avec ces trois variables (surtout revenu et emploi) même si des études, moins nombreuses, tendent à prouver le contraire.

Faut-il déduire que les déterminants économiques jouent vraiment le rôle que leur prête généralement la théorie ?

Pour plusieurs auteurs, la relation migration/salaire soulève en fait plus de questions qu'elle n'en résout (1).

Aydalot, par exemple, remarque que, s'il obtient un coefficient de corrélation statistiquement significatif avec les salaires (2), d'autres variables, fortement autocorrélées, donnent des résultats tout aussi prometteurs (3):

- population des villes de plus de 20'000 habitants: 0,68
- part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total: 0,63
- indice de richesse départementale: 0,57
- indice de consommation par tête: 0,71

Un autre élément dont il convient de tenir compte réside dans l'effet des écarts entre les "coûts" propres à chaque région (coût de la vie en général, temps de transport résidence/travail, etc.). Plusieurs recherches montrent que les différences dans les niveaux régionaux des prix réduisent le degré de disparité interrégionale en ce qui concerne le revenu réel.

Une étude des migrations intérieures en Allemagne occidentale (4) a montré à cet égard que la différenciation des rémunérations ne joue pas le rôle primor-

(1) Pour les critiques à la relation chômage/migration, cf. supra où nous avons mentionné quelques recherches qui établissent que le chômage qui se déclare dans une zone n'est pratiquement jamais résorbé par le processus migratoire. Quant à une démonstration sur l'absence de relation significative du processus migratoire avec les écarts de rémunération et d'emploi, on peut se référer à NELSON P. (1959).

(2) 0,57, cf. supra p. 47.

(3) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 63.

(4) VEDDER R.-K. et coll. (1971). Ces résultats confirment ceux observés dans une étude sur les Etats-Unis entre 1950 et 1960, cf. SHAW R.-P. (1975), p.73.

dial qu'on lui attribue généralement comme inducteur de la mobilité, surtout par le fait que ces différences sont elles-mêmes très faibles.

Goelho et Ghali (1) vont même plus loin. Ils constatent que si l'on tient compte, sur les salaires nominaux, de l'effet des différences du coût de la vie entre les diverses régions des Etats-Unis, les disparités interrégionales de niveau de salaires n'existent plus !

Enfin, une étude effectuée par enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population américaine montre que, d'une part, "les revenus après la migration ne sont pas, d'une façon significative, plus élevés qu'avant la migration" et que, d'autre part, "les migrants potentiels n'ont pas une claire conscience des différences régionales de revenu" (2). D'une manière générale, on constate que les travailleurs sont souvent mal informés de l'évolution du marché du travail hors de leur région (3). L'étude de l'OCDE (4) parvient à certaines constatations de même ordre et admet une possible indépendance éventail des salaires/migration: l'influence du niveau du salaire sur la mobilité du facteur travail peut donc être parfois assez faible (5). Relevons encore que certains modèles ont essayé de lever les incertitudes que l'on peut éprouver quant à la relation réelle entre salaires et migrations en procédant à un ajustement pour tenir compte des différences de coût de la vie (6).

Pour conclure, retenons que la géographie économique peut avoir une incidence sur les migrations de population, même si certains doutes peuvent être émis (rôle des différences interrégionales du coût de la vie dans le cadre de la liaison avec le revenu, etc.). Cependant, le lien entre intensité migratoire et niveau des rémunérations et/ou croissance structurelle de l'emploi est plus complexe qu'on ne l'admet généralement (7), notamment en raison du caractère hétérogène de la mobilité, que ce soit en fonction du mobile - il y a au niveau des individus tant de raisons multiples et subjectives de migrer (en plus des différences selon les catégories socio-professionnelles, etc.) - ou encore

(1) GOELHO P.-R., GHALI M.-A. (1971), cités par AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972).

(2) LANSING J.-B., MUELLER E. (1967), cités par *ibid.*

(3) VEDDER R.-K. et coll. (1971).

(4) OCDE (1965).

(5) Relevons que, d'une manière générale, les experts de l'OCDE penchent plutôt pour une liaison certaine.

(6) KNIGHT J.-B. (1972).

(7) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972).

en relation avec les particularités et la pluralité des structures spatiales concernées par le processus migratoire.

2.3 Micro-déterminants de la mobilité spatiale

Les incertitudes et les contradictions engendrées par une interprétation globale, externe au mobile, du processus migratoire ont conduit parfois les chercheurs à reconnaître la nécessité de s'interroger plus précisément sur les facteurs individuels influençant les comportements migratoires. Comme le note Aydalot, "si la migration, fruit d'une décision individuelle, ne peut se ramener à la seule poursuite d'un gain plus élevé, c'est d'abord par une analyse des motivations du migrant que l'analyse progressera" (1).

Au niveau individuel, un autre type d'approche a fait l'objet de très nombreuses recherches: le problème de la sélectivité des migrations (2). La fréquence de telles études provient surtout du fait que la problématique de cette mobilité différentielle est relativement facile à saisir statistiquement par rapport à l'étude d'autres secteurs du processus migratoire, tels les explications en termes de causalité par exemple. En outre, même si l'interprétation de la sélectivité des migrations peut se révéler parfois plus complexe qu'elle n'apparaît de prime abord, les oppositions entre les chercheurs et théoriciens y sont moins prononcées qu'ailleurs.

Ces raisons - liées au fait que la présente étude contient elle-même, dans sa partie appliquée, un chapitre relatif à la sélection qu'effectue la migration (3) - nous ont amené à ne pas montrer, dans cette partie théorique, en quoi le profil d'un migrant peut être spécifique par rapport à celui d'un sédentaire.

Après avoir posé le problème migratoire en termes de conditions générales, en termes de cadre économique et spatial, nous allons donc tenter de l'aborder en termes de comportement individuel par le biais d'une double approche, relative

(1) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 76. Cf. également NELSON P. (1959); GREENWOOD M.-J. (1969), cité par MILLOT B. (1973).

(2) Les principales variables discriminantes prises en compte sont: l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la profession, le statut familial, la race ou encore le mode d'occupation du logement.

(3) Voir chapitre III.

aux motivations d'une part, et, aux coûts-avantages de l'acte migratoire d'autre part.

2.3.1 Motivations individuelles de migration

A) De quelques approches par enquête

C'est en général par une étude directe auprès des individus qu'on tente d'expliquer le comportement des migrants et de rechercher les causes de la mobilité géographique. L'enquête constitue donc une source de données qui permet à ce titre de réunir des renseignements qu'il est pratiquement impossible d'obtenir par d'autres voies (recensements notamment).

Il existe de nombreuses enquêtes sur les migrations (1). En raison de la méthode même d'accès à l'information, elles s'appliquent généralement à des espaces restreints. Nous ne présenterons donc pas ces études qui sont d'un intérêt évident mais surtout au niveau local ou micro-régional.

D'une manière générale, les motifs de migration dégagés par enquête auprès des individus peuvent être regroupés dans les trois catégories suivantes, rangées par ordre d'importance décroissante (2):

• Catégorie 1

Cette catégorie comprend la mobilité géographique induite par des raisons professionnelles (ou en vue d'études pour les étudiants). A cet effet, il convient de distinguer:

- les déplacements dus à une promotion;
- les déplacements dus à la volonté d'améliorer sa situation matérielle (exercice de la même profession dans une région où les rémunérations sont plus élevées);
- les déplacements liés au type même de la fonction exercée (clergé, professeurs, militaires, etc.);
- les déplacements correspondant à une mutation professionnelle (changement de métier).

(1) Signalons au niveau suisse HADERMANN J. et coll. (1975); SECTION CANTONALE DE L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE (1970); WILDHABER U. (1977).

(2) BOGUE D.-J. (1959).

● Catégorie 2

Dans cette catégorie, on trouve les motifs d'ordre familial parmi lesquels deux tendent à prévaloir:

- les migrations pour cause de mariage;
- les migrations en vue des études des enfants.

● Catégorie 3

Ce dernier groupe comprend essentiellement des motifs d'ordre psychologique, attractif ou répulsif:

- désir de gagner une ville agréable (style de vie, atouts culturels, possibilités de loisirs);
- désir de quitter un milieu hostile, contraintes sociales.

Tout en pondérant les priorités, d'autres recherches confirment l'importance des causes professionnelles, telles celles entreprises en 1972 par Bastide et Girard (1).

Sur la base d'un échantillon d'adultes de nationalité française de plus de 2'500 personnes - qui devaient notamment indiquer leurs différents lieux de résidence depuis l'âge de 15 ans et les raisons de ces changements - les analyses mettent en évidence les liens entre les changements de domicile et les événements importants de la vie familiale et surtout professionnelle (tableau 2).

On constate que l'activité professionnelle explique environ 6 migrations sur 10. Ce résultat confirme la prépondérance du contenu économique de l'acte migratoire. Par motifs liés au travail, il faut entendre les raisons suivantes, rangées par ordre d'importance décroissante (par parenthèses, le taux obtenu pour 100 migrations):

- affectation, nomination, mutation (22,3);
- poursuite des études, formation professionnelle, apprentissage (10,8);
- sans travail, ou sans emploi satisfaisant au lieu de départ (9,0);
- volonté de trouver une situation meilleure, avoir de meilleures perspectives d'avenir (5,8);

(1) BASTIDE H., GIRARD A. (1974).

- changement d'employeur (5,0);
- installation à son compte (3,7);
- départ en retraite (2,4);
- autres motifs (1,9).

Tableau 2 - Raisons des changements de domicile
(population française 1972)

Motifs des changements	Pour 100 migrations (1)
Motifs liés au travail	60,9
Motifs liés à la famille	27,3
Motifs liés au logement	14,2
Motifs liés à des circonstances diverses	11,0
Motifs liés aux parents	8,2
Motifs non précisés	1,6

Source: BASTIOE H., GIRARD A. (1974), art. b, p. 744-745.

Importance également des raisons liées à la famille qui expliquent plus du quart des migrations. Sous cette étiquette on retrouve les variables suivantes:

- mariage (16,6);
- désir de se rapprocher des membres de la famille (4,9);
- provenance d'un événement familial: décès, maladie (1,4);
- désir de vivre indépendamment de la famille (1,3);
- divorce ou séparation (1,0);
- naissance (0,8);
- scolarité, études ou formation professionnelle des enfants (0,7);

(1) Total supérieur à 100, par suite de réponses multiples.

• autres raisons (0,6).

Les autres motifs, liés au logement ou à des circonstances diverses, ont un impact beaucoup plus faible sur les migrations.

Les résultats de cette recherche sont confirmés largement par de nombreuses enquêtes de même type. On aboutit pratiquement toujours à la prépondérance des contraintes de l'emploi et de la carrière professionnelle d'une part, et d'autre part, dans une moindre mesure toutefois, à celle des raisons de famille.

Ce type d'enquête est important car il démontre qu'en plus des interprétations du processus migratoire en termes économiques purs, telles qu'elles apparaissent dans les études globales, il convient de prendre en considération une mobilité plus ou moins forcée (migration en vue du mariage, etc.) ou plus ou moins passive ou liée (migration de la famille qui accompagne le chef de ménage, etc.).

B) Approche par questionnaire des déterminants de la mobilité dans la région Centre-Jura

En raison de la méthode même d'accès à l'information, les enquêtes sur les motifs des migrations s'appliquent généralement à des espaces restreints. Au niveau local ou micro-régional, leur intérêt est néanmoins évident.

Pour éviter de généraliser "in abstracto" les conclusions d'études relatives à d'autres espaces, nous avons effectué dans la région Centre-Jura une enquête sur les facteurs qui motivent les migrations.

A cet effet, des questionnaires ont été envoyés dans les diverses communes.

Sise au coeur de l'arc jurassien, côtoyant le Doubs et la frontière française, cette région recouvre des communes bernoises (9), jurassiennes (15) et neuchâtelaises (10), représentant un peu moins de 80'000 habitants (1). Chaque commune a accepté de remettre, par l'intermédiaire du préposé à la Police des habitants, un questionnaire à toutes les personnes arrivant ou quittant son territoire (2). La période d'enquête recouvre le second semestre de l'année 1973.

(1) Le champ géographique couvert par cette enquête est plus restreint que celui de l'étude principale qui suit. Pour une définition exacte du périmètre, Cf. MAILLAT D., PELLATON J.-P. (1975), p. 11-14.

(2) Pour les familles, le questionnaire ne devait être rempli que par le chef de ménage.

Les renseignements demandés avaient trait au lieu de destination ou de provenance, aux caractéristiques d'identification de la population migrante (état civil, nombre d'enfants, âge, origine), à l'activité économique (profession, statut, secteur) au lieu de départ et d'arrivée, à la durée antérieure de résidence et enfin aux motivations déterminantes de la migration. Connaissant l'ancien et le nouveau lieu de résidence, il était possible de déterminer pour chaque questionnaire si la personne quittait la région (émigration), changeait de domicile à l'intérieur de la région (mouvements internes) ou enfin arrivait dans la région en provenance de l'extérieur (immigration).

Plus de 2'000 questionnaires ont été remplis, soit:

- ◆ 881 émigrants hors de la région;
- ◆ 787 immigrants dans la région;
- ◆ 375 migrants intérieurs à la région.

Il est évident que l'enquête ne recouvre pas tous les mouvements inter- et intrarégionaux, car, d'une part, certaines personnes interrogées n'ont pas répondu et, d'autre part, quelques communes n'ont pas effectué le travail qui leur incombait avec tout le soin nécessaire par ce type d'enquête. Néanmoins, la population touchée par le questionnaire constitue un échantillon qui, statistiquement, peut être considéré comme valable.

Les résultats aux questions d'identification apportent des éléments indispensables pour la bonne connaissance des migrants. Situation de famille (état civil, nombre d'enfants), âge, origine, permettent de dégager les traits les plus caractéristiques de cette population. Par ailleurs, les caractères socio-économiques (profession exercée, statut socio-professionnel, secteur d'activité) donnent des indications sur les tensions qui peuvent se manifester sur le marché du travail régional. Enfin, les renseignements sur la durée de séjour au domicile précédent permettent de prendre en considération des éléments de caractère permanent ou passager de la migration.

Avant d'examiner les résultats de l'enquête concernant les motivations de la population migrante, précisons ces caractéristiques de l'échantillon pris en compte (1).

(1) Voir également PELLATON J.-P., STROHMETER A. (1975); MAILLAT O., PELLATON J.-P. (1975), p. 106-109.

a) Etat civil

Le tableau 3 donne en % les caractéristiques d'état civil des gens qui ont quitté la région (émigration), qui sont venus s'y installer (immigration) ou qui y ont simplement modifié leur lieu de domicile (mouvements internes). La dernière colonne donne les résultats pour l'ensemble des personnes interrogées.

Tableau 3 - Etat civil des migrants, en %

Etat civil	Emigration	Immigration	Mouvements internes	Total
Mariés	30,9	29,2	39,7	31,9
Hommes, dont:	31,1	31,3	25,4	30,1
• veufs ou divorcés	2,8	3,9	4,3	3,5
• célibataires	28,3	27,4	21,1	26,6
Femmes, dont:	37,0	38,5	34,4	37,1
• veuves ou divorcées	6,8	5,0	8,0	6,3
• célibataires	30,2	33,5	26,4	30,8
Sans réponse	1,0	0,9	0,5	0,9

L'élément féminin est majoritaire dans chaque flux (37,1% des mouvements totaux, 37,0% pour l'émigration, 38,5% pour l'immigration et 34,4% des mouvements internes). Ce phénomène s'explique par le taux élevé d'activité des femmes dans la région (1) qui est dû à leur relative facilité de trouver un emploi.

Les flux masculins sont un peu moins intenses, de même que ceux qui concernent les personnes mariées, davantage à la recherche de la sécurité de l'emploi que les célibataires. Elles prennent relativement moins de risques et sont donc moins mobiles. En outre, la présence d'un conjoint a généralement un effet de

(1) Le taux d'activité des femmes exprime en pourcentage la relation entre le nombre de femmes exerçant une profession et le nombre de femmes en âge d'avoir une activité économique. En 1970, ce taux était de 62,6% dans Centre-Jura, contre 50,6 pour la Suisse, 57,0 pour le canton de Neuchâtel et 49,3 pour le canton de Berne.

sédentarisation (1). A noter que pour les mouvements intérieurs, les personnes mariées représentent tout de même près de 40% des changements de domicile. La famille se déplace de préférence à l'intérieur de la région (notamment pour des questions de logement) au lieu d'effectuer de longues migrations qui bouleversent généralement cadre de vie et habitudes. A contrario, les personnes seules (hommes ou femmes) témoignent d'une moindre résistance au changement et donc d'une plus grande mobilité.

b) Nombre d'enfants

Le tableau 4 donne des caractéristiques sur la grandeur de la famille des migrants.

Tableau 4 - Nombre d'enfants des migrants, en %

Grandeur de la famille	Emigration	Immigration	Mouvements internes	Total
1 enfant	8,1	5,1	9,6	7,2
2 enfants	5,7	5,2	9,9	6,3
3 enfants	1,2	1,3	1,3	1,3
4 enfants et plus	0,0	0,5	1,1	0,4
Sans enfant (ou sans réponse)	85,0	87,9	78,1	84,9

On remarque que le 15% environ des mouvements migratoires totaux concerne des ménages avec enfants. Ce pourcentage, mis en relation avec le tableau 3, signifie que la moitié des personnes mariées qui se déplacent n'ont pas d'enfants (en admettant bien entendu que le nombre de veufs/veuves, divorcés/divorcées et célibataires qui ont des enfants est très faible). Les résultats de la colonne "mouvements internes" confirment les déductions précédentes relatives à

(1) Si le fait de se marier est dans de nombreux cas une occasion de migration (cf. chapitre III), on constate ici par contre que le fait d'être marié paraît être un facteur de moindre mobilité.

la résistance au changement de cadre et à la mobilité des familles par rapport aux personnes célibataires et assimilées (veufs, divorcées, etc.).

c) Age

Le tableau 5 répartit la population migrante en fonction de son âge.

Tableau 5 - Age des migrants, en %

Groupe d'âges	Emigration	Immigration	Mouvements internes	Total
Jusqu'à 17 ans	4,7	9,3	2,9	6,1
18 à 24 ans	36,5	43,2	36,5	39,1
25 à 39 ans	38,7	31,3	37,9	35,7
40 à 64 ans	14,5	11,9	12,8	13,2
65 et plus	4,9	3,8	7,5	4,9
Sans réponse	0,7	0,5	2,4	0,9

Deux éléments principaux ressortent de ce tableau:

- la région est attractive pour une population relativement jeune. Plus de la moitié (52,5%) des immigrants ont moins de 25 ans. Par contre, cette même classe d'âge ne comprend que les 2/5 des émigrants (41,2%);
- le marché du travail régional est moins dynamique pour les "forces vives" de la région puisque plus de la moitié (53,2%) des émigrants sont des personnes en âge d'avoir une activité économique (25-64 ans). Cette perte au niveau des actifs régionaux n'est pas compensée par des arrivées, l'immigration des personnes susceptibles d'exercer une profession étant inférieure de 10 points à l'émigration (à volume de flux à peu près équivalent).

d) Origine

Le tableau 6 répartit la population migrante en fonction de son origine.

Tableau 6 - Origine des migrants, en %

Régions	Emigration	Immigration	Mouvements internes	Total
Région Centre-Jura	7,5	4,1	14,4	7,4
Autres neuchâtelois	13,1	10,3	12,3	11,8
Autres jura bernois	3,6	1,7	4,3	3,0
Autres suisses	43,1	42,8	49,1	44,1
Etrangers	29,2	39,3	13,9	30,2
Sans réponse	3,5	1,9	6,1	3,4

Ce tableau permet de faire trois constatations:

- la part des migrants d'origine étrangère est plus importante (+10 points) dans le flux d'immigration que dans celui d'émigration. A contrario, la part des Suisses qui quittent la région est plus forte que celle des Suisses qui y immigreront;
- les habitants originaires de la région sont attachés à leur cadre de vie. Leur mobilité interne est plus importante que les échanges avec l'extérieur;
- la mobilité intérieure des résidents étrangers est relativement faible.

e) Profession exercée

Les migrants ont été répartis en fonction des professions pour chaque flux considéré, dans la commune de départ comme dans celle d'arrivée (tableau 7).

La catégorie la plus représentée dans les flux migratoires est celle des "artisans, ouvriers de métiers, ouvriers à la production et manoeuvres". Elle concerne plus du quart des émigrants et des immigrants et plus du tiers des mouvements internes. Par ailleurs, elle est relativement mieux représentée dans la région (émigration, commune de départ - immigration, commune d'arrivée)

Tableau 7 - Répartition des migrants selon les professions, en %

Types de profession	Emigration		Immigration		Mouvements internes		Total	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	0. Personnes exerçant une profession libérale, techniciens, ...	20,3	18,6	19,9	17,0	13,9	11,2	19,0
1. Directeurs et cadres administratifs supérieurs, ...	1,5	1,7	2,2	1,4	1,6	1,3	1,8	1,5
2. Employés de bureau, ...	9,6	10,1	8,6	8,0	11,2	11,7	9,5	9,6
3. Vendeurs, ...	3,6	3,3	2,7	2,7	2,7	3,7	3,1	3,1
4. Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers, ...	1,5	1,5	1,9	2,5	3,2	3,5	2,0	2,3
5. Mineurs, carriers, ...	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6. Travailleurs des transports et communications, ...	3,5	3,3	2,3	2,0	3,7	4,3	3,1	3,0
7/8. Artisans, ouvriers de métier, ouvriers à la production, manoeuvres, ...	24,4	27,6	28,6	24,5	37,3	36,8	28,4	28,1
9. Travailleurs spécialisés dans les services, les sports, les activités récréatives, ...	12,5	14,8	15,6	11,2	10,1	10,1	13,3	12,5
10. Personnes ne pouvant être classées selon la profession, étudiants, apprentis-stagiaires, retraités-rentiers, ménagères, ...	20,6	18,8	18,2	30,2	15,7	17,0	18,8	23,0
11. Sans réponse, ...	2,3	0,3	0,0	0,4	0,5	0,3	1,1	0,3

qu'à l'extérieur (émigration, commune d'arrivée - immigration, commune de départ).

Cette forte représentation s'explique notamment par la structure monosectorielle de la région: 67% des personnes exerçant une activité économique sont occupées dans le secteur secondaire. A titre de comparaison, ce rapport est de 61 pour le canton de Neuchâtel et de 48 pour le canton de Berne et la moyenne nationale.

Le deuxième groupe en importance concerne les "personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés". Il convient de noter également la part de la catégorie "travailleurs spécialisés dans les services, les sports et les activités récréatives" qui représente environ un migrant sur huit.

Enfin, à peu près un migrant sur cinq ne modifie pas la structure du marché de l'emploi (étudiants, apprentis-stagiaires, retraités, ...).

f) Statut socio-professionnel

Le tableau 8 répartit les migrants en fonction de leur situation professionnelle (statut socio-professionnel).

Tableau 8 - Statut socio-professionnel des migrants, en %

Statut socio-professionnel	Emi- gration		Immi- gration		Mouvements internes		Total	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
1. Apprentis, manoeuvres, stagiaires, ouvriers non qualifiés	29,2	37,9	41,4	30,7	33,6	35,2	34,7	34,7
2. Ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, ouvriers professionnels, travail à domicile, employés inférieurs, contremaîtres	44,2	42,6	39,5	37,9	46,4	45,1	42,8	41,2
3. Employés supérieurs, cadres, chefs et au-delà	6,4	6,1	6,2	3,8	5,9	5,1	6,2	5,0
4. Sans situation (étudiants, retraités, ménages)	17,9	12,7	12,2	26,0	13,6	14,1	14,9	18,1
5. Sans réponse	2,4	0,7	0,6	1,5	0,5	0,5	1,4	1,0

On constate que la catégorie 2 (ouvriers qualifiés, employés de degré inférieur, etc.) comprend la part la plus importante des flux, avec près de 40% des mouvements. Une seule exception: elle ne représente que 39,5% des immigrants (dans la commune d'arrivée) contre 41,4% à la catégorie 1 (apprentis, manoeuvres, stagiaires, ouvriers non qualifiés).

En général, le changement de domicile s'accompagne d'une promotion professionnelle. On retrouve respectivement plus de "cadres, employés supérieurs, chefs et au-delà" et de "ouvriers qualifiés, contremaîtres, ..." dans la commune d'arrivée que dans celle de départ. De surcroît, les "apprentis, manoeuvres, stagiaires, ouvriers non-qualifiés" sont beaucoup mieux représentés dans la commune de départ que dans celle d'arrivée.

Cependant, un cas particulier infirme ces remarques: dans le flux d'immigration dans la région, la part des "apprentis, manoeuvres, stagiaires, ouvriers non-qualifiés" est plus faible dans la commune de départ (hors Centre-Jura = 30,7%) que dans celle d'arrivée (41,4%).

g) Secteur d'activité

Les migrants ont été répartis en fonction du secteur d'activité ou de la branche d'activité (tableau 9) dans lesquels ils travaillaient ou allaient travailler:

- le secteur primaire, qui comprend théoriquement l'agriculture, l'élevage du bétail, la sylviculture, l'horticulture, ...;
- les personnes qui travaillent dans le secteur secondaire, soit: industrie et métiers, construction, ... Trois groupes ont été retenus:
 - Industrie horlogère;
 - Industrie des machines;
 - Autres branches du secteur secondaire.
- le secteur tertiaire ou secteur des services qui comprend le commerce, les banques, les assurances, les transports et communications ...

A titre de comparaison, il est intéressant de donner le poids des trois secteurs de l'activité économique dans la population active régionale (1970):

- Secteur primaire : 6%;
- Secteur secondaire: 67%;
- Secteur tertiaire : 27%.

Tableau 9 - Secteurs d'activité des migrants, en %

Catégories d'activité économique	Emi- gration		Immi- gration		Mouvements internes		Total	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
<u>Secteur primaire</u>	1,6	1,5	2,3	3,3	3,2	3,7	2,2	2,6
<u>Secteur secondaire:</u>								
• Horlogerie	9,8	18,8	15,1	7,2	32,8	33,1	16,1	17,0
• Machines	6,4	4,5	5,5	6,1	7,7	7,7	6,3	5,7
• Autres	7,4	7,8	9,7	11,3	4,3	4,3	7,7	8,5
<u>Secteur tertiaire</u>	51,0	52,4	52,7	43,7	35,7	35,5	48,8	46,0
<u>Non déterminés</u>								
(étudiants, retraités)	17,8	12,6	12,1	25,5	13,9	13,6	14,9	17,8
<u>Sans réponse</u>	6,1	2,3	2,7	2,8	2,4	2,1	4,1	2,4

Par ailleurs, l'horlogerie employait en 1973, 76,4% des personnes occupées dans l'industrie. Pour l'industrie des machines, ce rapport se montait à 11,8%.

Le tableau 9 permet de faire quelques constatations:

- le secteur primaire est faiblement représenté dans les mouvements migratoires;
- l'influence de l'horlogerie sur le marché du travail régional est importante: 18,8% des émigrants, 15,1% des immigrants et environ 33% des mouvements internes. Par ailleurs, la moitié des émigrants employée dans l'horlogerie régionale ne travaille plus dans cette branche d'activité dans son nouveau lieu de travail. De surcroît, 50% des immigrants qui viennent travailler dans l'horlogerie régionale proviennent d'un autre groupe d'activité;
- l'importance du secteur tertiaire dans les migrations peut paraître surprenante. Près de la moitié des personnes interrogées a une activité de type tertiaire. Ce phénomène est légèrement moins prononcé dans les mouvements internes. Il faut toutefois relever que la rubrique "secteur tertiaire" comprend aussi bien le tertiaire proprement-dit (secteur des services) que ce

que l'on peut appeler le "tertiaire assimilé" (personnes qui ont un emploi de type tertiaire dans l'industrie: personnel administratif et d'encadrement). Cependant, le poids de ce secteur s'inscrit bien dans la tendance actuelle des économies modernes.

h) Durée de résidence antérieure

Il est intéressant de posséder des renseignements sur la durée d'établissement dans le lieu de résidence antérieure. De telles informations permettent de prendre en considération le degré de "stabilité" du migrant. Sur 100 personnes restées moins d'une année dans la commune qu'elles quittent, 60,3 proviennent de communes de la région (flux émigration), 24,2 ont leur domicile à l'extérieur (flux immigration) et 15,5 concernent les mouvements internes. On remarque donc que les résidents régionaux ex-ante (les émigrants) sont moins stables que les nouveaux résidents (les immigrants).

Le tableau 10 confirme les remarques précédentes: les personnes qui émigrent sont restées relativement moins longtemps dans la commune qu'elles quittent que celles qui immigreront. 42,9% des émigrants sont restés plus de 5 ans dans leur commune de départ, contre 55,8% des immigrants.

Tableau 10 - Durée de séjour dans la commune, en %

Durée de séjour	Emigration	Immigration	Mouvements internes	Total
Moins d'un an	22,9	10,3	13,9	16,4
De 1 à 5 ans	32,6	32,3	34,1	32,7
Plus de 5 ans	42,9	55,8	49,3	49,0
Sans réponse	1,6	1,7	2,7	1,8

i) Motivations de la population migrante

Les 2'043 personnes interrogées ont cité 2'452 motifs, soit 1,2 motifs en moyenne par personne.

Sur les 14 motifs, 10 ont été cités plus de 40 fois et 4 moins de 12 fois.

Le tableau II résume l'ordre d'importance et les fréquences absolues et relatives de citation des motifs pour l'ensemble de la population migrante et suivant le type de migration (émigration, immigration, mouvements internes).

Les motifs liés au fonctionnement du marché du travail (situation professionnelle, stage/perfectionnement, déplacement d'un fonctionnaire, amélioration salariale) expliquent les mouvements à 55,0% (émigration 53,3%, immigration 62,2%, mouvements internes 45,2%). Le marché du travail régional apparaît très attractif pour la main-d'oeuvre extérieure puisque sur 100 immigrants, plus de 62 viennent dans la région pour des motifs liés à l'exercice d'une profession alors que seulement 53% des personnes qui émigrent le font pour ces mêmes motifs. Cependant, il y a lieu de faire deux remarques:

- la région est attractive pour des personnes qui désirent faire un stage ou se perfectionner professionnellement, donc pour des activités qui, par définition, impliquent une durée de résidence relativement courte (le motif stage-perfectionnement est cité deux fois plus souvent par des immigrants que par des émigrants);
- les motifs "situation professionnelle" et "amélioration salariale" - qui peuvent être considérés comme les principaux indicateurs de l'attraction du marché du travail - doivent être segmentés en fonction de l'origine des travailleurs. Sur 10 personnes qui ont invoqué ces deux motifs et qui quittent la région, plus de 8 sont de nationalité suisse, alors que la moitié de ceux qui immigreront pour les mêmes raisons sont de nationalité étrangère. Le marché du travail régional est donc plus attractif pour les travailleurs étrangers que pour la main-d'oeuvre suisse.

Les motifs liés aux conditions d'environnement (logement/confort, climat, études pour enfants, loisirs, beauté et tranquillité de la région, impôts, politique locale) sont explicatifs des mouvements à 13,3% (émigration 10,9%, immigration 9,6%, mouvements internes 24,9%). Ils ont donc une influence assez faible sur l'ensemble des départs. En outre, quelle que soit l'orientation de la migration (émigration, immigration ou mouvements internes), ils obtiennent des taux

Tableau 11 - Fréquence de citation des motifs de migration

Motifs du changement de domicile	Emigrants		Immigrants		Mouvements internes			Total		
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Rang	Absolu	%	Rang
Situation professionnelle	253	23,3	197	22,2	126	26,2	1	576	23,5	1
Affaires de famille	179	16,5	144	16,2	103	21,5	2	426	17,4	2
Stage-perfectionnement	149	13,7	208	23,4	25	5,2	5	382	15,6	3
Amélioration salariale	157	14,5	131	14,8	58	12,1	4	346	14,1	4
Retour au pays	115	10,6	73	8,2	19	4,0	7	207	8,4	5
Logement confort	44	4,1	38	4,3	99	20,6	3	181	7,4	6
Autres raisons (1)	95	8,8	33	3,7	21	4,4	6	149	6,1	7
Climat	48	4,4	13	1,5	4	0,8	10	65	2,7	8
Beauté et tranquillité de la région	13	1,2	24	2,7	11	2,3	8	48	2,0	9
Fonctionnaire déplacé	19	1,8	16	1,8	8	1,7	9	43	1,8	10
Politique locale	2	0,2	8	0,9	2	0,4	11	12	0,5	11
Impôts	8	0,7	0	0,0	2	0,4	11	10	0,4	12
Loisirs	2	0,2	2	0,2	1	0,2	12	5	0,2	13
Etudes pour enfants	1	0,1	0	0,0	1	0,2	12	2	0,1	14
Nombre total de motifs	1'085	100	887	100	480	100	-	2'452	100	-

(1) Concernent notamment: voyage, maladie, retraite et également les personnes qui n'ont donné aucun motif.

relativement voisins, à l'exception peut-être des motifs liés au climat (4,4% pour l'émigration, 1,5% pour l'immigration, 0,8% pour les mouvements intérieurs) et au logement (respectivement 4,1%, 4,3% et 20,6%).

Si les conditions climatiques jouent "statistiquement" un rôle non négligeable (4,4% des motifs de départ de la région), on peut se demander dans quelle mesure ce motif est important, car la plupart des réponses qui s'y rapportaient mentionnaient également plusieurs autres raisons d'émigration.

Quant au facteur logement/confort, il ne semble pas être un critère déterminant des migrations inter-régionales (4,1% pour les émigrants, 4,3% pour les immigrants). Cependant, il a une influence indéniable sur les mouvements intra-régionaux (20,6% des motifs) et constitue de ce fait un facteur important de l'équilibre social et démographique interne de la région.

Logiquement, le motif "retour au pays" est peu cité par les personnes déménageant à l'intérieur de la région, ce qui tend d'ailleurs à prouver que la région est culturellement homogène.

2.3.2 Analyse coûts-bénéfices des migrations

Dans ce chapitre, nous envisageons uniquement les coûts et bénéfices relatifs à l'individu. L'optique de la collectivité sera abordée dans la partie consacrée aux effets des migrations (chapitre VI).

Il est généralement établi que, en tant que facteur individuel, les migrations constituent une réponse des individus à la perception et à l'appréciation des conditions économiques et opportunités alternatives offertes dans les différentes régions d'un pays.

En ce sens, l'acte migratoire se ramène à un problème de localisation optimale. Le comportement spatial du migrant potentiel dépendra donc d'une comparaison des coûts et des avantages, monétaires ou non, qu'il pourra retirer, le cas échéant, de son déplacement. On fait donc appel ici à une approche en termes de rendement, à la rationalité de l'individu capable d'une part de maximiser ses gains et d'autre part de minimiser ses coûts, donc, dès lors, de rechercher le profit personnel maximum. "Tout être humain est supposé chercher une localisation qui lui procure le niveau de satisfaction le plus élevé. A cette fin, il aura éventuellement à se déplacer. Ce déplacement, cette migration, peut être considéré comme un investissement spatial dans le capital humain:

par sa migration, le migrant cherche à se valoriser. Ce comportement maximisateur implique le choix d'une réponse migratoire qui minimise ses coûts de déplacement vers la localisation optimale. Pour chaque individu, il existe ainsi une fonction de transformation spatiale, dont les déterminants peuvent être analysés à partir des concepts d'espace d'action et de cycle de vie" (1).

De nombreux travaux ont tenté d'évaluer cette association entre la mobilité d'un côté et les revenus et/ou dépenses qu'elle induisait de l'autre (2). Sjaastad est généralement considéré comme un précurseur en la matière.

D'une manière générale, les gains quantifiables sont composés des écarts de rémunération induits par le déplacement et de ses effets attendus et réels sur le profil de carrière du migrant, alors que les avantages non monétaires peuvent résulter par exemple dans ce qu'on nomme généralement économies d'urbanisation et qui a trait au mode de vie (possibilités de loisirs, équipements culturels, qualité de l'appareil éducatif, des moyens de formation et d'information, services sociaux, possibilités de travail, attrait du mode de vie urbain) (3).

Comme coûts attendus de la migration, on trouve des éléments monétaires, donc quantifiables comme les dépenses relatives à la nourriture, au logement, au déplacement ainsi que des éléments non quantifiables, d'origine psycho-sociologique, qui peuvent avoir une importance plus grande qu'on ne l'admet généralement (4). A ce sujet, Sjaastad par exemple distingue deux catégories: les "opportunity costs" qui comprennent des éléments attachés à une consommation de temps (manque à gagner en raison des déplacements, durée du recyclage ou de la reconversion, démarches en vue d'un nouveau travail, etc.) et les coûts psychologiques proprement dits qui proviennent de la désintégration de l'individu à son cadre familial, social ou régional primitif.

(1) TERMOTE M. (1969), p. 5-6.

(2) SAHOTA G.-S. (1968); SPEARE A. (1971); SJAASTAD L.-A. (1960) et surtout (1962).

(3) REMY J. (1966).

(4) Remarquons que la conduite "rationnelle" du migrant peut aller à l'encontre d'une rationalité collective puisque le migrant n'internalise pas les coûts sociaux que son déplacement peut engendrer dans un processus cumulatif de mobilité (cf. chapitre VI).

Termote systématise l'approche de Sjaastad et aboutit à une typologie des coûts que peut entraîner une migration. Il distingue trois catégories (1):

- les coûts résultants de la friction spatiale, soit l'ensemble des dépenses engendrées par le transport (personnes et mobiliers);
- les coûts résultants de la friction temporelle, la migration implique une certaine consommation de temps qui ne peut dès lors plus être consacrée aux loisirs, à la détente voire à un travail rémunéré supplémentaire d'où l'apparition des coûts d'opportunité relevés par Sjaastad;
- les coûts liés aux modifications dans l'environnement spatial du migrant, d'une part, par une désintégration à l'espace-amont (relations sociales, manière de vivre, habitudes, etc.), et, d'autre part, par les difficultés d'adaptation à l'espace-aval. Termote cite à ce sujet l'ajustement des goûts et des habitudes, la recherche de nouvelles relations sociales et, le cas échéant, la reconversion professionnelle.

Pour le candidat potentiel à la migration, la réponse à l'espace (mobilité ou sédentarité) va dépendre de son bilan coût-avantage personnel. Dans sa volonté de maximisation de son profit à terme, il pourra être amené à supporter un coût relativement élevé au moment de sa migration.

Bogue (2) a représenté les éléments du calcul migratoire dans une "matrice d'utilité" (tableau 12).

La mobilité et la sédentarité sont définies, l'une comme l'autre, par des coûts et des avantages. Le bloc A représente les coûts actuels ou potentiels de la migration. Le bloc B contient les éléments qui sont généralement considérés comme des facteurs d'attraction pour le migrant alors que le bloc C représente les facteurs de répulsion. Dans le bloc D sont relevés les avantages potentiels d'une non-mobilité.

Pour Bogue, le candidat migrant va choisir sa réponse en évaluant les poids respectifs des coûts et des avantages potentiels représentés dans les quatre blocs matriciels: il y aura migration dès lors que l'influence de B et C sera supérieure à celle de A et D.

(1) TERMOTE M. (1969).

(2) In BROWN A.-A. et NEUBERGER E. (1977), p. 169.

Tableau 12 - Coûts et avantages relatifs au calcul migratoire

Decision	Potential costs	Potential benefits
MIGRATE	<p>(A)</p> <p>Transportation to new residence</p> <p>Uncertainty of finding employment</p> <p>Housing while seeking employment</p> <p>Food while seeking employment</p> <p>Clothing appropriate for employment</p> <p>Mistreatment by strangers</p> <p>Lack of social status</p> <p>Living in strange surroundings</p> <p>Need to use another language, improve speech</p> <p>Need to change customary dress, behavior, daily habits</p> <p><i>(Migration cost factors)</i></p>	<p>(B)</p> <p>Higher rate of pay</p> <p>Employment of choice or preference</p> <p>Improved housing</p> <p>Better educational opportunities for children, self</p> <p>Better community service institutions</p> <p>More interesting, exciting social life</p> <p>Better race, ethnic, social conditions</p> <p><i>(Migration pull factors)</i></p>
NOT MIGRATE	<p>(C)</p> <p>Difficulties of finding local employment</p> <p>Lack of appropriate local employment</p> <p>Excessive domination by family</p> <p>Unsatisfactory local social relations</p> <p>Unsatisfactory local institutions</p> <p>Unsatisfactory race, ethnic, political conditions</p> <p><i>(Migration push factors)</i></p>	<p>(D)</p> <p>Inexpensive housing, already available</p> <p>Inexpensive food, recreation, living</p> <p>Daily contact with family</p> <p>Daily contact with old friends, peers</p> <p>Living in familiar surroundings</p> <p>Social status assured</p> <p>Convenience of continued use of traditional speech, dress, customs</p> <p>Assured employment (for some)</p> <p><i>(Migration counterinfluences)</i></p>

Source: BROWN A.-A. et NEUBERGER E. (1977), p. 169.

2.4 Macro- et/ou micro-déterminants de la mobilité spatiale

La théorie des migrations comprend une pluralité d'analyses, aussi bien modè- les théoriques que tests statistiques. D'un côté, certains auteurs envisagent la mobilité comme fonction d'une unique variable dont l'importance est jugée déterminante. De l'autre, d'aucuns ont essayé d'introduire un grand nombre de facteurs. Entre ces deux extrêmes, on peut trouver toutes les possibilités.

Les différents facteurs de la mobilité que nous avons mis en évidence ont été structurés de telle manière que l'enchaînement de la démarche apparaisse logi- que. L'analyse s'est effectuée à la fois sur le plan des réalités générales, externes au mobile (les macro-déterminants) et sur le plan des réalités indi- viduelles, internes au migrant (les micro-déterminants). Par ailleurs, parmi les différents facteurs, on a généralement distingué entre les variables à contenu économique (salaires, emploi, chômage) et celles à contenu spatial voire démographique (distance, taux d'urbanisation, stock de migrants, etc.).

Dans la réalité, la limite entre ces diverses approches est difficile à tracer, voire arbitraire. Chaque facteur individuel peut renvoyer, le cas échéant, à un déterminant plus général. Il témoigne ainsi de la vision qu'a l'individu des phénomènes macro-économiques ou macro-sociaux.

Plusieurs auteurs ont essayé d'associer dans leurs modèles des variables res- sortant des disciplines différentes (économie, démographie, etc.) et concer- nant aussi bien les macro-déterminants que les facteurs individuels ou locaux. Nous allons brièvement en examiner quelques-uns afin d'éclairer notre approche des interrelations possibles entre variables et de dépasser dès lors la struc- turation par facteur unique qui avait été rendue nécessaire par souci de pré- sentation logique de ce chapitre.

2.4.1 De deux mises en question d'une économicité stricte

Pour étudier le processus migratoire, Nelson (1) utilise les variables suivan- tes:

- densité démographique de l'espace-aval;
- information sur les composantes de la demande de travail non satisfaite sur le marché de l'emploi;

(1) NELSON P. (1959).

- distance géographique;
- stock de migrants (migrations antérieures);
- différenciation spatiale de revenu;
- différenciation spatiale d'emploi.

Il essaie d'établir des relations entre ces divers facteurs et l'intensité migratoire. Il constate que:

- moins l'information est bonne sur une localisation potentielle, plus l'effet de sa densité démographique sera important;
- l'accroissement de la distance diminuant le volume et la qualité de l'information, il augmente par là même l'impact de la densité démographique;
- les anciens émigrants, établis dans la population d'accueil, forment la source principale d'information des nouveaux migrants;
- les différences de revenu et d'emploi n'expliquent pas de façon significative la mobilité géographique.

Dans son approche sur les liaisons mobilité/variables économiques, Schwind (1) va même plus loin. En effet, son analyse sur les migrations et le développement régional aux Etats-Unis entre 1950 et 1960 montre que non seulement les déterminants économiques n'ont que peu d'impact, mais encore qu'ils agissent parfois dans une mesure inverse à celle que l'on était supposé attendre. Les facteurs les plus explicatifs des migrations totales sont dès lors la distance et les densités démographiques des différentes zones alors que pour les migrations nettes, l'auteur pense qu'il aurait fallu intégrer dans le modèle des facteurs climatiques et d'environnement.

2.4.2 De quelques études où l'économicité réapparaît

De nombreuses études expliquent les migrations à l'aide de modèles intégrant des macro-déterminants (économiques et autres) et des facteurs individuels.

Pour Bowles (2) par exemple l'intensité migratoire est fonction des cinq facteurs suivants:

- écarts de revenus entre espace-amont et espace-aval (valeur actualisée pour

(1) SCHWIND P.-J. (1971).

(2) BOWLES S. (1970).

toute la période où l'émigrant exerce une activité économique);

- degré d'éducation;
- âge;
- niveau de richesse de l'émigrant;
- race de l'émigrant.

Dans son étude sur les migrations au Ghana, Beals (1) utilise également le niveau des salaires et le niveau d'instruction. A ces variables sont associés les facteurs suivants: la distance, le poids démographique des régions, leur taux d'urbanisation et leur degré de densité de population. L'auteur constate que l'éloignement géographique constitue un frein important à la mobilité. Par contre, les écarts de salaires agissent comme un élément moteur puisque les individus tendent à se diriger vers des zones où le niveau des rémunérations est élevé. Une mise en relation des variables revenus et distance montre qu'une augmentation de 16% de la distance entraîne le même effet de dimension qu'un accroissement de 10% du revenu. Enfin, d'une manière générale, on constate une relation positive entre l'intensité migratoire et les variables de peuplement (nombre d'habitants), de degré d'urbanisation et de densité démographique.

Carvajal et Geithman (2) utilisent, en plus des différences de revenus, un autre facteur économique: le taux de chômage auquel ils ajoutent le niveau d'instruction et une variable "logement".

Les facteurs de sélection physique des migrations sont très souvent utilisés, que ce soit par rapport à l'âge (3), au sexe (4) ou encore à la race (5).

Dans son étude des aspects économiques de l'émigration à court terme de main-d'oeuvre grecque vers l'Allemagne, Botsas (4) analyse les différences de comportement entre les travailleurs de sexe masculin et féminin par rapport à trois variables:

- chômage;

(1) BEALS R.-E. et coll. (1967).

(2) CARVAJAL M.-J., GEITHMAN D.-T. (1976).

(3) Cf. supra BOWLES S. (1970).

(4) BOTSAS E.-N. (1970); SANDELL S.-H. (1977).

(5) SOMMERS P.-M. (1973).

- taux de salaire;
- parents et amis.

Les variables économiques impliquent des comportements différenciés selon les sexes.

Etant donné la non-homogénéité du facteur travail, la nécessité d'une segmentation de la population migrante est démontrée dans d'autres études et d'autres régions. Aux Etats-Unis par exemple, Sommers (1) a choisi la race comme critère de sélectivité migratoire (2). Les autres facteurs pris en compte sont:

- salaires;
- chômage;
- prestations familiales;
- éducation;
- information;
- dégradation de l'environnement;
- engorgement des voies de circulation routière;
- manque d'infrastructure et pauvreté urbaine.

Ces facteurs permettent une bonne explication de la mobilité différentielle des populations noire et blanche.

Mentionnons encore pour terminer deux modèles qui posent les problèmes migratoires en termes plus généraux. Le premier examine les relations fonctionnelles entre offre et demande de travail dans la région-aval (3) alors que le second envisage la mobilité en fonction de l'attraction relative et alternative des différentes zones d'un espace (4)

Orsagh et Mooney étudient la localisation des "étrangers" aux Etats-Unis. Pour définir l'intensité de la demande de travail, ils utilisent trois variables:

- le taux de salaire;
- la productivité marginale du travail;
- le taux de croissance des salaires.

(1) SOMMERS P.-M. (1973).

(2) Cf. également BOWLES S. (1970).

(3) ORSAGH T.-J., MOONEY P.-J. (1970).

(4) DREWE P., RODGERS H. (1973). Cf. également DREWE P. (1971).

Quant à l'offre de travail, elle dépend des facteurs suivants:

- des salaires et de leurs taux de croissance;
- de l'importance de l'emploi non agricole;
- de la présence de parents et de connaissances dans la population d'accueil;
- du surplus de main-d'oeuvre résultant de l'accroissement naturel.

Les variables qui expliquent le mieux les migrations sont d'une part le taux de salaire (dans l'équation de la demande), la productivité marginale du travail relativement au taux de salaire et la présence de parents et d'amis.

Alors que beaucoup d'études utilisent des données exprimées en termes de flux concernant une zone de départ et une zone de destination, Drewe effectue des tests sur les populations masculine et féminine des Pays-Bas relativement à l'attraction alternative des diverses régions d'un espace. Pour cet auteur, la probabilité qu'un migrant se déplace de la région i à la région j dépend des variables suivantes:

- attraction relative de j par rapport à i ;
- attraction des autres régions par rapport à i ;
- attraction de j par rapport aux autres régions;
- distance physique entre i et j ;
- distance physique entre i et les autres régions;
- distance physique entre j et les autres régions;
- distance sociale entre i et j ;
- distance sociale entre i et les autres régions;
- distance sociale entre j et les autres régions;
- statut social du migrant potentiel;
- position dans le cycle de vie du candidat migrant.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et démontrent que la propension à la migration est fonction principalement des attractions économiques relatives et alternatives et des distances physiques et sociales.

* * * *

Ce rapide survol de ces modèles et l'énumération volontaire de la pluralité de variables qu'ils intègrent démontrent la complexité des phénomènes migratoires.

En fait, facteurs généraux et facteurs du comportement individuel sont associés à tout acte migratoire, leur action pouvant être soit complémentaire, soit divergente, ce qui peut entraîner parfois des situations paradoxales.

D'un côté, par exemple, de nombreuses études démontrent que "les travailleurs préfèrent apparemment, à l'idée de se déplacer, de bas salaires, des possibilités d'emploi limitées, l'insécurité et le chômage (...). Il apparaîtrait dès lors que les principaux mobiles qui entraînent le déplacement ne sont pas d'ordre économique" (1). Par ailleurs, il existe de multiples autres observations statistiques qui relèvent, au contraire, que "les déplacements qui s'effectuent suivent, collectivement, une loi économique proche de celle qu'on peut tirer des hypothèses les plus classiques: les hommes tendent à se déplacer vers les régions ou zones à hauts revenus, relativement à celles qu'ils quittent, ou, en tout cas vers les régions où le développement leur permet de trouver des emplois plus rémunérateurs" (2).

D'où l'existence d'un paradoxe évident entre "la constatation de la dominance individuelle des facteurs d'immobilité géographique et la constatation de l'importance des phénomènes collectifs de mobilité et des facteurs économiques qui leur sont liés" (3).

Certains auteurs ont essayé de résoudre ce paradoxe en formulant l'hypothèse intéressante suivante: "Il y a toujours, et en grand nombre, des gens qui voudraient vivre dans un autre endroit que celui où ils se trouvent. Leurs désirs se fixent sur une certaine région ou dans un certain type de région: le bord de la mer, la montagne, un paysage traversé d'une rivière, une grande ville ou une petite, près ou loin de parents et d'amis, là où ont vécu leurs aïeux, etc. Mais deux conditions impérieuses doivent être satisfaites avant de pouvoir réaliser ces désirs: un emploi et une maison convenables dans la région rêvée. Si ces deux restrictions n'intervenaient pas, les gens pourraient évidemment se déplacer beaucoup plus librement qu'ils ne le font: mais elles

(1) BELTRAMONE A. (1966), p. 8.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

interviennent, effectivement, et jouent en quelque sorte sur le plan national, le rôle d'une machine à trier. A partir du moment où il y a des gens qui aimeraient vivre dans telle ou telle région, qui peut leur être suggérée, la possibilité d'un déplacement est plus grande en ce qui concerne les régions où le nombre d'emplois augmente et où l'on construit des logements. Selon le calcul des probabilités, c'est en direction des zones de développement économique que la migration sera la plus forte, tandis que les travailleurs qui désirent se déplacer dans la direction opposée devront attendre plus longtemps qu'une chance se présente à eux".

"Dans ce processus, le mariage agit comme catalyseur: Les époux étant obligés de quitter la maison familiale et d'avoir un toit à eux, ils peuvent tout aussi bien le chercher dans la région de leur choix; et il est probable que ce choix se fera d'autant plus librement que leurs qualifications correspondront davantage aux besoins modernes en matière d'emploi".

"Tout cela explique pourquoi les hommes n'obéissent pas individuellement aux lois économiques alors qu'ils le font collectivement et pourquoi c'est dans le groupe d'âge de vingt à trente ans que la mobilité géographique est la plus grande" (1).

3 CONSIDERATIONS POUR UNE CONCLUSION PROVISOIRE

Cet examen des facteurs de la mobilité spatiale peut laisser perplexe. Des différences d'interprétations importantes existent entre les divers chercheurs. Elles témoignent de la difficulté de saisir dans leur complexité toutes les composantes d'une migration humaine.

3.1 Quelles sont les raisons qui poussent les individus à émigrer ?

La majorité des études soulignent la place prépondérante des motivations d'ordre économique et professionnel. La mobilité géographique recouvrerait en fait une mobilité du travail.

Cependant, d'autres variables peuvent s'associer pour amplifier les flux migratoires qui s'effectuent généralement entre des régions à caractéristiques différenciées. C'est justement cette hétérogénéité structurelle des divers espaces d'un territoire qui détermine l'orientation et l'ampleur des mouvements,

(1) Guy Rough, cité par F. Sellier dans la préface de BELTRAMONE A. (1966).

qui, eux-mêmes, viennent accentuer les différences interrégionales par un processus de causalité circulaire.

D'ordinaire, les recherches établissent que les déplacements interrégionaux de la main-d'oeuvre semblent se conformer aux paramètres d'un modèle dans lequel l'intensité des migrations est une fonction de la différenciation spatiale des potentialités économiques - les individus émigrant des régions aux possibilités économiques médiocres ou en déclin vers des zones qui en offrent davantage -, de la distance généralisée (1) et de la dimension des populations des régions. D'une manière générale, les différences de potentialités économiques - exprimées par des indicateurs d'écart de revenu et de croissance structurelle des emplois et des indicateurs de chômage - coïncident avec des différences de niveaux d'instruction, de degré d'urbanisation, de niveau de richesse, de niveau de consommation par tête voire de taux de natalité et de mortalité.

Mais nous n'avons ci-dessus qu'une réponse indirecte à la question posée car les approches mentionnées n'aboutissent en fait qu'à caractériser les phénomènes migratoires plutôt qu'à en faire ressortir les véritables raisons. Il en va ainsi de toutes les relations statistiques mises en relief entre indicateurs économiques et processus migratoire qui constituent des relations complexes, qu'on ne peut pas sans autre assimiler à des relations de causalité, même si elles permettent parfois de décrire de façon satisfaisante certains mécanismes migratoires. Ce n'est donc pas tant les causes des migrations qu'on explique généralement dans les approches statistiques mais plutôt les facteurs plus particuliers à certaines d'entre elles, voire parfois quelques facteurs communs à la plupart d'entre elles.

De l'étude des migrations, il ressort un certain nombre de postulats ou d'affirmations. Cependant, les spécialistes ont de la peine à se mettre à l'unisson devant la complexité et la diversité des formes de la mobilité et des causes des phénomènes migratoires. Etant donné dès lors qu'il existe de nombreuses tentatives d'interprétations et que, tant les discours théoriques que les vérifications empiriques sont partiels, divergents voire opposés, il s'avère particulièrement difficile d'en déduire un ensemble cohérent de résultats.

(1) Rappelons que la distance généralisée se mesure en termes de distance physique, de distance sociale soit encore sous la forme d'une distance psychologique. La distance généralisée constitue un indicateur de la forte résistance individuelle à la mobilité.

Toute velléité de synthèse est par là même vouée à l'échec.

L'explication et la compréhension de la mobilité varient donc en fonction des diverses approches qui décomposent leurs champs d'analyse selon les exigences des recherches et les phénomènes étudiés. En fait, les différentes interprétations du thème de la mobilité correspondent toutes à une "réalité".

3.2 Théorie des migrations et théories régionales

L'absence d'une théorie des migrations est associée à un autre manque qui se fait cruellement sentir et qui concerne plus particulièrement le développement régional.

En effet, à l'heure actuelle, il n'existe malheureusement aucune théorie économique susceptible d'expliquer de façon satisfaisante les mécanismes de la croissance et des disparités dans l'espace. La théorie du développement régional n'a, jusqu'à présent, pas encore été élaborée. "Les économistes, les géographes, les planificateurs et les sociologues ont tous reconnu le caractère particulier du phénomène du développement régional ainsi que la nécessité de l'expliquer, mais aucun de ces spécialistes n'a réussi à produire une doctrine, dont le besoin se fait pourtant de plus en plus sentir à une époque où nombre de gouvernements des pays développés et du Tiers monde ont décidé d'entreprendre, ou de poursuivre, un effort de planification régionale" (1). Ce vide synthétique s'explique non seulement par la "jeunesse" de la science régionale mais surtout par le fait que trop souvent les économistes ont voulu appliquer les méthodes traditionnelles d'analyse de la théorie économique générale à l'étude des problèmes régionaux. Dès lors, en n'intégrant pas les implications spatiales de la théorie de la croissance économique, ils ont négligé les éléments importants de la dynamique et de l'hétérogénéité de l'espace (tels le concept de distance, la problématique des localisations préférentielles des activités et de la population, les phénomènes de concentration et d'urbanisation, l'impact des économies d'agglomération, des économies d'échelle et des économies externes, les effets de domination, les processus cumulatifs d'appauvrissement ou de développement, etc.).

Ainsi, comme nous l'avons vu, de la théorie du commerce interrégional d'inspiration néo-classique selon laquelle les disparités existent, le cas échéant à

(1) HILHORST M.-J. (1969), p. 21.

l'intérieur d'un pays donné, tendent à disparaître à travers les échanges de marchandises et les flux des facteurs de production entre les régions (1). Dès lors, la mobilité devient un élément déterminant pour atteindre l'inévitable équilibre. Elle permet ainsi d'aboutir à une convergence spatiale des taux de rémunération du travail et du capital. L'optique néo-classique insiste sur la capacité des forces du marché à résoudre les problèmes régionaux. Tout déséquilibre naissant est corrigé par des forces rééquilibrantes. Une région est-elle incapable d'assurer momentanément un revenu moyen aussi élevé qu'ailleurs ? Aussitôt les forces du marché se verront-elles confier la recherche d'un nouvel équilibre: une partie de la main-d'œuvre de la région pauvre se déplacera progressivement vers les régions plus prospères, ce qui entraînera, simultanément, une augmentation du revenu dans la zone de départ et une diminution dans celle de destination sous l'effet des modifications dans la disponibilité relative de capitaux et de ressources par habitant qui se produiront dans chacune des régions. Ce processus aidera à uniformiser les disparités de revenu qui l'avaient provoqué. Au-delà de cette solution du travail "mobile", les néo-classiques considèrent que les déplacements du capital contribuent également à la recherche de l'équilibre: si, dans la région pauvre, les revenus salariaux sont faibles parce que le capital est rare, les entrepreneurs seront amenés à y investir. La double mobilité du travail et du capital assume ainsi pleinement son rôle de mécanisme d'ajustement à l'équilibre interrégional.

3.3 Fonction de mobilité: équilibre ou déséquilibre ?

Les phénomènes migratoires soulèvent en fait une question fondamentale qui peut être formulée de différentes façons: comment la fonction de mobilité se définit-elle par rapport à la croissance économique régionale ? Y-a-t-il évolution autonome des phénomènes migratoires ? La mobilité géographique peut-elle être compatible avec un équilibre inter-espace ou alors est-elle nécessairement synonyme de déséquilibre ? Ou encore, selon les termes de Aydalot: "La mobilité est-elle marche vers un ajustement ou expression de la croissance déséquilibrée ?" (2).

(1) OHLIN B.-G. (1933).

(2) AYOALOT Ph. et coll. (1971), p. 2.

D'une manière générale, deux conceptions existent quant au rôle des migrations et à leurs effets sur le développement économique régional (1).

Sur les bases jetées par les physiocrates (2), les classiques et les néo-classiques vont considérer que les migrations agissent avant tout comme un facteur rééquilibrant, tendant à réduire les inégalités entre régions. En réaction à cette "théorie de la convergence" (3), d'autres auteurs se font les tenants d'une approche à l'accent "keynésien" et défendent la "thèse structurale des déséquilibres cumulatifs" (4). Ils considèrent dès lors que les migrations constituent non pas un mécanisme d'équilibre mais, au contraire, un processus cumulatif de développement ou de dépression.

Reprenons brièvement les propositions des néo-classiques.

Pour ces auteurs, "le principe essentiel en matière de mouvements de facteurs serait celui de l'égalisation des productivités marginales, le capital et le travail devant se porter sur les lieux géographiques de rentabilité maximum, les rémunérations tendant aussi, dans le long terme, à s'égaliser" (5).

L'analyse néo-classique de la mobilité interrégionale repose donc sur les éléments suivants:

- le mouvement des facteurs de production est fonction des différences spatiales de productivité. Il y a déplacement là où la rentabilité est maximale;
- à long terme, la productivité marginale du travail et celle du capital vont tendre vers une égalisation interrégionale;
- le processus de croissance se caractérise par une convergence des revenus du travail et du capital obtenus dans chaque région;
- l'équilibre est inévitable et les adaptations se font d'une manière automatique.

Dans les démonstrations néo-classiques, la structure ex-ante est rarement équilibrée, l'égalisation des revenus n'étant pas assurée. Cependant, par l'intermédiaire de la mobilité des facteurs et de la transparence des marchés

(1) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972); TRUO M.-L. (1973); DE GAUDEMAR J.-P. (1976).

(2) Voir supra, page 17 et suiv.

(3) AYDALOT Ph. et coll. (1971), p. 2.

(4) Ibid.

(5) BOURGUIGNAT H. (1961), p. 179.

(information parfaite des ménages et des entreprises), le modèle va tendre vers l'équilibre: les individus vont, par leur comportement migratoire, réagir aux incitations économiques du marché leur signalant que les opportunités d'emplois et les perspectives de revenus sont meilleures dans d'autres régions. Quant au capital, il suivra la direction inverse et prendra l'initiative de se déplacer vers les régions où sa productivité sera la plus élevée et où la main-d'oeuvre sera abondante et moins coûteuse. Par cette double mobilité, les forces du marché que constituent capital et travail vont donc agir dans le sens de l'obtention et du maintien du rééquilibrage interrégional et dès lors dans celui d'une réduction des disparités: les zones à bas niveau de rémunération et de revenu verront leur croissance se développer à un rythme plus soutenu que celui des zones primitivement plus favorisées, en raison de l'émigration de leur excédent de population et de l'investissement externe venu s'y installer. A terme, on assistera à une égalisation spatiale des taux de croissance, des productivités et des revenus.

La démarche néo-classique considère donc la mobilité spatiale du travail comme un mécanisme équilibrant dans une économie mouvante, comme un accélérateur de la marche vers l'équilibre, comme un processus d'ajustement optimisateur entre croissance économique exprimée en termes d'emplois et croissance de la population. Sous l'angle de la dynamique de l'équilibre, les migrations se réduisent à des "flux humains entre espaces à revenu moyen ou taux de chômage (sur longue période) différents, donc à des mécanismes d'allocation équilibrante de la force de travail" (1).

Et, en tant qu'instrument de promotion d'une allocation efficace des ressources et d'ajustement à l'équilibre optimal permettant l'égalisation spatiale des rémunérations et des productivités marginales, la mobilité des facteurs est considérée, par les néo-classiques, comme un phénomène extrêmement positif qu'il convient de favoriser pour accroître l'efficacité du système de production.

Certains auteurs (2) vont même plus loin et pensent que la mobilité du travail est l'instrument privilégié qui seul permet, grâce à l'élasticité des salaires, d'atteindre l'équilibre inter-spatial optimal avec le coût d'allocation le plus faible.

(1) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 36.

(2) MERA K. (1967).

Et les auteurs néo-classiques de prôner la mise en oeuvre de la mobilité. Cependant, pas n'importe quel type de mobilité. Uniquement celle qui favorise la croissance économique ou plutôt, selon la critique de De Gaudemar, l'accumulation du capital (1). Et cet auteur de mettre en évidence par l'étude de deux modèles apparemment contradictoires (2) les leçons unidirectionnelles de politique migratoire qui ressortent de la démarche néo-classique: "seuls les flux migratoires des secteurs ou régions "sous-développés" (salaires flexibles, faible productivité du travail, production de biens "labour-intensive") vers les secteurs ou régions développés (salaires rigides, chômage, forte intensité capitaliste) constituent un processus d'ajustement à l'équilibre optimal, les flux contraires étant, eux, déséquilibrants, donc nuisibles. Traduit en termes de politique économique, cela devient: l'exode rural, les transferts des secteurs pauvres vers les secteurs puissants ou l'immigration en provenance des pays sous-développés sont souhaitables et à encourager, et seulement eux" (3).

La critique que De Gaudemar adresse à l'optique néo-classique est de considérer la mobilité géographique uniquement comme processus d'ajustement au lieu de l'envisager comme composant spatial de la croissance économique et donc comme agent d'accélération des déformations structurelles dont elle est l'indicateur (4).

3.4 De la nécessité d'une recherche sur la validité concrète des thèses néo-classiques

L'histoire récente (5) des relations de la chaîne du Jura avec les régions suisses de marché du travail en matière de mobilité des facteurs de production, d'évolution des disparités et d'équilibre interrégional montre clairement qu'une interprétation de type néo-classique est insuffisante voire inadaptée

(1) DE GAUDEMAR J.-P. (1976).

(2) De Gaudemar relève que dans le premier modèle les migrations permettent d'atteindre l'équilibre social optimal alors que dans le second elles accroissent au contraire le mal qu'elles prétendaient guérir (le chômage) et donc éloignent l'ensemble des deux zones de l'optimum social. AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 37-49.

(3) Ibid., p. 48.

(4) Ibid., p. 49.

(5) Voir à ce sujet KUNZ B., MAILLAT D. et coll. (1976); MAILLAT D., PELLATON J.-P. (1975), ainsi que les études "Jura", "Centre-Jura" et "Val-de-Travers" dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. Cf. également BARBIER J. (1979).

pour expliquer les mécanismes de concentration géographique de la population et d'accumulation spatiale des activités économiques. Cependant, une telle optique reste utile comme élément de référence (1), car, en matière d'analyse régionale, les approches nouvelles les plus fécondes se définissent surtout en réaction au schéma néo-classique.

Par une démarche réactive, on peut essayer de démontrer par exemple que les éléments déterminants de la mobilité spatiale des facteurs de production sont plus complexes que l'exclusive recherche de la maximisation du profit par le capital et celle du revenu par le travail. Le comportement des acteurs régionaux sur le marché de l'emploi n'est pas guidé uniquement par des forces et des considérations économiques. D'autres mécanismes, psychologiques et sociaux, sont à prendre en considération en tant qu'éléments perturbateurs d'une allocation efficace des ressources dans le système économique. Dès lors, ils mettent en cause l'équilibre qui pourrait ressortir d'une économicité stricte et démontrent par là même que les attitudes et comportements des agents, leur intériorisation et leur application d'une rationalité matérielle et financière, sont loin d'être économiquement évidents et automatiques. Il peut y avoir un gap important entre la réponse du facteur travail au marché de l'emploi et les incitations économiques que ce dernier a émises.

Doit-on parler d'irrationalité lorsqu'on constate une inadéquation entre les attitudes et comportements individuels et les forces économiques ? Une réponse positive impliquerait en fait que le concept de rationalité ait un contenu unidimensionnel et que dès lors on nie le rôle d'autres types de rationalité (psychologique, sociologique, culturelle, etc.). Il est évident qu'il existe d'autres données que la rationalité économique néglige à tort. La personnalité de l'homme est inséparable de sa force de travail. Or, cette personnalité humaine est de par sa nature peu mobile, étant donné qu'elle est liée par toute une série de facteurs sociaux et culturels (famille, tradition, etc.).

Sans revenir aux critiques théoriques et méthodologiques qui ont été adressées à l'approche néo-classique (2) et donc sans fournir les éléments d'une réponse

(1) D'ailleurs, les idées néo-classiques sont encore un courant important de la recherche économique. Cf. AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972).

(2) La pluralité des objections et l'abondante littérature y relative pourraient à elles seules faire l'objet d'une recherche.

théorique, on essaiera dans la suite de ce travail d'envisager la problématique de la validité concrète de la théorie des migrations, c'est-à-dire de voir dans quelle mesure une observation et une meilleure connaissance des faits migratoires peuvent se révéler source d'enseignements précieux. On visera donc à montrer, de façon très pragmatique, comment la mobilité spatiale - lorsqu'elle est envisagée sous tous ces aspects - n'est pas forcément un phénomène positif, bénéfique et équilibrant permettant d'accroître l'efficacité du système d'organisation, mais qu'elle peut être la cause d'importantes déformations structurelles - démographiques, économiques, sociales ou politiques - que la société ne peut se permettre d'ignorer dans son approche du statut de la mobilité.

Dans l'optique d'une mise en doute de la conception néo-classique des migrations et à défaut de données statistiques suffisantes pour tester intégralement ces théories, nous essaierons dans les chapitres suivants d'approcher les facteurs de la mobilité dans un espace bien défini. Il s'agira de mettre en lumière le fait que les migrations, même si elles peuvent être envisagées à court terme comme un mécanisme partiel d'ajustement des marchés régionaux du travail, n'en constituent pas moins un processus de déséquilibre interspatial. En fait, nous verrons que l'asymétrie quantitative et qualitative observée entre les flux entrants et sortants témoigne plus d'une accélération que d'une réduction des disparités interrégionales. L'émigration entraîne en réalité un appauvrissement qualitatif de la population régionale et soumet la zone étudiée à un drainage continu des revenus potentiellement les plus élevés. Dès lors, la permanence de ce processus risque de faire perdre à la région ses aptitudes à un développement économique ultérieur.

Chapitre 11DEFINITION DU CADRE GENERAL A FIN D'ANALYSE

Dans le chapitre I, approche historique et théorique, le processus de la mobilité a généralement été envisagé comme un "continuum", comme une fonction continue. Le recours à une étude appliquée nécessite, par contre, la définition d'un cadre précis de travail, tant dans l'espace et dans le temps qu'aux niveaux statistique et conceptuel.

Dès lors, lorsqu'on se propose d'approcher les migrations à l'intérieur d'un territoire, deux types de problèmes se posent qui doivent être résolus avant même d'entreprendre l'analyse.

Tout d'abord, il faut identifier les régions du point de vue géographique, c'est-à-dire en établir les limites territoriales. En effet, au stade empirique, l'espace ne peut qu'être un espace conventionnel, le migrant devenant celui qui déplace son lieu de résidence au-delà d'une certaine limite.

Enfin, il y a lieu de choisir les données à utiliser selon les sources statistiques dont on peut disposer et de sélectionner les techniques de mise en valeur de ces données.

1 CADRE SPATIAL

Les difficultés relatives à l'analyse régionale sont multiples et l'une des principales réside, à n'en pas douter, dans la définition de la notion de région. Le problème est délicat car il n'existe pas qu'un seul concept et les spécialistes ont de la peine à se mettre à l'unisson.

Cependant, malgré toutes ces diversités, il est couramment admis que l'on peut envisager la région, selon Boudeville (1), de trois points de vue distincts et complémentaires:

- le point de vue descriptif de l'homogénéité permet de définir la région homogène;

(1) BOUDEVILLE J.-R. (1972), p. 29.

- le point de vue fonctionnel des relations permet de définir la région polarisée;
- le point de vue décisionnel de la politique économique permet de définir la région-plan.

Différentes approches sont donc susceptibles d'être utilisées pour déterminer le contour d'une région. C'est sur la base de critères d'homogénéité (pour la chaîne jurassienne) et de polarisation (pour le reste de la Suisse) que l'espace national a été découpé en régions à fin d'analyse.

1.1 Périmètre de la chaîne du Jura

Comment une région homogène se définit-elle ? Selon Boudeville (1), elle correspond à un espace continu dont chacune des parties constituantes ou zones présente des caractéristiques aussi proches que possible de celles de l'autre.

Ainsi, pour établir les frontières de régions homogènes, convient-il de regrouper dans l'espace un certain nombre de petites unités locales présentant les mêmes caractéristiques (2).

Les communes sont des subdivisions qui satisfont pleinement au concept de "petites unités locales". En conséquence, elles permettent, par leur juxtaposition, la création de zones relativement homogènes.

La prise en considération, comme unité de découpage, de territoires d'ordre supérieur (cantons) est moins favorable, surtout en raison de l'hétérogénéité topographique (pas de différenciation entre zones de plaine et de montagne, etc.). Par contre, elle permet une meilleure utilisation des statistiques, dont la grande majorité n'est jamais désagrégée jusqu'au niveau communal.

Quant aux caractéristiques d'homogénéité, elles varient en fonction des objectifs de celui qui trace les limites de la région. Pour Boudeville (3), les frontières de régions naturelles ou géographiques seront établies en fonction d'indices résumant la nature du sol, le climat et l'hydrographie. Les frontières de régions agricoles se fonderont sur les indices indiquant la nature des productions, les modes de cultures et les types de propriété. Enfin, les

(1) BOUDEVILLE J.-R. (1961).

(2) BOUDEVILLE J.-R. (1972), p. 54.

(3) Ibid.

frontières des régions économiques homogènes se fonderont sur l'uniformité du plus grand nombre possible de caractéristiques (revenu par habitant, degré d'industrialisation, type d'industrie, etc.).

C'est en tenant compte de ces considérations que la zone étudiée a été définie sur la base d'un critère d'ordre naturel, soit la situation de la commune en région de montagne (1).

Ce facteur tient une place importante dans la problématique du développement économique régional. S'il permet d'établir une répartition du pays en trois zones géographiques - Jura, Plateau, Alpes - il détermine également, de façon grossière, une hiérarchie économique des régions, avec, schématiquement, un axe de développement privilégié (le Plateau) et des régions plus ou moins défavorisées, situées en montagne (Les Préalpes, les Alpes et le Jura).

Comment a-t-on procédé à la délimitation des régions de montagne en Suisse (2) ?

Plusieurs critères physiques - topographie (déclivité moyenne, altitude), durée de la période de végétation (exposition de la pente, gelées tardives ou précoces), situation par rapport aux voies de communication, précipitations atmosphériques - ont été utilisés pour parvenir à une "délimitation standard" qui couvre près des deux tiers de la superficie du pays, avec environ 10% de la population. Par ailleurs, pour tenir compte de son hétérogénéité (contraintes naturelles spatialement différentes, inégalité des difficultés de production, etc.), la délimitation standard a été divisée en trois parties en fonction des conditions dans lesquelles s'effectue l'élevage du bétail, la zone III englobant les régions dont les contraintes de production sont les plus défavorables.

1.2 Découpage de l'espace national en régions

Si un critère d'homogénéité a été retenu pour définir le pourtour de la chaîne jurassienne, c'est, par contre, le concept de polarisation qui est à la base du partage du reste de l'espace national. À l'observation et à la description des éléments uniformes de la région homogène vient se substituer le caractère

(1) L'utilisation de deux autres critères d'homogénéité, le mode de production (micro-technique) et le produit dominant (la montre mécanique essentiellement) ne modifie pas profondément le périmètre de la région (voir KUNZ B., MAILLAT D. et coll. (1976)).

(2) Pour une représentation cartographique, voir: "Les zones du cadastre de la production animale", état 1972, DEP-Division de l'agriculture, Cadastre de la production agricole.

fonctionnel des interdépendances existant entre les diverses unités prises en considération. De ce fait, la région polarisée se définit (1) comme un espace hétérogène dont les diverses parties ont un caractère complémentaire et entretiennent de façon principale, avec un pôle dominant, plus d'échange qu'avec tout pôle de même ordre dominant dans une région voisine. Avec l'étude de la polarisation, on cherche donc à cerner les activités d'échange, les flux de biens, de services et de capitaux ou encore les flux de personnes.

Outre le fait que l'espace polarisé est hétérogène, il est encore hiérarchisé. Cela signifie que les différents points ou les différents pôles ne sont pas tous de valeur identique mais que, l'un par rapport à l'autre, ils sont dans un ordre donné.

Par région polarisée, il convient donc d'entendre un ensemble fonctionnel composé de deux éléments complémentaires: le noyau et la zone de soutien, entre lesquels existent des flux dont l'intensité décroît avec la distance par rapport au centre.

Quelques études ont été consacrées aux régions polarisées en Suisse. Outre celle qui nous intéresse dans ce travail, les régions définies par l'ORL (2), citons la division de Carol (3) où l'auteur distingue pour l'ensemble du territoire national uniquement les lieux centraux d'ordre supérieur, dont il définit, sans indiquer les critères et les méthodes retenus, les zones d'influence. Le pays est ainsi divisé en trois grandes régions polarisées par Zurich (Suisse orientale et centrale), par Berne (une bande relativement étroite qui va de l'Ajoie au Simplon) et par Lausanne et Genève (Suisse occidentale). Les zones influencées par Bâle, par Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, voire par le Tessin ne représentent qu'une faible portion du territoire helvétique.

Une approche de l'ensemble de l'espace national par les phénomènes de polarisation a donc été tentée par l'ORL (4) qui a divisé la Suisse en 48 régions de marché du travail (RMT). Ce découpage présente un certain nombre d'incon-

(1) BOUDEVILLE J.-R. (1972), p. 31.

(2) Institut für Orts-, Regional- und Landesplanung an der ETHZ (Institut pour l'aménagement national, régional et local de l'EPF de Zurich).

(3) CAROL H. (1951).

(4) WERCZBERGER E. (1964).

vénients qui font des RMT un instrument de travail imparfait:

- l'approche polarisée n'est que partielle: la délimitation est fondée sur un seul aspect de la polarisation, les mouvements pendulaires. D'autres flux tels que ceux, par exemple, des différents services, ne correspondraient pas obligatoirement aux mêmes périmètres;
- les statistiques servant de base à cette division datent de 1950. L'auteur a admis que les frontières des zones d'influence sont relativement stables, ce qui est contestable. Ce "postulat" va à l'encontre de la conception selon laquelle le développement économique régional et l'aménagement du territoire devraient tendre à une redistribution plus équilibrée des activités à l'échelle nationale et régionale;
- dès le départ, l'auteur s'est fixé un nombre de régions compris entre 40 et 60, ce qui l'a contraint à des corrections et des concentrations arbitraires.

Malgré ces imperfections, c'est à ce découpage que nous avons eu recours dans notre étude car les 48 RMT, sous certains aspects se présentaient comme de bonnes unités spatiales d'analyse (1):

- elles étaient limitées par des frontières nettes (limites de communes);
- elles constituaient la seule division complète et réellement employée de la Suisse selon le critère de la polarisation;
- elles pouvaient être considérées comme l'ébauche partielle d'une délimitation de la Suisse en régions à caractère économique;
- elles permettaient de remplacer le cadre traditionnel de l'analyse régionale, le canton, par des entités beaucoup plus fines et plus souples - qui ne tenaient pas compte des frontières politiques des cantons et des frontières administratives des districts - voire plus fonctionnelles - qui témoignaient mieux des interactions réelles des agents et des activités économiques;
- de nombreuses statistiques existaient pour chacune d'entre elles.

(1) Alors que nous avons déjà établi notre fichier statistique, l'ORL a abandonné les RMT comme base spatiale de travail. Au niveau national, un nouveau découpage a fait son apparition avec la conception directrice CK-73. Nous n'en avons évidemment pas tenu compte.

1.3 Définition opérationnelle de l'espace soumis aux phénomènes migratoires

Chaîne du Jura d'un côté, espace national de l'autre, tel se présente le contexte spatial de notre cadre d'analyse. Cependant, pour des raisons pratiques évidentes, l'appréhension des phénomènes migratoires nécessite une définition assez précise au niveau de l'espace, ce qui présente nécessairement une certaine part d'arbitraire.

La base territoriale de nos recherches se situe, théoriquement, dans la zone de montagne (côté Jura) dont les limites ressortent du cadastre de la production animale. Cependant, pratiquement, elle ne coïncide pas exactement avec le cadastre. Parfois elle le dépasse (notamment par des communes de l'Ajoie, de la Vallée de Delémont, etc.), parfois elle se situe en deçà (exclusion des communes de montagne des cantons de Bâle, Soleure et Vaud - sauf la commune de Provence).

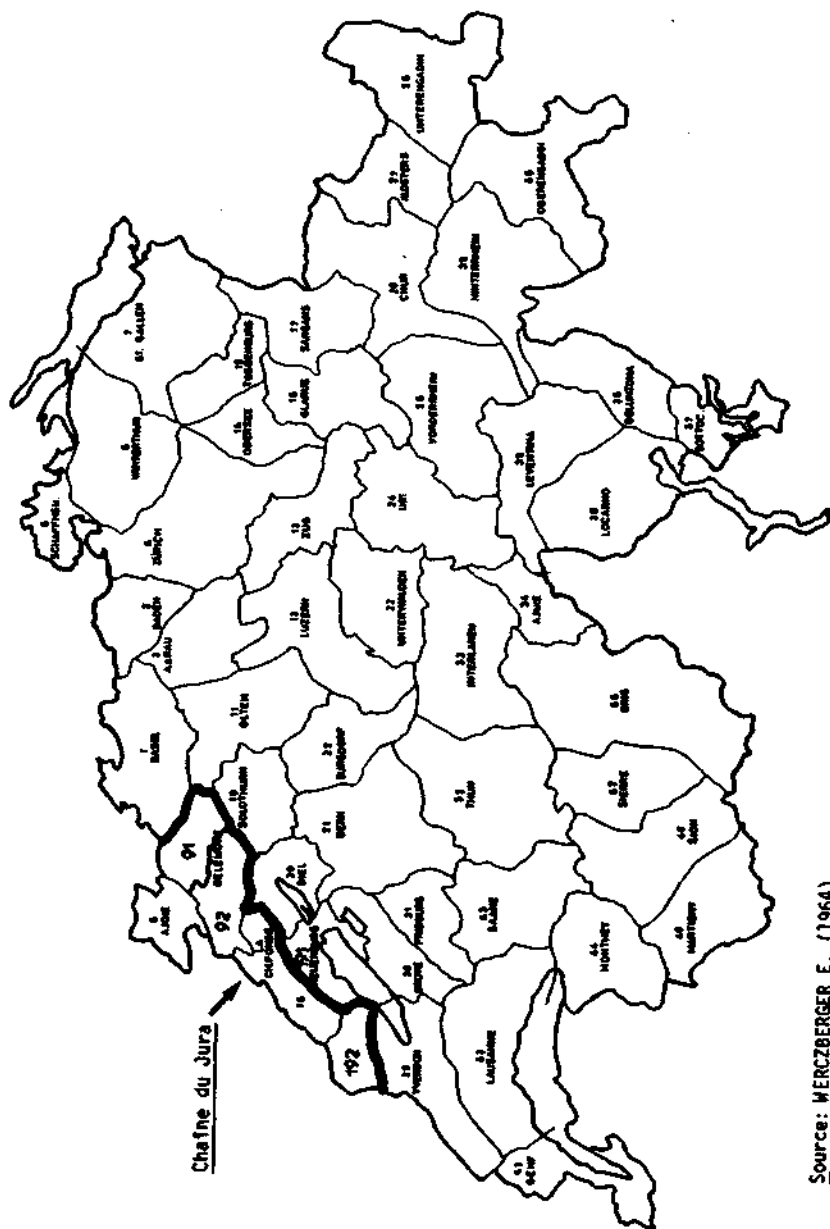
Cette non-identité totale entre le concept géo-physique de chaîne jurassienne et le découpage opératoire retenu s'explique essentiellement par des raisons techniques et statistiques. Il importe en effet que l'unité spatiale qui sert de base à nos analyses du processus migratoire soit susceptible d'être caractérisée par un certain nombre de variables socio-économiques disponibles et significatives au niveau régional. A l'échelon national, seules les régions ORL - et les cantons - bénéficient de ces avantages.

Notre découpage de l'espace national se présente donc de la manière suivante (carte 1) (1):

- principalement, une unité spatiale relativement homogène sous l'aspect topographique qui sert de base à nos analyses: la chaîne jurassienne. Cette étendue recouvre trois régions de marché du travail ORL (Ajoie, Delémont - divisé en deux sous-régions - et La Chaux-de-Fonds) et une sous-région (192) de marché du travail (Neuchâtel 2);
- résiduellement, une constellation de 44 régions de marché du travail plus la sous-région 191 (Neuchâtel 1).

(1) Pour connaître l'appartenance des communes aux diverses RMT, prière de se référer à "Landesplanerische Leitbilder der Schweiz, Schlussbericht, Band III, (Anhang), ORL, Zürich, Décembre 1971.

Carte 1 - Identification des régions de marché du travail en Suisse et délimitation de la zone étudiée



Source: MERZBERGER E. (1964).

Cette subdivision n'est pas parfaite, loin de là. Car, qu'ils soient relatifs au milieu naturel (sol, climat, etc.), aux types d'activité (prédominance de l'horlogerie et d'une agriculture d'altitude dans tout le Jura), au mode de production (micro-technique), au produit dominant (montre mécanique) ou encore à la main-d'oeuvre (formation, qualification, aspiration, etc.), les facteurs d'homogénéité ne permettent pas un découpage catégorique de la région. Les frontières variant en fonction du critère utilisé. Quant à la délimitation de régions en fonction des phénomènes de polarisation, elle nécessiterait une approche plus complexe par plusieurs types de flux. De ce fait, pas plus que pour la région homogène, la dimension de la région polarisée n'est fixe. Elle dépend également des différents éléments retenus.

Il semble, en définitive, que les facteurs d'homogénéité et de polarisation ne sont ni suffisants ni même déterminants pour délimiter la région. En effet, il est nécessaire de prendre en considération également un aspect humain important, difficilement saisissable au niveau statistique: la perception des phénomènes régionaux et la prise de conscience d'un cadre commun d'existence. Au-delà des critères de l'économiste, du géographe et du planificateur et à côté de la région naturelle, de la région historique et de la région économique, il faut tenir compte des divers sentiments d'appartenance régionale qui sont souvent plus précis et plus sûrs que les critères dits scientifiques.

C'est peut-être par ce sentiment d'unité, par cette cohérence morale - qui témoignent à la fois des liens historiques, naturels et des solidarités économiques - que la chaîne du Jura présente son meilleur indice d'homogénéité. Le fonctionnement actuel de son système socio-économique provoque un malaise plus ou moins profondément ressenti, malaise qui résulte d'une certaine façon d'une comparaison de la région, d'une part, dans le temps - elle était autrefois prospère - et, d'autre part, dans l'espace - pour des raisons psychologiques, géographiques, sociales ou économiques, on se sent tenu à l'écart du développement du reste de la Suisse. Une prise de conscience de cette marginalisation ne peut que renforcer la solidarité interne et l'homogénéité de l'espace étudié.

Il semble bien, en définitive, que la zone qui constitue notre base d'analyse apparaisse comme susceptible d'une cohésion suffisante. Elle se révélera homogène en tous cas par la nature et l'ambiguïté des problèmes qu'elle a à résoudre.

2 CADRE TEMPOREL

Si la définition des migrations - déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés, d'un certain lieu d'origine (ou lieu de départ) à un certain lieu de destination (ou lieu d'arrivée) (1) - implique de manière explicite la prise en considération de la dimension espace, elle suppose, implicitement, le recours à un second cadre de référence: le temps.

D'une façon générale, les relations entre phénomènes migratoires et temps peuvent se décrire par trois propositions (2):

- le déplacement a lieu à une certaine époque;
- le déplacement dure une certaine période;
- le nombre de déplacements peut varier par rapport à un laps de temps défini (fréquence des mouvements).

Une bonne connaissance des déplacements géographiques d'une population suppose cette triple approche. Malheureusement, plusieurs éléments sont difficiles à cerner du fait de l'insuffisance des données disponibles. La principale source de renseignements sur les migrations, le recensement de la population, reste le plus souvent muet au regard de l'axe temporel du processus migratoire (surtout pour la durée et la fréquence des déplacements).

Quant à l'époque, celle qui sert de cadre temporel aux phénomènes migratoires qui nous intéressent, elle se situe entre 1965 et 1970. Les flux envisagés concernent donc une période de haute conjoncture, c'est-à-dire qu'ils sont le reflet de la forme que prennent les disparités interrégionales dans une économie en croissance. Depuis lors, les préoccupations individuelles et sociales se sont certes profondément modifiées. Des aléas, liés à la situation économique, sont certainement intervenus pour orienter différemment les courants migratoires. Dans une période de récession, la mobilité a un autre contenu et les migrants des motivations différentes (3). Cependant, les résultats obtenus gardent un intérêt primordial également pour le futur en ce sens qu'ils permettent de mieux comprendre comment, lors de la "reprise" des activités économiques et en l'absence d'une véritable politique de développement régional,

(1) NATIONS UNIES (1958), p. 62.

(2) TERMOTE M. (1969), p. 12.

(3) D'une manière générale, on observe que les migrations s'intensifient lorsque le PNB connaît une forte croissance et se contractent en période de récession. Pour une évolution des migrations depuis 1970, voir SCHULER M. (1978).

s'effectueraient les mouvements interrégionaux de main-d'oeuvre et quelles seraient les caractéristiques des échanges migratoires entre zones en stagnation ou en déclin et régions développées.

3 CADRE STATISTIQUE

Les mouvements migratoires touchent une partie importante de la population. Les différentes caractéristiques de ces migrations sont cependant difficiles à cerner. Pour observer de façon permanente cette mobilité géographique, il serait indispensable d'avoir à disposition des statistiques adéquates. Malheureusement, pour des questions financières et d'organisation, aucun pays ne peut se permettre de constituer un tel instrument d'observation et de description du phénomène des migrations.

3.1 Méthodes de mesure et d'observation des migrations

La diversité des instruments de mesure des migrations témoigne des difficultés méthodologiques que rencontre le chercheur pour mener à bien son travail (1).

Comment peut-il observer et mesurer les migrations ? Quelles sources statistiques a-t-il à sa disposition ?

Tout d'abord, il peut utiliser une méthode indirecte ou méthode du "résidu" (2), selon la formule:

$$BM = (P_{t+1} - P_t) - (N - D)$$

où les symboles ont les significations suivantes:

BM : Bilan migratoire de la période

P_{t+1} : Population résidante à la fin de la période étudiée

P_t : Population résidante au début de la période étudiée

N : Naissances vivantes relatives à la période

D : Décès intervenus en cours de période

(1) L'étude de phénomènes démographiques beaucoup plus homogènes, tels que la natalité ou la mortalité, permet d'avoir recours à une méthodologie souvent plus poussée.

(2) ISARD W. (1972), Tome I, p. 22-24.

La démarche consiste donc à comparer, pour une zone géographique donnée, la différence d'effectifs de population entre deux recensements successifs avec l'excédent (ou déficit) des naissances sur les décès intervenus au cours de la période intercensitaire.

Cette façon de procéder n'est que peu satisfaisante car le résultat obtenu (BM), en tant que résidu, ne permet pas d'apprécier l'intensité respective des flux d'immigration et d'émigration, ni, à fortiori, de déterminer les caractéristiques spatiales des mouvements de population (provenance et destination des migrants). Par ailleurs, il ne nous fournit aucune information sur la structure des mouvements (migrations intérieures ou extérieures), ni sur le profil des migrants. Relevons enfin que la fiabilité du solde migratoire dépend de la qualité des différentes variables explicatives et en particulier des erreurs commises, le cas échéant, lors des relevés (recensements de la population, établissement du décompte des statistiques de l'état civil).

Malgré tous ses défauts, cette méthode, très utilisée, a néanmoins un grand avantage: la comparaison de l'excédent naturel avec le bilan migratoire permet de mettre en évidence l'importance du phénomène migratoire dans la redistribution de la population sur un espace donné. Il est notoire que, depuis quelques années, le premier exerce une influence toujours plus faible sur la répartition géographique de la population alors que le rôle prépondérant du second ne cesse de s'accroître. Ainsi, en 1969/1970, les nouveaux-nés représentaient 1,5% et les migrants (migrations intérieures et arrivées d'étrangers) 8,5% de l'ensemble de la population (1).

Les statistiques migratoires directes apportent souvent plus de renseignements sur la mobilité géographique et sur l'orientation des flux de population. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays européens (Suède, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Italie, RFA), la déclaration de changement de domicile est obligatoire et doit donc être annoncée aux administrations concernées. Potentiellement, les informations sur les mouvements migratoires existent donc de façon systématique et continue. Cependant, dans notre pays, leur décentralisation (2) - chaque commune gère son fichier, non synthétisé à un niveau supérieur - et en conséquence leur faible degré d'accessibilité, rendent irréalisable un

(1) BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1976), p. 208.

(2) A noter que seuls les étrangers sont pris en compte dans un fichier central.

dépouillement à une échelle significative. Toute velléité de généralisation de collecte de renseignements dans de grandes populations se heurte à des obstacles matériels insurmontables. Tout au plus peut-on, le cas échéant, effectuer des monographies communales ou micro-régionales.

Bien que conçues selon des critères non uniformes - et donc substitut imparfait du registre de population - d'autres méthodes "opérationnelles" permettent néanmoins de rassembler des informations sur les changements de résidence. Citons, pour exemple, outre les enquêtes directes concernant les migrations de courte durée auprès d'échantillons d'individus, quelques fichiers administratifs:

- le fichier électoral (statistiques relatives aux migrations d'électeurs - France);
- le registre central des étrangers;
- utilisation de documentation administrative (fichier des allocations familiales, fichier de la sécurité sociale, fichier des contributions, fichier des affaires militaires, etc.).

En Suisse, seuls certains domaines de l'immigration et de l'émigration font actuellement l'objet d'un dépouillement statistique (1):

- les mouvements d'étrangers;
- les migrations de citoyens suisses en âge de servir.

Cependant, pour décrire les mouvements migratoires et leur intensité au sein d'un territoire, les meilleures informations proviennent, d'une façon générale, des recensements de la population.

(1) Notons qu'il est prévu d'introduire à partir du recensement de 1980 une statistique progressive de la population (projet ESPOP) qui devrait permettre de saisir l'émigration et l'immigration par sexe et par commune en fonction de la destination et de la provenance (étranger, autre canton, autre commune du même canton).

3.2 Recensement fédéral de la population 1970

Pour la première fois en Suisse, lors du recensement de 1970, deux questions du bulletin individuel portaient directement sur les migrations. La formulation en était la suivante:

- quel était votre domicile il y a 5 ans (1.12.1965) ?
- quel était votre domicile il y a 1 an (1.12.1969) ?

L'exploitation des réponses à la première de ces questions nous a permis de décrire les échanges migratoires entre la chaîne du Jura et les régions suisses de marché du travail selon les lieux de provenance et de destination et d'après les caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants.

Cependant, le caractère confidentiel du bulletin individuel joint au volume des informations à récolter nous interdisait de toute évidence un dépouillement manuel. En outre, les tableaux publiés ou non publiés du Bureau fédéral de statistique ne nous permettaient pas d'entreprendre une étude importante du phénomène des migrations touchant l'arc jurassien.

Comment avons-nous procédé pour recueillir les informations nécessaires à notre recherche ?

Lors d'un passage sur ordinateur des enregistrements individuels du recensement fédéral de la population 1970, le Bureau fédéral de statistique a transféré sur une bande magnétique, à notre intention, certaines données que nous avons ensuite traitées avec l'aide de l'ordinateur de la Fabrique de Chocolat Suchard SA à Neuchâtel.

L'extrait du recensement mis à notre disposition se compose d'enregistrements individuels réduits, d'une part, de la population résidente en 1970 dans une zone incluant la chaîne du Jure, et, d'autre part, pour le resta de la Suisse, des personnes dont le lieu de domicile se trouvait - cinq ans ou un an auparavant - dans ce territoire.

Pour composer l'extrait, nous avons sélectionné, par enregistrement individuel, 24 caractéristiques qui nous paraissaient essentielles:

- canton de domicile en 1970;
- commune de domicile en 1970;
- année de naissance;

- sexe;
- situation dans le ménage;
- langue maternelle;
- nationalité;
- canton de domicile cinq ans auparavant;
- commune (ou pays) de domicile cinq ans auparavant;
- canton de domicile un an auparavant;
- commune (ou pays) de domicile un an auparavant;
- école suivie actuellement;
- degré scolaire atteint;
- première profession apprise;
- deuxième profession apprise;
- dernière profession apprise;
- dépendance économique;
- branche économique;
- profession individuelle (exercée);
- situation dans la profession;
- pendulaire;
- commune (ou pays) de travail;
- genre du livret (pour les étrangers);
- année de mariage (pour les femmes).

Le domaine exploré dans cette étude pourra sembler excessivement limité par rapport au thème choisi et aux données disponibles. Un choix a été opéré, traduisant certaines orientations de recherche. De nombreuses variables susceptibles d'apporter une meilleure connaissance des migrants n'ont pas été analysées, tant au niveau des facteurs individuels (état matrimonial, grandeur de la famille, etc.), locaux (localisation résidentielle) qu'à celui des macro-déterminants de la migration (salaires, distances parcourues, mouvements d'urbanisation, exode rural, etc.). Malgré le dépouillement mécanique, il n'était pas possible d'entreprendre une étude exhaustive du phénomène des migrations. Par ailleurs, en raison de notre formation, nous avons dû également limiter le champ de notre recherche et mettre l'accent sur quelques aspects seulement. Nous pensons cependant que la mobilité, en tant que phénomène social, devrait impliquer une approche pluridisciplinaire et une collaboration entre des chercheurs de formations très diverses (démographes, historiens, économistes, géographes, sociologues, psychologues, aménagistes, etc.).

3.3 Contraintes méthodologiques

L'analyse des réponses à la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant permet d'étudier les migrations au cours de la période 1965-1970. Il y a lieu toutefois de formuler, sur les statistiques ainsi obtenues, quelques réserves qui portent essentiellement sur une sous-évaluation du nombre de migrants:

- les résultats peuvent être entachés des erreurs commises lors du recensement ou du dépouillement;
- environ 1% des bulletins des résidents de la zone étudiée (ce qui représente près de 2'000 personnes) ne comportaient pas de réponses relatives au domicile antérieur ou comportaient une réponse inexploitable. Ils n'ont donc pas été pris en considération dans nos analyses relatives à l'immigration ou à la sédentarité. La même réserve doit être formulée au sujet des émigrants (personnes qui résidaient en 1965, le cas échéant, dans la chaîne du Jura et qui ne l'ont pas mentionné sur leur bulletin individuel). Leur nombre est légèrement sous-évalué également;
- les 15'000 enfants de moins de cinq ans - représentant 7,8% de la population résidante - ne sont pas pris en compte. On aurait pu le faire en attribuant aux enfants nés au cours de la période un domicile antérieur fictif: celui de la mère en 1965. Par cette méthode, les enfants sont comptés parmi les migrants si leur mère l'est. Cette façon de procéder a le désavantage d'attribuer une forte mobilité aux enfants et de grossir énormément les flux de migrants étant donné leur nombre. On aboutit ainsi à une population migrante trop jeune;
- les données obtenues ne couvrent pas, en réalité, toutes les migrations. Elles constituent en fait des statistiques de migrants survivants à la date du recensement et non des statistiques de migrations. Les migrants décédés pendant la période quinquennale d'observation n'étant évidemment pas comptabilisés, l'action de la mortalité sur les migrations joue un rôle perturbateur. Il est possible toutefois de corriger de façon appropriée les interférences entre ces deux phénomènes démographiques en effectuant des hypothèses sur la mortalité des migrants. Cependant, du fait de l'existence du phénomène de la sélectivité des migrations, les corrections sur les caractéristiques des migrants sont plus gênantes à effectuer que celles sur l'intensité des

flux. Nous y avons donc renoncé (1);

- les déplacements successifs d'un même individu n'apparaissent pas dans la statistique. Un seul mouvement est pris en compte: la migration résultante. Pour une même personne, plusieurs migrations ont pu se produire durant la période d'observation. Or, plus la période est longue, plus les migrations successives sont nombreuses et plus les effectifs de migrants diffèrent des effectifs des migrations. Pour éviter ce biais, nous avons envisagé d'analyser les réponses à la question sur le lieu de résidence un an auparavant. En effet, pendant un laps de temps d'une année, les migrations successives sont très peu nombreuses de sorte que la différence entre les effectifs de migrants mesurés et les effectifs de migration est négligeable. L'information recueillie est bonne mais, en raison du cadre géographique tout de même assez restreint de notre étude, elle porte sur une population beaucoup plus faible que pour les migrations quinquennales;
- autre type de migrations successives, les migrations de retour sont ignorées: une personne qui a changé de résidence puis est revenue dans la même commune n'est pas dénombrée comme migrante;
- de par la nature même du recensement (les bulletins individuels ont été remplis par les résidents en Suisse le 1.12.1970), l'émigration vers l'étranger au cours de la période ne peut pas être mesurée. A contrario, l'immigration étrangère est prise en compte;
- les renseignements obtenus portent sur les individus qui ont changé, au minimum, de commune de domicile. La mobilité intracommunale n'a pas été prise en considération;
- les données des migrants sont celles enregistrées lors du recensement 1970, c'est-à-dire au terme de la migration. Il n'est pas possible d'introduire dans un bulletin individuel des questions se rapportant aux caractéristiques à une date antérieure. En plus d'une surcharge du questionnaire, on risque un grand nombre de non-réponses ou des réponses imprécises.

(1) La démarche même de notre étude, plus qualitative que quantitative, n'implique pas de telles hypothèses, car elle ne consiste pas à "apurer" le phénomène migration en vue d'aboutir par exemple à la notion de quotient tel qu'il ferait partie d'une table.

On ne tient donc pas compte de la mortalité, ou plutôt on fait l'hypothèse que les personnes décédées avant le recensement ont eu qualitativement le même comportement migratoire de leur vivant que les survivants recensés.

Le fait de ne posséder ex-ante que peu d'information limite la portée des données et rend leur interprétation plus difficile. Il n'est donc pas possible d'étudier l'influence des caractéristiques antérieures sur les déplacements, donc de savoir quel changement dans la situation individuelle aura induit la migration. Or, c'est la caractéristique antérieure qui, souvent, détermine la migration plus que la modalité de cette même caractéristique dans la région d'accueil. On se trouve donc en présence d'une lacune importante, car on sait que la mobilité spatiale est fortement liée à d'autres formes de mobilité, tant socio-professionnelle qu'économique.

Le seul recensement nous renseigne en fait de manière insuffisante pour mener à bien une analyse valable des causes des migrations. Pour étayer cette affirmation, on prendra pour exemple le cas de l'exode rural. On peut supposer que l'agriculture est bien représentée ex-ante dans les catégories (non connues) des migrants. Or, elle n'apparaît que fort peu ex-post, car on quitte l'agriculture pour un autre secteur et rarement l'inverse, conformément à la règle générale admise qui veut que la croissance économique soit en relation avec le transfert de la population active agricole vers les autres secteurs de l'activité économique.

4 CADRE CONCEPTUEL

Une étude appliquée suppose une définition précise des notions utilisées. Plusieurs populations-types constituent le cadre conceptuel de notre analyse:

- la population résidente (codée RES) est formée des 193'196 habitants qui ont été recensés dans la chaîne du Jura le 1^{er} décembre 1970;
- la population sédentaire (SED) comprend 144'139 personnes, soit tous les individus qui résidaient dans la même commune de domicile en 1965 et en 1970, la commune en question appartenant à la zone étudiée;
- les immigrants de l'étranger (1) (IET), soit les 8'460 personnes recensées en 1970 dans la chaîne du Jura et qui habitaient à l'étranger cinq ans auparavant;
- les immigrants de Suisse (ICK), population constituée des 9'258 personnes qui, venant des autres régions suisses, se sont établies dans la chaîne du

(1) Rappelons que l'émigration à l'étranger ne peut être comptabilisée par le recensement.

Jura pendant la période quinquennale d'observation;

- les émigrants (1) (EMI) sont formés des 16'312 personnes qui habitaient en 1965 à l'intérieur de la région d'étude et qui ont été recensés à l'extérieur en 1970;
- les migrants internes (INT) comprennent les 14'461 personnes qui ont changé de commune de domicile à l'intérieur de la région;
- la population migrante (MIG), en vertu de la définition des migrations que nous retenons - tout changement d'unité territoriale - est formée de tous les individus qui ne résidaient pas en 1965 dans la même commune qu'en 1970. Son effectif se monte à 48'491 personnes. Il est égal à la somme des divers types de population migrante définis ci-avant.

Mentionnons encore l'existence de deux autres populations non prises en compte dans les analyses, mais qu'il convient tout de même de garder en mémoire:

- Les 1'904 personnes recensées en 1970 dans la zone étudiée qui n'ont donné aucune indication sur leur lieu de résidence habituel le 1^{er} décembre 1965;
- les enfants de moins de cinq ans, au nombre de 14'974, qui n'étaient naturellement pas concernés par la question sur le lieu de domicile cinq ans auparavant.

Le tableau 13 présente une synthèse des diverses populations-types relatives à la zone étudiée. On a fait figurer, à titre de comparaison, les résultats numériques de la période 1969/1970. Par convention, les populations-types relatives aux migrations annuelles se définissent de façon identique à celles concernant les migrations quinquennales; seule la période d'observation est différente (résidence habituel le 1^{er} décembre 1969 au lieu du 1^{er} décembre 1965).

(1) Rappelons que l'émigration à l'étranger ne peut être comptabilisée par le recensement.

Tableau 13 - Population et migrations de la chaîne du Jura
classées par type

Populations-types	Migration quinquennale (1965-1970)		Migration annuelle (1969-1970)	
	Enfants non comptabilisés (1)	14'974		2'807
Sans indication	1'904		2'124	
Sédentaires (SE0)	144'139		176'985	
Immigrants de l'étranger (IET)	8'460	8'460	2'220	2'220
Immigrants de Suisse (ICH)	9'258	9'258	4'077	4'077
Migrants internes (INT)	<u>14'461</u>	<u>14'461</u>	<u>4'983</u>	<u>4'983</u>
Population résidente (RES)	193'196		193'196	
Emigrants (EMI)		<u>16'312</u>		<u>5'885</u>
Population migrante (MIG)		48'491		17'165

(1) Enfants de moins de cinq ans dans la première colonne et de moins d'un an dans la deuxième.

Chapitre IIIPOPULATION MIGRANTE ET POPULATION SEDENTAIRE

De 1965 à 1970, les mouvements de population touchant la chaîne du Jura ont porté sur 48'491 personnes, soit environ un quart des résidents de la zone étudiée. A côté de ces migrants intra- et interrégionaux, 144'139 personnes sont restées dans la même commune jurassienne.

Une partie importante de la population est donc touchée par la mobilité géographique. Quelles sont ses caractéristiques ? Existe-t-il un profil spécifique du migrant par rapport au sédentaire ? On peut penser que des variables démographiques (âge, sexe, nationalité, etc.), socio-économiques (types d'activité et de profession, statut socio-professionnel, etc.) ou intellectuelles (niveau d'instruction, etc.) peuvent exercer un rôle déterminant. On abordera successivement ces divers aspects.

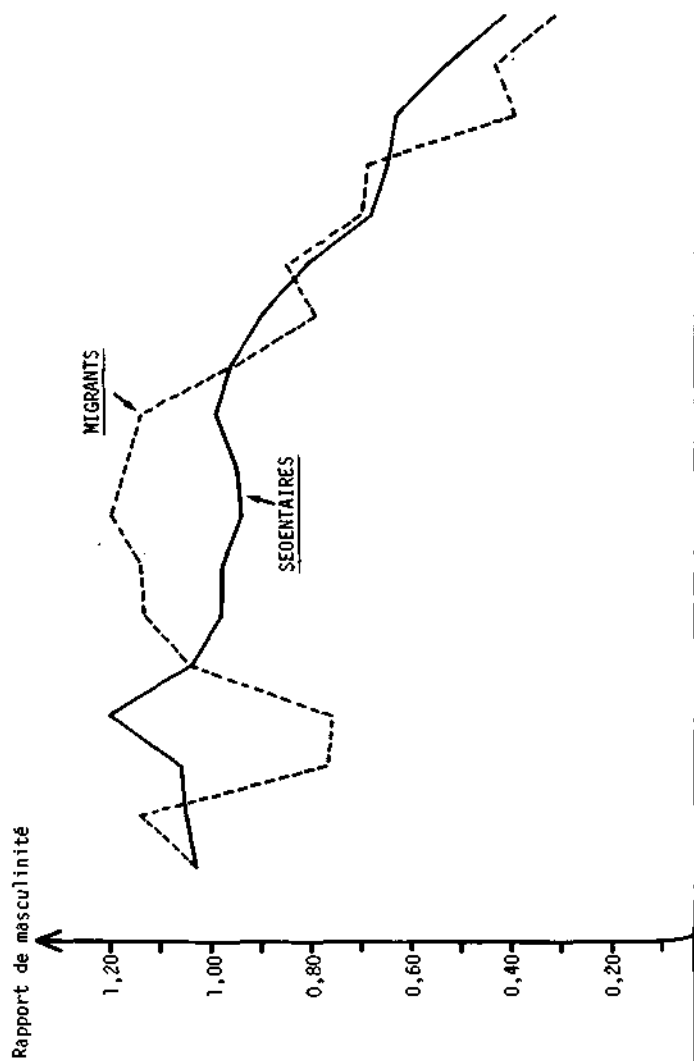
L'analyse de la structure des populations migrante et sédentaire permet donc, d'une part, de mettre en évidence leurs caractères généraux, et, d'autre part, comme l'ensemble de la population est un mélange de sous-populations de mobilité très différente, d'isoler les sous-groupes ou générations pour en mesurer la mobilité.

Il convient de rappeler ici que les seules données des migrants connues à la fois pour 1965 et 1970 sont l'âge, le sexe, l'origine et la région de résidence. Les autres variables (socio-professionnelles, économiques, etc.) sont enregistrées seulement au terme de la migration.

I PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Quatre critères ont été utilisés pour caractériser démographiquement les populations migrante et sédentaire: le sexe, l'âge, la nationalité et le statut dans le ménage.

Figure 3 - Rapport de masculinité selon l'âge (migrants et sédentaires)



1.1 Sexe

Parmi les 48'491 personnes qui ont changé de commune de domicile, on dénombre 23'627 hommes et 24'864 femmes. Le rapport de masculinité (1) de l'ensemble de la population ayant migré est le même que celui de la population sédentaire: 0,95.

Cependant, comme toute mesure moyenne, ce rapport cache des disparités importantes qui varient avec l'âge (figure 3). Par rapport à la population sédentaire, il est très faible pour la classe de 15 à 28 ans et fort entre 30 et 50 ans. Ces écarts peuvent trouver une explication par le nombre élevé de migrations liées au mariage ou de migrations de couples, la femme étant en principe plus jeune que son mari. En matière migratoire, la nuptialité constitue donc un facteur de turbulence. Il convient dès lors de distinguer la mobilité des jeunes filles allant habiter au lieu de résidence de leur conjoint d'une mobilité plus fondamentale, où le déplacement géographique s'accompagne d'une mutation sociale par exemple.

Un autre facteur concourt également à expliquer cette précocité plus grande de la migration chez les jeunes filles que chez les jeunes gens: il existe encore de fortes traditions sociales qui tendent à faire rapidement arrêter les études des filles.

Pour le reste, la courbe des migrants évolue parallèlement à celle des sédentaires, avec peut-être un effet d'âge plus prononcé (2).

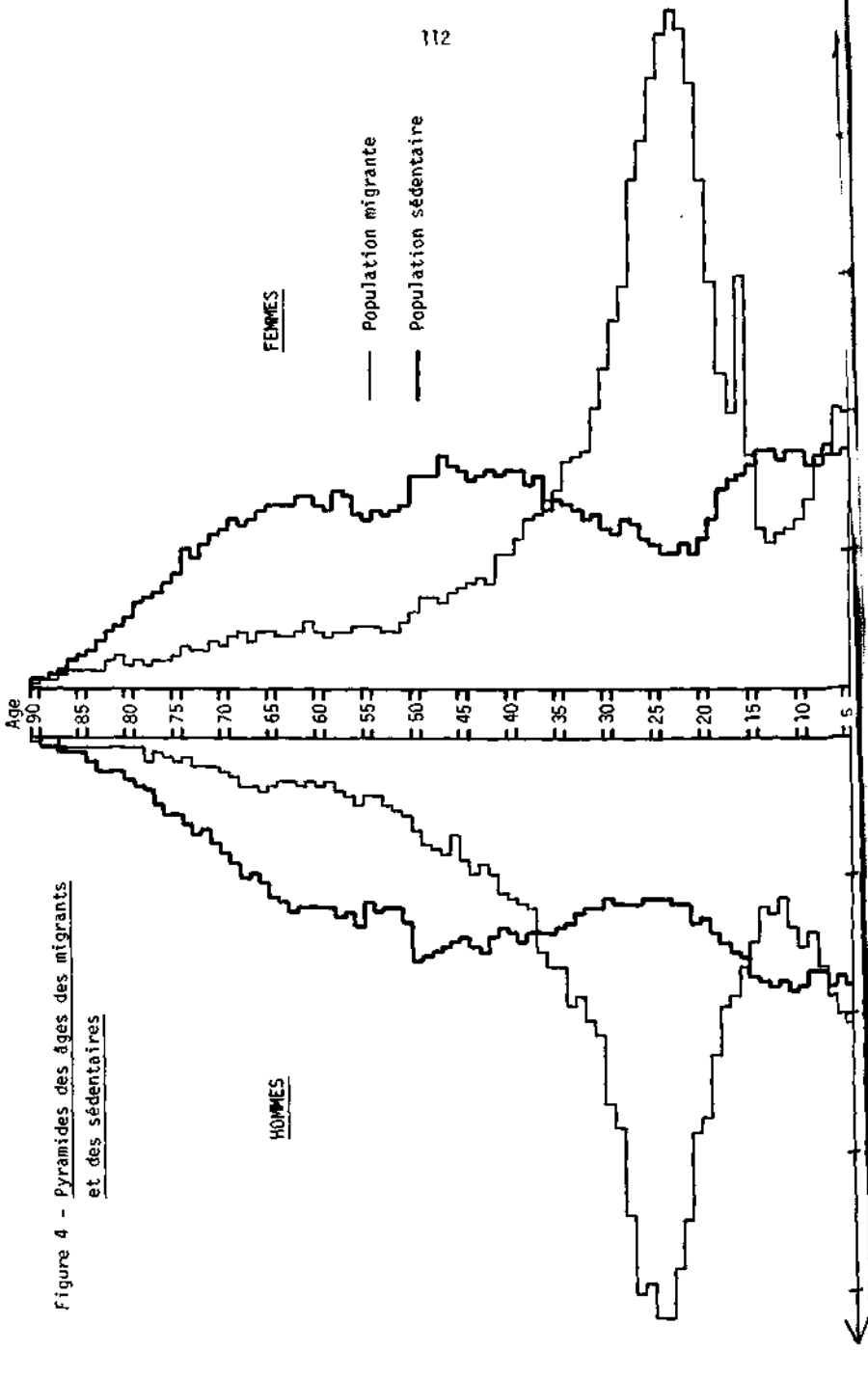
1.2 Age

La classification des migrants par âge permet en quelque sorte de mesurer et de suivre la mobilité géographique en tenant compte du cycle de vie, les déplacements n'ayant pas la même intensité et ne répondant pas aux mêmes objectifs au cours de l'existence.

Il y a lieu de rappeler ici que la date exacte de la migration est inconnue et que l'âge retenu est l'âge atteint en 1970, année du recensement fédéral de la population. La période couverte par l'étude étant de 5 ans, on peut

(1) Le rapport de masculinité se calcule en divisant les effectifs masculins par les effectifs féminins.

(2) L'effet d'âge exprime la décroissance du rapport de masculinité due à la surmortalité masculine à mesure que l'on avance en âge.



estimer que la migration est intervenue en moyenne à un âge inférieur de deux à trois ans à celui indiqué.

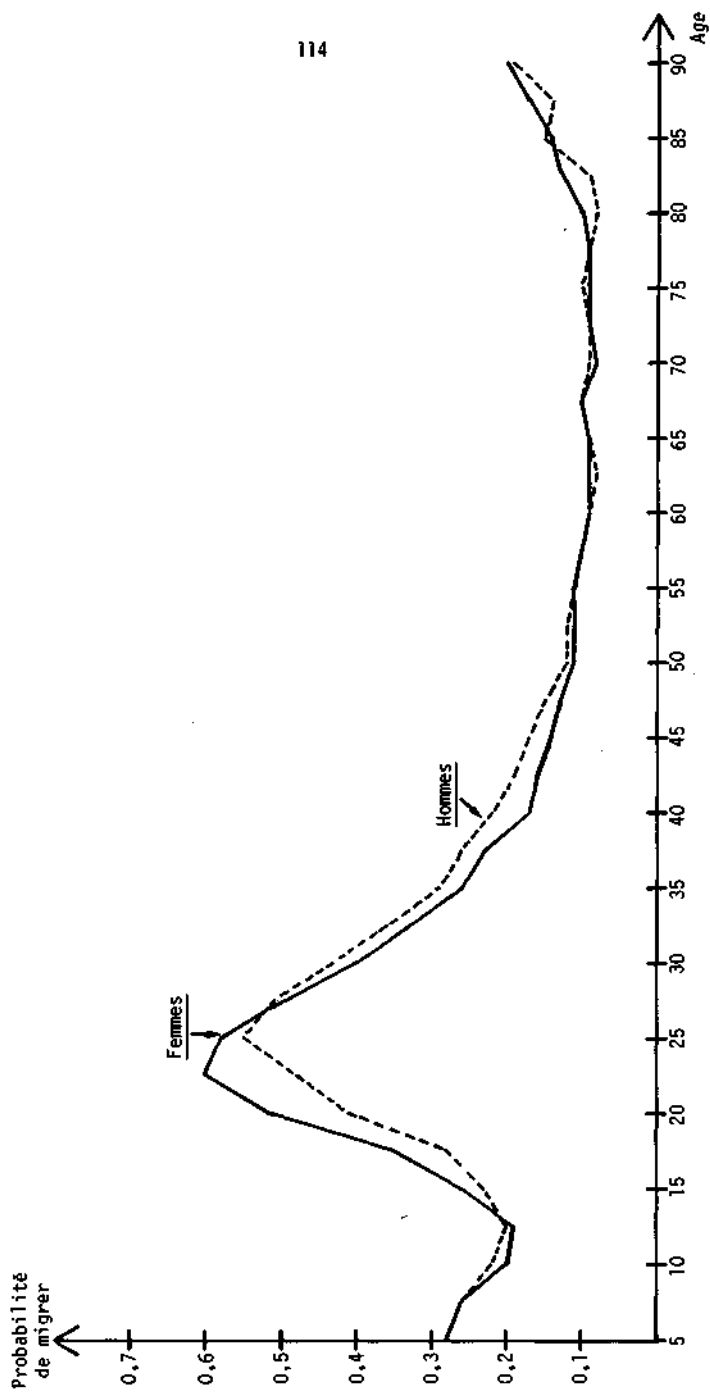
Par ailleurs, comme le recensement de la population a eu lieu le 1^{er} décembre et que le dépouillement mécanique a été effectué non sur la date de naissance mais sur l'année, il y a décalage pour les personnes nées en décembre. Il convient de rappeler également que les enfants nés après le 31 décembre 1965 (enfants de moins de cinq ans) n'ont pas été pris en considération.

Quel que soit le type de migration étudié, on constate généralement qu'une population migrante est en moyenne beaucoup moins âgée qu'une population non-migrante. La chaîne du Jura ne fait pas exception. On y constate que la population qui s'est déplacée est jeune. Son âge moyen est de 29,1 ans contre 39,6 ans aux sédentaires. La pyramide des âges (figure 4) illustre de façon évidente cette part prédominante des classes jeunes chez les migrants; on y trouve beaucoup de jeunes adultes: 59,7% ont de 16 à 36 ans au lieu de 26,3% pour la population sédentaire. Les enfants sont également nombreux. Leur migration est liée aux déplacements des personnes en âge de procréer (15 à 44 ans) qui constituent justement un groupe d'âge très mobile.

La probabilité de migrer par sexe et par âge met en évidence de grandes différences. Le taux (p) le plus élevé chez les femmes (0,63) est atteint à l'âge de 23 ans et chez les hommes (0,55) à 24 et 25 ans. La probabilité moyenne, identique pour chaque sexe, est de 0,25. Relevons encore que la probabilité de migrer est environ six fois plus forte pour les individus âgés de 22 à 26 ans que pour ceux dont l'âge oscille entre 50 et 64 ans.

La courbe des probabilités (figure 5) permet d'établir une typologie sommaire des migrations dans un ordre décroissant d'intensité du phénomène:

- probabilité forte ($0,3 < p < 0,6$): cette catégorie comprend les gens âgés de 16 à 34 ans, soit les migrants potentiellement actifs et les jeunes actifs. On peut qualifier ces flux de "migration professionnelle". A noter également, comme nous l'avons vu précédemment, pour les femmes, le nombre élevé de migrations liées au mariage, la femme étant en principe plus jeune que son mari (probabilité de migrer beaucoup plus forte de 15 à 26 ans chez les femmes que chez les hommes);

Figure 5 - Probabilité de migrer par sexe et par âge

- probabilité moyenne ($0,1 < p < 0,3$): trois tranches d'âge discontinues sont concernées:
 - les enfants jusqu'à 10 ans: ils constituent des flux induits, issus pour la plupart de la très forte mobilité des personnes âgées de 15 à 40 ans (population au taux de fécondité très élevé). Les premières migrations sont donc en quelque sorte dérivées et dépendent du comportement spatial des parents;
 - les actifs de deuxième âge (35 à 55 ans): la stabilité professionnelle devient importante pour cette tranche d'âge. La probabilité de migrer diminue au fur et à mesure que l'on devient âgé et les projets migratoires deviennent exceptionnels;
 - les personnes âgées: aux âges élevés, la cessation de l'activité économique s'accompagne fréquemment d'un changement de résidence; ces déplacements constituent des migrations viagères ou de retraite. On retourne chez soi après une vie passée ailleurs. A noter également la forte mobilité des personnes très âgées qui souvent, lorsqu'elles ne peuvent plus subvenir personnellement à leurs besoins se rendent dans des établissements adéquats (entrées en hospice ou maison de retraite);
- probabilité faible ($p < 0,1$): la décennie qui précède l'âge de la retraite est caractérisée par une mobilité très faible engendrée par la recherche de la stabilité professionnelle et la résistance au changement.

D'une manière générale, la propension à la migration existe surtout chez les jeunes. La cause principale de ce phénomène est évidente: ce sont eux qui sont les plus aptes au changement, en particulier au changement d'activité ou de profession (qui est souvent synonyme de changement géographique). C'est avant 25 ans qu'on choisit un métier et c'est avant 30 ans qu'on en change si il s'est avéré trop ingrat. C'est entre 20 et 35 ans que la mobilité est maximale car cette tranche de vie correspond à l'installation dans la vie active, au mariage ou encore à la recherche d'une amélioration de l'emploi.

Si la part des jeunes est beaucoup plus élevée dans une population migrante que dans une population sédentaire, et si la propension à migrer, maximum entre 23 et 25 ans, diminue ensuite avec l'âge, c'est que l'esprit d'initiative plutôt que l'esprit d'aventure n'est pas encore émoussé. Mais c'est surtout que les jeunes ne sont pas encore ancrés dans un groupe, et qu'ils cherchent

précisément à s'intégrer par la mise en oeuvre de leurs aptitudes. A côté de cet enracinement et de cette intégration sociale, il y a, chez les "vieux", des obstacles plus matériels qui s'opposent aux migrations, comme par exemple l'impossibilité de vendre sa maison. En sus de ces facteurs explicatifs d'ordre physiologique et psycho-sociologique, l'acte migratoire apparaît, pour certains auteurs, comme un "prolongement et une valorisation de l'investissement éducatif puisque la mobilité la plus forte est celle que l'on relève à l'âge où le capital humain sort de la période de formation et commence à se réaliser par une activité professionnelle (ou cherche à le faire)" (1).

1.3 Nationalité

Les courants migratoires touchant la zone étudiée sont composés de près de 12'000 personnes de nationalité étrangère, effectif qui représente environ 23% des migrants totaux. Ce poids est de loin supérieur à celui des étrangers dans la population non-migrante (12%).

La population étrangère, migrante et/ou sédentaire est formée d'une part prépondérante d'hommes. En effet, le rapport de masculinité est très élevé: il est de 1,25 pour les sédentaires et 1,26 pour les migrants. Situé à un niveau très bas pour les Suisses, il est plus faible chez les migrants que chez les sédentaires (0,87 contre 0,91).

Néanmoins, pour certaines classes d'âge, il s'écarte sensiblement de ces rapports moyens. La figure 6 montre que le rapport de masculinité prend des valeurs très élevées entre 25 et 65 ans pour la population étrangère, surtout en ce qui concerne les migrants. Cette prédominance masculine chez les étrangers d'âge actif peut s'expliquer notamment par la politique discriminante de la Suisse à l'égard de l'immigration étrangère.

Si la population migrante est en général jeune, les migrants étrangers le sont encore plus. Leur âge moyen est de 26,8 ans contre 29,9 aux migrants suisses. L'âge moyen des sédentaires suisses est de 40,8 contre seulement 30,9 ans pour les non-migrants étrangers.

(1) MILLOT B. (1973), p. 516.

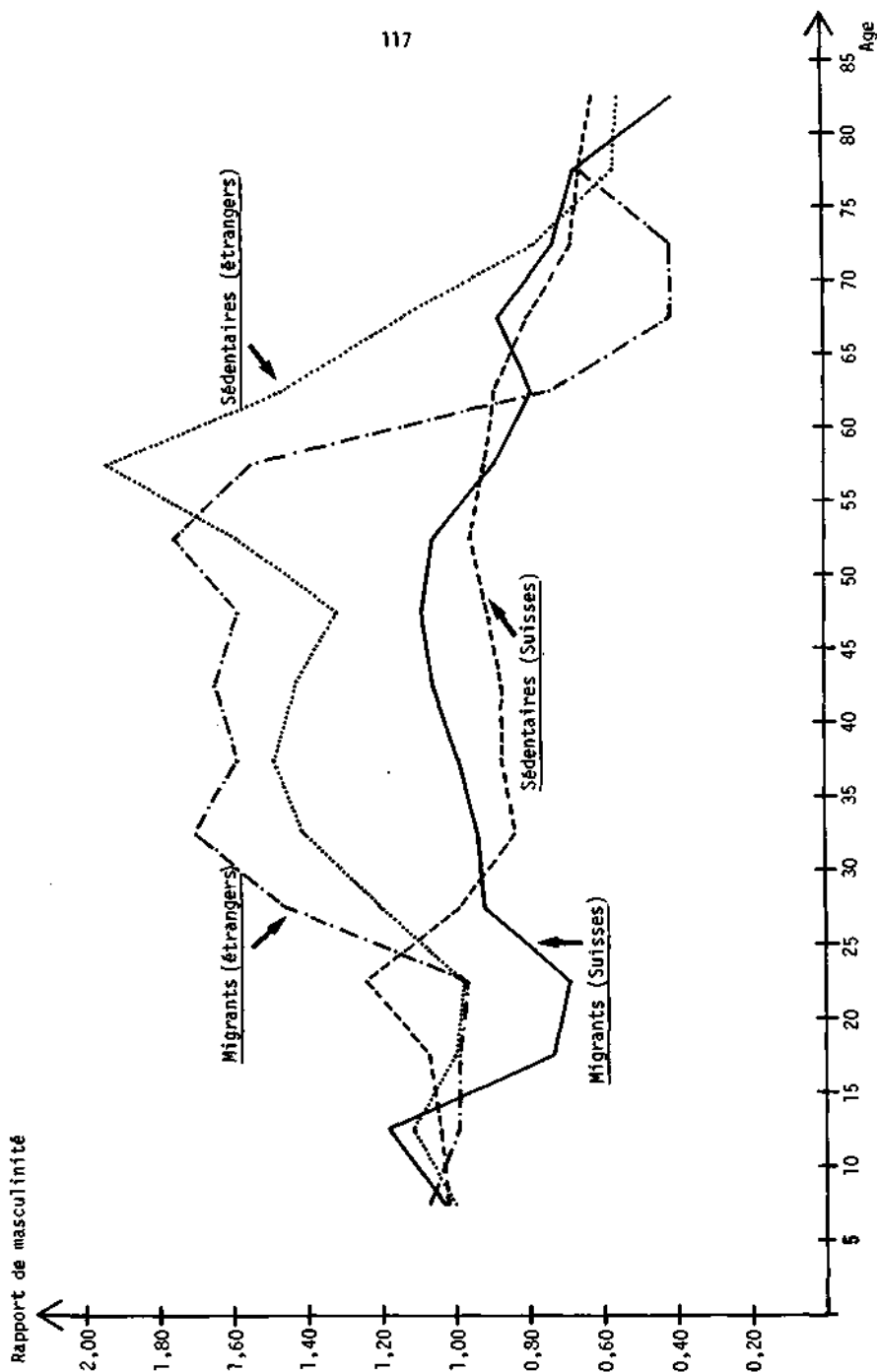


Figure 6 - Rapport de masculinité selon la nationalité (migrants et sédentaires)

1.4 Statut dans le ménage

Il est intéressant de comparer les positions dans le ménage des migrants à celles des sédentaires (1). Rappelons qu'il y a lieu de distinguer les ménages collectifs des ménages privés. Selon le Bureau fédéral de statistique (2), les premiers sont formés de groupes de personnes qui habitent dans des hôtels, pensions, homes, internats, hôpitaux ou encore par exemple dans les logements communs pour le personnel d'une entreprise. Les seconds sont constitués par les membres d'une famille vivant ensemble et toutes les autres personnes qui habitent avec cette famille. Les personnes seules ou n'ayant entre elles aucun lien de parenté forment un ménage indépendant lorsqu'elles vivent soit dans leur propre logement, soit dans des chambres ou des mansardes louées directement du propriétaire de la maison mais ne faisant pas partie du logement de ce dernier. Il n'y a donc pas d'identité entre ménage et famille puisque, d'une part, une personne seule peut constituer un ménage et, d'autre part, des ménages peuvent être composés, entièrement ou en partie, de personnes entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté.

Le type de ménage permet d'établir une première différenciation. Les ménages collectifs groupent plus de 4'000 personnes chez les migrants, c'est-à-dire 8,6% de l'ensemble de la population qui s'est déplacée. Par contre, ils abritent moins d'un sédentaire sur cent. On retrouve là l'influence de la mobilité des personnes âgées (maison de retraite, asile de vieillards) et celle des adolescents (migrations en vue d'étude dans des internats par exemple).

Une seconde distinction est plus spécifiquement fondée sur le statut dans le ménage (tableau 14).

Ce tableau permet de chiffrer une évidence: la position occupée dans le ménage influence le degré de mobilité. Les chefs de ménage et les enfants constituent des populations relativement peu mobiles par rapport aux épouses (migration en vue de mariage) et aux autres membres de la famille (père, mère, beau-père, belle-mère, etc.) qui, généralement pour des raisons sociales, viennent vivre au sein du ménage. Quant aux scores obtenus par les "employés de maison" et les "locataires d'une chambre", ils corroborent toutes les hypothèses que l'on pouvait formuler à l'égard de leur mobilité.

(1) Il s'agit de la position dans le ménage en 1970 soit, pour les migrants, après la migration.

(2) BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1972), p. 9.

Tableau 14 - Statut dans le ménage des migrants et des sédentaires

Position dans le ménage	Sédentaires %	Migrants %
Chefs de ménage	38,7	35,7
Conjoints	26,3	27,4
Enfants	30,2	20,0
Autres personnes de la famille	2,9	3,7
Employés de maison	0,3	2,4
Locataires d'une chambre	1,0	7,7
Autres personnes	0,6	3,0

2 PROFIL ECONOMIQUE

D'après la définition du Bureau fédéral de statistique (1), on appelle actives toutes les personnes qui travaillent pendant au moins six heures par semaine dans une branche économique quelconque et dont l'activité est en règle généralement rétribuée d'une manière ou d'une autre. On compte également avec la population active les membres de la famille occupés dans l'entreprise du mari, du père ou d'autres parents, les personnes temporairement sans emploi et les pensionnaires d'établissements qui exercent une profession. A contrario, la population non active comprend les femmes et les filles qui tiennent uniquement leur propre ménage ou celui de leurs parents, les personnes de condition indépendante qui n'exercent pas d'activité économique - rentiers, retraités, étudiants ayant leur propre ménage, personnes qui tirent leur subsistance d'une autre source de revenus - les membres de la famille sans activité vivant dans une famille qui n'est pas la leur (enfants en garde par exemple) ainsi que les pensionnaires d'établissements sans occupation lucrative.

Pour définir le profil économique des migrants et des sédentaires, trois critères ont été retenus: la dépendance économique, le degré d'activité économique et les catégories d'activité économique.

(1) BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1976).

2.1 Dépendance économique

Ce facteur permet de déterminer en quelque sorte la source de revenu de la population (tableau 15).

Tableau 15 - Dépendance économique des populations sédentaire et migrante

Types de population	Sédentaires		Migrants	
	Effectif	%	Effectif	%
Personnes avec activité économique	73'838	51,2	28'908	59,6
Chômeurs	127	0,1	57	0,1
Personnes dont la source de revenu est inconnue	204	0,1	90	0,2
Rentiers/retraités	16'706	11,6	2'409	5,0
Ménagères	23'066	16,0	7'042	14,5
Autres adultes de 16 ans et plus	651	0,5	488	1,0
Ecoliers/étudiants de 16 ans et plus	2'419	1,7	1'638	3,4
Enfants/écoliers de moins de 16 ans	27'128	18,8	7'859	16,2
Population totale	144'139	100	48'491	100

La mobilité est variable selon les catégories: la population migrante comprend proportionnellement plus de "personnes exerçant une activité économique" et "d'écoliers/étudiants de 16 ans et plus" que la population sédentaire. On trouve là confirmation des analyses précédentes: importance des migrations des personnes d'âge potentiellement actif d'une part, et, d'autre part, migration en vue d'études. Par contre, la proportion de "rentiers/retraités" et de "ménagères" est plus faible que chez les sédentaires.

Les autres catégories, notamment les chômeurs, sont représentées dans des proportions identiques dans chaque population.

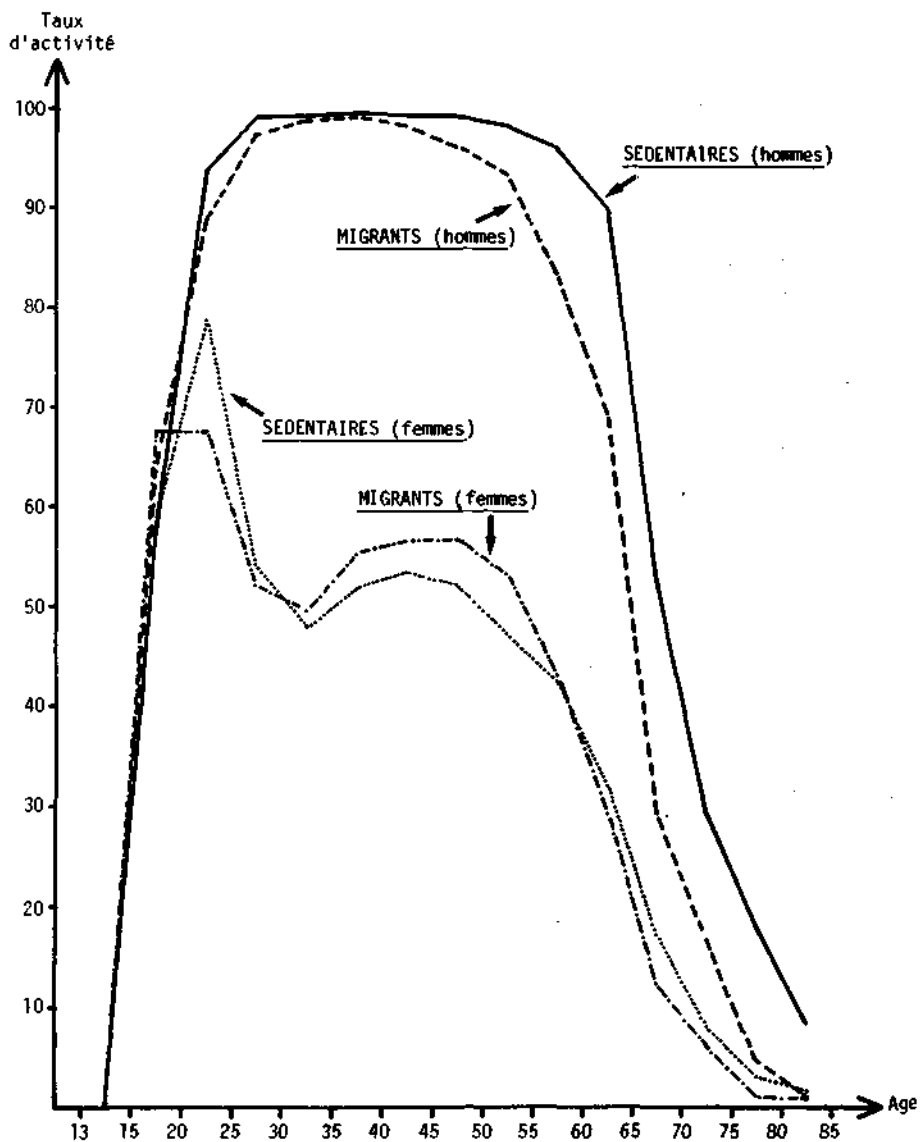
2.2 Degré d'activité économique

La proportion d'actifs dans l'ensemble de la population ayant changé de commune apparaît légèrement plus forte que celle des actifs dans la population non-migrante (59,6% contre 51,2%). On peut voir dans ce résultat une première confirmation de la prépondérance des motifs d'ordre professionnel dans la décision de migrer. Cette première différenciation dans le taux d'activité des deux populations est encore accentuée par la comparaison des degrés respectifs d'occupation: 90,7% des migrants actifs travaillent à plein temps - le reste à temps partiel - contre une proportion de seulement 85,5% pour les sédentaires actifs.

Les différences sont toutefois encore plus significatives lorsqu'on prend en considération les taux d'activité (1) par sexe et âge (figure 7). Pour le sexe masculin, le taux d'activité des migrants est supérieur à celui de la population sédentaire uniquement jusqu'à 18 ans. Puis, entre 18 et 28 ans il s'abaisse, avec une ampleur marquée avant 25 ans (migration en vue d'études). Entre 30 et 45/50 ans, les taux d'activité des deux populations sont à leur maximum pour devenir très faibles après cet âge, surtout chez les migrants. En effet, aux âges élevés le départ à la retraite s'accompagne fréquemment d'un changement de résidence. Le taux d'activité féminine évolue différemment. Chez les migrantes, il est plus faible entre 20 et 30 ans et après 60 ans. Plusieurs éléments peuvent expliquer ces écarts dans la participation à la vie économique. Dans le cas de migration liée au mariage, la reprise de l'activité économique par l'épouse n'est pas immédiate. Il en va de même pour les migrations de couples lorsque le mari change de résidence pour raisons professionnelles.

(1) Le taux d'activité met en relation les actifs appartenant à un groupe déterminé et le nombre total de personnes se trouvant dans le même groupe.

Figure 7 - Taux d'activité par sexe et âge (migrants et sédentaires)



Les courbes concernant le sexe féminin sont intéressantes pour une autre forme de mobilité: plus souvent que les hommes, les femmes quittent la population active ou y rentrent pour des causes extra-économiques. La figure 7 confirme ce que l'on observe au niveau national (1) et démontre cette participation à la vie active par paliers successifs. Plusieurs mécanismes agissent sur l'activité des femmes qui dépend de l'importance des charges familiales. Les points d'inflexion sont significatifs de leur rôle dans la société et de leur recherche d'un perpétuel compromis entre vie familiale et vie professionnelle.

Le graphique permet de visualiser le processus suivant:

- de 15 à 23 ans : début progressif de la vie active à la sortie du système scolaire (augmentation des taux d'activité);
- de 24 à 33 ans : abandon de l'activité lors du mariage mais plus souvent lors de la première naissance (les taux d'activité baissent);
- de 34 à 50 ans : réinsertion dans la vie active due à une diminution des charges familiales: les enfants ont grandi et sont en période de scolarisation (croissance des taux d'activité);
- à 50 ans et plus: fin progressive de la vie active, retraite (diminution des taux d'activité).

2.3 Catégories d'activité économique

La population active a été répartie dans les secteurs et catégories d'activité économique suivants:

- secteur primaire: agriculture, élevage, horticulture, sylviculture, exploitation forestière, pêche, pisciculture, chasse, surveillance du gibier;
- secteur secondaire: mines, carrières et gravières, industrie et métiers, bâtiment et travaux de génie civil, électricité, gaz et eau;
- secteur tertiaire ou secteur des services: commerce, banques, assurances, affaires immobilières, représentation d'intérêts, services intermédiaires, transports et communications, hôtellerie, administration publique, hygiène, soins corporels, enseignement, sciences, oeuvres sociales, culture.

(1) BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1976), p. 108.

divertissements, loisirs, ministère pastoral, organisations religieuses, économie domestique, nettoyage.

Au tableau 16 figurent les chiffres des actifs migrants et sédentaires répartis entre ces différentes rubriques.

Les activités économiques dans lesquelles sont occupés les migrants présentent des caractères bien particuliers:

- Le secteur primaire reçoit une quantité très faible de migrants par rapport aux sédentaires qu'il occupe (3,4% contre 15,3%);
- même si le secteur secondaire est très prisé - il reçoit plus de la moitié des migrants - c'est en réalité le secteur tertiaire qui est le plus marqué par la mobilité. En effet, si seulement un sédentaire sur cinq travaille dans le secteur des services, la proportion est deux fois plus grande en ce qui concerne les migrants.

Ces constatations appellent plusieurs remarques:

- la mobilité spatiale s'accompagne le plus souvent de mobilité sectorielle;
- la mobilité va croissant lorsqu'on passe du secteur primaire aux autres secteurs;
- le secteur des services constitue le secteur le plus dynamique et le principal collecteur des transferts de main-d'oeuvre. Cette évolution est conforme à la théorie des stades de développement de Fischer-Clark selon laquelle une économie qui se développe s'accompagne d'un mouvement de main-d'oeuvre du secteur agricole vers les autres secteurs d'activité.

Le tableau 16 permet d'établir une hiérarchie des branches de la chaîne du Jura, soit (dans un ordre d'importance décroissant des emplois occupés par des sédentaires):

- l'horlogerie (26,1% des emplois);
- l'élevage et l'agriculture (14,0%);
- l'industrie des machines (12,3%);
- l'industrie métallurgique (7,6%).

Le score de l'agriculture-élevage est étonnant; il place ce groupe au deuxième rang (après l'horlogerie), avec 14,0% des emplois offerts, et devant toutes les autres branches industrielles. Par ailleurs, son poids n'est que de 5 points inférieurs à celui de l'ensemble des services.

Tableau 16 - Migrants et sédentaires selon le groupe économique

Groupes économiques	SEDENTAIRES		MIGRANTS	
	Absolu	%	Absolu	%
Secteur 1	11'788	15,3	985	3,4
Agriculture, élevage	10'844	14,0	772	2,7
Horticulture	387	0,5	115	0,4
Sylviculture	526	0,7	93	0,3
Pêche, pisciculture, chasse	31	0,0	5	0,0
Secteur 2	50'596	65,5	16'240	56,1
Mines, carrières, gravières	197	0,3	55	0,2
Productions alimentaires, fourrages	2'554	3,3	902	3,1
Spiritueux et autres boissons	226	0,3	51	0,2
Industrie du tabac	696	0,9	106	0,4
Industrie du textile	296	0,4	77	0,3
Vêtements, lingerie, chaussures	1'432	1,9	298	1,0
Bois et liège	2'177	2,8	343	1,2
Papier	214	0,3	73	0,3
Arts graphiques	1'782	2,3	377	1,3
Tannerie, articles de cuir	482	0,6	71	0,3
Caoutchouc	138	0,2	42	0,2
Usinage de matière plastique	99	0,1	29	0,1
Industrie chimique	206	0,3	173	0,6
Traitement du pétrole brut	2	0,0	28	0,1
Mise en oeuvre de la terre et pierre	700	0,9	200	0,7
Industrie métallurgique	5'838	7,6	1'335	4,6
Machines, appareils, véhicules	9'530	12,3	3'430	11,8
Horlogerie	20'170	26,1	6'552	22,6
Autres industries et métiers	390	0,5	160	0,5
Bâtiments et travaux publics	2'874	3,7	1'803	6,2
Electricité, gaz, eau	593	0,8	135	0,5
Secteur 3	14'867	19,3	11'740	40,5
Commerce	4'878	6,3	2'648	9,1
Banques, établissements de crédit	463	0,6	385	1,3
Assurances	388	0,5	234	0,8
Affaires immobilières	46	0,1	37	0,1
Représent. d'intérêts, service interm.	629	0,8	322	1,1
Transports et communications	1'779	2,3	1'285	4,4
Hôtellerie	1'107	1,4	1'556	5,4
Administration	1'079	1,4	756	2,6
Hygiène, soins corporels	1'478	1,9	1'764	6,1
Enseignement, science	1'752	2,3	1'126	3,9
Oeuvres sociales	228	0,3	390	1,4
Culture et divertissement	113	0,2	109	0,4
Ministère pastoral, org. religieuses	144	0,2	170	0,6
Economie domestique	247	0,3	708	2,4
Nettoyage	278	0,4	103	0,4
Autres services	154	0,2	78	0,3
Pers. actives sans branche déterminée	9	0,0	12	0,0
Chômeurs	95	0,1	57	0,2
TOTAL	77'251	100	28'965	100

Nous avons vu que les migrants se dirigeaient vers les secteurs les plus dynamiques. Mais qu'en est-il à l'intérieur des secteurs ? Peut-on dégager des activités en expansion, des branches où l'on rencontre une grande mobilité ? :

- sur les 25 groupes économiques formant les secteurs primaire et secondaire, seuls trois groupes occupent proportionnellement plus de migrants que de sédentaires, soit l'industrie chimique, le traitement du pétrole brut et l'industrie du bâtiment et des travaux publics;
- par contre, tous les groupes du secteur tertiaire emploient relativement plus de migrants que de sédentaires. La mobilité spatiale y est donc particulièrement forte.

En plus du secteur des services, on rencontre donc une grande mobilité dans les activités en expansion du secteur industriel (l'exemple en est fourni par l'industrie de traitement du pétrole brut et surtout par l'industrie chimique) et dans le bâtiment et les travaux publics (secteur alimenté par des travailleurs immigrés).

3 PROFIL PROFESSIONNEL

Vu l'extrême diversité des activités économiques et des professions et étant donné leurs interrelations, il n'est souvent pas possible de éviter, au niveau conceptuel, des recoupements entre groupes économiques et groupes professionnels. On prendra en exemple l'horlogerie que l'on doit considérer dans le premier cas en tant qu'activité industrielle offrant certains emplois de type secondaire et tertiaire. Par contre, dans le deuxième cas, on l'envisage uniquement en tant que domaine permettant d'exercer certaines professions (horlogers complets, pierristes, etc.).

Une classification en fonction de la profession devrait permettre de déterminer le nombre de migrants et de sédentaires occupés en qualité d'agriculteur, boulanger, mécanicien, cordonnier, maçon, etc.. Sur la base de la liste des professions individuelles (1), un tel classement comprendrait 509 rubriques. Ce chiffre explique à lui seul notre renoncement à établir une telle répartition. Cependant, comme ces informations sont tout de même intéressantes, nous avons procédé ainsi :

- classification selon les grands groupes professionnels;

(1) BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1971).

- mobilité selon les groupes professionnels d'arrivée;
- établissement d'une liste des genres de profession les plus mobiles et les moins mobiles.

Du fait de leur hétérogénéité, les grands groupes professionnels doivent cependant être envisagés avec prudence. Par exemple, on peut trouver, dans le même groupe, les laborantins et les chauffeurs de chaudière ou les graphistes et les danseurs.

3.1 Grands groupes professionnels

Le tableau 17 répartit les sédentaires et les migrants par "grands groupes professionnels". Cette variable donne une évolution identique à celle observée pour la structure des activités: de manière générale, la mobilité va croissant lorsqu'on passe des professions du secteur primaire et de l'industrie et des arts et métiers à celles du secteur tertiaire.

La mobilité est donc très différente selon les grands groupes professionnels; elle peut les caractériser ainsi:

- très forte mobilité : - Hôtels, restaurants, économie domestique (F)
- forte mobilité : - Soins médicaux (I)
- Enseignement, ministère pastoral et assistance sociale (L)
- Professions techniques (C)
- mobilité moyenne : - Organisation, administration, bureau et commerce (D)
- Transports (E)
- Professions scientifiques et artistiques (K)
- Droit, sûreté et maintien de l'ordre (H)
- faible mobilité : - Nettoyage, hygiène publique, soins corporels (G)
- très faible mobilité : - Production végétale et animale (A)
- Professions de l'industrie et des arts et métiers (B)

Tableau 17 - Répartition des sédentaires et des migrants par grands groupes professionnels

Grands groupes professionnels	Nombres absolus		o/oo		Indicateur de mobilité différentielle (5)=(4)-(3)
	Sédentaires (1)	Migrants (2)	Sédentaires (3)	Migrants (4)	
A Production végétale et animale	6'622	1'078	89,5	37,2	- 52,3
B Professions de l'industrie et des arts et métiers	35'817	10'988	484,2	379,4	-104,8
C Professions techniques	3'208	1'743	43,4	60,2	+ 16,8
O Organisation, administration, bureau et commerce	13'435	5'587	181,6	192,9	+ 11,3
E Transports	3'008	1'486	40,7	51,3	+ 10,6
F Hôtels, restaurants, économie domestique	2'088	2'831	28,2	97,7	+ 69,5
G Nettoyage, hygiène publique et soins corporels	1'672	554	22,6	19,1	- 3,5
H Droit, sûreté et maintien de l'ordre	357	283	4,8	9,8	+ 5,0
I Soins médicaux	805	1'139	10,9	39,3	+ 28,4
K Professions scientifiques et artistiques	358	343	4,8	11,8	+ 7,0
L Enseignement, ministère pastoral et assistance sociale	1'710	1'203	23,1	41,5	+ 18,4
M Autres professions	4'885	1'730	66,0	59,7	- 6,3
TOTAL	73'965	28'965	1'000	1'000	0

3.2 Groupes professionnels

A chaque grand groupe correspond donc une mobilité différente. Cependant, leur contenu est également très disparate. On peut classer les 47 groupes professionnels de la nomenclature du BFS en fonction du degré de mobilité des migrants qui les concernent (1) (tableau 18).

A propos du classement, nous noterons simplement un phénomène important: la position, au dernier rang, de l'industrie horlogère, qui fut le moteur du développement économique de la chaîne du Jura, démontre que les professions qu'elle regroupe sont peu satisfaisantes pour les migrants et témoigne de la faible polarisation exercée par le marché du travail régional.

3.3 Genres de profession

Etant donné la diversité des professions individuelles nous renonçons à reproduire la répartition intégrale de la mobilité des 509 genres de profession. A titre d'exemple, nous donnons uniquement le classement des 50 professions qui se situent aux deux extrémités de l'échelle de la mobilité, donc de celles qui accusent la plus forte et la plus faible mobilité (tableau 19).

(1) Par parenthèses, l'appartenance aux grands groupes professionnels du tableau 17.

Tableau 18 - Indicateurs de mobilité différentielle selon les groupes professionnels

Rang	Groupes professionnels	Scores (1)	Rang	Groupes professionnels	Scores (1)
1	Hôtels, restaurants, économie domestique (F)	+69,5	25	Horticulteurs (A)	+ 0,3
2	Soins médicaux (1)	+28,4	26	Mines, extraction et traitement de minerais (B)	+ 0,2
3	Bureau (D)	+22,3	27	Ouvriers du secteur de la production non classés sous d'autres rubriques (B)	+ 0,1
4	Enseignement et éducation (L)	+13,4	28	Administration de la justice (M)	- 0,2
5	Ingénieurs techniciens ETS, techniciens (C)	+10,2	29	Arts graphiques (B)	- 0,4
6	Bâtiment (B)	+ 9,1	30	Industrie du tabac (B)	- 0,5
7	Fabrication de produits alimentaires et de boissons (B)	+ 6,3	31	Soins corporels (G)	- 0,6
8	Transmission de nouvelles (E)	+ 6,0	32	Autres professions des transports (E)	- 0,7
9	Professions techniques auxiliaires (C)	+ 5,2	33	Fabrication et mise en oeuvre du cuir (B)	- 0,9
10	Sûreté et maintien de l'ordre (M)	+ 5,1	34	Sylviculture, pêche et chasse (A)	- 0,9
11	Ministère pastoral et assistance sociale (L)	+ 5,0	35	Professions en rapport avec la peinture (B)	- 1,2
12	Professions scientifiques (K)	+ 4,5	36	Hygiène publique (G)	- 1,2
13	Conducteurs et moyens de transports par terre, par eau ou par air (E)	+ 2,8	37	Professions de la vente (D)	- 1,7
14	Autres professions des transports par terre, par eau ou par air (E)	+ 2,6	38	Nettoyage, surveillance des immeubles et entretien des habits (G)	- 1,7
15	Professions artistiques et apparentées (K)	+ 2,5	39	Autres professions (M)	- 1,7
16	Architectes et ingénieurs (C)	+ 1,6	40	Bijoutiers (B)	- 2,1
17	Élevage et production animale en dehors de l'agriculture (A)	+ 1,0	41	Mise en oeuvre des textiles (B)	- 2,4
18	Fabrication et finissage des textiles (B)	+ 0,8	42	Main-d'oeuvre sans profession déterminée (M)	- 4,6
19	Travail de la pierre, de la terre et du verre (B)	+ 0,7	43	Industrie du bois et du liège (B)	- 5,4
20	Industrie chimique (B)	+ 0,6	44	Chefs d'entreprise, cadres et employés supérieurs d'une administration (D)	-10,0
21	Fourniture de services (D)	+ 0,6	45	Industrie métallurgique et construction de machines (B)	-26,1
22	Exploitations agricoles spéc. (A)	+ 0,4	46	Agriculture en général (A)	-53,1
23	Fabrication et mise en oeuvre du papier (B)	+ 0,4	47	Industrie horlogère (B)	-84,4
24	Fabrication et mise en oeuvre de matières synthétiques, traitement du caoutchouc (B)	+ 0,4			

(1) Indicateur de mobilité différentielle, voir tableau 17.

Tableau 19 - Degré de mobilité (1) et profession

Genres de professions				
Les plus mobiles		Les plus sédentaires		
1	Employé(e)s de maison	269,05	1 Agriculteurs éleveurs	-572,34
2	Employés de commerce et d'administration	159,30	2 Autres ouvriers de l'industrie horlogère	-496,47
3	Autres infirmiers, -ières	149,45	3 Autres professions particulières de l'industrie horlogère	-206,04
4	Garçons de café, serveuses	148,14	4 Chefs d'entreprise et directeurs d'exploitation de l'économie privée et de l'économie mixte	-97,73
5	Manœuvres du bâtiment terrassiers	78,75	5 Mécaniciens	-82,02
6	Cuisiniers	64,72	6 Autres commerçants en gros et détail	-77,58
7	Personnel auxiliaire de cuisine de buffet et d'office	52,63	7 Régisseurs, -ses	-54,66
8	Instituteurs (écoles primaires)	48,75	8 Horlogers praticiens	-39,21
9	Agents et assistantes de police	44,55	9 Menuisiers	-37,73
10	Restaurateurs, hôteliers	43,72	10 Pierristes	-34,75
11	Employés de guichet, de bureau et de distribution des PTT	37,77	11 Contremaîtres, chefs d'équipe	-31,52
12	Domestiques agricoles	37,75	12 Mécaniciens en outils à poinçonner, faiseurs d'étampes	-29,33
13	Autres techniciens	37,41	13 Autres électriciens (monteurs électriciens)	-28,96
14	Apprentis ménagères	33,52	14 Décolleteurs	-26,45
15	Infirmières HMP ou IMP, infirmières releveuses	31,91	15 Concierges, portiers (sauf hôtels)	-24,84
16	Ecclésiastiques, curés pasteurs	27,08	16 Aviveurs et polisseurs	-24,18
17	Techniciens en machines et véhicules	25,90	17 Mécaniciens de précision	-21,64
18	Maçons	25,43	18 Tailleurs	-21,05
19	Techniciens électriciens, techniciens électroniciens	24,65	19 Horlogers complets	-17,88
20	Surveillants des ventes	24,42	20 Gérants de matériel, magasiniers	-15,35
21	Autres experts et conseillers techniques	24,11	21 Autres professions en rapport avec la construction	-14,28
22	Maîtres d'école secondaire	23,78	22 Nickeliers, zingueurs et autres ouvriers aux revêtements métalliques	-12,03
23	Employés et aides de laboratoires médicaux	23,02	23 Emballeurs, étiqueteurs	-11,40
24	Employés de gare	22,40	24 Tourneurs sur métaux	-10,87
25	Chauffeurs de véhicules automobiles	22,12	25 Peintres, peintres tapisseries	-10,69

(1) Indicateur de mobilité différentielle, voir tableau 17.

4 PROFIL SOCIO-PROFESSIONNEL

Les catégories socio-professionnelles (CSP) utilisées regroupent uniquement la population active. Elles correspondent à la combinaison de trois variables: le type d'activité, le statut professionnel et la profession.

La répartition des migrants et des sédentaires selon la CSP révèle de grandes disparités qui s'expliquent non seulement par une mobilité très différente mais également par le fait que les diverses CSP ne sont connues qu'à l'issue de la migration. Or, c'est souvent la situation socio-professionnelle ex-ante qui détermine la migration. On prendra pour exemple le cas des agriculteurs, indépendants et salariés, qui sont peu représentés dans la population migrante (3,4% contre 15,2% dans la population sédentaire). Cela ne signifie pas que ce groupe est peu mobile, car on peut supposer qu'un nombre important de migrants, qui vivaient de l'agriculture en 1965, ont par la suite connu une mutation professionnelle. L'agriculture est donc sous-représentée dans les CSP d'arrivée car on abandonne l'agriculture pour un autre secteur et rarement l'inverse. Les indices obtenus ne nous permettent donc pas de déterminer s'il y a eu modification ou progression socio-professionnelle.

En prenant en considération les remarques ci-dessus et le fait qu'il n'est pas possible de distinguer les individus qui ont migré sans changer de CSP de ceux qui faisaient partie d'une autre catégorie avant leur migration, ni de séparer les cas où la mobilité est fonction de la catégorie d'activité économique (fonctionnaires mutés par exemple) de ceux où la polarisation différentielle des diverses activités économiques a elle-même causé la migration, on peut classer les différentes CSP des migrants par rapport aux sédentaires dans un ordre croissant de mobilité (sur la base du tableau 20):

• Catégories à très faible pourcentage de migrants:

- agriculteurs indépendants,
- salariés agricoles,
- industriels et artisans indépendants;

• Catégories à faible pourcentage de migrants:

- apprentis,
- personnes indépendantes du secteur tertiaire,
- ouvriers qualifiés,
- ouvriers à domicile,
- directeurs;

- Catégories à fort pourcentage de migrants:
 - employés supérieurs,
 - ouvriers semi-qualifiés et non-qualifiés;
- Catégories à très fort pourcentage de migrants:
 - employés subalternes,
 - personnel de service.

Tableau 20 - Sédentaires et migrants selon la catégorie socio-professionnelle

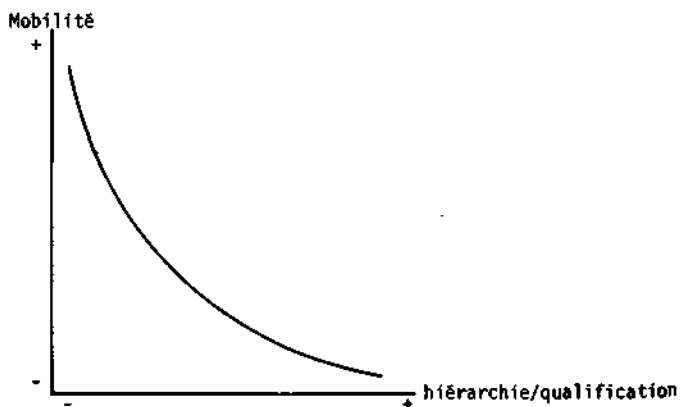
Catégories socio-professionnelles	Nombres absolus		%		Indicateurs de mobilité différentielle 5=4-3
	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants	
	1	2	3	4	
Agriculteurs indépendants	6'586	278	8,5	1,0	- 7,5
Salariés agricoles	5'202	707	6,7	2,4	- 4,3
Industriels et artisans indépendants	4'107	402	5,3	1,4	- 3,9
Indépendants d'autres classes économiques	2'412	642	3,1	2,2	- 0,9
Directeurs	768	138	1,0	0,5	- 0,5
Employés supérieurs	1'497	611	1,9	2,1	+ 0,2
Employés subalternes	17'131	8'644	22,2	29,8	+ 7,6
Ouvriers qualifiés	9'972	3'519	12,9	12,1	- 0,8
Ouvriers semi- ou non-qualifiés	22'517	8'984	29,1	31,0	+ 1,9
Ouvriers à domicile	2'118	590	2,7	2,0	- 0,7
Personnel de service(1)	2'130	3'744	2,8	12,9	+10,1
Apprentis	2'811	706	3,6	2,4	- 1,2
TOTAL	77'251	28'965	100	100	0

(1) Cette catégorie comprend les actifs des branches Hôtellerie, Hygiène et soins corporels, Economie domestique et Nettoyage, à l'exclusion des indépendants, directeurs et employés supérieurs.

Cette classification permet de relever plusieurs phénomènes :

- la mobilité est très faible chez les agriculteurs (la propriété les sédentarise et les "attache" à leur exploitation) et chez les salariés agricoles, conformément aux remarques introductives (rigidité spatiale des agriculteurs, car on quitte l'agriculture ou on y demeure mais on n'y entre que rarement);
- les industriels et artisans indépendants et les indépendants du secteur des services sont moins représentés chez les migrants (3,6%) qu'au sein de la population sédentaire (8,4%): la propriété des moyens de production, les responsabilités et la conduite des affaires ne suscitent pas la mobilité;
- les employés constituent des catégories où la mobilité est forte: 31,9% des migrants appartiennent à cette CSP contre 24,1% pour les sédentaires, soit un écart de + 7,8 points. Par contre, la mobilité est plus faible chez les ouvriers où l'écart relatif entre sédentaires et migrants n'est que de 0,4 point. On constate au sein de ces deux catégories un phénomène parallèle (figure 8):
 - la mobilité des ouvriers est d'autant plus grande que la qualification est moins élevée;
 - la mobilité des employés augmente lorsque le niveau hiérarchique s'abaisse.

Figure 8 - Relation entre degré de mobilité et niveau hiérarchique/qualification



La situation de la chaîne jurassienne semble à cet égard particulière. De toute évidence, ces phénomènes sont contraires à ceux observés dans d'autres études où la mobilité géographique est généralement une fonction croissante du niveau hiérarchique et du degré de qualification.

Ce particularisme s'explique par les déséquilibres existants sur le marché du travail régional et par la structure spécifique des activités de la zone d'étude qui jouent un rôle perturbateur. On assiste en fait à un mécanisme de substitution main-d'oeuvre indigène/main-d'oeuvre étrangère associé à un processus de déqualification des postes de travail.

Lorsqu'on distingue, au sein des migrants, ceux qui concernent les mouvements internes à la Suisse de l'immigration étrangère, on constate que ce dernier courant migratoire, par sa forte intensité (environ 1 migrant sur 4) et par sa faible qualification (près de 57% des immigrants de l'étranger sont des ouvriers semi- ou non-qualifiés), modifie la relation mobilité/qualification en accroissant démesurément le poids des non-qualifiés dans la population migrante (31,0%) par rapport à celui qu'il représente chez les sédentaires (29,1%). En calculant le même taux sans tenir compte de l'immigration de l'étranger, les non-qualifiés ne forment plus que 23,7% des migrants.

D'une manière générale, on constate que l'appartenance à une branche d'activité économique et surtout à une catégorie socio-professionnelle influe sur la propension à la migration. On peut relever que, par opposition au statut de salarié, ceux de travailleur indépendant et d'employeur constituent un frein à la mobilité géographique. En outre, on doit noter que parmi les salariés - en tenant compte de tous les flux migratoires - les plus mobiles sont ceux qui ont le moins de qualification ou ceux qui sont situés au plus bas de l'échelle hiérarchique. Enfin, la mobilité dans l'espace est moins intense chez les "cols bleus" que chez les employés.

Cependant, les interrelations entre mutation professionnelle et mobilité géographique limitent la portée de ces conclusions. Il convient d'en tenir compte.

5 PROFIL EDUCATIF

Des caractéristiques démographiques, économiques, professionnelles voire socio-professionnelles permettent de distinguer nettement les migrants des sédentaires. Trouve-t-on également dans la formation dispensée et dans le niveau scolaire des éléments de différenciation ?

5.1 Formation dispensée

Cette notion concerne uniquement la population qui fréquente une école. Il s'agit des écoles régulières (écoles primaire, secondaire inférieure ou supérieure, école technique supérieure, haute école) ainsi que des écoles professionnelles à plein temps (écoles de droguistes, de laborantins, de bibliothécaires, de travail social, d'infirmières, d'agriculture ou d'économie domestique, etc.) mais non pas des écoles de perfectionnement, ni des cours obligatoires pour apprentis, des écoles-clubs ou des universités populaires.

Une simple comparaison des pourcentages propres à chaque population (tableau 21) permet de mettre en évidence une mobilité importante liée à la poursuite d'études, surtout de niveau supérieur, processus fortement influencé par la localisation des hautes écoles et universités.

Tableau 21 - Ecoles suivies par les sédentaires et les migrants en âge de scolarité

Ecoles suivies	Nombres absolus		%	
	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants
Ecole primaire	16'855	4'766	67,0	61,1
Ecole secondaire inférieure	5'744	1'146	22,8	14,7
Ecole secondaire supérieure	1'187	448	4,7	5,7
Pensionnat	-	266	-	3,4
Ecole professionnelle	516	368	2,1	4,7
Ecole technique supérieure	221	133	0,9	1,7
Haute école, université	159	517	0,6	6,6
Sans formation scolaire	20	14	0,1	0,2
Degré non précisé	439	146	1,7	1,9
TOTAL	25'141	7'804	100	100

5.2 Degré scolaire atteint

Contrairement au point précédent, il s'agit ici des personnes qui ne fréquentent plus l'école.

Le tableau 22 permet d'établir que, d'une manière générale, la formation scolaire des sédentaires est inférieure à celle des migrants. Près de deux sédentaires sur trois contre seulement la moitié des migrants ne sont pas allés au-delà de l'école primaire. Les mêmes constatations peuvent être faites à l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire: 4% des migrants disposent d'une instruction supérieure (école technique et université) et sont donc parvenus au sommet de cette hiérarchie contre seulement 2% des sédentaires.

Cette différenciation se retrouve à un niveau de formation plus général: 3 migrants sur 10 ont appris une profession nécessitant des "études" alors que pour les sédentaires ce rapport n'est que de 2 à 10 (tableau 23).

Tableau 22 - Degré scolaire atteint par les migrants et les sédentaires qui ne fréquentent plus l'école

Degrés scolaires	Nombres absolus		%	
	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants
Ecole primaire	76'708	21'457	64,5	52,7
Ecole secondaire inférieure	15'025	6'585	12,6	16,2
Ecole secondaire supérieure	5'451	2'908	4,6	7,1
Pensionnat	1'730	840	1,5	2,1
Ecole professionnelle	6'504	3'471	5,5	8,5
Ecole technique supérieure	990	658	0,8	1,6
Haute école, université	1'240	919	1,0	2,3
Sans formation scolaire	4'743	1'922	4,0	4,7
Degré non précisé	6'626	1'936	5,6	4,8
TOTAL	119'017	40'696	100	100

Figure 9 - Mobilité différentielle selon le niveau d'instruction et l'âge (migrants et sédentaires)

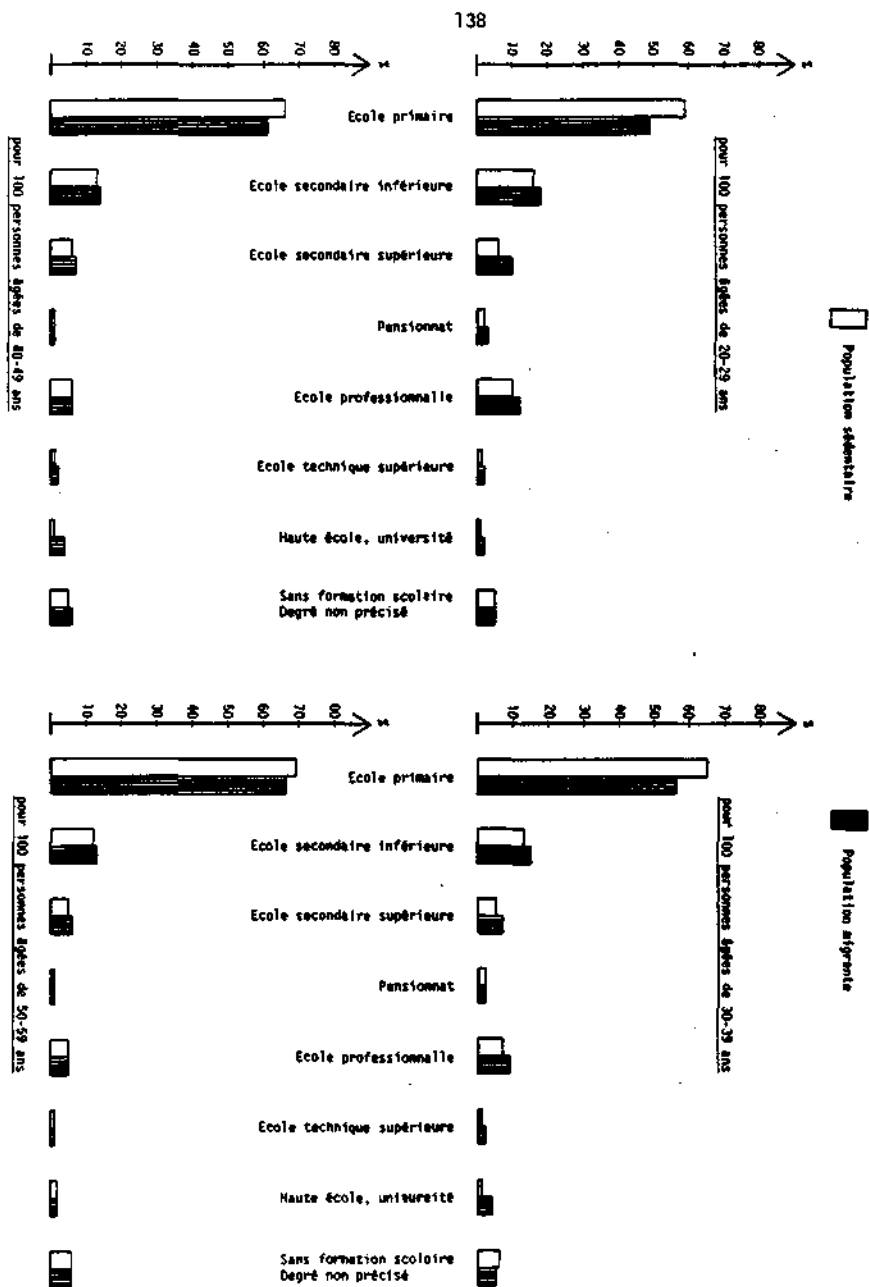


Tableau 23 - Formation générale des migrants et des sédentaires

	Nombres absolus		%	
	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants
Profession avec "études"	8'158	4'683	20,5	29,3
Autres professions	31'541	11'302	79,5	70,7
TOTAL	39'699	15'985	100	100

La modulation du degré scolaire atteint en fonction de l'âge précise la sélection indiscutable qu'opère la migration sur le plan du niveau d'instruction (figure 9).

Pour chaque tranche d'âge retenue (20-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans), on observe la même structure éducative: le niveau scolaire des sédentaires est plus faible (forte proportion de personnes de niveau primaire) que celui des migrants (qui sont mieux représentés dans les degrés suivants).

On constate donc qu'à l'élévation du niveau d'instruction (qui est synonyme de meilleure connaissance de l'état du marché du travail, d'aptitude à s'intégrer à un nouveau cadre de vie, d'ouverture aux idées nouvelles et aux nouvelles méthodes de travail) correspond une plus grande propension à se déplacer. La mobilité spatiale est donc fonction d'un capital éducatif particulier. Elle sera d'autant plus grande que l'investissement "formation" sera relevé. Et comme le note Millot (1): "si l'acte migratoire est un complément à l'investissement éducatif, seuls les individus ayant acquis un capital humain d'importance ont vraiment des chances de le valoriser encore par la migration".

(1) MILLOT B. (1973), p. 516.

Chapitre IVBILAN DES ECHANGES MIGRATOIRES

Le chapitre III a permis de définir le profil du migrant jurassien par rapport au sédentaire. Des variables démographiques, économiques, professionnelles, socio-professionnelles voire éducatives ont démontré de façon évidente le caractère sélectif des phénomènes migratoires et l'absence de neutralité de la mobilité.

Pour mieux apprécier les relations entre mobilité générale et sédentarité, le concept de migration utilisé comprenait alors tous les types de migrants (émigrants, immigrants de Suisse et de l'étranger et migrants intrarégionaux).

Cette prise en considération de la mobilité générale d'une population donnée nous a fait perdre presque totalement l'aspect spatial du phénomène. Le présent chapitre va nous permettre d'introduire l'espace de façon plus nette, bien qu'indirectement, en analysant uniquement les sorties et les entrées de la zone.

La distinction entre émigration et immigration établit en effet les bilans des mouvements de capital humain - qui reflètent les déséquilibres démographiques et économiques des régions et l'effet de l'attraction exercée par certaines zones sur la population des autres - entre la chaîne du Jura et le reste du pays au terme de cinq années d'échanges, quelles que soient les entités avec lesquelles les échanges se sont produits.

1 BILAN GENERAL

De 1965 à 1970, les déplacements géographiques touchant les communes de la chaîne du Jura ont porté sur près de 50'000 personnes, soit environ un quart des habitants. Cette population migrante est en fait composée de trois types de flux: les immigrants (17'718 personnes) (1), les émigrants (16'312) et les migrants internes (14'461), soit au total 48'491 personnes.

(1) Dont 8'460 de l'étranger et 9'258 de régions suisses.

A première vue, le bilan général des échanges migratoires de la zone étudiée avec l'extérieur apparaît relativement équilibré. Il se solde par une immigration nette de 1'406 personnes.

Toutefois, si on ne prend pas en considération l'immigration de l'étranger (8'460 personnes), la chaîne du Jura devient en position d'émigration nette de plus de 7'000 personnes dans ses échanges avec les autres régions suisses.

On assiste donc à un phénomène de substitution de la population indigène par des étrangers: une importante immigration (1) vient combler totalement le déficit relatif aux échanges migratoires avec le reste du pays. Elle a ainsi permis au marché régional du travail de résoudre, à court terme, ses difficultés et de maintenir l'expansion économique. A court terme uniquement, car la situation démographique de la région s'annonce critique:

- elle s'est vidée de sa "substance propre" par une émigration importante des résidents indigènes vers d'autres régions (16'312 personnes); rien ne permet de supposer que ces départs vont cesser à l'avenir;
- son pouvoir d'attraction des nationaux est relativement faible (9'258 personnes);
- la résorption de ce déficit migratoire par des étrangers, qui a pu se faire "normalement" jusqu'en 1970, sera freiné ultérieurement par trois éléments:
 - les réglementations concernant la main-d'oeuvre étrangère auront pour effet de limiter dans une importante mesure cette force de travail dans le système productif régional;
 - la situation conjoncturelle difficile dès l'année 1974 et le retour consécutif d'une forte cohorte de travailleurs dans leurs pays;
 - les étrangers qui n'auront pas été chassés par la crise et ceux de la deuxième génération vont de moins en moins subir les contraintes juridiques

(1) Les 8'460 immigrants de l'étranger proviennent essentiellement d'Italie (3'064; 36,2%), de France (2'250; 26,6%), d'Espagne (1'941; 22,9%) et d'Allemagne (234; 2,8%).

qui réduisaient leur mobilité à l'intérieur du pays (1). Dans quelle mesure ces étrangers ne vont-ils pas, sous la pression des forces du marché, suivre à moyen terme les mêmes champs migratoires que les nationaux ? Déjà, entre 1965 et 1970, on a pu constater que, mise à part l'intensité, l'orientation des flux migratoires internes des étrangers semblait assez proche de celle des Suisses (2). A terme, cette identité de comportement de mobilité ne peut être que défavorable pour le marché régional de l'emploi. Les étrangers vont quitter la région et aggraver les problèmes déjà posés par l'exode des indigènes.

Dans les bilans migratoires que nous envisageons dans ce chapitre, nous ne tenons pas compte de l'immigration étrangère malgré le rôle important qu'elle joue dans le fonctionnement et l'évolution du marché de l'emploi (3). Constatons simplement qu'avec la féminisation croissante de la population active régionale et le développement des mouvements pendulaires frontaliers, ce contre-courant compensatoire de travailleurs immigrés, situés généralement au bas de l'échelle sociale et économique par le type d'emplois occupés, témoigne de la déqualification des emplois offerts par l'appareil de production régional (4). A cet égard, le développement de l'automatisation et la mécanisation ont joué un rôle non négligeable dans le processus de recours à ces trois segments de la force de travail. Le secteur secondaire notamment a connu une forte augmentation de ses besoins en personnel peu qualifié et a trouvé chez les étrangers, les frontaliers et les femmes, la main-d'oeuvre adéquate

(1) Dès le mois de décembre 1973, le Conseil fédéral libéralise progressivement la circulation des travailleurs étrangers soumis à contrôle. Il permet ainsi une répartition de la main-d'oeuvre étrangère entre les secteurs de l'économie qui répond mieux aux lois du marché. L'arrêté du Conseil fédéral du 28 février 1968 interdisait aux travailleurs étrangers à l'année de changer de place au cours des douze premiers mois de séjour, et aux saisonniers pendant la saison. Quant aux changements de profession et de canton, ils ne pourraient intervenir qu'après un séjour ininterrompu de trois ans pour les premiers, et après une saison pour les seconds. Dès la fin de 1973, la double autorisation de changement est accordée respectivement après les deux premières années de séjour et en cours de saison. Depuis janvier 1976, le délai est réduit à un an pour les travailleurs bénéficiant d'un permis de séjour annuel. Pour une approche des effets de la politique d'immigration sur le marché suisse du travail, cf. WIDMER J.-Ph. (1978).

(2) ORL (1975), Vol. a, p. 16-19.

(3) WIDMER J.-Ph. (1978).

(4) Cf. supra, page 135.

susceptible de satisfaire aux principales contraintes de l'industrie régionale (faible qualification, exigences salariales limitées, volant de manoeuvre conjoncturel, etc.).

Cet afflux de main-d'oeuvre complémentaire qui a consenti à occuper toute une catégorie de postes de travail qu'a rendu disponible la situation de plein emploi et que les travailleurs locaux tendaient à abandonner - travaux moins qualifiés, pénibles, mal rémunérés, indignes, dangereux, désagréables, manquant de prestige social - a facilité la mobilité ascendante et sectorielle des nationaux et a modifié profondément la structure de la population travailleuse. Il a permis aux entreprises industrielles de ne faire ni l'effort de mécanisation et d'automatisation supplémentaire nécessaire pour réduire le nombre de postes de travail peu qualifiés (la substitution du capital au travail y était moins profitable), ni l'effort de rémunération susceptible d'attirer malgré tout vers ces postes la main-d'oeuvre nationale.

Seules les migrations internes sont donc prises en compte. Globalement, le déficit de la région se monte à plus de 7'000 personnes. Ce résultat provient d'un flux d'émigration de 16'312 et d'un flux d'immigration de 9'258. En termes relatifs, ces mouvements représentent respectivement 11,3% et 6,4% de la population sédentaire, soit un déficit migratoire de 4,9%.

Après avoir établi ce rapide bilan général des migrations, il convient de mettre en relief les bilans particuliers (démographiques, économiques, ...) afin d'apprécier les effets des échanges de capital humain entre la chaîne du Jura et le reste de la Suisse (1). Il s'agit donc de désagréger, en fonction de nombreux critères, les mouvements d'entrée et de sortie de la région.

2 BILAN DEMOGRAPHIQUE

Des caractéristiques de sexe, d'âge, d'origine et de statut familial permettent de préciser le bilan démographique des migrations.

(1) Si l'immigration étrangère (8'460 personnes) et les mouvements internes à la chaîne du Jura (14'461 personnes) ne sont pas pris en considération dans ces chiffres de façon systématique, ils peuvent cependant apparaître, le cas échéant, pour comparaisons et informations, dans certains commentaires, tableaux ou figures.

2.1 Sexe

Le tableau 24 répartit par sexe la population migrante entre 1965 et 1970. Globalement, la chaine du Jura a perdu 3'674 hommes (3,9% de la population masculine en 1970) et 3'380 femmes (3,4% de la population féminine).

Tableau 24 - Répartition des migrants par sexe

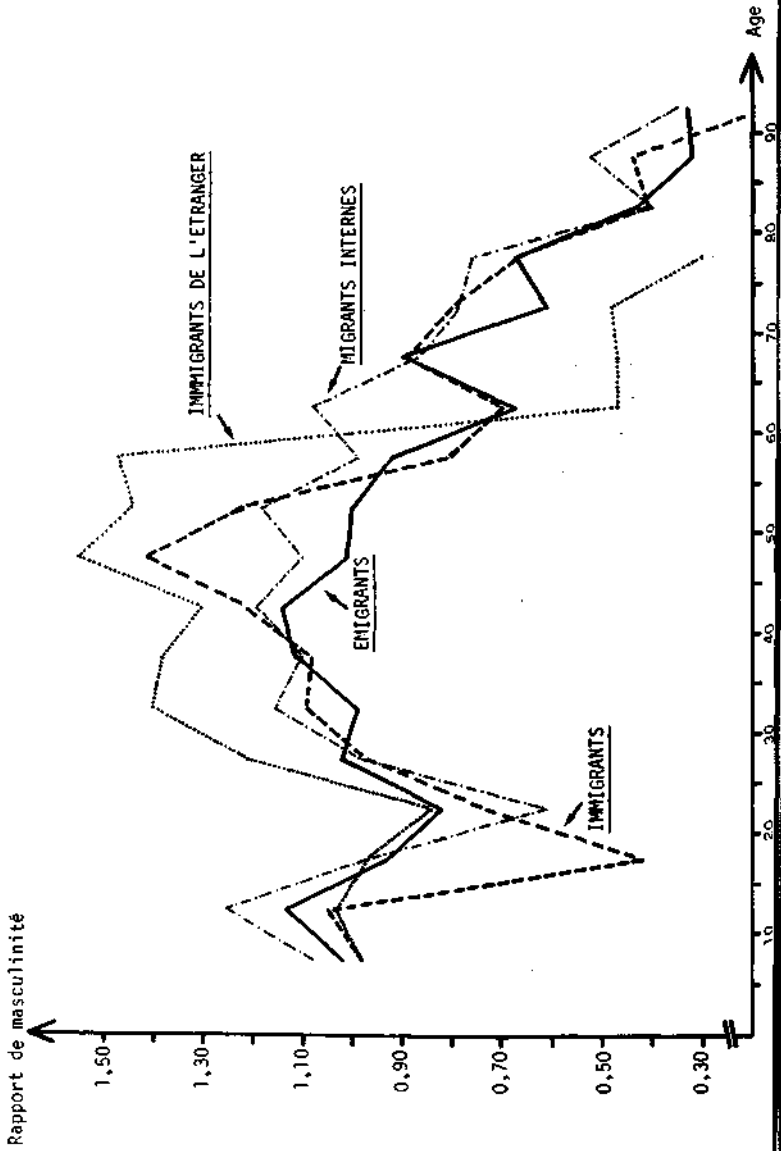
Flux migratoires	Nombres absolus			%	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Immigrants	4'249	5'009	9'258	45,9	54,1
Emigrants	7'923	8'389	16'312	48,6	51,4
Solde migratoire	-3'674	-3'380	-7'054	-	-
Immigrants de l'étranger	4'358	4'102	8'460	51,5	48,5
Migrants internes	7'097	7'364	14'461	49,1	50,9

On constate que la proportion de femmes est plus importante chez les immigrants (rapport de masculinité (1): 0,85) que chez les émigrants (rapport de masculinité: 0,94 (2)).

(1) Rappelons que le rapport de masculinité se calcule en divisant les effectifs masculins par les effectifs féminins.

(2) Immigrants de l'étranger: 1,06; migrants internes: 0,96.

Figure 10 - Rapport de masculinité selon l'âge (immigrants, émigrants, migrants internes et immigrants de l'étranger)



Les différences sont encore plus significatives lorsqu'on prend en considération les rapports de masculinité par âge. Tout d'abord, quelques constatations qui ressortent de la figure 10:

- entre 15 et 25 ans, la mobilité est plus spécifiquement liée au sexe féminin (migration en vue du mariage, ...);
- de 25 à 55/60 ans, elle devient, relativement, l'apanage des hommes;
- enfin, après 60 ans, l'effet d'âge (surmortalité masculine) entraîne une augmentation de la proportion de femmes dans les courants migratoires.

Quant aux rapports de masculinité comparés des émigrants et des immigrants, ils présentent deux gaps importants:

- entre 15 et 25 ans: le flux d'immigration est beaucoup plus "féminin" que le flux d'émigration (forte attraction des femmes surtout de la tranche d'âge de 15 à 20 ans);
- entre 40 et 55 ans: la tendance se renverse et le flux d'immigration est formé d'un plus grand nombre de personnes de sexe masculin.

2.2 Age

L'âge moyen ne permet pas de différencier notablement les émigrants des immigrants. Les premiers sont légèrement plus âgés (29,4 ans) que les seconds (29,1 ans). A titre de comparaison, les valeurs moyennes obtenues pour les immigrants de l'étranger et les migrants internes sont respectivement de 26,7 ans et 30,4 ans.

Les renseignements obtenus par les pyramides des âges sont plus significatifs.

La chaîne du Jura présente un déficit migratoire pour la majorité des âges, tant chez les hommes que chez les femmes (figure 11). Les seules exceptions concernent les personnes âgées de 15 à 17 ans (sexe féminin) et quelques générations des deux sexes de plus de 75 ans.

On constate également un phénomène particulier au niveau de la population féminine immigrante âgée de 16 ans: la zone étudiée polarise avec une forte intensité cette génération. Quelles en sont les raisons? Quelles sont les caractéristiques de cette population immigrante? Ouvrons une parenthèse pour expliquer cette sur-représentation.

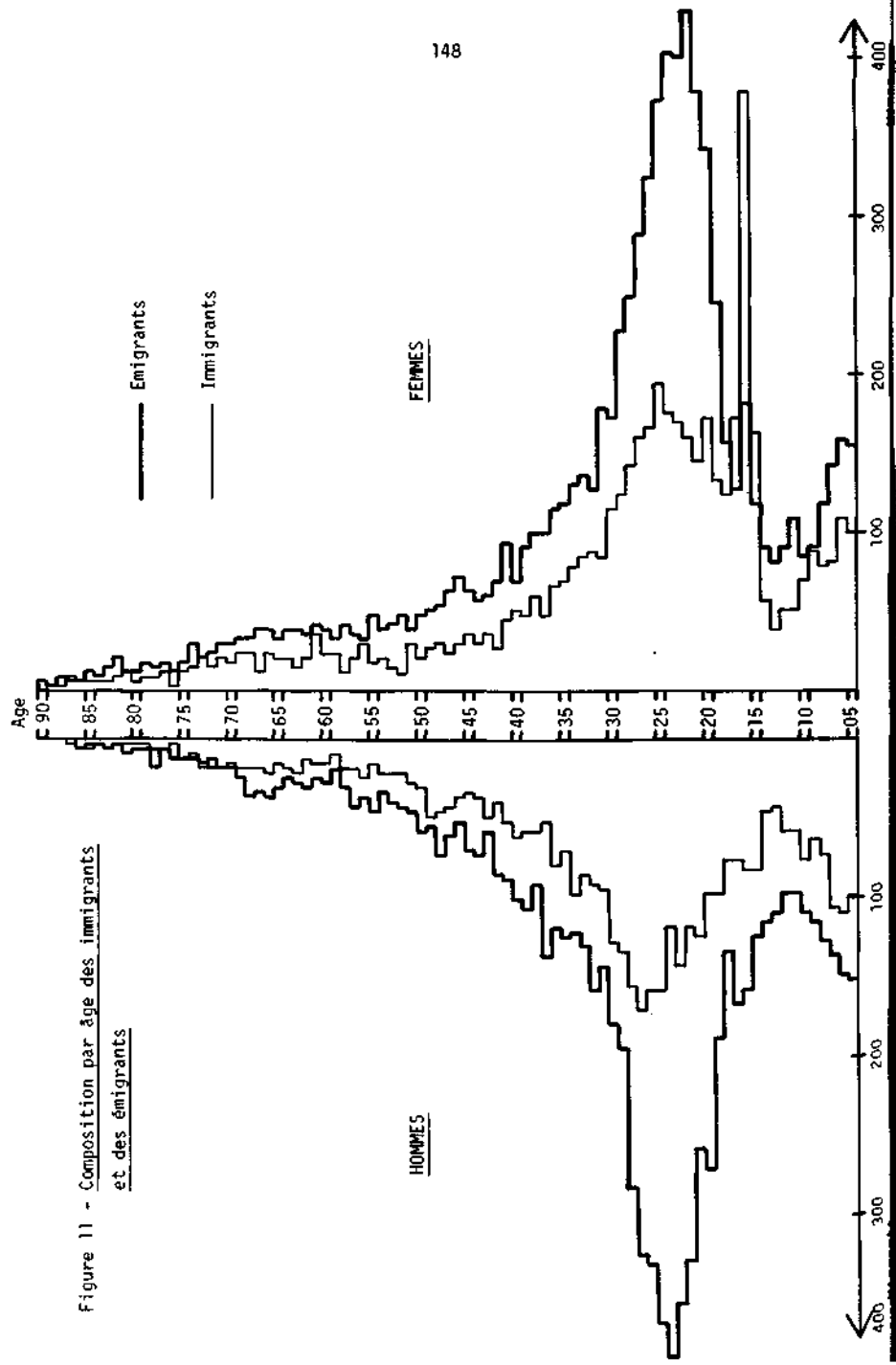


Figure 11 - Composition par âge des immigrants
et des émigrants

HOMMES

FEMMES

- Cette cohorte est formée des 377 personnes de sexe féminin âgées de 16 ans, qui sont venues habiter dans la région en 1970. Leur lieu de domicile cinq ans auparavant (et dans la majorité des cas une année auparavant) est localisé à l'extérieur de la chaîne jurassienne (uniquement en Suisse).
- Ces 377 femmes se répartissent dans les catégories suivantes (en 1970):
 - 104 écolières-étudiantes (dont 86 dans des pensionnats);
 - 259 personnes avec activité économique;
 - 14 autres.
- 6,1% (23 personnes) de cette population immigrante est de langue maternelle française.
- Enfin, la répartition par profession des 259 femmes avec activité économique donne la structure suivante:
 - employées de maison: 59,9% (155 personnes);
 - apprenties ménagères: 16,2% (42 personnes);
 - vendeuses: 8,1% (21 personnes);
 - personnel auxiliaire de cuisine, de buffet et d'office: 4,3% (11 personnes);
 - bonnes d'enfants: 2,7% (7 personnes);
 - autres professions: 8,9% (23 personnes).

L'attractivité de l'arc jurassien dans le domaine de la localisation résidentielle est donc essentiellement d'ordre linguistique. Son système de formation est un atout indéniable. Au niveau du marché du travail, les excédents migratoires enregistrés concernent des emplois faiblement qualifiés qu'il convient en outre de considérer, de par leur nature même, comme des gains temporaires pour la région.

Cette sur-représentation de personnes de sexe féminin âgées de 16 ans relève en fait du problème des jeunes filles au pair. Chaque année, de nombreuses Suissesses alémaniques arrivent en Romandie pour y apprendre ou perfectionner le français (rappelons que plus de 90% de cette cohorte immigrante dans la chaîne du Jura est de langue maternelle allemande). Elles ont fini leur scolarité obligatoire et avant, par exemple, d'entrer dans une école d'infirmière ou de jardinière d'enfants, elles cherchent à mettre à profit le temps dont elles disposent. La formule du travail au pair est un excellent moyen à la fois d'apprendre une langue et d'entrer en contact avec un style de vie différent.

Il est relativement surprenant de voir avec quelle intensité la chaîne du Jura polarise ce mouvement qui s'effectue principalement, au niveau national, dans le sens Suisse alémanique-Suisse romande.

2.3 Origine

Le tableau 25 donne la répartition par nationalité de la population migrante.

Tableau 25 - Répartition des migrants par origine

Flux migratoires	Nombres absolus			%	
	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers
Immigrants	8'376	882	9'258	90,5	9,5
Emigrants	14'927	1'385	16'312	91,5	8,5
Solde migratoire	-6'551	- 503	-7'054	-	-
Immigrants de l'étranger	1'054	7'406	8'460	12,5	87,5
Migrants internes	12'718	1'743	14'461	87,9	12,1

On constate que, globalement, nationaux et étrangers ont le même comportement envers la région.

Ces chiffres démontrent par ailleurs que le mécanisme de substitution entre population suisse et population étrangère ne s'est absolument pas effectué par des mouvements internes à la Suisse mais bien par immigration directe de l'étranger. Ce phénomène prend toute son importance en regard du degré d'attraction du marché régional du travail dans le cadre d'une politique d'immigration étrangère restrictive.

2.4 Statut dans le ménage

La distinction ménage privé/ménage collectif confirme certaines constatations précédentes relatives à l'attractivité particulière de la chaîne du Jura, attractivité non liée directement (ou moins directement qu'ailleurs) au marché régional du travail, mais plutôt à la présence de certaines infrastructures (formation, santé, services sociaux, services pour les personnes âgées, etc.). Les ménages collectifs (homes, internats, hôpitaux, pensions, ...) polarisent relativement plus les flux d'immigration que ceux d'émigration (tableau 26). Ils jouent également un rôle mineur pour l'immigration étrangère et pour la mobilité interne.

Tableau 26 - Répartition des flux migratoires par type de ménage

Flux migratoires	Nombres absolus			%	
	Ménages privés	Ménages collectifs	Total	Ménages privés	Ménages collectifs
Immigrants	8'246	1'012	9'258	89,1	10,9
Emigrants	14'784	1'528	16'312	90,6	9,4
Solde migratoire	-6'538	- 516	-7'054	-	-
Immigrants de l'étranger	7'814	646	8'460	92,4	7,6
Migrants internes	13'488	973	14'461	93,3	6,7

La décomposition des migrants relatifs aux ménages privés en fonction du statut familial permet de préciser ces phénomènes (tableau 27). La région ne connaît un excédent d'immigration que dans la catégorie des "employés de maison".

On constate que là, le marché du travail intervient, mais pour une catégorie de main-d'oeuvre relativement peu qualifiée.

A noter également la forte mobilité relative des enfants au niveau interne.

La famille se déplace de préférence à l'intérieur de la région (notamment pour des questions de logement) au lieu d'effectuer de longues migrations qui bouleversent généralement cadre de vie et habitudes.

Tableau 27 - Répartition des migrants en fonction de leur position dans la famille ou le ménage

Catégories	Nombres absolus					%			
	Immigrants	Emigrants	Solde migratoire	Immigrants de l'étranger	Migrants internes	Immigrants	Emigrants	Immigrants de l'étranger	Migrants internes
Chefs de ménage	2'908	5'400	-2'492	2'646	4'879	35,3	36,5	33,9	36,2
Conjoints	2'095	3'871	-1'776	2'091	4'127	25,4	26,2	26,8	30,6
Enfants	1'646	2'865	-1'219	1'232	3'139	20,0	19,4	15,8	23,3
Autres personnes de la famille	232	381	- 149	597	427	2,8	2,7	7,6	3,2
Employés de maison	490	259	+ 231	173	139	5,9	1,8	2,2	1,0
Locataire d'une chambre	596	1'513	- 917	739	554	7,2	10,2	9,5	4,1
Autres personnes	279	495	- 216	336	223	3,4	3,3	4,3	1,7
Total	8'246	14'784	-6'538	7'814	13'488	100	100	100	100

3 BILAN ECONOMIQUE

Pour établir le bilan économique des migrations, trois caractéristiques ont été retenues: la dépendance économique, le degré d'activité économique et les catégories d'activité économique.

3.1 Dépendance économique

Le tableau 28 classe les migrants en fonction de leur type d'activité. Une seule catégorie présente un solde migratoire favorable pour la chaîne du Jura: les "autres adultes de 16 ans et plus", groupe qui comprend essentiellement (plus de 2/3 des flux entrants) des pensionnaires d'établissements (donc des personnes sans activité lucrative) dont les critères de localisation résidentielle sont liés à la présence dans la zone étudiée d'équipements sociaux. Le marché du travail régional, par contre, possède un pouvoir répulsif important.

Il est intéressant de confirmer également que les familles avec enfants de moins de 16 ans se déplacent plus à l'intérieur de la région que sur des longues distances.

3.2 Degré d'activité économique

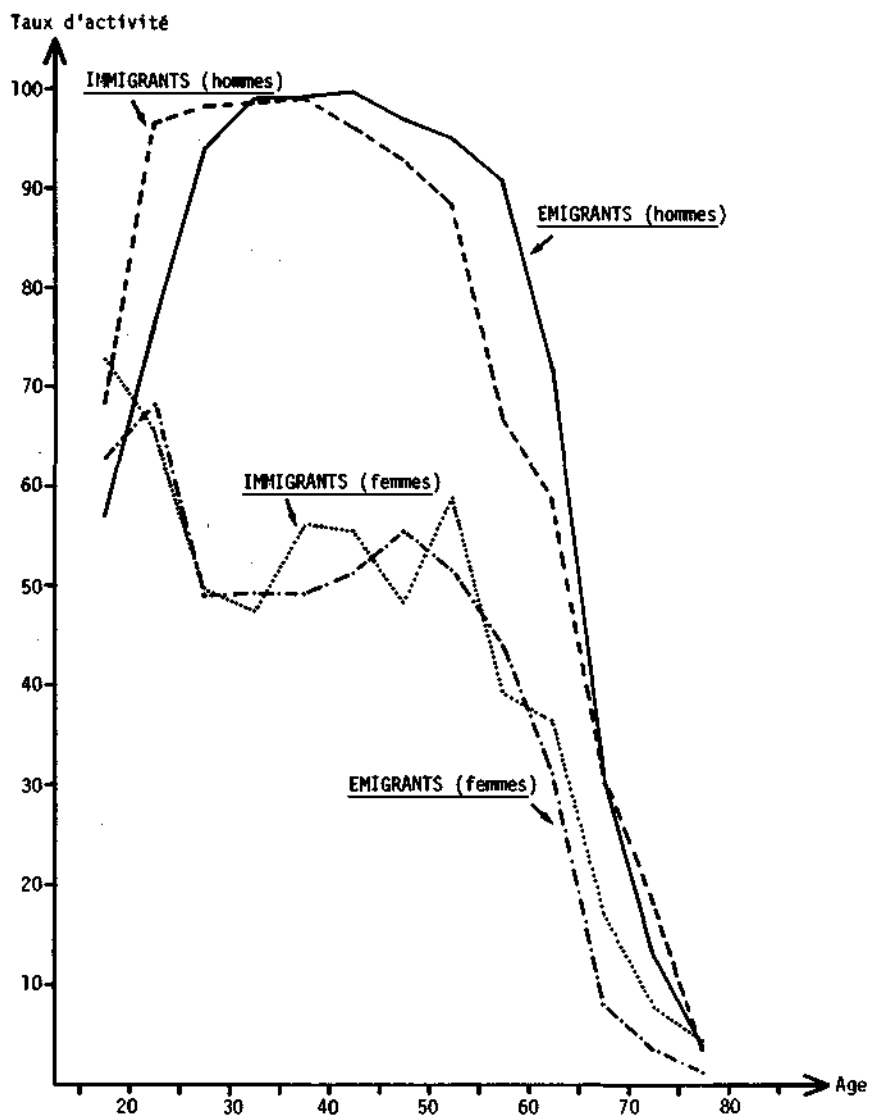
La figure 12 permet de constater des différences importantes entre les taux d'activité par âge des flux entrants et des flux sortants:

- les immigrants arrivent sur le marché du travail à un âge relativement jeune alors que les émigrants poursuivent leurs études supérieures à l'extérieur de la chaîne du Jura. On peut penser que, une fois leur formation achevée, ces derniers ne pourront pas réintégrer le marché régional de l'emploi, leur formation et leur qualification ne correspondant pas aux emplois offerts par la base économique régionale;
- d'après les écarts observés entre 30 et 65 ans, on constate que le fonctionnement du marché régional du travail influence grandement la mobilité géographique de la population: il joue un rôle répulsif pour les émigrants et peu attractif pour les immigrants.

Tableau 28 - Dépendance économique des flux de migrants

Dépendance économique	Immigrants	Emigrants	Solde migratoire	Immigrants de l'étranger	Migrants internes
Personnes avec activité économique	5'411	9'346	-3'935	6'396	7'755
Chômeurs	9	23	- 14	8	17
Personne dont la source de revenu est inconnue	19	39	- 20	8	24
Rentiers-retraités	513	852	- 339	108	936
Ménagères	1'304	2'465	-1'161	828	2'445
Autres adultes de 16 ans et plus	163	110	+ 53	57	158
Ecoliers-étudiants de 16 ans et plus	261	944	- 683	95	338
Enfants-écoliers de moins de 16 ans	1'578	2'533	- 955	960	2'788
Total	9'258	16'312	-7'054	8'460	14'461
	Nombres relatifs (%)				
Personnes avec activité économique	58,4	57,3	+1,1	75,6	53,6
Chômeurs	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Personne dont la source de revenu est inconnue	0,2	0,2	-	0,1	0,2
Rentiers-retraités	5,5	5,2	+0,3	1,3	6,5
Ménagères	14,1	15,1	-1,0	9,8	16,9
Autres adultes de 16 ans et plus	1,8	0,7	+1,1	0,7	1,1
Ecoliers-étudiants de 16 ans et plus	2,8	5,8	-3,0	1,1	2,3
Enfants-écoliers de moins de 16 ans	17,0	15,5	+1,5	11,3	19,3
Total	100	100	0	100	100

Figure 12 - Taux d'activité par sexe et âge (immigrants et émigrants)



3.3 Catégories d'activité économique

Le tableau 29 est intéressant. On y constate qu'une part substantielle des immigrants s'est dirigée vers le secteur primaire, dont les échanges relatifs se sont soldés favorablement pour la zone étudiée (+41 personnes). Ce résultat positif influence la part des immigrants qui a affecté ce secteur (5%) par rapport à celle des émigrants (2,4%).

Par ailleurs, la répartition des immigrants suivant les catégories d'activité économique dans lesquelles ils sont employés dépend largement du développement relatif de celles-ci dans la région. Le bilan immigrants/émigrants dans le secondaire est, en termes relatifs, à peu près équilibré, alors que dans le secteur des services, il est déficitaire pour la zone étudiée. Cependant, d'une manière générale, on constate que malgré le développement relativement faible du tertiaire dans la chaîne du Jura, ce secteur a absorbé la majorité des immigrants dans la région.

Tableau 29 - Répartition des migrants par secteur économique

Secteurs	Immigrants	Émigrants	Solde migratoire	Immigrants de l'étranger	Migrants internes
Nombres absolus					
Primaire	271	230	+ 41	96	388
Secondaire	2'459	4'165	-1'706	4'706	4'910
Tertiaire	2'690	4'974	-2'284	1'602	2'474
Total	5'420	9'369	-3'949	6'404	7'772
Nombres relatifs (%)					
Primaire	5,0	2,4	-	1,5	5,0
Secondaire	45,4	44,5	-	73,5	63,2
Tertiaire	49,6	53,1	-	25,0	31,8
Total	100	100	-	100	100

Enfin, relevons encore un élément important. Par rapport aux emplois offerts aux immigrants des régions suisses, ceux adressés à la main-d'oeuvre étrangère et aux migrants intrarégionaux ont une structure monosectorielle très prononcée: respectivement 73,5% et 63,2% des emplois pour les seconds émanent du secteur secondaire contre seulement 45,4% pour les premiers.

Commentons brièvement les résultats des différentes branches économiques des trois secteurs (tableau 30).

Les échanges d'actifs du primaire ont été peu importants. Ils se sont soldés par un léger avantage pour la chaîne du Jura concernant les personnes s'adonnant à l'agriculture ou à l'élevage (+ 46) et pour celles travaillant dans la sylviculture (+ 5).

Pour le secondaire, les mouvements migratoires ont été particulièrement denses dans l'horlogerie et dans l'industrie des machines, appareils et véhicules. Ces deux branches fournissent un fort contingent de migrants des deux flux: 3'783 personnes, soit 57,1% des migrants du secteur secondaire.

L'industrie métallurgique, le bâtiment, l'alimentation et les arts graphiques ont également occasionné des migrations importantes (1'952 personnes). Les autres industries n'ont pas été le champ d'une grande mobilité.

Les chiffres du tableau 30 mettent également en évidence un phénomène frappant: la mobilité géographique du travail est liée au déplacement des activités économiques, au compartement de mobilité des entreprises et des centres de décision. Région de tradition horlogère, la chaîne du Jura subit, pour ce type d'activité, la demande extrarégionale de main-d'oeuvre la plus puissante (plus de 14% des flux sortants). La composante régionale comme déterminant de la mobilité s'accompagne donc d'une composante structurelle relative à la branche économique dominante de la zone étudiée.

Les bilans des échanges de migrants par type d'activité dans ce secteur ne sont pas très réconfortants pour une zone dotée d'une vocation essentiellement industrielle: ils se soldent tous par des résultats négatifs (ou neutres) pour la région, alors que les débouchés offerts par le secondaire extérieur semblent rester importants (plus de 45% des flux d'émigration).

Tableau 30 - Répartition des migrants par type d'activité

Types d'activité	Nombres absolus			Nombres relatifs (%)	
	Immigrants	Emigrants	Solde migratoire	Immigrants	Emigrants
Secteur primaire	271	230	+ 41	5,0	2,5
Agriculture, élevage	227	181	+ 46	4,2	1,9
Horticulture	20	30	- 10	0,4	0,3
Sylviculture	23	18	+ 5	0,4	0,2
Pêche, chasse	1	1	0	0,0	0,0
Secteur secondaire	2'459	4'165	-1'706	45,4	44,5
Mines	3	11	- 8	0,1	0,1
Produits alimentaires et fourrages	256	282	- 24	4,8	3,0
Spiritueux et autres boissons	11	19	- 8	0,2	0,2
Industrie du tabac	17	59	- 42	0,3	0,6
Industrie textile	6	31	- 23	0,1	0,3
Vêtements, lingerie, chaussures	26	73	- 47	0,5	0,8
Bois et liège	46	75	- 29	0,8	0,8
Papier	4	38	- 34	0,1	0,4
Arts graphiques	70	208	- 138	1,3	2,2
Tannerie, articles de cuir	14	14	0	0,3	0,1
Caoutchouc	3	5	- 2	0,1	0,1
Usinage de matières plastiques	2	11	- 9	0,0	0,1
Industrie chimique	17	138	- 121	0,3	1,6
Traitement du pétrole brut	-	27	- 27	-	0,3
Mise en oeuvre de la pierre et de la terre	18	32	- 14	0,3	0,3
Industrie métallurgique	226	353	- 127	4,2	3,8
Machines, appareils, véhicules	534	953	- 419	9,9	10,2
Horlogerie	976	1'320	- 344	18,0	14,1
Autres industries et métiers	21	88	- 67	0,4	0,9
Bâtiment et travaux du génie civil	177	378	- 201	3,3	4,0
Electricité, gaz, eau	28	50	- 22	0,5	0,5
Secteur tertiaire	2'690	4'974	-2'284	49,6	53,1
Commerce	557	1'172	- 615	10,3	12,5
Banques, établissements de crédit	79	252	- 173	1,5	2,7
Assurances	40	139	- 99	0,7	1,5
Affaires immobilières	6	26	- 20	0,1	0,3
Représentations d'intérêts	-	-	-	-	-
services intermédiaires	56	195	- 139	1,0	2,1
Transports et communications	217	722	- 505	4,0	7,7
Hôtellerie	368	469	- 101	6,8	5,0
Administration publique	143	420	- 277	2,6	4,5
Hygiène, soins corporels	394	658	- 264	7,3	7,0
Enseignement, science	209	425	- 216	3,9	4,5
Oeuvres sociales	142	117	+ 25	2,6	1,2
Culture, divertissements et loisirs	24	56	- 32	0,4	0,6
Ministère pastoral, organisations religieuses	51	51	0	0,9	0,5
Economie domestique	369	153	+ 216	6,8	1,6
Nettoyage	14	48	- 34	0,3	0,5
Autres services	11	42	- 31	0,2	0,4
Personne active sans branche déterminée	1	6	- 5	0,0	0,1
Chômeurs	9	23	- 14	0,2	0,2

Dans le tertiaire, une assez forte émigration nette caractérise le commerce (- 615 personnes) et les transports et communications (- 505). En outre, avec l'hygiène et les soins corporels, ces deux secteurs drainent le plus fort contingent de migrants des deux flux.

La majorité des migrations relatives aux types d'activité tertiaire se solde par des désavantages importants pour l'arc jurassien. Seules les migrations qui ont affecté le secteur de l'économie domestique (+ 216 personnes) et - dans une moindre mesure - les œuvres sociales (+ 25) ont engendré un gain migratoire.

On constate donc que, compte tenu de l'ensemble des branches économiques, la chaîne du Jura n'est en situation d'immigration nette que pour quatre types d'activité, animés cependant de mouvements migratoires peu volumineux:

- agriculture et élevage: + 46 personnes (4,2% des activités des immigrants et 1,9% de celles des émigrants);
- syliculture: + 5 personnes (0,4% des activités des immigrants et 0,2% de celles des émigrants);
- œuvres sociales: + 25 personnes (2,6% des immigrants actifs et 1,2% des émigrants actifs);
- économie domestique: + 216 personnes (6,8% des emplois des immigrants et 1,6% de ceux des émigrants).

En termes d'activité, les déséquilibres sont frappants et les pertes d'emplois substantielles pour la région jurassienne.

4 BILAN SOCIO-PROFESSIONNEL

Examinons tout d'abord quelques scores au niveau des groupes professionnels (tableau 31).

Ce tableau montre quels ont été les choix professionnels des émigrants et les modifications structurelles qu'ils ont entraînés.

La région a perdu par migration:

- plus de 50% des professions scientifiques exercées, soit des chimistes, physiciens, géologues, biologistes, mathématiciens, statisticiens, économistes, psychologues, sociologues, etc.;

Tableau 31 - Bilans migratoires relatifs aux principaux groupes professionnels (1)

Groupes professionnels	Excédent migratoire	
	en valeur absolue	pour 100 sédentaires
Hôtels, restaurants, économie domestique	101	4,8
Horticulteurs	6	2,2
Sylviculture, pêche, chasse	4	1,3
Agriculture	43	0,7
Autres professions des transports	2	0,5
	Déficit migratoire	
	en valeur absolue	pour 100 sédentaires
Professions scientifiques	87	56,5
Sûreté et maintien de l'ordre	92	34,4
Soins médicaux	271	33,7
Ingénieurs-techniciens ETS, Techniciens	150	28,4
Transmission de nouvelles	184	22,4
Autres professions des transports par terre, eau et air	103	15,9
Professions de bureau	1'102	14,8
Arts graphiques	90	12,8
Professions techniques auxiliaires	208	11,1

(1) Tous les groupes professionnels avec un bilan positif; pour les scores négatifs, uniquement les déficits supérieurs à 10% (de sédentaires) et représentant au minimum 75 personnes.

- plus de 25% des ingénieurs-techniciens ETS et autres techniciens;
- plus de 10% des personnes exerçant une autre profession technique (dessinateurs, constructeurs, conducteurs de travaux, etc.);
- près d'une personne sur huit exerçant une profession des arts graphiques.

Les autres professions exercées par les émigrants sont essentiellement du type tertiaire (professions de bureau, professions des transports et communications, professions médicales, sûreté et maintien de l'ordre).

Regardons maintenant rapidement à l'intérieur de ces groupes professionnels.

Sur les 509 genres de profession recensés en Suisse en 1970, seuls 68 présentaient un bilan "immigration moins émigration" favorable à la chaîne du Jura, soit dans un ordre décroissant des résultats les plus positifs:

1. Employé(e)s de maison	+ 187
2. Agriculteurs, éleveurs	+ 52
3. Apprenties ménagères	+ 35
4. Restaurateurs, hôteliers	+ 28
5. Garçons de courses	+ 25
6. Personnel auxiliaire de cuisine, de buffet et d'office	+ 15
7. Educateurs	+ 11
8. Fleuristes	+ 9
9. Boulangers, boulangers-pâtisseries	+ 9
10. Autre assistance spirituelle	+ 8
11. Confiseurs-pâtisseries	+ 7
12. Fromagers, ouvriers de laiterie	+ 7
13. Acteurs	+ 7
14. Médecins	+ 6
15. Directeurs de homes	+ 5
16. Ouvriers bûcherons	+ 4
17. Autres professions des transports	+ 4
18. Couvreurs	+ 3
19. Autres peintres au pistolet	+ 3
20. Psychologues, sociologues	+ 3

Le solde comprend 13 types de professions avec un excédent d'immigrants de 2 et 35 avec un surplus de 1 unité.

On constate donc que l'attractivité professionnelle de la zone étudiée concerne essentiellement des professions liées d'une part à l'existence de services destinés à sa population et d'autre part à la mise en oeuvre de son milieu naturel.

L'absence des professions techniques de l'industrie et des arts et métiers est à cet égard significative du déclin et de la déqualification de la base industrielle régionale.

Le tableau 32 confirme cette situation. Il compare la structure qualitative de chaque flux (situation dans la profession) et permet de remarquer que:

- toutes les catégories sont déficitaires pour la région, mis à part les indépendants qui présentent une situation à peu près équilibrée;
- les employés (supérieurs et subalternes) constituent un groupe très mobile. Par contre, les ouvriers semi- et non-qualifiés sont plus sédentaires;
- la mobilité des indépendants est très faible. Ils sont plus nombreux chez les immigrants que chez les émigrants;
- la région a perdu relativement beaucoup d'employés subalternes et d'ouvriers qualifiés. Par contre, elle a gagné des ouvriers semi- et non-qualifiés.

5 BILAN EDUCATIF

Les résultats du bilan éducatif permettent de préciser l'ampleur du processus de déqualification et la nature des pertes de capital humain que la chaîne du Jura a subies suite à ses échanges de population avec le reste de la Suisse (tableau 33).

Relevons tout d'abord que la mobilité s'adresse d'une manière générale aux plus instruits. La proportion de personnes qui n'a atteint que le degré primaire est de 64,5% chez les sédentaires contre seulement 46,2% chez les immigrants et 43,1% chez les émigrants. A contrario, tous les degrés ayant nécessité une formation ultérieure au niveau primaire sont mieux représentés dans les populations migrantes.

Pour la chaîne du Jura, le bilan immigration/émigration s'avère négatif, tant quantitativement (tous les degrés scolaires sont en déficit) que qualitativement (par rapport aux immigrants les émigrants ont atteint en moyenne un niveau scolaire plus élevé et sont relativement moins nombreux à n'avoir aucune formation).

En cinq ans, la zone étudiée a perdu près de 20% de ses ingénieurs-techniciens ETS et plus de 10% de ses universitaires et de ses bacheliers.

Tableau 32 - Situation dans la profession

Catégories	Immigrants		Emigrants		Solde migratoire		Sédentaires		Solde pour 100 sédentaires
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	
Indépendants	358	6,6	360	3,8	- 2	0,1	8'941	12,1	- 0,0
Directeurs	39	0,7	56	0,6	- 17	0,4	671	0,9	- 2,5
Employés supérieurs	159	2,9	264	2,8	- 105	2,7	1'372	1,9	- 7,7
Employés subalternes	2'029	37,4	4'079	43,5	-2'050	51,9	17'584	23,8	-11,7
Ouvriers qualifiés	709	13,1	1'450	15,5	- 741	18,8	10'896	14,7	- 6,8
Ouvriers semi- et non-qualifiés	1'870	34,5	2'553	27,3	- 683	17,3	28'857	39,0	- 2,4
Ouvriers à domicile	85	1,6	157	1,7	- 72	1,8	2'546	3,4	- 2,8
Apprentis dans l'industrie	141	2,6	373	4,0	- 232	5,9	2'205	3,0	-10,5
Autres apprentis	30	0,6	77	0,8	- 47	1,2	893	1,2	- 5,3
Total	5'420	100	9'369	100	-3'949	100	73'965	100	- 5,3

Tableau 33 - Degré scolaire atteint par les immigrants et les émigrants

Degré scolaire	Immigrants		Emigrants		Solde migratoire		Sédentaires		Solde pour 100 sédentaires
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	
Ecole primaire	3'591	46,2	5'728	43,1	-2'137	38,8	76'708	64,5	- 2,8
Ecole secondaire inférieure	1'616	20,8	2'676	20,1	-1'060	19,2	15'025	12,6	- 7,1
Ecole secondaire supérieure	567	7,3	1'165	8,8	- 598	10,9	5'451	4,6	-11,0
Pensionnat	163	2,1	333	2,5	- 170	3,1	1'730	1,5	- 9,8
Ecole professionnelle	760	9,8	1'410	10,6	- 650	11,8	6'504	5,5	-10,0
Ecole technique supérieure	147	1,9	339	2,6	- 192	3,5	990	0,8	-19,4
Haute école université	243	3,1	382	2,9	- 139	2,5	1'240	1,0	-11,2
Sans formation scolaire	411	5,3	540	4,1	- 129	2,3	4'743	4,0	- 2,7
Degré non précisé	279	3,6	715	5,4	- 436	7,9	6'626	5,6	- 6,6
Total	7'777	100	13'288	100	-5'511	100	119'017	100	- 4,6

Cette déqualification de la population régionale se trouve confirmée par les chiffres du tableau 34.

La proportion des émigrants qui ont appris une profession nécessitant des études est plus élevée que le même rapport chez les immigrants. Les échanges migratoires interrégionaux se sont concrétisés pour la région par la perte de plus de 12% de ses résidents avec une formation ayant nécessité des études.

Tableau 34 - Formation générale des migrants

Catégories	Immigrants		Emigrants		Solde migratoire		Sédentaires		Solde pour 100 sédentaires
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	
Profession avec "études"	1'020	28,8	2'064	31,1	-1'044	33,7	8'158	20,5	-12,8
Autres professions	2'525	71,2	4'576	68,9	-2'051	66,3	31'541	79,5	- 6,5
Total	3'545	100	6'640	100	-3'095	100	39'699	100	- 7,8

Pour conclure, relevons que, comme dans la région le nombre de gens qui ont une instruction supérieure augmente plus rapidement que les possibilités d'absorption de l'économie, l'émigration devient de plus en plus un mouvement de personnes instruites qui cherchent dans des régions plus dynamiques des opportunités d'employer les talents que leur éducation leur a donnés.

Ces quelques données permettent donc de quantifier les hypothèses sur la "qualité" et les caractéristiques du déficit migratoire de la chaîne du Jura et dès lors sur le contenu éducatif de la destructuration spatiale que subit une région soumise au processus des disparités interrégionales de développement et de croissance différentielle des espaces.

Chapitre VANALYSE REGIONALE DES COURANTS MIGRATOIRES

Le chapitre III a mis en évidence le profil spécifique du migrant par rapport au sédentaire. Cette confrontation des caractéristiques démographiques, économiques, professionnelles, socio-professionnelles et éducatives a clairement démontré les phénomènes de sélectivité des migrations, de la mobilité différentielle et des relations étroites existant entre mobilité spatiale d'une part et investissement en capital humain d'autre part. L'éducation, mais également la profession apprise et la qualification, sont des variables qui conditionnent la propension du candidat migrant aux sollicitations des divers marchés de l'emploi. La migration exerce de façon indiscutable une sélection sur le plan de l'âge, des genres de profession et des types d'investissements éducatifs. Celle opérée sur le plan des autres caractéristiques, notamment des types d'activité économique, bien que décelable, est un peu moins évidente.

Quant au chapitre IV, il a permis d'établir le bilan des migrations entre la chaîne du Jura et le reste du pays au terme de cinq années d'échanges. Au total, les mouvements de capital humain qui ont traversé la zone étudiée se sont effectués à son détriment, non seulement en volume mais également en qualité (formation, qualification et éducation).

Cette mise en évidence des phénomènes migratoires en tant que reflet de caractéristiques particulières (approche comparative mobilité/sédentarité) et ces bilans des échanges de population n'intègrent pas directement l'espace dans l'analyse. C'est donc sur cet élément que nous allons à présent nous pencher, car il est indispensable de connaître non seulement le contenu et le résultat des flux migratoires mais aussi les directions dans lesquelles ils s'écoulent et leur intensité relative.

D'où viennent les migrants ? Où les émigrants se sont-ils installés ? Quelles sont les régions d'accueil et les régions de destination ? Ce type d'analyse est important car les migrations sont directement liées à la localisation et à l'évolution des activités économiques et à l'attractivité relative des différentes régions d'un espace national.

1 CHAMPS MIGRATOIRES RELATIFS AUX MIGRANTS DE LA CHAÎNE DU JURA

L'étude de la dispersion géographique des courants migratoires et de l'individualisation des principales zones avec lesquelles les échanges ont lieu comprend une triple approche: en termes de trafic, de flux et de solde.

1.1 Trafic migratoire

L'analyse du trafic migratoire repose sur une mise en parallèle des flux d'immigration et d'émigration.

Sur la carte 2, on a représenté par des classes de flèches l'effectif de chaque mouvement. Les cinq catégories retenues sont définies par les quantiles de la distribution de l'ensemble des flux (deux par RMT (1)): une classe rassemble 20% environ du total des migrants. En outre, on a figuré par des trames l'orientation du solde migratoire (nul, négatif ou positif pour la chaîne du Jura).

Quant à la carte 3, elle donne une image de l'intensité spatiale du trafic migratoire et des régions privilégiées d'échange de capital humain.

Cette approche cartographique permet de tenir compte de deux variables importantes pour expliquer le comportement spatial des individus: la proximité et la perception.

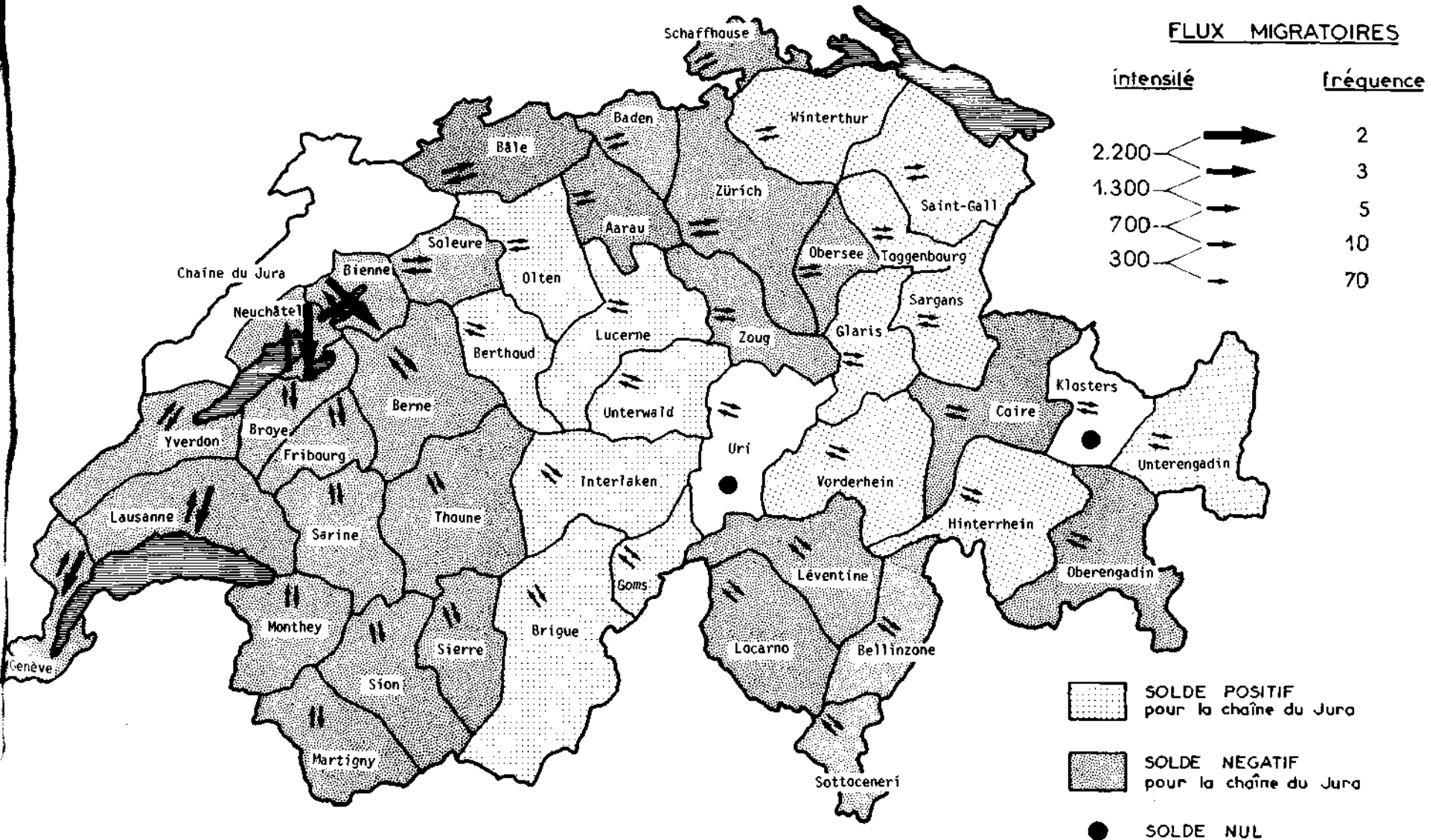
1.1.1 Effet de proximité ou effet de voisinage

On observe, par cet effet, une très forte concentration des échanges migratoires avec les régions limitrophes de la zone d'étude. Une aire de recrutement fondée sur des relations de proximité et de contiguïté est le signe évident d'une dominance très marquée des phénomènes de micro-mobilité. Les déplacements intérieurs concernent le plus souvent une zone géographiquement limitée: 51,7% des migrations (13'219 personnes) de la chaîne du Jura se sont effectuées avec les six régions qui lui sont adjacentes, soit du Sud-Ouest au Nord-Est:

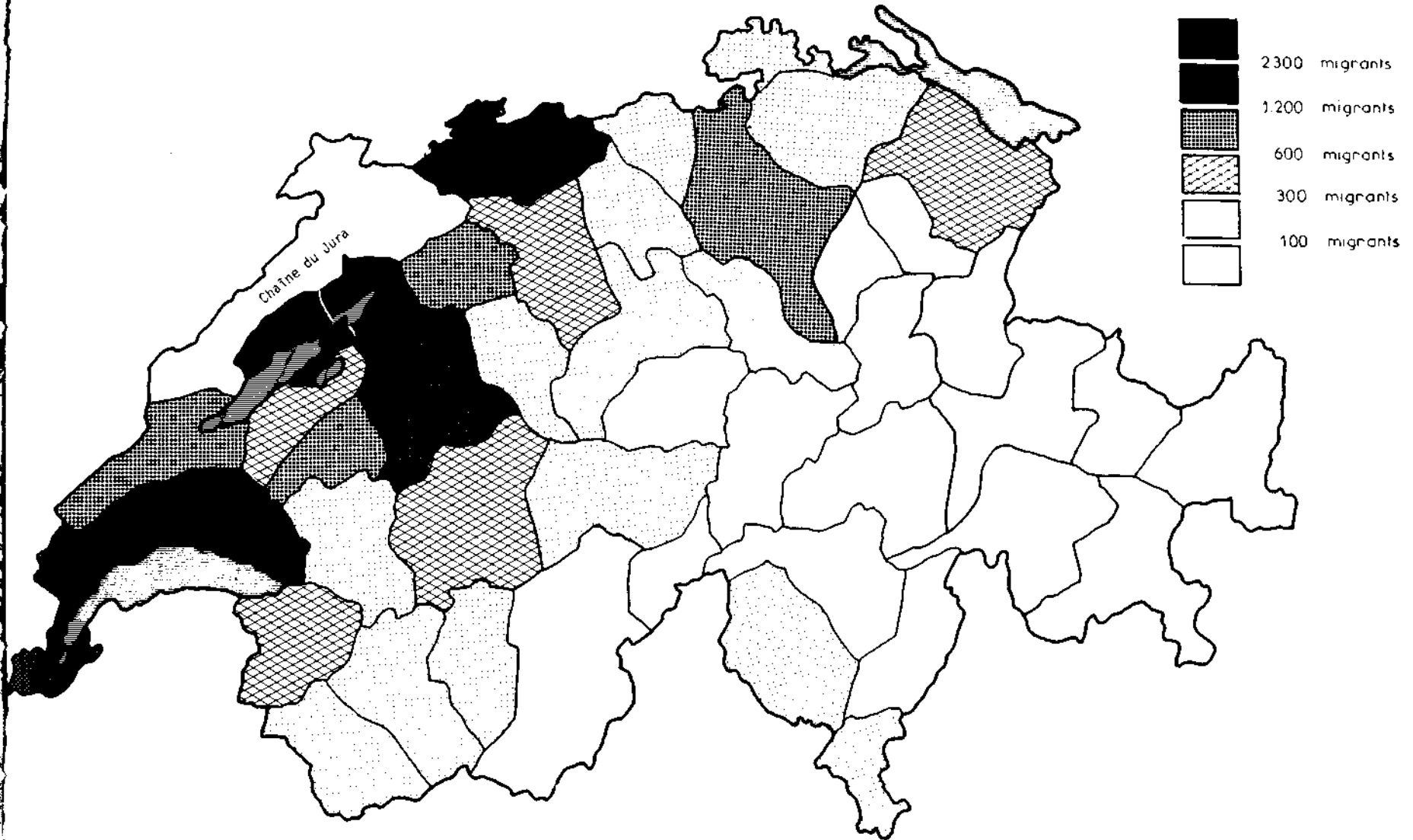
- Yverdon (1'047 personnes; 4,1%);
- Neuchâtel (5'732 personnes; 22,4%);
- Bienne (3'509 personnes; 13,7%);

(1) RMT: Régions de marché du travail. Pour une définition, se référer au chapitre II et à la carte 1.

Carte 2 — MIGRATIONS ENTRE LA CHAÎNE DU JURA ET LES REGIONS SUISSES DE MARCHÉ DU TRAVAIL



Carte 3 — INTENSITE SPATIALE DU TRAFIC MIGRATOIRE DE LA CHAINE DU JURA



- Soleure (743 personnes; 2,9%);
- Olten (516 personnes; 2,0%);
- Bâle (1'672 personnes; 6,5%).

1.1.2 Effet de perception

Cet effet comprend deux composantes: d'une part, la perception de l'espace géographique et, d'autre part, celle de l'espace socio-culturel dans lesquels s'inscrit le migrant jurassien.

L'impact du premier concept apparaît clairement sur la présentation cartographique. Il se mesure en termes de distance physique. Les régions situées à proximité de la zone étudiée entretiennent des relations privilégiées avec la chaîne du Jura.

Si l'influence de la perception socio-culturelle de l'étendue est moins évidente, il semble toutefois qu'elle joue un rôle tout aussi important que la distance géographique ou physique. En définissant le concept de distance socio-culturelle par des éléments linguistiques, on remarque que, ceteris paribus (distance physique, niveau de développement et d'urbanisation), les échanges avec les espaces à caractère latin sont plus intenses que ceux avec les régions à caractère germanique (exemple des relations avec les régions de Lausanne et de Berne, etc.). A une distance physique en tant que frein à la mobilité vient donc se greffer, avec des effets cumulatifs, une distance sociale.

Par ailleurs, les effets de proximité et de perception spatiale sont liés par une variable importante qui conditionne les champs migratoires, à savoir l'information. Le migrant ressent de façon hétérogène les divers points du territoire. Chaque région lui fournit un type d'information qui lui permet de préciser ou non sa perception des localisations potentielles et qui, le cas échéant, le sécurise. L'insuffisance ou l'absence d'information sur certains lieux - qui peut provenir d'un éloignement géographique de la zone en question - constitue un handicap sérieux pour les déplacements géographiques de la population.

1.2 Flux migratoires

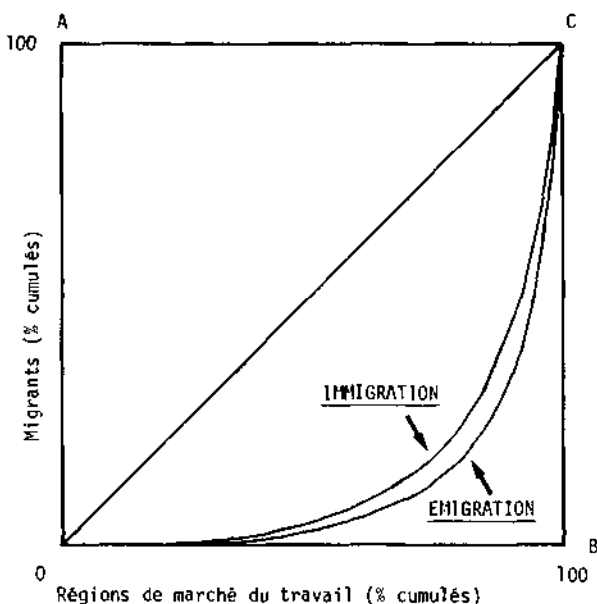
Il apparaît nettement que la chaîne du Jura a des échanges privilégiés avec ses voisins frontaliers. La proximité induit donc une très forte concentration des échanges migratoires entre régions contiguës. Si la faible distance à parcourir se révèle un critère d'importance pour le choix des lieux de migration, la formation d'un processus de concentration et la localisation résidentielle privilégiée ne sont cependant pas déterminées exclusivement par son expression physique mais découlent aussi des inégalités grandissantes issues de la diffusion spatiale de la croissance économique. D'autres facteurs doivent donc se trouver réunis, en particulier l'existence de centres d'attraction dans les régions voisines.

D'une manière générale, on remarque que, en Suisse, les tendances à la concentration géographique de la population se sont accentuées dans les années 60. Ces constatations se trouvent corroborées par nos analyses sur les migrants jurassiens.

Différentes mesures de concentration peuvent être établies sur la base de la distribution des migrants dans l'espace. Notre approche du phénomène est déduite de la courbe de concentration. Dans l'application présente (figure 13), les deux courbes (une pour les flux entrants, l'autre pour les flux sortants) établissent la relation entre la répartition régionale des migrants, en ordonnée (OA), et des régions de marché du travail classées dans un ordre croissant d'attraction ou de répulsion des migrants, en abscisse (OB).

Le degré de concentration se mesure par la position des courbes relativement à la diagonale d'équi-distribution (droite DC). Si les flux migratoires se répartissent de manière égale dans chaque région, elles se confondront avec la diagonale. Inversement, une courbe longeant tout d'abord l'axe horizontal, puis l'axe vertical marquera une concentration des mouvements dans une seule région. Le décalage entre les deux courbes et la droite reflète donc le degré de concentration spatiale. Comme la courbe représentant l'immigration est plus proche de la diagonale d'équi-distribution que celle figurant l'émigration, la concentration spatiale est donc plus prononcée pour les lieux de destination des émigrants que pour ceux de provenance des immigrants.

Figure 13 - Courbes de concentration spatiale de l'émigration et de l'immigration



En individualisant maintenant les zones vers lesquelles se dirigent les flux sortants et celles d'où proviennent les flux entrants, on constatera que l'émigration est assez concentrée dans les régions urbanisées alors que pour l'immigration on constate une plus grande dispersion.

1.2.1 Emigration

Le tableau 35 et la carte 4 établissent les directions et localisations préférentielles de destination des migrants interrégionaux au départ de la chaîne du Jura. On remarque que 10 régions sur 45 attirent environ 13'500 personnes, soit plus de 8 émigrants sur 10. La caractéristique des flux d'émigration réside donc dans une forte concentration des lieux de destination.

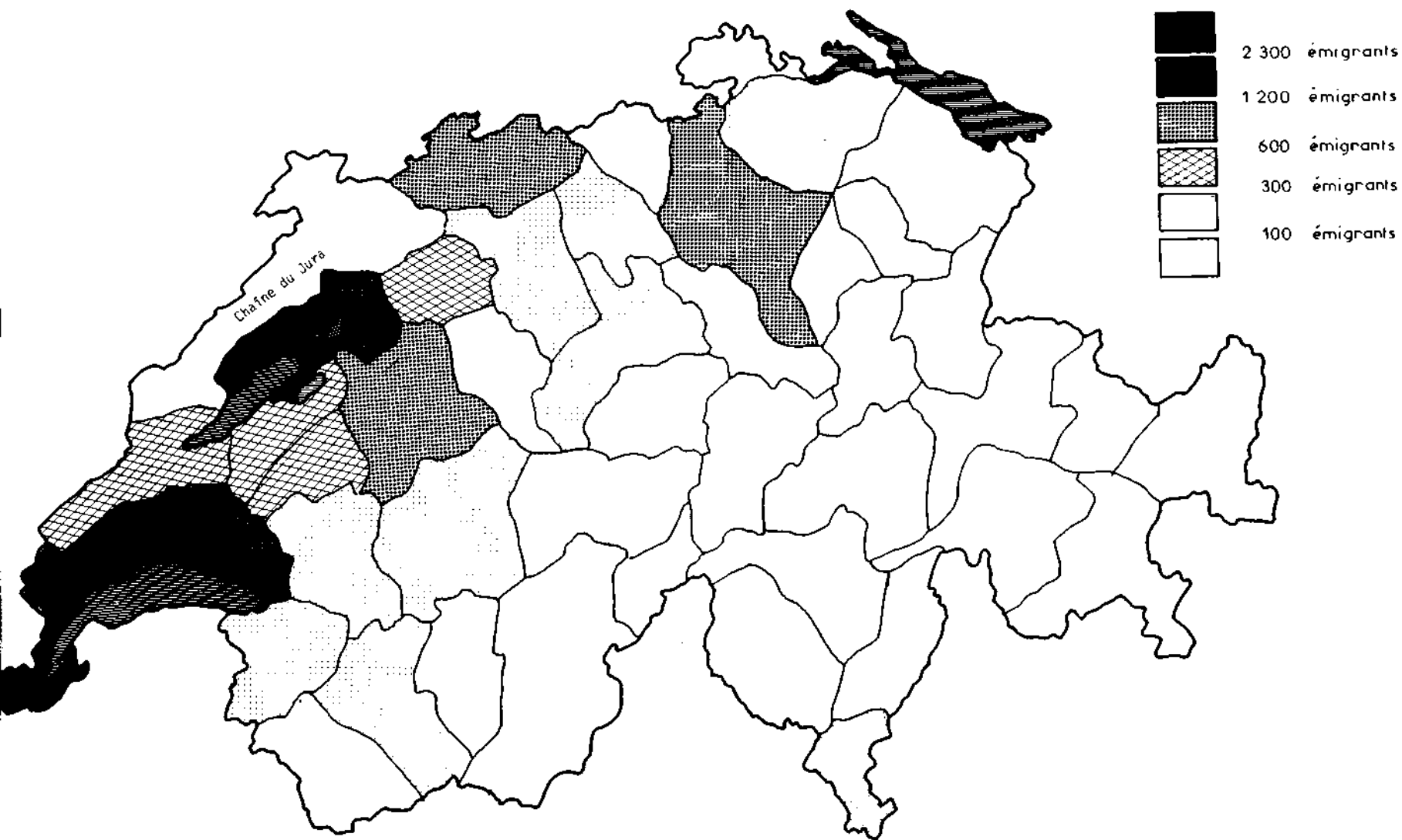
Tableau 35 - Les 10 régions privilégiées de destination des émigrants de la chaîne du Jura (classement dans un ordre décroissant d'attractivité)

Régions de marché du travail	Nombre d'émigrants vers ...	Pour 100 émigrants
Neuchâtel	4'082	25,0
Bienne	2'244	13,8
Lausanne	2'094	12,8
Genève	1'399	8,6
Bâle	849	5,2
Berne	735	4,5
Zurich	651	4,0
Yverdon	577	3,5
Fribourg	425	2,6
Soleure	408	2,5
Total 10 régions	13'464	82,5
Total 35 autres régions suisses	2'848	17,5
Total des émigrants	16'312	100

On constate ensuite que si les émigrants de la chaîne du Jura sont présents dans la plupart des RMT, ils ne s'éloignent en fait pas beaucoup de leur point d'origine. On retrouve là la notion de proximité qui influe directement sur l'orientation des champs migratoires: les six régions contiguës de l'arc jurassien attirent un peu plus de 8'400 personnes, ce qui représente 51,5% du total des émigrants.

A cette variable de proximité s'ajoute un effet de polarisation, les régions s'articulant autour des cinq grandes agglomérations de la Suisse captant plus d'un migrant sur trois (5'878 personnes; 36,0%).

Carte 4 — REGIONS DE DESTINATION DES FLUX D'EMIGRATION DE LA CHAÎNE DU JURA



En prenant également en considération le rôle primordial des régions de Neuchâtel (4'082; 25,0%) et de Bienne (2'244; 13,8%), on obtient pour les cinq grands centres urbains et les deux villes du pied du Jura le total respectable de 12'204 émigrants, soit près de 75% des flux sortants. Cette dynamique de l'espace est intéressante. Intéressant également est le score obtenu en particulier par Yverdon qui attire près de 600 migrants, soit presque autant que la région zurichoise. Ce résultat est surprenant quand on sait à quel point la capitale du Nord-Vaudois est elle-même sous la domination de la région lausannoise.

Cette dualité polarisant/polarisé, qui se retrouve dans les centres du pied du Jura, pose en fait la problématique des migrations par étape qu'on rencontre dans tous les mouvements migratoires:

- dans un premier temps, le migrant choisit sa localisation potentielle en fonction de critères de proximité et d'information; il se déplace donc sur une distance relativement courte (migration "primaire"). Il est même possible que pendant un laps de temps, relativement bref, il préfère se déplacer quotidiennement pour son travail et garder son domicile antérieur (la migration alternante préfigurant alors la migration définitive);
- après une période plus ou moins longue dans son nouveau lieu de résidence, le migrant se déplace à nouveau (migration "secondaire") (1): il se dirige alors vers les grandes agglomérations urbaines du pays (effet de polarisation) qui lui apparaissent beaucoup moins éloignées, tant au niveau de la proximité géographique qu'à celui de la distance sociale.

En tant qu'étape intermédiaire les sites du pied du Jura jouent donc une fonction importante d'espace-relais. Dans une optique dynamique, ils sont l'objet, au niveau du marché du travail, d'un mécanisme de substitution entre, d'une part, les émigrants (indigènes ou migrants "secondaires" jurassiens) polarisés par les grands centres urbains, et, d'autre part, les immigrants en provenance de la chaîne du Jura notamment.

(1) Les migrations par étapes peuvent être, le cas échéant, étalées sur plusieurs générations.

1.2.2 Immigration

Les lieux de provenance des immigrants sont géographiquement moins concentrés que ceux de destination des émigrants (tableau 36 et carte 5).

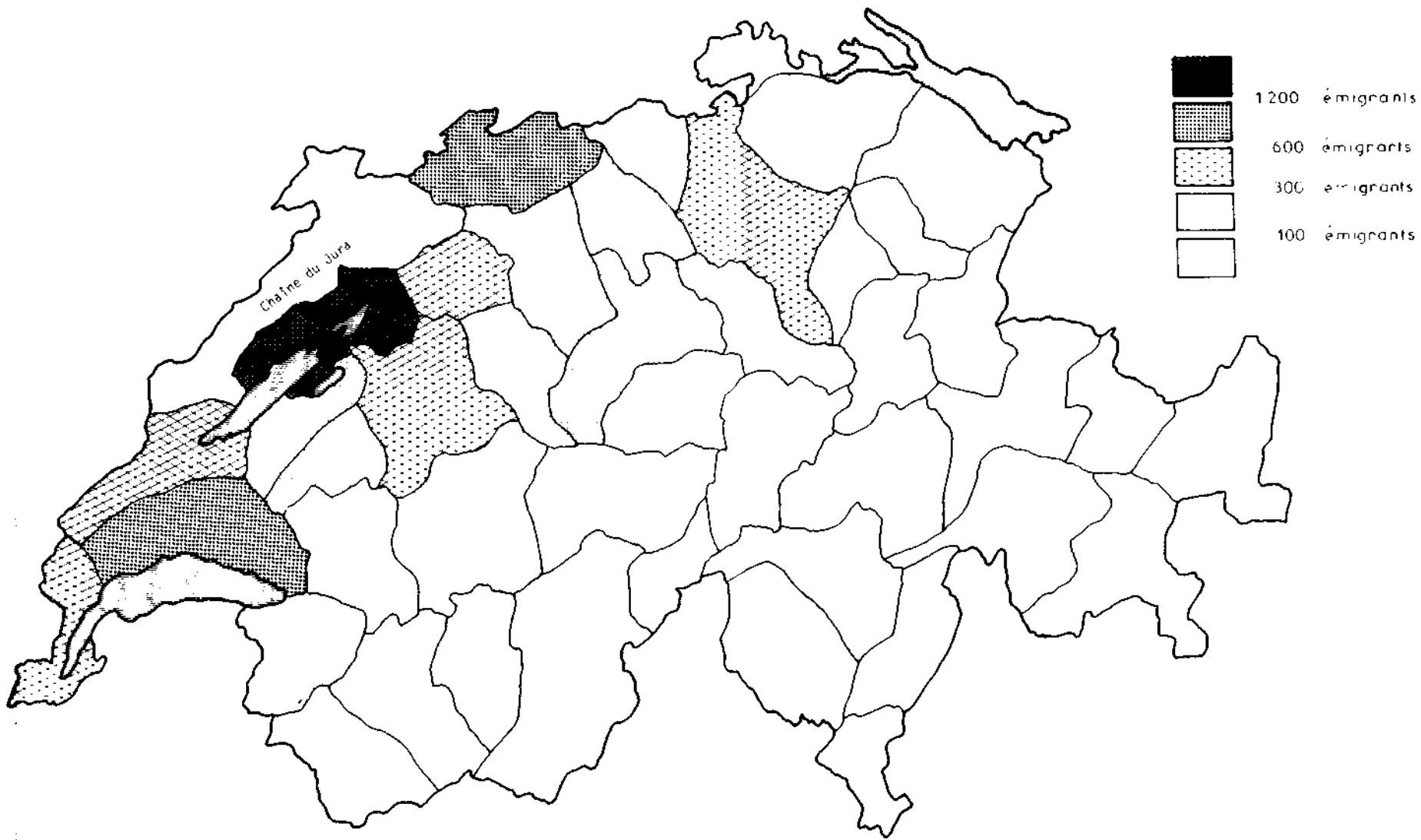
Tableau 36 - Les 10 principales régions de provenance des immigrants de la chaîne du Jura

Région du marché du travail	Nombre d'immigrants de	Pour 100 immigrants
Neuchâtel	1'650	17,8
Bienne	1'265	13,7
Bâle	823	8,9
Lausanne	797	8,6
Berne	548	5,9
Yverdon	470	5,1
Zurich	432	4,7
Genève	419	4,5
Soleure	335	3,6
Fribourg	283	3,1
Total 10 régions	7'022	75,8
Total 35 autres régions suisses	2'236	24,2
Total des immigrants	9'258	100

On constate que les 10 régions les plus importantes représentent environ 76% des flux pour l'immigration et 83% pour l'émigration. En outre, il y a un certain parallélisme dans l'orientation des mouvements: les principales régions de provenance des flux d'immigration correspondent aux régions privilégiées des flux d'émigration.

Les mouvements depuis les régions limitrophes sont importants (52,0%; 4'814 personnes). Ils sont aussi intenses, en termes relatifs, que les flux d'émigration (51,5%; 8'405 personnes).

Carte 5 — REGIONS DE PROVENANCE DES FLUX D'IMMIGRATION VERS LA CHAÎNE DU JURA



1.3 Soldes migratoires

Après avoir considéré les migrations en termes de trafic et en termes de flux, il convient d'examiner, par région, le résultat de ses échanges migratoires avec la chaîne du Jura.

Les niveaux relatifs des soldes migratoires ont une portée économique supérieure aux montants absolus des déplacements car ils modifient la structure de l'espace et la croissance spatiale potentielle. Des mouvements d'égale intensité et de sens contraire ont donc dans cette optique une portée plus limitée que les soldes.

La carte 6 établit une première distinction spatiale en fonction de l'orientation du solde migratoire:

- les déplacements géographiques s'effectuent au profit de la zone étudiée dans ses relations avec 15 régions de marché du travail. Ces échanges ont porté sur 1'941 individus, soit 7,6% du trafic migratoire total. Le résultat global pour la zone étudiée consiste en une immigration nette de 189 personnes (1'065 immigrants; 876 émigrants);
- par contre, avec 28 régions, les échanges (portant sur 23'581 personnes; 92,2% du trafic) se sont réalisés à son détriment et se sont soldés par une émigration nette de 7'243. Les composantes de ce déficit sont: une émigration de 15'412 et une immigration de 8'169;
- enfin, avec deux régions, les échanges (48 personnes) se sont avérés parfaitement équilibrés.

Sur la base de cette classification sommaire, on constate que le volume des échanges au bénéfice à la zone étudiée est relativement faible. Comme est faible également son plus fort excédent migratoire régional (40 personnes avec la région de Berthoud). En outre, dans les régions qui sont en position favorable par rapport à la chaîne du Jura, il existe une certaine gradation du volume de l'immigration nette (qui va de + 2 pour la région de Coire à + 2'432 pour celle de Neuchâtel).

La carte 6 tient compte de ces éléments. Elle est donc fondée non seulement sur l'orientation du solde mais également sur son intensité. Elle présente un essai de typologie de l'espace perçu par le migrant jurassien et témoigne des composantes spatiales de la dépendance démographique et économique de la chaîne du Jura:

A) Espace neutre

Il est formé de 31 régions de marché du travail. Cet espace a fourni 2'636 immigrants (28,5% des flux entrants) à la chaîne du Jura qui lui en a rendu 2'628 (16,1% des émigrants). Globalement, le solde est de 8 personnes en faveur de l'aire d'étude.

Ce territoire se divise en trois types de régions en fonction de la valeur du résultat migratoire (que l'on pourrait considérer comme quasi-nul puisqu'il ne dépasse pas 40 personnes pour le score régional le plus élevé):

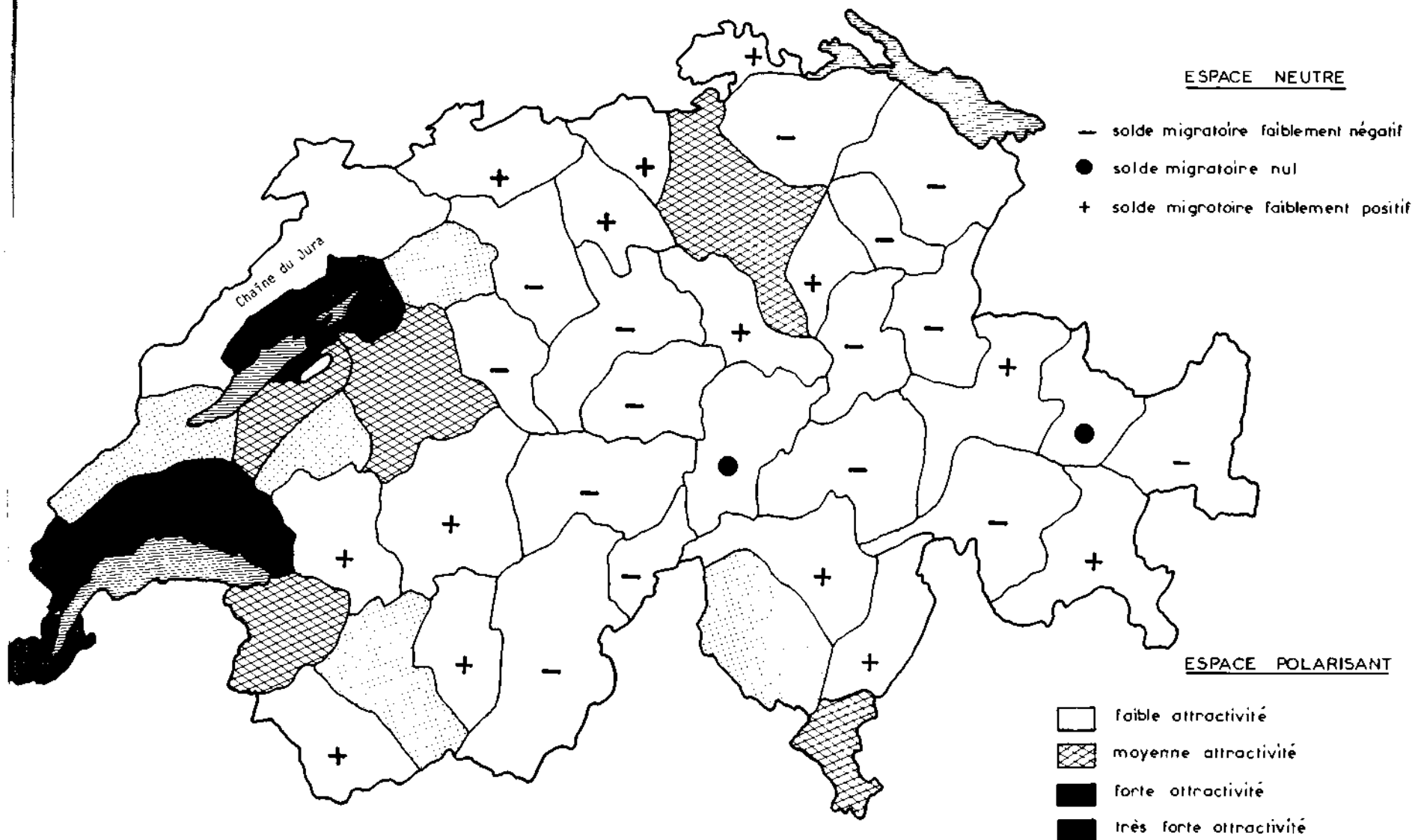
- zones à solde négatif: cet espace comprend les 15 régions, définies précédemment, qui voient leurs échanges avec la chaîne du Jura se solder défavorablement (-189);
- zones à solde nul: 2 régions, 24 immigrants, 24 émigrants;
- zones à solde positif: cet espace est formé des 14 régions dont les échanges avec l'aire d'étude sont légèrement favorables (excédent régional inférieur à 30 personnes; 1'547 émigrants; 1'728 immigrants; solde +181).

B) Espace polarisant

L'espace polarisant est constitué de 14 régions de marché du travail. Son attraction sur la chaîne du Jura a porté sur 13'684 personnes (83,9% des flux sortants). En contre-partie, il en a cédé 6'622 (71,5% des flux d'immigration de la zone étudiée). Globalement, le résultat migratoire s'est soldé par un déficit de 7'062 au détriment de l'arc jurassien. Cet espace est formé des régions suivantes:

- Le pied du Jura (Yverdon, Neuchâtel, Bienne et Soleure);
- Le bassin lémanique (Genève, Lausanne) prolongé de la Vallée du Rhône (Monthey, Sion);
- L'axe Lausanne-Berne (Broye, Fribourg, Berne);
- La région zurichoise;
- Le Sud-Ouest tessinois (Locarno et Sottoceneri).

Carte 6 — PERCEPTION DE L'ESPACE DU MIGRANT DE LA CHAÎNE DU JURA



On peut classer ces régions en fonction de leur gain migratoire par rapport à la chaîne du Jura:

- b1 espace à faible attractivité ($50 \leq \text{gain} < 150$): 5 régions (Sion, Locarno, Soleure, Yverdon, Fribourg), 1'200 émigrants (13%), 1'659 immigrants (10,2%), solde global + 459;
- b2 espace à moyenne attractivité ($150 \leq \text{gain} < 250$): 5 régions (Monthey, Broye, Berne, Sottoceneri, Zurich), 1'291 émigrants (13,9%), 2'206 immigrants (13,5%), solde global + 915;
- b3 espace à forte attractivité ($900 \leq \text{gain} < 1'300$): 3 régions (Bienne, Genève, Lausanne), 2'481 émigrants (26,8%), 5'737 immigrants (35,2%), solde global + 3'256;
- b4 espace à très forte attractivité ($\text{gain} > 2'000$): 1 région (Neuchâtel), 1'650 émigrants (17,8%), 4'082 immigrants (25,0%), solde + 2'432.

Si, d'une manière générale, les conditions économiques exercent un pouvoir d'attraction puissant en certains lieux privilégiés, pour le migrant jurassien, l'hétérogénéité de l'espace national ne se définit pas uniquement en termes économiques.

A cet égard, bien que surprenant, le résultat obtenu par la région zurichoise - principal pôle économique de la Suisse en matière d'attraction de main-d'oeuvre (voir à ce sujet l'étude de l'ORL (1)) - est explicite et s'explique notamment par 4 facteurs: l'existence d'une barrière linguistique, la présence en Suisse romande de deux pôles de croissance très attractifs (Genève et Lausanne), l'importance de la variable distance et le rôle des villes-relais situées au pied du Jura.

Vu de la chaîne du Jura, l'espace économique peut prendre une double dimension: une zone d'attraction nationale traditionnelle (les grandes agglomérations) qui a relativement peu d'impact et une zone d'attraction régionale à très forte influence, une zone motrice: l'axe d'urbanisation et d'industrialisation du pied du Jura.

La prise en considération des soldes migratoires et de leur intensité démontre que très peu d'échanges mutuels de population doivent être considérés comme "normaux", c'est-à-dire en tant qu'indicateurs d'une situation d'équilibre

(1) ORL (1975 a), p. 11.

de tension entre deux pôles. La majorité des relations interspatiales provoque, au détriment de la chaîne du Jura, des courants unidirectionnels, signe "pathologique" d'une situation déséquilibrée et d'une pression économique différentielle d'autant plus marquée que les courants sont intenses.

2 INTENSITE DES PHENOMENES MIGRATOIRES DE L'ARC JURASSIEN PAR RAPPORT A LA MOBILITE EN SUISSE ENTRE 1965 ET 1970

Dans la partie précédente, l'analyse des courants migratoires centrés sur une seule région, ainsi que la représentation cartographique qui lui est liée, suggère, par une fausse évidence perceptive, que les relations de l'arc jurassien avec le reste du territoire sont particulièrement fortes et étendues. Comme dans toute monographie, on ne peut donc clairement apprécier la vérité relative car les mouvements concernant les autres zones sont laissés dans l'ombre. Pour dissimuler quelque peu ce "régio-centrisme" impliqué par ce type d'approche, nous avons confronté nos analyses relatives à la chaîne du Jura avec celles d'un groupe de travail de l'Institut ORL qui s'est occupé de recherches sur les migrations interrégionales en Suisse entre 1965 et 1970 (1).

Les données statistiques exploitées par ce groupe correspondent à celles que nous avons utilisées. Elles concernent l'ensemble du territoire national. Les cantons, subdivisés d'après les types d'agglomérations, ont été choisis comme unités territoriales. Ce découpage cantonal, auquel nous avons intégré la chaîne du Jura, a été conservé dans ce chapitre (2).

De 1965 à 1970, les déplacements géographiques touchant la chaîne du Jura ont porté sur près de 50'000 personnes, soit environ 25% des résidents de la zone étudiée. Peut-on en déduire que l'arc jurassien est une région à forte mobilité spatiale ?

L'étude de la sédentarité et de la structure des migrations ainsi que l'examen des taux et bilans migratoires donnent les éléments d'une première réponse à cette question.

(1) ORL (1975-1978), 4 rapports plus 2 volumes de synthèse (sous la direction de F. HAAG).

(2) Comme les cantons sont très hétérogènes entre eux (surface inégale, forme géographique, etc.), il faut interpréter avec prudence les différents indicateurs calculés. Le taux de migration par exemple sera sur-estimé pour les petits cantons et sous-estimé pour les grands.

Par ailleurs, l'intégration de variables d'âge et de nationalité permet de préciser la position tenue par la zone étudiée dans le processus de formation de la mobilité spatiale en Suisse.

2.1 Degré d'inertie de la population régionale

La disposition de la population à des mouvements migratoires est variable d'une région à une autre. Comment peut-on juger de la stabilité de la population ?

L'importance des sédentaires constitue une première approche. Le tableau 37 et la carte 7 permettent de constater que le degré de sédentarité (1) varie beaucoup d'un canton à l'autre: de 67,8% (Bâle-Campagne) à 84,0% (Bâle-Ville). La moyenne nationale se situe aux alentours de 75%, ce qui signifie que 3 personnes sur 4 résidaient dans la même commune de domicile en 1965 et en 1970. Le score obtenu par la chaîne du Jura (81,7%) la place à l'extrémité supérieure de l'échelle de la sédentarité, parmi les cantons et demi-cantons suivants: Valais, Uri, Obwald, Appenzell Rhodes-Intérieures et Bâle-Ville.

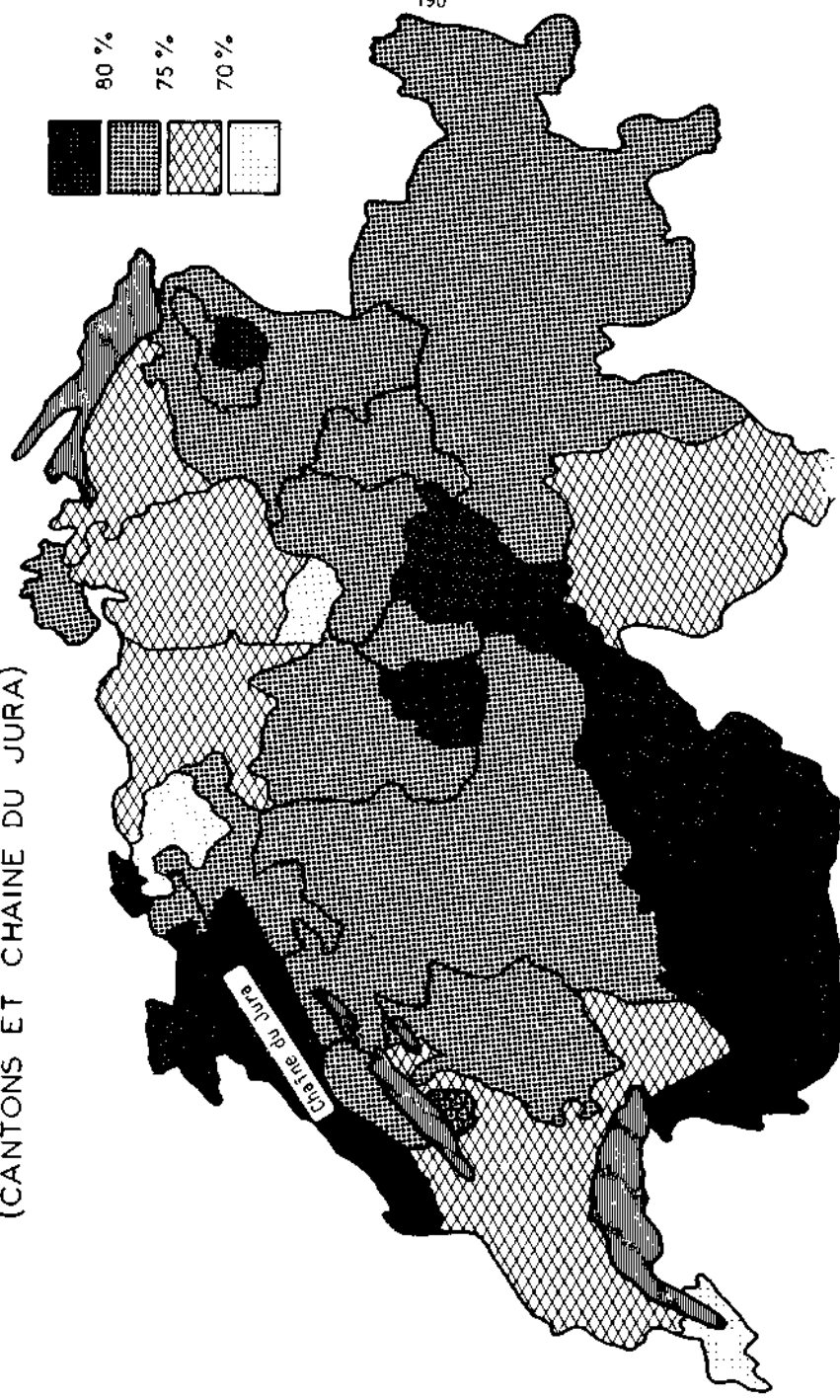
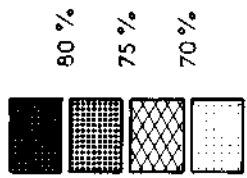
Tableau 37 - Comparaison du degré de sédentarité de la population de la Suisse, des cantons et de la chaîne du Jura

% de sédentaires	Classement dans un ordre croissant
Moins de 70%	Bâle-Campagne - Zoug - Genève
70 - 74,9%	Vaud - Tessin - Argovie - Zurich - Thurgovie
75 - 79,9%	Grisons - SUISSE - Neuchâtel - Saint-Gall - Appenzell Rhodes-Extérieures - Soleure - Fribourg - Lucerne - Nidwald - Schaffhouse - Berne - Glaris - Schwyz
80% et plus	CHAÎNE DU JURA - Valais - Uri - Obwald - Appenzell Rhodes-Intérieures - Bâle-Ville

Sources: ORL (1975 a), p. 14; calculs personnels.

(1) Degré de sédentarité = $\frac{SED \times 100}{SED + INT + ICH + IET}$, ou plus explicitement les personnes habitant dans la même commune en 1965 et en 1970, divisées par la population totale en 1970 (non compris les enfants de 0-4 ans et les personnes qui n'ont pas donné de réponse sur leur lieu de domicile en 1965). Pour la définition des populations (SED, INT, ICH, IET), cf. chapitre II, pages 105 et 106.

Carte 7 — DEGRE DE SEDENTARITE REGIONALE EN SUISSE
(CANTONS ET CHAINE DU JURA)



Dans l'interprétation des résultats, il ne faut pas oublier certains défauts présentés par la méthode de calcul utilisée. En effet, pour juger de la stabilité régionale de la population, il conviendrait d'intégrer également les mouvements d'émigration dont l'intensité varie fortement d'une région (canton) à l'autre. Par ailleurs, une telle approche nécessiterait des informations précises sur la population résidente au début et non plus à la fin de la période d'observation.

En fait, les pourcentages obtenus donnent surtout une image du pouvoir d'attraction des cantons (indépendamment de leur pouvoir de répulsion), les cantons les plus "attirants" étant ceux dont la part des sédentaires est la plus faible.

2.2 Structure de la mobilité régionale

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le degré de stabilité d'une population d'une région (ou d'un canton) se mesure mieux à contrario, soit par la mobilité (intensité de l'immigration et de l'émigration) plutôt que par la sédentarité.

2.2.1 Population migrante

Le tableau 38 et la carte 8 permettent de comparer le degré de mobilité de la population des cantons et de la chaîne du Jura (1).

D'une manière générale, on constate une liaison entre poids démographique et proportion de migrants: la population des cantons les moins peuplés présente un degré de mobilité supérieur à celle des cantons les plus peuplés (2).

(1) Les migrations intrarégionales (intra-cantonales) ne sont pas comprises dans ces chiffres, leur intensité étant par trop fonction du nombre de communes qui varie énormément d'un canton à l'autre:

$$\text{degré de mobilité} = \frac{\text{ICH} + \text{IET} + \text{EMI} \times 100}{\text{RES}}$$

(2) ORL (1975 a), p. 5. L'approche historique de CUENOU C. (1975) montre la permanence de cette relation au cours du temps.

Carte 8 — DEGRE DE MOBILITE REGIONALE EN SUISSE
 (CANTONS ET CHAINE DU JURA)

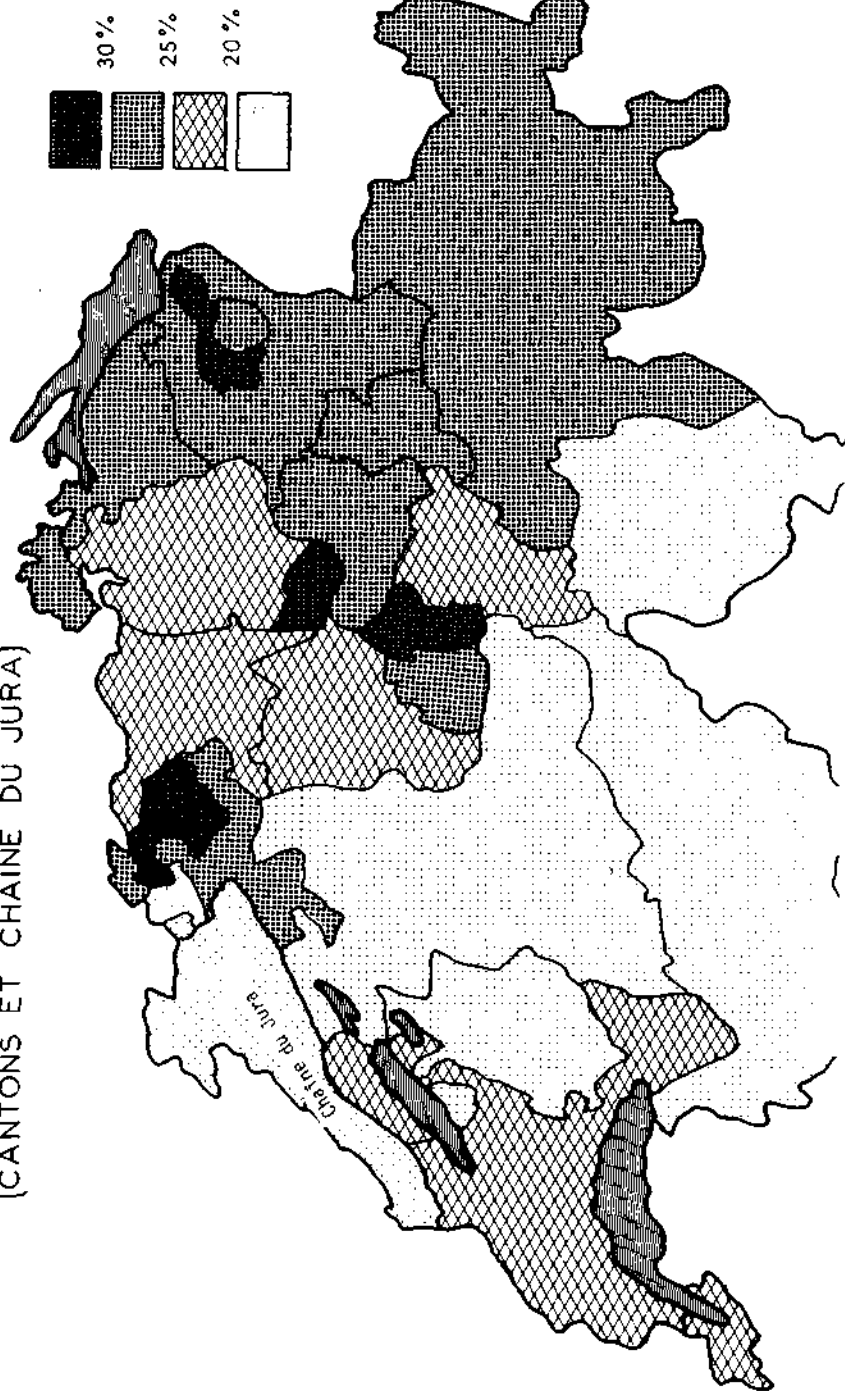


Tableau 38 - Comparaison du degré de mobilité de la population des cantons et de la chaîne du Jura

% de migrants	Classement dans un ordre croissant
Moins de 20%	Valais - Berne - Tessin - CHAÎNE DU JURA - Fribourg
20 - 24,9%	Vaud - Lucerne - Zurich - Uri - Genève - Neuchâtel Argovie
25 - 29,9%	Soleure - Saint-Gall - Grisons - Obwald - Glaris - Schwyz - Appenzell Rhodes-Intérieures - Bâle-Ville - Schaffhouse - Thurgovie
30% et plus	Nidwald - Bâle-Campagne - Zoug - Appenzell Rhodes- Extérieures

Sources: ORL (1975 a), p. 5; calculs personnels.

Il y a toutefois deux exceptions à cette relation entre poids démographique et volume migratoire:

- quatre cantons (Uri - Fribourg - Tessin - Valais) et la zone étudiée ont une part de migrants relativement plus faible qui peut s'expliquer par une situation géographique marginale (surtout pour le Valais, le Tessin et la CHAÎNE DU JURA);
- par contre, la proportion des migrants de Bâle-Campagne est relativement trop élevée. Ce résultat provient des relations migratoires privilégiées de ce demi-canton avec celui de Bâle-Ville.

2.2.2 Population sédentaire, migrations internes et immigration interrégionale

La figure 14 répartit la population de la Suisse, des cantons et de la chaîne du Jura en fonction des poids relatifs des sédentaires (SED), des migrants internes (INT) (1) et des migrants de Suisse (ICH) (2).

(1) Intracantonaux (ou intrarégionaux).

(2) Immigrants d'autres cantons (ou d'autres régions), non compris l'immigration de l'étranger.

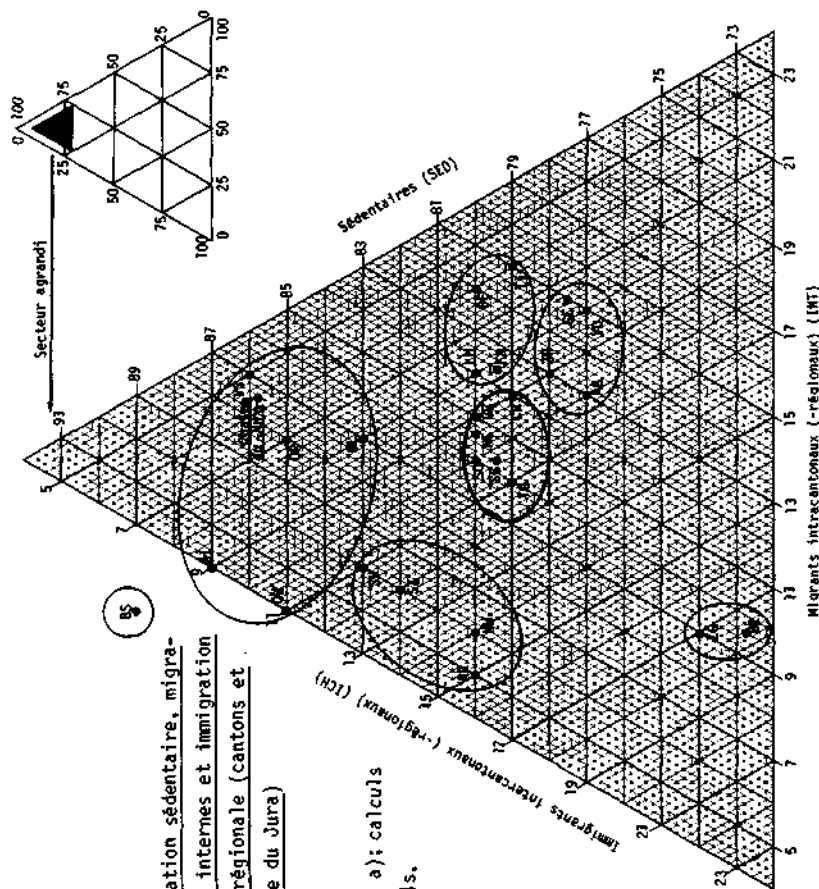


Figure 14 - Population sédentaire, migrations internes et immigration interrégionale (cantons et chaîne du Jura)

Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

Dans son analyse, Haag (1) prend comme base de référence le groupe de cantons situé au centre de la figure (Soleure - Neuchâtel - Grisons - Saint-Gall - Thurgovie) et dont le rapport SED : INT : ICH est de 8 : 1 : 1 (80% de sédentaires, 10% de migrants internes et 10% d'immigrants). Les cinq autres groupes peuvent ainsi s'exprimer sur la base de cette relation, avec plus (+) ou moins (-) de sédentaires, de migrants internes et/ou d'immigrants:

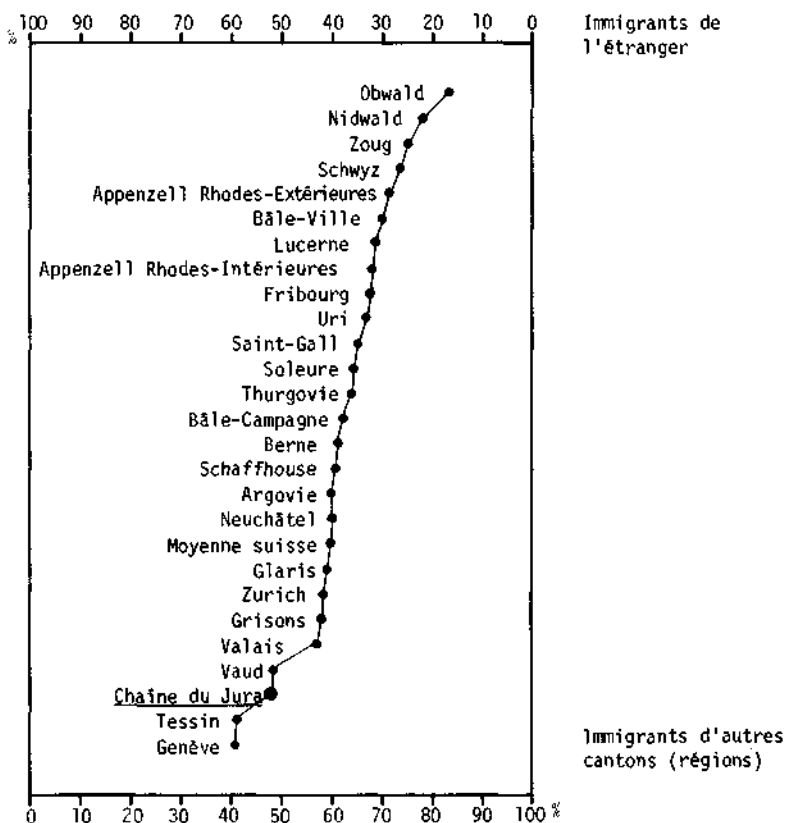
- 1) SED-/INT+/ICH- : cet ensemble est formé de cantons importants avec une forte mobilité résidentielle à l'intérieur des agglomérations (Zurich/Argovie/Genève/Vaud);
- 2) SED+/INT+/ICH- : ce groupe comprend quatre cantons (Berne - Tessin - Lucerne - Fribourg) qui peuvent se caractériser par un nombre élevé de communes et des disparités de développement, deux phénomènes qui induisent une forte mobilité interne;
- 3) SED-/INT-/ICH+ : Zoug et Bâle-Campagne forment la troisième catégorie. Ces deux cantons sont sous la zone d'influence de cantons urbains (Zurich et Lucerne, respectivement Bâle-Ville);
- 4) SED+/INT-/ICH+ : cet ensemble se compose de quatre petits cantons (Appenzell Rhodes-Extérieures - Nidwald - Schwyz - Schaffhouse) dont les zones bénéficient, au niveau économique et démographique, de la proximité de villes attractives;
- 5) SED+/INT-/ICH- : le dernier groupe est constitué par cinq cantons marginaux tant au niveau géographique qu'à celui du développement économique.

La zone étudiée se place parmi cette dernière catégorie de cantons, soit avec des entités essentiellement agricoles.

Comme on peut considérer que cette répartition triangulaire de la population résidente témoigne en quelque sorte du pouvoir d'attraction régional, la situation de la chaîne du Jura est problématique pour un espace à caractère industriel dont le développement passé a pu s'appuyer sur un important apport de main-d'oeuvre extérieure.

(1) ORL (1975 a).

Figure 15 - Immigration interrégionale et immigration étrangère (%)



Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

2.2.3 Immigration interrégionale et immigration étrangère

Quelle est l'importance, pour la zone étudiée, de l'immigration des régions suisses par rapport à l'immigration de l'étranger ?

La première est légèrement supérieure à la seconde: 9'258 personnes contre 8'460. Ces flux représentent respectivement 52,3% et 47,7% du total des immigrants dans la région entre 1965 et 1970. Seuls deux cantons (Tessin et Genève) ont une part d'immigration étrangère plus importante (figure 15). La moyenne nationale est beaucoup plus faible (40% d'immigration étrangère).

D'une manière générale, on constate que les cantons de l'Ouest de la Suisse (à l'exception de Fribourg) et du Tessin ont connu une forte immigration étrangère qui a, par contre, été très modérée en Suisse centrale et en Appenzell.

Par ailleurs, Haag relève un phénomène frappant: les deux cantons (Bâle-Campagne et Zoug) qui possèdent le bilan migratoire général le plus favorable n'ont que peu bénéficié de l'immigration étrangère.

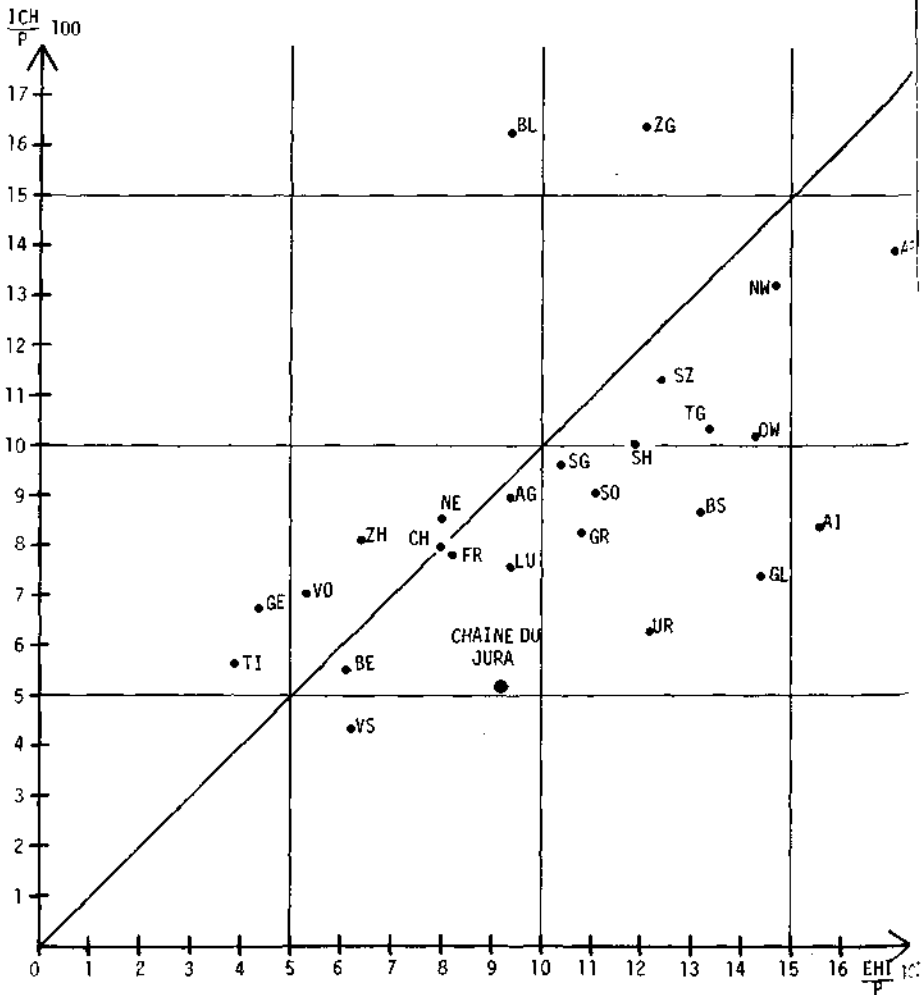
2.3 Taux de migration et bilan migratoire

La figure 16 permet de préciser l'image migratoire de la zone étudiée et des cantons suisses. Elle met en relation l'émigration et l'immigration par rapport au volume de la population régionale.

On constate tout d'abord une opposition entre les points Tessin, Genève, Vaud, Berne, Valais, CHAÎNE DU JURA d'une part, et Appenzell Rhodes-Extérieures, Zoug, Bâle-Campagne, Nidwald d'autre part. Les premiers ont relativement moins de mouvements migratoires que les seconds (différence de degré de mobilité de la population régionale). Par ailleurs, la droite de pente 1 sépare les cantons en fonction de leur bilan migratoire. Elle est formée par l'ensemble des points dont les taux d'émigration et d'immigration (1) sont égaux et marque donc le seuil de la contribution migratoire à l'accroissement démographique (bilan migratoire = 0).

$$(1) \text{ Taux d'émigration} = \frac{\text{Nombre d'émigrants} \times 100}{\text{population résidente 1970 (non compris les enfants de moins de cinq ans)}}$$

$$\text{Taux d'immigration} = \frac{\text{Nombre d'immigrants} \times 100}{\text{population résidente 1970 (non compris les enfants de moins de cinq ans)}}$$

Figure 16 - Taux de migration et bilan migratoire

Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

ICH: Immigrants des cantons (régions) suisses

EMI: Emigrants

P: Population résidente en 1970
(././ 0-4 ans)

Sept cantons possèdent un gain migratoire: très positif pour Bâle-Campagne et Zoug, moyen pour Genève, Zurich, Vaud et Tessin, enfin faiblement positif pour Neuchâtel.

La zone étudiée et tous les autres cantons ont connu des taux d'émigration supérieurs à ceux d'immigration: situés à proximité de la droite, Fribourg, Argovie, Berne, Saint-Gall ont un bilan migratoire peu défavorable. Par contre, il est très négatif pour Obwald, Bâle-Ville, Uri, Glaris, Appenzell Rhodes-Intérieures et la CHAÎNE OU JURA.

Ces constatations amènent deux remarques: la première est relative à notre région d'étude, la seconde est plus générale:

- la chaîne du Jura est un espace à faible mobilité géographique. Son bilan migratoire la situe parmi les régions les plus défavorisées du pays;
- entre 1965 et 1970, les tendances à la concentration spatio-urbaine de la population se sont accentuées: seuls 7 cantons ont bénéficié des mouvements internes de la population, alors que les autres ont connu un bilan migratoire négatif. Cette inégalité grandissante de la croissance économique régionale et cette intensification du processus de concentration ne peuvent être observées qu'avec des sentiments d'appréhension - que semblent partager certains milieux officiels (1) - d'autant plus que historiquement, on assiste à une permanence spatiale des courants migratoires (2).

2.4 Phénomènes migratoires et âge

Dans son étude des courants migratoires intercantonaux entre 1965 et 1970, Haag (3) a dû se résoudre, pour des raisons de structure de données, à ne répartir la population migrante que dans quatre catégories d'âge, à savoir: 5-19 ans, 20-25 ans, 26-64 ans et 65 ans et plus.

Pour faciliter les comparaisons, nous avons utilisé la même ventilation.

(1) Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, Cahier No 1, mars 1970, p. 1.

(2) CUENOUD C. (1975).

(3) ORL (1975 a).

Tableau 39 - Structure par âge des immigrants (en %) et taux d'immigration par âge

Types de flux	05 - 19		20 - 25		26 - 64		65 et plus	
	Chaîne du Jura	Suisse	Chaîne du Jura	Suisse	Chaîne du Jura	Suisse	Chaîne du Jura	Suisse
Immigration intercantonale (régionale)	30,5	25,0	19,1	24,6	44,6	46,4	5,9	4,0
Immigration de l'étranger	21,3	19,5	33,1	27,4	44,0	51,3	1,6	1,8
Total	26,1	22,7	25,8	25,8	44,3	48,4	3,8	3,1
Taux d'immigration (1)	10,4	12,5	26,2	32,7	8,5	12,6	2,8	3,4

Sources: ORL (1975 a), p. 23; calculs personnels.

Le tableau 39 permet de dégager plusieurs tendances:

- les deux tranches d'âge extrêmes (jeunes - 5 à 19 ans - et personnes âgées - 65 ans et plus) sont proportionnellement mieux représentées dans les migrations relatives à la chaîne du Jura que dans celles touchant l'ensemble du pays;
- à contrario, les personnes d'âge actif sont plus mobiles à l'échelon national que dans la zone étudiée. Par exemple, 1 migrant sur 4 au niveau suisse est âgé de 20 à 25 ans contre 1 sur 5 pour l'arc jurassien (2);

(1) Taux d'immigration: rapport entre le nombre d'immigrants d'une classe d'âge et le nombre d'habitants de cette même classe d'âge.

(2) Ce qui témoigne de la faible attractivité relative du marché du travail de la zone étudiée.

- l'immigration de l'étranger touche des individus beaucoup plus jeunes pour les montagnes jurassiennes que pour l'ensemble du pays;
- enfin, l'intensité des phénomènes migratoires - mesurée par le taux d'immigration - est plus faible dans la chaîne du Jura que dans l'ensemble de la Suisse, quelles que soient les tranches d'âge envisagées.

Il est également intéressant de situer la chaîne du Jura par rapport aux bilans migratoires par classe d'âge des différents cantons suisses.

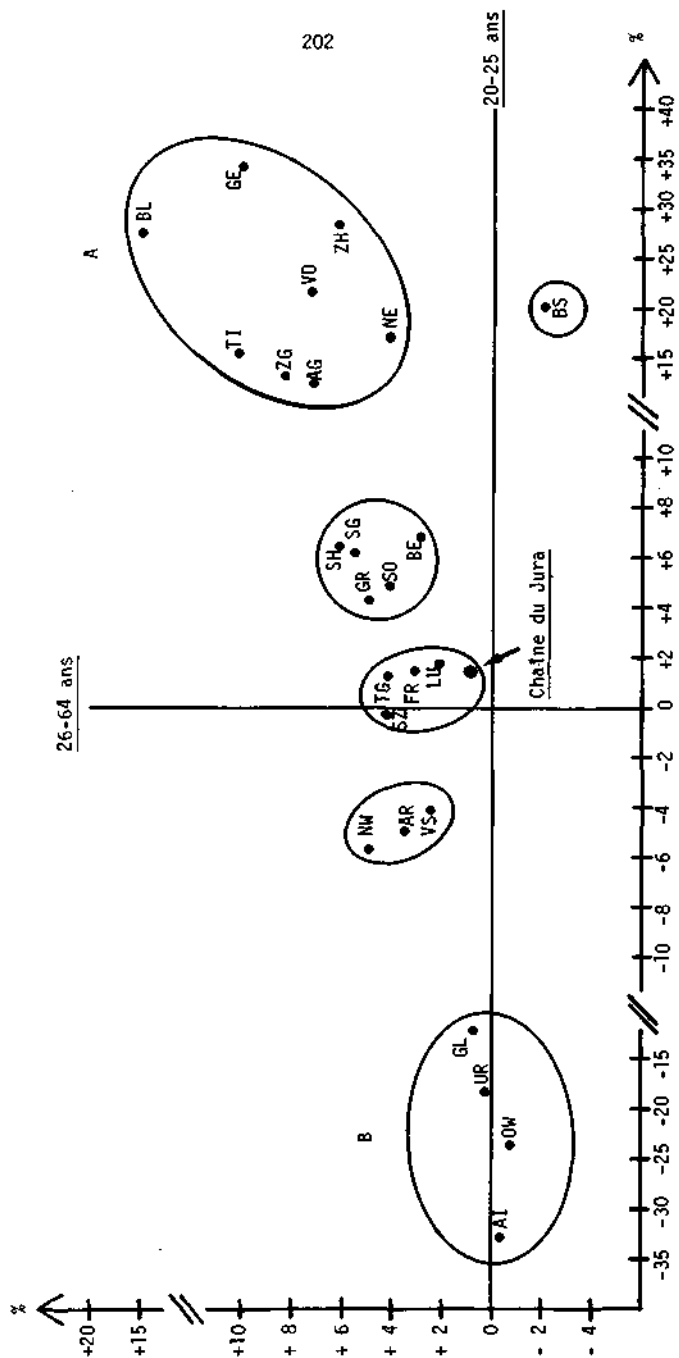
La figure 17 permet de former six groupes de cantons, avec aux extrémités deux ensembles qui s'opposent manifestement:

- ensemble A: cantons à fort pouvoir d'attraction, aussi bien pour les personnes âgées de 20-25 ans que pour celles de 26 à 64 ans (Bâle-Campagne - Genève - Tessin - Zurich - Vaud - Zoug - Argovie - Neuchâtel);
- ensemble B: cantons à fort déficit migratoire du groupe 20-25 ans, soit des cantons situés en zone de montagne (Glaris - Uri - Obwald - Appenzell Rhodes-Intérieures);

La chaîne du Jura jouit d'une position médiane: elle possède des taux d'immigration légèrement positifs, aussi bien pour les personnes âgées de 20-25 ans que pour celles de 26 à 64 ans.

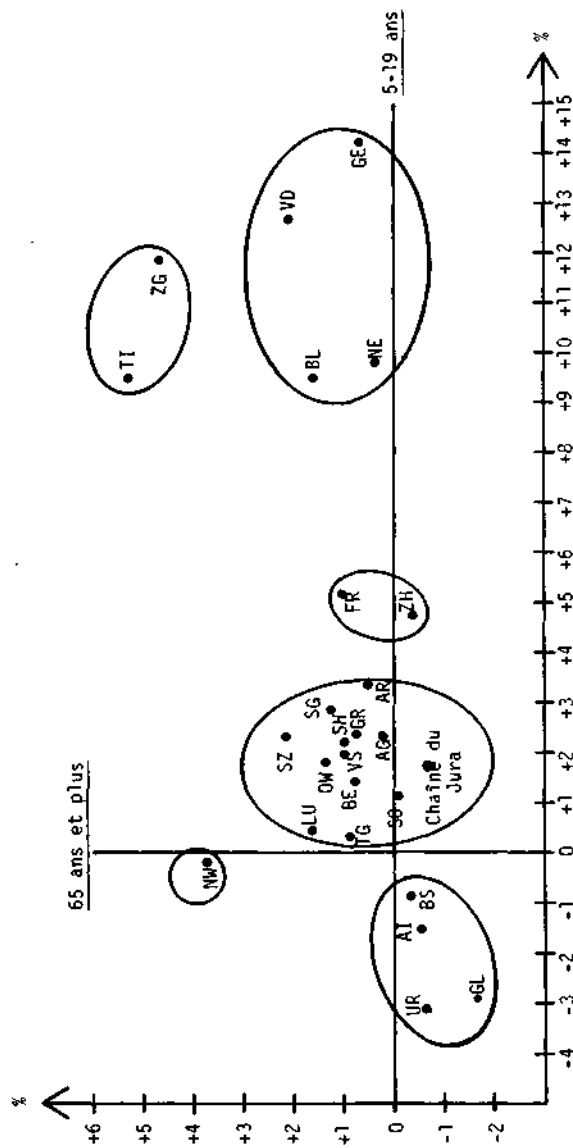
Quant à la figure 18, elle place la zone étudiée avec un bilan faiblement positif pour les classes jeunes (5-19 ans) et négatif pour les personnes âgées (65 ans et plus).

Figure 17 - Taux de migration et âge (20-25 ans/26-64 ans)



Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

Figure 18 - Taux de migration et âge (5-19 ans/65 ans et plus)



Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

2.5 Attitude des Suisses et des étrangers en matière de migration

D'une manière générale, les analyses effectuées par l'ORL (1) démontrent qu'il n'y a aucune différence significative entre Suisses et étrangers dans le choix des régions de destination: les chemins migratoires sont parallèles (2).

Ces constatations permettent d'établir, pour une zone donnée, une relation entre le gain (ou la perte) relatif aux déplacements géographiques des Suisses et des étrangers. En d'autres termes, pour tous les cantons, un gain (respectivement une perte) en migrants suisses signifie également un gain (respectivement une perte) en migrants étrangers (3).

La figure 19 présente cette corrélation. Elle classe grosso modo les cantons en quatre groupes (4):

Groupe 1: cantons avec gains migratoires

Cette catégorie comprend les cantons qui ont connu des bilans migratoires positifs, tant au niveau des Suisses que des étrangers (Zoug, Genève, Neuchâtel, Zurich et Vaud).

Groupe 2: cantons avec légères pertes migratoires

Neuf cantons appartiennent à cet ensemble qui peut être caractérisé par sa position moyenne: Saint-Gall, Argovie, Fribourg, Berne, Schaffhouse, Soleure, Lucerne, Valais et Thurgovie. Cependant, comme toute moyenne, il cache des disparités internes qui vont du déficit migratoire quantitativement acceptable (dû à la présence sur le territoire cantonal ou dans un canton voisin d'un

(1) ORL (1975 a), p. 19 et 213.

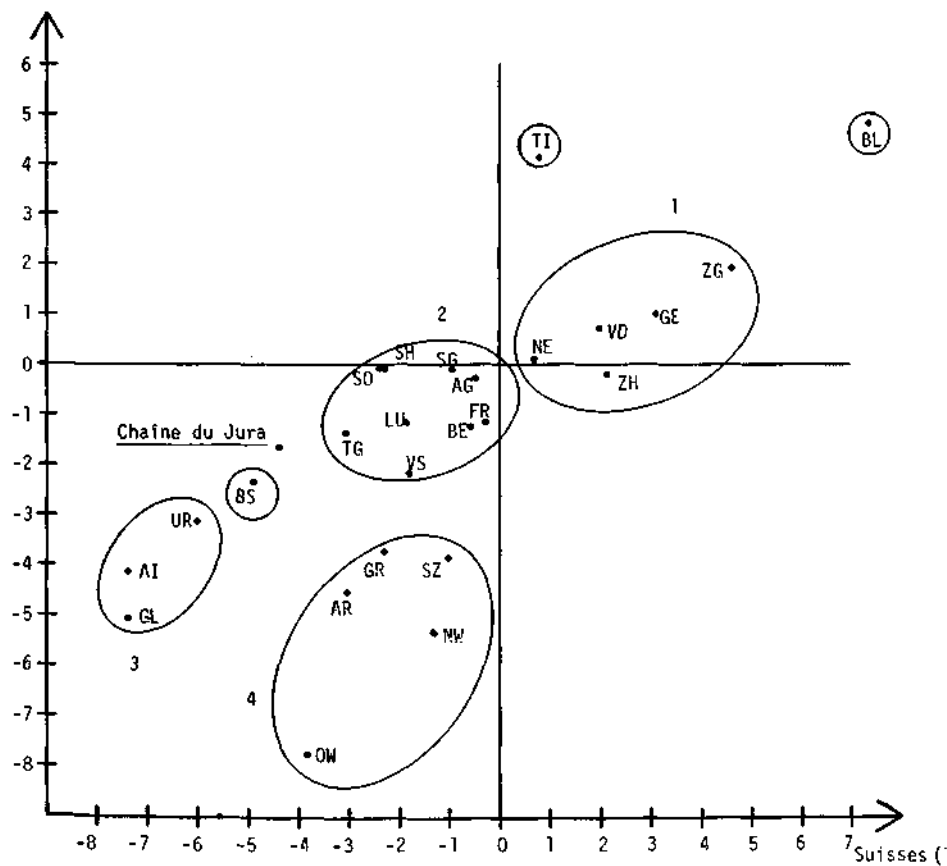
(2) Il s'agit ici des mouvements intérieurs, à l'exclusion de l'immigration de l'étranger.

(3) Le canton de Zurich constitue la seule exception: gain migratoire pour les Suisses et léger déficit relatif à la population étrangère.

(4) Les cantons du Tessin, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville constituent des cas particuliers. Pour le Tessin, il convient de mettre en évidence le rôle joué par le taux d'immigration de la population étrangère. Quant aux positions des deux Bâle, elles doivent être mises en parallèle, étant donné l'intensité des flux qui les concernent (Bâle-Ville est un canton sans arrière-pays intérieur dont la mobilité de type interne profite essentiellement à Bâle-Campagne). "Ces deux derniers cantons présentent entre eux une situation complémentaire: au tournant du siècle, Bâle-Campagne cède de sa population à Bâle-Ville; puis la situation se renverse, ce dernier, de plus en plus congestionné, accusant une émigration en direction de Bâle-Campagne". CUENOUD C. (1975), p. 553.

Figure 19 - Bilan migratoire et nationalité

Etrangers (%)



Sources: ORL (1975 a); calculs personnels.

grand centre attractif) à l'apparition d'un phénomène d'exode manifeste et problématique (Valais et Thurgovie).

Groupes 3 et 4: cantons avec déficits migratoires prononcés

Ce groupe se subdivise en deux ensembles selon que le processus de désertion démographique est plus marqué pour la population suisse ou pour la population étrangère. La zone étudiée est proche de la première catégorie, avec les cantons de Uri, Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris.

On constate que les groupes 3 et 4 recouvrent la majorité des cantons situés en dehors des lignes de force de la croissance économique, soit les cantons montagnards de la Suisse. Ces derniers ont vu leur développement démo-économique se trouver fortement au-dessous de la moyenne nationale. Ils ont souffert d'une hémorragie importante de la population et depuis de nombreuses années ont enregistré l'émigration relative la plus élevée.

La présence de la chaîne du Jura parmi les cantons fournisseurs de main-d'oeuvre est significative des difficultés que rencontre cette région sans véritable centre urbain susceptible de retenir sa population.

Il ressort de ces analyses que, même si une partie importante de la population de la chaîne du Jura est concernée par les migrations, l'intensité du phénomène est relativement modérée par rapport aux observations que l'on peut faire dans d'autres régions suisses. En outre, malgré une spécificité industrielle et une armature urbaine, la chaîne du Jura réagit typiquement, en matière migratoire, comme les régions de montagne traditionnelles, plutôt à vocation agricole et touristique (répulsion importante de certaines catégories de population - jeunes et jeunes actifs - faible pouvoir d'attraction). D'une manière générale, la mobilité spatiale de la population épouse donc fidèlement les courants économiques privilégiés, le facteur travail se localisant sur les marchés de l'emploi potentiellement les plus offreurs.

Chapitre VI

DE QUELQUES EFFETS DE LA MOBILITE SPATIALE

Pour étudier les incidences des migrations, une analyse coût-bénéfice vient tout naturellement à l'esprit. A cet effet, maints auteurs ont avancé de nombreux arguments, tant en ce qui concerne les aspects positifs que négatifs de l'acte migratoire pour les régions (ou nations) qui perdent une partie de leur population aussi bien que pour celles qui enregistrent des gains (1). On trouve parfois dans certaines études des tentatives d'évaluation chiffrée des effets des migrations (valeur du capital humain exporté, etc. (2)).

A elle seule, une analyse adéquate des coûts et profits relatifs aux migrations de la zone étudiée justifierait une recherche particulière.

Aux fins de la présente étude, on se contentera uniquement de donner une image des mécanismes et des processus selon lesquels les migrations affectent la situation économique et sociale des zones de départ et des régions d'arrivée (3). D'ailleurs, l'ambiguïté des questions débattues, surtout celles de nature extra-économique, et le manque de données complètes empêchent que ces questions et leurs relations réciproques reçoivent une expression quantitative. Certains effets de nature sociale par exemple ne sauraient être étudiés dans la logique économique courante et donc être mesurés d'après un étalon.

La mobilité géographique constitue un phénomène qui met en jeu de nombreuses variables d'ordre démographique, économique et géographique dont les implications s'étendent à bien d'autres domaines. Tant que ces mouvements ne concernent que des effectifs réduits, leur impact s'avère quasiment négligeable tant sur la société des lieux d'installation et de provenance qu'au niveau de la nation. Mais quand ils s'amplifient et qu'ils durent, ils peuvent affecter les

(1) Pour une approche systématique du problème, cf. par exemple ROMANS J.-T. (1974).

(2) CAPORALE C. (1965); SAUVY A. (1963), p. 310 et suiv.

(3) On négligera ici les avantages ou les inconvénients individuels. Ils ont fait l'objet d'une analyse au chapitre I point 2.3.2, p. 69 et suiv.

structures démographiques, sociales, spatiales et économiques des zones de départ et d'accueil et dès lors mettre en danger le fonctionnement de l'ensemble de la société.

Dans le premier cas (faible mobilité), rien ne s'oppose en fait que la migration soit considérée uniquement sous ses aspects privés, c'est-à-dire dans une optique où l'individu est amené, par son acte migratoire, à maximiser sa fonction d'utilité. Sa décision est dès lors fondée sur un calcul de rendement de type "cost-benefit" où le candidat migrant confronte les seuls coûts à sa charge avec les gains directs et indirects qu'il pense retirer personnellement de son déplacement.

Dans le second cas (forte mobilité déséquilibrante), il convient d'avoir une vision plus collective du processus. Depuis la seconde guerre mondiale, on assiste en Suisse à un accroissement de la mobilité spatiale. Des aspects nouveaux du phénomène migratoire ont dès lors émergé et pris une ampleur insoupçonnée, d'où cette nécessité de "déprivatiser" l'acte de mobilité, à l'origine acte individuel. Avec la généralisation du phénomène de la mobilité, la multiplication des agents économiques (entreprises, collectivités publiques) qu'elle concerne (notamment financièrement), son imbrication croissante avec les marchés régionaux de l'emploi, son impact profond sur la structuration de l'espace sont des éléments qui concourent à l'interdépendance étroite des phénomènes migratoires avec le reste de la collectivité publique et qui empêchent de s'en tenir à la seule sphère privée.

En fait, cette problématique du conflit entre les droits des individus et les intérêts de la collectivité n'est pas admise par tout le monde. Certains pensent, par exemple, que les intérêts des émigrants ne sont pas moins dignes d'attention que ceux des gens qui demeurent dans la région. Il convient dès lors de ne mettre sur pied aucune action visant à décourager les migrations, justifiée uniquement par le prétexte qu'un tel processus nuit à ceux qui demeurent dans la région et a des incidences néfastes pour celle-ci.

D'une manière générale, les auteurs admettent cependant que si la migration peut être une bonne chose pour ceux qui s'en vont vers d'autres horizons, elle ne va pas sans inconvénients pour ceux qui restent et menace la viabilité économique, politique, sociale et culturelle de leur région.

Du fait des migrations, de nombreux changements interviennent donc dans la nation et dans les régions, en amont et en aval des courants migratoires.

Nous allons essayer de préciser dans quelle mesure ce processus est bénéfique ou néfaste à divers points de vue.

1 MIGRATIONS ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Examinons tout d'abord d'une façon générale les effets des migrations sur la croissance économique nationale dans l'optique néo-classique.

Les mouvements géographiques de la population prennent leur source dans les déséquilibres économiques existant entre les diverses parties d'un ensemble national. Le déplacement du migrant est induit par les mauvaises conditions sociales et économiques de son lieu d'origine et motivé par son désir d'améliorer sa situation matérielle. Si l'acte migratoire est libre et semble déterminé par l'intérêt économique personnel, en réalité il coïncide avec l'intérêt économique général du pays. En effet, dans la mesure où les déplacements de la main-d'oeuvre s'effectuent des régions moins développées vers les régions plus développées, soit au profit de lieux où le rapport des productivités marginales du travail et du capital est plus favorable, ils ont des effets bénéfiques sur la croissance du produit global. "Comme la productivité des migrants est plus élevée dans la zone d'accueil que dans celle de départ grâce à une structure productive plus efficace dans la première, on obtient ainsi une distribution plus rationnelle des ressources" (1).

L'importance de la mobilité dans la croissance est mise en évidence par De Gaudemar (tableau 40) qui utilise les résultats fournis par l'étude de Carré-Dubois-Malinvaud sur la France (2).

"Alors qu'ils ne considèrent pour l'essentiel que les migrations professionnelles à partir de l'agriculture, ces auteurs arrivent néanmoins, remarque De Gaudemar, à un effet de 0,3-0,4% sur un taux de croissance annuel de 2,1% entre 1913 et 1963 et un effet de 0,5-0,7% sur un taux de croissance annuel de 5% entre 1949 et 1963. Les migrations professionnelles expliqueraient ainsi à elles-seules environ 12% du taux de croissance. Chiffre non négligeable en lui-même, mais qui prend un relief bien supérieur quand on le compare aux contributions de ce que les auteurs considèrent comme les autres facteurs économiques de croissance" (3).

(1) LI DONNI V. (1971).

(2) CARRE J.-J., DUBOIS P., MALINVAUD E. (1972).

(3) DE GAUDEMAR J.-P. (1976), p. 40-41.

Tableau 40 - Les facteurs de la croissance de la production

Facteurs de la croissance	1951/ 1969	1951/ 1957	1957/ 1963	1963/ 1969	1913/ 1963
(taux croissance P.I.B.)	5,0	4,7	5,1	5,1	2,1
Emploi des branches	-	0,2	-	-0,3	-0,1
Durée du travail	-0,1	-	-	-0,3	-0,3
Qualité du travail	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Migrations professionnelles	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3
Volume du capital net	1,1	0,8	1,1	1,3	0,5
Rajeunissement du capital	0,4	0,3	0,4	0,4	-
Intensité de la demande	0,1	0,3	-0,1	0,1	-
Résidu	2,5	2,6	2,7	2,3	1,1
Part des migrations professionnelles dans la croissance	12%	11%	12%	10%	14%

Source: DE GAUDEMAR J.-P. (1976), p. 41.

De nombreuses études mettent en évidence la contribution des migrations internes à la vigueur et à l'efficacité du système économique national. Ainsi, Packard (1) constate que pour beaucoup d'économistes la liberté de mobilité de la main-d'œuvre est un des facteurs les plus importants de l'économie des Etats-Unis: "Vu uniquement sous l'angle du découlement mécanique, écrit-il, il n'y a guère de doute que des firmes avec de nombreux bureaux et fabriques fonctionnent mieux si elles peuvent traiter leurs employés comme des roues interchangeable d'un engrenage". L'Amérique fait d'ailleurs un principe du déplacement permanent, surtout de cadres, d'une filiale de l'entreprise à l'autre, d'un Etat dans un autre, sans tenir compte de la vie privée des intéressés. Aux yeux de certains économistes américains, cette méthode est économiquement la plus sûre d'engager le moyen de production de la main-d'œuvre de manière efficace.

(1) PACKARD V. (1973), p. 32.

Même point de vue chez un auteur français, Madinier (1), qui arrive à la conclusion que la différence dans l'intensité de mobilité des travailleurs aux Etats-Unis d'une part et en France d'autre part est une des causes déterminantes des disparités de croissance économique entre ces deux pays. Et Madinier de déplorer le manque de mobilité de la main-d'oeuvre française, alors que, paradoxalement, Packard, qui a mis en évidence la forte mobilité du salarié que connaît l'Amérique et sa contribution bénéfique sur le taux de croissance de l'économie, pense quant à lui que le prix des migrations est trop élevé (2): "Les enquêtes effectuées me conduisent à penser que quarante millions d'Américains, au bas mot, menaient une vie de déracinés. Nous cherchons si désespérément à bouleverser les valeurs fondamentales de la vie que nous sommes sur le point de devenir un peuple d'étrangers. Compris dans un sens large, ce déracinement se présente sous plusieurs aspects: la détérioration des relations traditionnelles entre l'homme et la femme, des croyances religieuses traditionnelles, de la stabilité professionnelle sapée par l'obsolescence rapide de certains métiers, par la technologie galopante et par les changements sociaux en général". En premier lieu, Packard cite: "le déracinement des personnes qui dénoncent sans cesse (...): si on ne peut nier qu'une mobilité modérée possède des valeurs positives, la mobilité répétée est autre chose. Elle est particulièrement nocive lorsque les déplacements ont un caractère de contrainte comme c'est fréquemment le cas quand il s'agit de transfert de personnel d'entreprises". Nous aurons l'occasion de relever par la suite d'autres aspects négatifs de la migration, en plus de ce prix élevé pour les individus mis en évidence par Packard. En fait, au-delà d'un certain seuil, la mobilité spatiale réduit l'efficacité du système et devient un phénomène pathologique (3).

Nous pouvons dire, en toute honnêteté, que nous ne savons pas si le libre jeu des forces de marché tend à la répartition géographique la plus avantageuse du point de vue économique. Tout honnêtement aussi, il convient de relever que la notion même de bien-être doit être approfondie avec un contenu beaucoup moins restrictif et ne pas reposer sur le seul principe de l'efficacité

(1) MADINIER P. (1959).

(2) PACKARD V. (1973), p. 32-33.

(3) LI DONNI V. (1971).

économique. Tout déplacement géographique comporte des coûts économiques, sociaux, psychologiques voire politiques qui ne sont pas aussi insignifiants que les théories optimistes inspirées de la pensée néo-classique veulent bien l'admettre et qui ne sont de loin pas nécessairement compensés par les effets positifs en termes d'optimisation de la croissance du produit global qu'on pourrait retirer le cas échéant d'une politique prônant les migrations.

La mobilité doit être étudiée aussi en dehors de la logique économique courante et une analyse coût-avantage des migrations doit tenir compte de la pluralité d'équilibres interspatiaux à maintenir, aussi bien économiques, démographiques, sociaux que politiques.

Examinons les migrations sous ces différents aspects.

2 MIGRATIONS ET EQUILIBRES ENTRE REGIONS (ASPECTS ECONOMIQUES)

Nous avons vu que dans le schéma néo-classique la notion de mobilité apparaît en tant que mécanisme d'adaptation. Les migrations sont considérées comme un processus d'allocation optimale des ressources, comme un facteur rééquilibrant tendant à réduire les inégalités entre régions.

En tant que réponse à des différences spatiales de productivité, la mobilité entraîne les facteurs de production dans les lieux de rentabilité maximale. Elle constitue donc un "mécanisme d'ajustement du niveau des revenus et de l'emploi entre régions et contribue par là à l'établissement d'un équilibre optimal de la vie économique" (1). Les zones à bas niveau de rémunération et de revenu vont voir leur croissance se développer à un rythme plus soutenu que celui des zones primitivement plus favorisées, ceci par l'action conjuguée d'un double mouvement: i) émigration de l'excédent de population; ii) investissements de capitaux externes. On assiste donc à un processus de réaffectation des facteurs de production (main-d'oeuvre et capital) dans les lieux où la productivité marginale est la plus élevée. A terme, taux de croissance, productivités, revenus doivent s'égaliser spatialement. En ce sens et comme facteur d'accroissement de l'efficacité du système de production, la mobilité du travail est considérée, par les néo-classiques, comme un phénomène extrêmement positif, nécessaire et bénéfique qu'il convient de favoriser.

(1) AYOALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 37.

Selon l'optique économique classique, la présence de disparités interrégionales dans un espace national ne devrait exister que temporairement, si l'on permet aux forces du marché de se mouvoir librement à l'intérieur des frontières du pays.

2.1 Migrations et disparités de revenu

Plusieurs auteurs sont enclins à supposer - et généralement ils le démontrent par des recherches empiriques - qu'une augmentation de la mobilité entraîne une élimination des disparités régionales de revenu tout en favorisant la recherche d'un optimum national, économique et social.

Dans le cas des migrations agricoles en France, Goreux (1) constate que la productivité du travail dans le secteur primaire s'est accrue du fait de la diminution du nombre des personnes y travaillant. Dès lors, l'auteur note que les migrations ont constitué un mécanisme d'ajustement qui a permis de réduire les différences interrégionales de revenu moyen.

Mêmes conclusions chez Vincent (2) qui remarque que l'importance de l'exode agricole en France depuis 1900 (environ 100'000 personnes par année) a non seulement constitué une véritable barrière à la dégradation du niveau de vie relatif du monde rural mais a même permis une réduction des écarts avec la main-d'oeuvre exerçant une profession dans les autres activités.

Position plus nuancée chez Fabre (3) qui aboutit à la conclusion que les effets des migrations sur les disparités interrégionales sont fonction de la distance sur laquelle le déplacement s'effectue. Lorsque la mobilité concerne des courtes et moyennes distances (mobilité intrarégionale), les disparités des niveaux de rémunération entre les régions s'accroissent, alors qu'à longue distance (mobilité interrégionale) les incidences sont inverses et les écarts ont tendance à se combler.

Pour la Suisse, Gaudard constate également un effet "égalisateur" des migrations sur les disparités en termes de revenu (4).

(1) GOREUX L.-M. (1956).

(2) VINCENT L.-A. (1963).

(3) FABRE R. (1974).

(4) GAUDARD G. (1973).

Son étude souligne qu'entre 1950 et 1965, la disparité des produits sociaux cantonaux globaux (disparité absolue) s'est accrue, alors que la disparité des produits par tête (disparité relative) a diminué. "Ces deux résultats, écrit le professeur Gaudard, paraissent au premier abord contradictoires. Ils sont néanmoins bien exacts et s'expliquent par l'évolution inégale de la population dans les vingt-cinq cantons et demi-cantons. Il est clair que:

- "dans les cantons faibles, une augmentation relativement modérée de produit social cantonal global, qui intervient avec une population assez nombreuse et en croissance très lente, peut déboucher sur une élévation sensible du produit social par tête";
- "dans les cantons forts, l'accroissement du produit social global est important. Mais ce supplément est à répartir à une population nombreuse et en rapide expansion. Il est donc très plausible que le produit social par tête augmente moins que dans les cantons pauvres".

"Au total on assiste ainsi en Suisse à une diminution de l'écart de la richesse par tête, mais à un accroissement de la différence des produits sociaux globaux des cantons. Les situations individuelles se rapprochent donc, tandis que (au moins sur la base du critère du produit social global) la force économique des cantons devient plus inégale".

Ainsi, les disparités mesurées en termes de revenus globaux par tête se sont vraisemblablement réduites, la cause principale étant à rechercher dans le rôle joué par les migrations internes, plus précisément par l'émigration qui a marqué les zones les moins favorisées.

Relevons encore que dans son étude appliquée aux migrations intérieures en France, entre 1962 et 1968, De Gaudemar constate que les effets d'ajustement en termes de revenus et de productivités se produisent uniquement, le cas échéant, pour certains espaces polaires de développement et de régression. Ce qui permet à l'auteur d'arriver à la conclusion que: "s'il y a effectivement ajustement, cela signifie donc forces attractives des pôles de développement ou forces répulsives des zones en déclin; auquel cas toute allusion théorique à une croissance spatialement équilibrée devient fallacieuse" (1).

(1) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 193-194.

2.2 Migrations et disparités de potentiel de développement

Si certains théoriciens de l'économie sont enclins à croire que les différences de revenus et de potentiel entre les régions ne peuvent pas persister longtemps et qu'une forte mobilité favorise le retour à l'équilibre interrégional, dans les faits, ces espoirs entretenus ne se sont pas réalisés malgré les fortes migrations de travailleurs qui se sont produites dans le passé. Partout, dans tous les pays développés ou en développement, il existe des disparités sectorielles et régionales persistantes en matière de niveau de revenu personnel, de croissance économique ou de perspectives d'emploi qui non seulement se montrent remarquablement tenaces mais surtout tendent à s'aggraver.

Quels sont les principaux facteurs explicatifs de cette permanence et de cette aggravation des déséquilibres ?

En tant que flux géographiques de capital humain, les phénomènes migratoires se répercutent quantitativement sur le stock de population des régions. En ce sens, ils influencent les potentialités productives, négativement dans les régions d'émigration, positivement dans celles d'immigration. Ils accentuent donc les disparités interrégionales de capacité de développement.

A cet effet quantitatif sur les potentiels économiques dans l'espace s'ajoutent des répercussions qualitatives sur la composition régionale du capital humain. Cette optique permet de mieux comprendre le pourquoi de la permanence des disparités interrégionales. Elle relève du postulat même des théoriciens de l'économie sur l'homogénéité du facteur travail. Or, parmi de nombreuses autres études, la partie appliquée de notre recherche l'a clairement établi: il existe une asymétrie dans les échanges entre régions et la mobilité n'est pas neutre. Il y a donc une forte spécificité du processus migratoire, non seulement selon des caractères physiques comme l'âge, mais surtout au travers de deux critères qualitatifs de sélection: la qualification et le niveau d'instruction du migrant. Dès lors que la mobilité est différentielle et qu'elle se perpétue au cours du temps au détriment de certaines zones, elle produit des effets défavorables sur la qualité moyenne du stock de population sédentaire et, de toute évidence, induit à terme une productivité du travail plus faible et donc un potentiel de croissance plus restreint.

Comment cette délocalisation de l'offre de main-d'oeuvre agit-elle sur la productivité des non-migrants et, dès lors, sur les potentialités d'un développement économique ultérieur de la région d'émigration ? Plus généralement,

quel est l'impact des migrations sur la croissance différentielle des espaces ?

Pour apporter les éléments d'une réponse à ces questions, il est nécessaire de préciser rapidement la contribution de l'instruction et de la qualification à l'efficacité de l'appareil de production. L'activité éducative joue un rôle prépondérant dans la croissance économique dans la mesure où - au même titre que les investissements matériels - l'éducation et l'enseignement peuvent être considérés comme une dépense d'investissement qui "tend à augmenter la productivité du facteur de production travail" (1) et donc de l'économie. De nombreuses recherches ont mis en évidence cette fonction primordiale de l'éducation comme condition nécessaire au développement et comme cause de la croissance. "L'accumulation du capital et l'accroissement de la force de travail ne peuvent expliquer qu'une partie de la croissance du produit national intervenue Le reste est dû à d'autres facteurs et notamment à l'éducation" (2).

A ce sujet, les travaux de Denison sur les Etats-Unis sont très probants (3). Cet auteur constate qu'au niveau micro-économique, à poste de travail équivalent, dans la mise en valeur des moyens matériels et de l'appareil de production, le rendement d'un travailleur qualifié ou/et instruit sera bien plus élevé que celui d'un individu d'instruction ou qualification inférieure. Ce qui induit dès lors, au niveau macro-économique, une contribution non négligeable de l'éducation et de la qualification à la formation du produit national.

D'une façon plus générale, on admet que le système éducatif - par son caractère collectif et en tant que suscitant des dépenses considérées comme investissements (4) - est générateur de nombreuses externalités.

Millot a recensé les effets externes de l'éducation suivants (5):

- augmentation de la propension des mères à exercer une activité économique par suite de la libération de leur fonction de garde des enfants ("économies

(1) HAAG D. (1976), p. 5.

(2) LE THAN KHOI (1967), cité par HAAG D. (1976), p. 5.

(3) DENISON E.-F. (1962).

(4) On parle d'investissement éducatif plutôt que de consommation de culture en ce sens que: "l'élévation du niveau éducatif d'un individu ne profite pas seulement à cet individu par accroissement des revenus de son propre travail, mais valorise également le milieu culturel auquel il appartient" MILLOT B. (1973).

(5) Ibid.

externes par relation familiale");

- effets d'entraînement et de contagion des personnes ayant reçu un certain niveau d'éducation, soit en tant que parents ("effets d'intergénération qui rentrent comme input dans l'acquisition de connaissances des enfants et dans leur carrière scolaire"), soit en tant qu'individus exerçant une profession (effets d'entraînement sur l'entourage professionnel lors de travail en commun ou en équipe, dynamique de groupe, dans la mesure où "l'habilité et la compétence de l'un influent la qualité ou la rapidité des autres");
- amélioration du degré de rationalité des individus se traduisant par une meilleure adéquation de la répartition des ressources ("effets sur le mode de consommation").

Millot a montré comment ces effets se définissaient en termes de rendement privé de l'éducation, c'est-à-dire dans une optique où le bénéficiaire potentiel d'externalités est l'individu.

Dans son étude, Millot traite également du rendement social de l'éducation. Il y distingue plusieurs effets favorables à l'essor d'activités de recherche (complémentarités technologiques) ou encore l'influence des centres d'enseignement sur la localisation de certaines activités.

L'éducation entraîne aussi des externalités négatives. Millot par exemple pense à certaines formes d'instruction qui entravent l'éclosion et la maturation de certaines capacités intellectuelles et artistiques (éloignement de vocation plus authentique, discrédit social accru à l'encontre du travail manuel), au sur-investissement dans le système éducatif qui entraîne un chômage des diplômés, à l'encouragement purement gratuit de la recherche académique visant à l'absorption de ces mêmes diplômés, voire aux effets de démonstration dans la consommation de l'éducation et à la compétition sociale pour le prestige (grandes écoles, etc.).

Pour notre propos, nous ne retiendrons que le premier type d'externalités, soit les effets externes divisibles, c'est-à-dire ceux où l'unité d'internalisation est l'individu.

Les interactions entre éducation/croissance économique et éducation/effets externes étant esquissées, on comprend mieux comment les migrations - qui sont très sélectives rappelons-le selon les niveaux d'investissements éducatifs et de qualification - se révèlent un processus de déséquilibre spatial et

pourquoi, en modifiant la capacité de production et le fonctionnement de l'économie des régions, elles ont des effets sur leur croissance à venir.

Instrument de propagation privilégié des externalités éducatives et technologiques et dès lors phénomène de transmission des facteurs de la croissance dans l'espace, la mobilité géographique entraîne une aggravation des disparités entre les régions en accélérant le rythme de croissance et en augmentant le potentiel de développement des zones d'accumulation du capital humain.

En affectant la structure spatiale de l'économie, d'autres mécanismes liés aux migrations contribuent à accroître les écarts interrégionaux de développement et ont des répercussions sur les capacités potentielles du système économique des régions.

Pour la zone de départ, l'émigration ne doit pas être considérée uniquement comme le déficit d'une force de travail susceptible d'offrir des services productifs acquis par éducation, instruction ou qualification, mais également comme une perte d'agents consommateurs dépensant des revenus afin de satisfaire des besoins de consommation. En ce sens, les migrations constituent un canal privilégié par lequel transite une forme d'évasion financière. Une forte proportion du pouvoir d'achat ne stimule plus la production de la région émettrice. Le schéma spatial des flux de marchandises et de services s'en trouve modifié. Ces éléments vont entraîner une aggravation de la situation économique dans certains secteurs (services à la population, commerce de détail et de gros, services financiers, transports, constructions, etc.) et, par un processus de causalité circulaire, un nouveau déficit migratoire.

L'émigration, qui prive la région d'une partie de ses éléments jeunes, instruits, qualifiés, qui sont souvent des individus entreprenants, dynamiques et ambitieux, déséquilibre la structure de la population et modifie la composition des forces vives de la région. Comme le renouvellement de capital humain qu'a procuré l'immigration dans la zone étudiée n'est pas un élément de dynamisation - la chaîne du Jura par exemple a attiré une main-d'oeuvre (immigrants étrangers) de moindre qualification - les investissements éventuels y seront découragés, les entrepreneurs craignant de ne pas trouver sur place la

force de travail qualifié nécessaire (1).

La déqualification et la destructuration du marché régional du travail, l'émigration d'une main-d'œuvre qui aurait été le mieux à même d'apporter quelque chose à l'économie régionale, vont entraîner, au fur et à mesure que le processus se prolonge, une perte progressive des atouts de la région et donc de son attractivité économique et résidentielle.

Les migrations ont donc des répercussions négatives sur le potentiel économique des régions d'émigration. Par contre, les mécanismes qu'elles mettent en jeu ont certains effets favorables dans les zones de forte concentration spatiale de la population.

Si des éléments comme l'accroissement de la production imputable directement aux travailleurs immigrés et l'existence de rendements d'échelle dus à l'emploi accru du facteur travail sont évidents, d'autres processus tendent également à aggraver les différences de potentiel de développement au profit des régions d'immigration.

Par exemple, la demande d'infrastructures sociales et le secteur de la construction (voies de communication, marché immobilier, équipements publics, etc.) vont se réactiver sous l'effet de l'immigration du capital humain et du pouvoir d'achat additionnel ainsi créé et conférer dès lors un entraînement supplémentaire au processus cumulatif d'agglomération.

Causes et conséquences de processus cumulatifs de régression dans les zones de départ et de croissance dans celles de destination, l'ajustement par les migrations géographiques - en tant que facteurs générateurs d'externalités éducatives et technologiques, de pouvoir d'achat additionnel et de capacité productrice - ne concourt pas à la réalisation de l'équilibre entre les diverses régions d'un espace national, la perte - respectivement le gain - en termes de capital

(1) Dans quelle mesure d'ailleurs, les déplacements d'hommes ne sont-ils pas déjà accompagnés de transferts d'investissements et par suite de déplacements d'activités ? La vision optimiste de l'équilibre naturel des économes libéraux n'est pas en voie de se réaliser. Les régions qui connaissent le développement économique le plus fort et des salaires élevés ne déversent pas tout naturellement leur surplus d'activité sur les régions marginales déprimées. Et, comme le relève Li Donni, "Comme la mobilité du travail est assurée, les incitations à la mobilité des capitaux disparaissent, de sorte que ceux-ci continuent à se localiser sous la forme de nouveaux investissements ou de nouvelles activités productrices dans les régions déjà développées, celles-ci offrant comme telles un tissu immédiatement utilisable d'ouvrages d'infrastructures et d'économies externes". LI DONNI V. (1971), p. 172.

humain, moteur essentiel du progrès technique à long terme, étant assurément l'élément décisif pour l'avenir.

De nombreux auteurs se sont attachés à montrer que le jeu des forces de marché entraîne graduellement un déséquilibre régional qui, laissé à lui-même, s'accroît au lieu de disparaître.

Myrdal, par exemple, dans un ouvrage très connu (1), montre que, par un processus de causation circulaire, le jeu du marché agit dans le sens des disparités régionales: non seulement les régions déjà favorisées assèchent de leur main-d'oeuvre les régions voisines déprimées, mais leur attrait porte sur la main-d'oeuvre la plus qualifiée. Les effets cumulatifs qui se produisent alors accélèrent la croissance d'un côté et la dépression de l'autre.

De multiples analyses permettent donc d'aller à l'encontre de l'argumentation des structures équilibrées et de lever le voile sur la vieille idée de la réduction des inégalités entre les régions par le jeu de la mobilité spatiale de la main-d'oeuvre liée à des différenciations de salaires et de productivité.

Et, comme le note Aydalot (2): "loin de jouer le simple rôle d'ajustement que leur attribue la théorie, (les migrations) font preuve d'une autonomie (...) qui, dans de nombreux cas, bouleverse la structuration des espaces". Plutôt que dans une optique fondée sur des structures équilibrées, c'est donc bien plus à partir des déformations entraînées par la dynamique de la croissance dans l'espace qu'il est souhaitable de considérer la mobilité géographique.

2.3 Emigration et finances publiques

Le dernier aspect d'ordre économique des déséquilibres entre régions procède d'une optique financière.

Sans faire un examen complet des recettes et dépenses publiques liées directement ou indirectement aux migrations intérieures et sans tenir compte de tous les flux d'échange du système redistributif, il convient néanmoins de relever brièvement certains éléments, déjà maintes fois soulignés dans d'autres études, relatifs aux coûts de la formation des migrants.

(1) MYRDAL G. (1957).

(2) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 18.

La partie appliquée de notre travail a permis de vérifier certaines hypothèses sur la "qualité" de la population migrante. On constate un déficit migratoire relatif à une catégorie d'individus que l'on peut qualifier "d'élites professionnelles", soit d'une population avec des niveaux d'instruction, de qualification et de productivité élevés.

Du point de vue de l'individu, le fait de recevoir une éducation et une formation permet d'accroître sans aucun doute le capital humain du bénéficiaire. Et, toujours dans cette optique, ce capital est en principe libre de toute charge, obligation ou dette.

Ce haut degré d'instruction et de qualification a été atteint au prix d'efforts financiers tant individuels que collectifs dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'individu entend dès lors rentabiliser cet investissement éducatif et compenser les sacrifices qu'il a consentis par la recherche d'une bonne rémunération, ce qui peut induire, le cas échéant, un comportement de mobilité.

De même, la nature collective des dépenses qui ont contribué à la formation du capital humain entraîne que les collectivités locales qui ont participé dans une très large mesure au financement de l'enseignement entendent récupérer par l'impôt le rendement de cet investissement.

Il y a donc conflit entre l'optique de l'individu et celle de la société, car, une fois en âge de produire et donc d'être d'un apport économique, les jeunes ne trouvent pas souvent la possibilité de s'intégrer au marché du travail local ou régional et doivent s'expatrier. Leur émigration prive donc la zone de départ du recouvrement fiscal et lui fait perdre une partie de l'investissement placé dans le capital humain.

L'aspect financier de la perte subie par la zone d'émigration est donc double: d'un côté elle assume la plus grande part de la charge de l'éducation du migrant, d'où des dépenses effectives, et de l'autre, elle est l'objet d'un manque à gagner à provenir d'une non-perception de recettes fiscales potentielles.

Le déséquilibre est évident car l'émigration dépouille les régions déjà déprimées des bénéfices qu'elles attendaient de la réalisation des connaissances et des compétences qu'elles ont contribuées financièrement à accumuler dans le capital humain. Les régions qui ont participé à la formation des migrants

perdent donc de l'argent et voient leur bien-être diminuer. Il y a là déséconomies externes (1).

Ce processus bénéficie dans une large mesure aux régions d'immigration qui, par l'importance du capital humain, font l'épargne des charges relatives à la période d'instruction et de formation de l'investissement éducatif d'une part et recueillent les fruits de sa mise en valeur sur le marché du travail d'autre part.

La migration d'adultes en âge d'exercer une activité économique permet donc de satisfaire les besoins en main-d'oeuvre et d'accroître le produit régional de la zone d'accueil sans que cette dernière n'ait à supporter des coûts de formation professionnelle supplémentaires. En ce sens, elle représente une économie non négligeable pour ses services d'éducation.

Envisagées à travers la perte d'une population pour laquelle de gros investissements ont été réalisés, les migrations constituent donc un transfert de richesse vers les zones déjà développées; ce qui contribue à accroître les déséquilibres et le potentiel de développement entre les diverses régions.

Comment peut-on mesurer la valeur monétaire de la force de travail perdue ou gagnée par les zones concernées dans le processus migratoire ?

Selon la méthode la plus usuelle, la valeur de l'émigrant est estimée d'après le coût de ses études et de sa formation. Divers auteurs vont même plus loin et incluent également la période d'élevage. Ils évaluent dès lors le coût de la constitution du capital humain, de la naissance à l'âge d'exercer une activité. Ils tiennent aussi compte par exemple d'éléments comme la perte de production de la mère lorsqu'elle exerçait un travail professionnel.

Il existe d'autres méthodes de calcul fondées notamment sur la notion de coûts d'opportunité par lesquels on évalue les revenus qu'auraient perçus les étudiants s'ils avaient exercé une activité au lieu de poursuivre leurs études.

L'utilisation de ces différentes méthodes et la comparaison des résultats respectivement obtenus exigeraient un travail qui dépasserait largement notre propos qui a pour objectif de montrer simplement l'importance des dépenses qui ont été engagées - dans les zones d'émigration - pour la scolarisation des émigrants et donc du coût d'instruction qui a été épargné - dans les zones d'immigration - du fait de l'importation de "matière grise".

(1) HOLLAND D.-W., TWEETEN L.-G. (1973).

La perte financière subie par la chaîne du Jura a été évaluée de façon assez précise à partir du déficit migratoire des "scolarisés" et des coûts par élève de chaque programme d'enseignement (1).

Les coûts unitaires par cycle d'enseignement se rapportent à l'année 1970. Il est bien évident qu'une grande partie des émigrants a été formée bien avant cette époque, donc à un coût unitaire plus bas. Cependant les chiffres de 1970 gardent toute leur signification, car ils témoignent de l'effort financier qu'il conviendrait de réaliser à cette date pour reconstituer le capital éducatif disparu. Effort qui serait d'autant plus élevé en 1980.

Une des difficultés de l'évaluation provient de la nécessité de tenir compte du partage des charges financières de l'éducation entre la Confédération, le canton et les communes.

Pour déterminer la perte subie "en propre" par la zone étudiée, nous avons soustrait de la valeur du capital éducatif exporté la part supportée par la Confédération pour chaque cycle d'enseignement (2), étant entendu que cette dernière prend à sa charge des dépenses d'éducation quelles que soient les localisations des bénéficiaires de l'enseignement (même si le financement provient aussi de l'imposition des résidents de la région).

La perte financière subie entre 1965 et 1970 par la chaîne du Jura au terme de ses échanges migratoires avec le reste de la Suisse peut être évaluée à près de 25,7 millions de francs, ce qui représente une dépense de 133 francs par habitant (tableau 41).

Ces chiffres, déjà importants en eux-mêmes, prennent leur vraie signification lorsqu'on les compare à l'effort des neuchâtelois en matière d'instruction. Pour l'année 1970, toujours après déduction de la part de la Confédération, les dépenses réelles de fonctionnement du canton et des communes se sont élevées à 69,4 millions de francs, soit un coût moyen de 410 francs par habitant (3).

(1) Les coûts unitaires que nous avons utilisés ont été calculés par Haag dans son étude sur la gestion d'un système scolaire (HAAG O., 1976). Ils concernent uniquement le canton de Neuchâtel. Nous avons appliqué les coûts unitaires par cycle plutôt qu'un coût unitaire global du fait de la sélectivité des émigrants par le niveau éducatif: il convenait de tenir compte du fait que les migrants sont relativement mieux représentés dans les cycles d'enseignement post-primaires, soit dans les cycles les plus coûteux.

(2) Selon HAAG O. (1976), p. 141.

(3) Calculs personnels sur la base de HAAG O. (1976), p. 135 et 137.

Tableau 4) - Estimation de la perte financière de la chaîne du Jura provenant de ses dépenses engagées pour la scolarisation des émigrants

Cycle d'enseignement	Coût unitaire (en frs)		Déficit migratoire	Valeur du capital éducatif "exporté"		Perte financière subie par la chaîne du Jura (en milliers de frs)
	Cycle	Filière (cumul partiel)		Total (en milliers de frs)	Dont part de la Confédération en %	
Enseignement primaire et professionnel	1'965,4	1'965,4	2'573 (1)	5'057,0	0,2	5'046,9
Enseignement secondaire inférieur	3'414,3	5'379,7	1'060	5'702,5	-	5'702,5
Enseignement secondaire supérieur	3'908,9	9'288,6	598	5'554,6	-	5'554,6
Enseignement technique	8'097,0	13'476,7	192	2'587,5	24,9	1'943,2
Enseignement commercial et professionnel	3'565,8	8'945,5	820	7'335,3	22,1	5'714,2
Université	8'127,4	17'416,0	139	2'420,8	26,8	1'772,0
Total			5'382	28'657,7	-	25'733,4

Sources: tableau 33 et HAAG D. (1976), p. 136 et 141.

(1) Y compris 436 personnes dont le degré scolaire atteint n'a pas été précisé.

De telles évaluations doivent être considérées comme des références uniquement car l'équipement statistique disponible ne se prête que difficilement à la sommation du coût de formation de chaque travailleur. En outre, il nous apparaît que les coûts global et unitaire ainsi obtenus sont inférieurs à la charge qui résulterait si on avait la possibilité de prendre en compte plus finement toutes les dépenses d'éducation liées à l'ampleur des mouvements migratoires: les chiffres ci-dessus ne comprennent que les coûts de fonctionnement (dépenses directes de l'instruction publique et liées aux travaux administratifs et de secrétariat) à l'exclusion des coûts d'investissement et d'équipement difficiles à calculer de façon unitaire par insuffisance de données et très variables d'une année à l'autre. Dans son étude, Haag a établi qu'entre 1955 et 1973, pour le canton de Neuchâtel, à l'exception de 1968 (22%), 1969 (27%), 1970 (32%) et 1971 (17%), la part des dépenses d'investissement a toujours été inférieure à 10% (1). Haag estime que, d'une manière générale, un rapport de 80% pour les dépenses ordinaires et 20% pour les dépenses extraordinaires est considéré comme normal dans les pays industrialisés (2);

A ces charges prises en compte par la collectivité, il convient de mentionner les dépenses supportées par l'individu et sa famille, soit des frais de transport, de courses d'école, d'assurances obligatoires ou encore de petit matériel (3).

On voit donc que l'émigration du capital intellectuel constitue une perte financière grave pour l'ensemble de la chaîne du Jura.

Denison a bien montré que, d'une manière générale, l'instruction accroît la mobilité de la main-d'oeuvre car elle favorise l'ouverture aux idées nouvelles, aux nouvelles méthodes de travail (4).

(1) Ibid., p. 14.

(2) Ibid., p. 116.

(3) Ces dépenses représentent, pour la France en 1965, environ 40% du budget du ministère de l'Education Nationale (Ibid., p. 8).

(4) DENISON E.-F. (1962).

Doit-on en déduire que le système éducatif est un outil favorisant l'émigration ? Et, manquant de plus en plus de la surface financière nécessaire à la couverture des dépenses scolaires, dans quelle mesure les collectivités publiques seront-elles encore d'accord de rehausser les normes de l'enseignement et de produire à grands frais, à l'aide d'un appareil éducatif très développé, une main-d'oeuvre qualifiée qui, une fois formée, devra s'expatrier vers les grands pôles urbains, la région ne disposant pas des capacités de l'absorber sur place ?

L'exemple du canton et des montagnes neuchâteloises est significatif à cet égard et démontre que les zones les plus scolarisées ne sont pas nécessairement celles qui profitent le plus de cette sur-scolarisation. Marquée par une forte émigration de ses résidents, cette région réalise, sur le plan national, un des efforts les plus importants en matière d'éducation en affectant près du tiers de ses dépenses à l'enseignement (1). Ce canton est-il prêt et disposera-t-il des ressources financières pour supporter encore longtemps une telle charge dès lors qu'il existe une distorsion de plus en plus grande entre son appareil productif et son appareil éducatif ?

D'aucuns pensent que l'équité et donc la compensation des pertes des uns par les gains des autres passent par l'instauration d'un système de péréquation entre collectivités, la communauté qui internalise l'effet externe ristournant, d'une manière ou d'une autre, à la région d'émigration, le coût d'éducation du travailleur qu'elle n'a pas eu à supporter.

Cependant, à nos yeux, l'équité et donc l'équilibre interrégional résultant de la péréquation ne sont qu'apparents car, comme l'a écrit De Gaudemar, les migrations constituent un des mécanismes rétributifs de l'investissement de formation dans les régions déprimées: "le capital investi dans l'éducation des futurs migrants est réexporté grâce aux migrations dans ses régions d'origine, les métropoles riches ..." (2). En ce sens, la "politique visant à mettre en place une infrastructure éducative dans les régions sous-développées n'est en rien un palliatif à l'hémorragie humaine de ces régions, une contribution à leur développement" (3).

(1) En 1970, le canton de Neuchâtel occupe le premier rang dans le pourcentage des dépenses consacrées à l'instruction. Cf. HAAG D. (1976), p. 19 et 29.

(2) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 35-36.

(3) Ibid.

La réflexion relative aux charges financières de la formation à supporter par la région de départ peut être élargie à l'ensemble des investissements publics, tant la dépopulation a une influence en termes de coûts sur l'entretien et le fonctionnement des équipements et par-là met en cause la rentabilité et la viabilité de certaines infrastructures.

L'émigration entraîne des modifications néfastes dans la structure démographique de la population de la zone émettrice. Du fait de caractéristiques particulières, de la sélection en matière d'âge, les migrants forment une population qui est statistiquement mieux protégée que la population sédentaire à certains événements comme la maladie, la vieillesse, la fréquentation hospitalière, etc., dont la couverture entraîne des charges importantes. Une forte émigration de jeunes à taux d'activité élevé provoque donc une augmentation relative de la consommation et des investissements concernant les improductifs - donc une augmentation de la charge par actif, ceux-ci devant subvenir à un nombre relativement plus grand d'inactifs - et entraîne en conséquence un accroissement des risques et des charges à supporter par la communauté de la région de départ.

En outre, suite à l'émigration, il y aura très probablement désinvestissement en matière de logement et sous-utilisation de certaines infrastructures sociales existant dans la région émettrice, alors que toute dépense nouvelle d'infrastructures sera à répartir entre des contribuables moins nombreux. Cependant, la population restante continuera à exiger des investissements sociaux. Les mêmes services seront nécessaires mais pour des effectifs plus restreints. En ce sens, une baisse de la population va non pas entraîner une augmentation du niveau de vie de ceux qui demeurent sur place, mais, même si le revenu nominal s'accroît, une chute du revenu réel puisque les services pourront être plus onéreux qu'auparavant et même devenir totalement impossible à obtenir.

3 ASPECTS NON-ECONOMIQUES DES EFFETS DES MIGRATIONS

Les pages précédentes ont permis de préciser les aspects économiques et financiers des déséquilibres induits par les migrations interrégionales. Il est bien évident cependant que les incidences de la mobilité sont complexes et qu'elles ont des ramifications dans de multiples directions. Dans la présente étude, on se bornera à ne soulever que quelques aspects des effets principaux en termes démographiques et socio-économiques.

3.1 Aspects démographiques

Dans ce domaine, les conséquences sont nombreuses et importantes: modifications d'effectifs qui influencent la répartition générale des habitants sur le territoire d'une part, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister, modifications de structure d'autre part, par suite du caractère sélectif de la migration.

Les analyses que nous avons effectuées plus haut ont montré que l'émigration a légué à la chaîne du Jura un redoutable problème qualitatif dès lors que les éléments les plus jeunes, les plus productifs, les plus féconds et les mieux formés sont partis.

Les mouvements migratoires de l'arc jurassien constituent en fait un phénomène de vieillissement du capital humain de la région (1), selon un double effet:

- en raison des classes d'âge sur lesquelles elle porte, l'émigration est un élément important de la répartition par âge et donc une cause du vieillissement démographique dès lors que les gens âgés ont augmenté en proportion dans la population parce que les jeunes personnes d'âge actif s'y sont faites plus rares (vieillissement par le centre);

(1) Comme de très nombreuses études sont consacrées à ce problème controversé, il n'y a pas lieu de développer ici les répercussions socio-économiques et psychologiques du vieillissement démographique et les questions qu'il soulève (modification des ratios de dépendance entraînant un alourdissement du poids financier que les "vieux" représentent pour la population active, sous-utilisation des équipements sociaux, vieillissement des esprits, affaiblissement de l'esprit de progrès et d'entreprise, perte de dynamisme, sentiment d'impuissance et de résignation).

• en raison de ce déficit migratoire relatif aux jeunes générations et donc également aux femmes en âge de procréer, la région va connaître, à terme, une réduction de son taux d'accroissement naturel due à une diminution du nombre des naissances, car, quelle que soit la fécondité des femmes migrantes, leur natalité ne peut être qu'élevée étant donné la jeunesse de leur structure par âge. Les gens âgés vont augmenter en proportion dans la population parce que les jeunes y seront moins nombreux (vieillessement par la base).

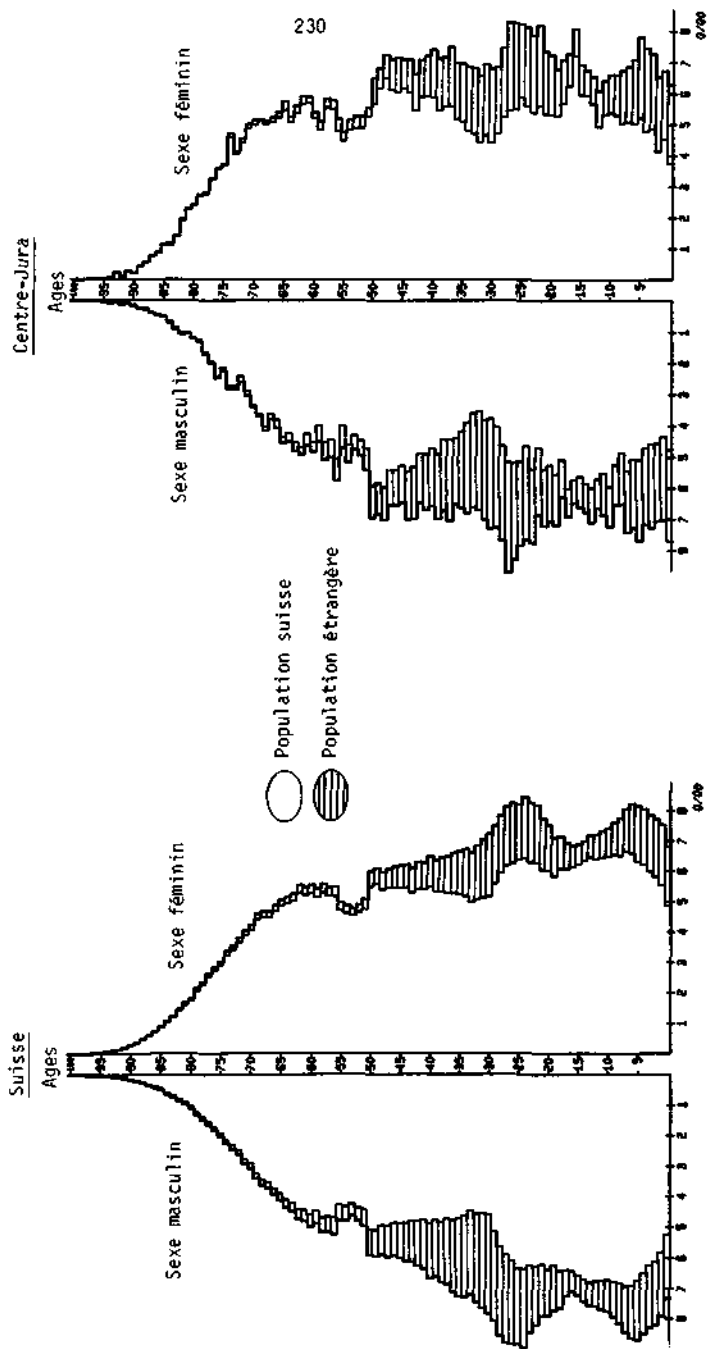
Les altérations de la pyramide des âges et de la natalité par l'émigration apparaissent clairement sur la figure 20 qui témoigne des structures démographiques très différenciées entre une zone fortement déficitaire en termes de mouvements migratoires (la région Centre-Jura) (1) et la composition par âge à l'échelon national peu ou pas tributaire des effets des migrations internes.

La pyramide de droite (région Centre-Jura) met en évidence les effets direct et indirect des migrations sur le vieillissement de la population. Le premier effet est atténué du fait de l'existence d'un mécanisme de substitution entre population suisse et population étrangère, dont les classes âgées de 20 à 45 ans viennent combler les grands creux (hommes et femmes) qui affectent le potentiel de population active indigène. Les vides laissés par l'émigration des nationaux ont donc été dans une large mesure comblés par l'immigration des étrangers. Cependant, comme ces derniers vont repartir dès les premiers effets de la crise, ils n'ont contribué à atténuer le déclin de la population autochtone que temporairement. Cette immigration, en modifiant sensiblement la répartition par âge, a provoqué un rajeunissement passager de la population, alors que l'émigration des nationaux (jeunes actifs) entraîne par contre un vieillissement durable et irréversible.

A ce départ des jeunes générations adultes, s'ajoutent les effets indirects sur le mouvement naturel, influencé de façon négative par une structure démographique vieillie: à moyen terme, le nombre de naissances va tomber rapidement à des valeurs minimales, celui des décès augmenter et le dépeuplement régional sera dû tout autant aux effets indirects de l'émigration qu'aux départs proprement-dits. On observe déjà actuellement cette évolution dans la région Centre-Jura, où on assiste à un excédent important des décès sur les naissances.

(1) Cf. page 56 et suiv.

Figure 20 - Comparaison des pyramides des âges (année 1970) entre une région d'émigration (Centre-Jura) et la Suisse



3.2 Aspects socio-économiques

Nous avons vu que la diminution du volume et de la densité de la population avait une incidence directe sur les finances des collectivités locales qui la subissaient et par-là qu'elle rendait fort coûteuse la mise en place et le fonctionnement de certains équipements collectifs, voire même difficile ou impossible la réalisation d'investissements servant d'infrastructure à la vie sociale moderne. En ce sens, l'émigration constitue un frein matériel qui entrave le développement d'une cohésion et d'une vie sociales actives.

Cependant, plus importantes sont encore les affectations de la structure sociale et les modifications de nature psycho-sociale nées de la dégradation culturelle des régions d'émigration abandonnées par les éléments les mieux qualifiés, instruits et formés. La région est le cadre d'un certain nombre de phénomènes psycho-sociaux. Elle a un vécu historique qui crée des solidarités, une mentalité, des attitudes particulières et des comportements homogènes. Ce vécu historique prend ses liens profonds dans l'espace et dans le temps.

L'augmentation de la mobilité, les grands brassages de population ont modifié profondément le sentiment d'appartenance régionale lié au vécu historique, amputé le potentiel culturel des régions, si ce n'est favorisé un processus de dégradation, la culture impliquant l'existence de profondes racines et une stabilité des relations entre les membres d'une même communauté.

Les liaisons entre, d'un côté, taille et densité démographique, et, de l'autre, survie culturelle, sont évidentes: une culture particulière pourra éprouver des difficultés à se maintenir dans une région qui voit sa population décroître.

Et si ce départ concerne les forces jeunes, actives et formées, il conduit à une perte importante de dynamisme et provoque un malaise plus ou moins profondément ressenti. Les disparités régionales croissantes, la disparition du sentiment d'appartenance régionale et la concentration urbaine et industrielle détériorent la vie politique et entravent le fonctionnement du système fédéraliste suisse.

Si l'impact socio-culturel des migrations est déséquilibrant pour la société d'émigration, il a également des conséquences pour le migrant qui, comme nous l'avons vu, doit en tenir compte dans l'approche coûts-bénéfices de son acte de mobilité (1).

(1) Voir chapitre I, point 2.3.2, page 69 et suiv.

En général, pour le candidat migrant, les coûts matériels du déplacement seront faciles à supporter. D'ailleurs, ils sont le plus souvent largement compensés par le mouvement rémunérateur que peut constituer à moyen terme la migration.

Par contre, les coûts "subjectifs" ne sont pas négligeables. Par sa migration, l'individu va modifier entièrement son espace et son genre de vie et le tissu de ses relations sociales. Plus ses "racines" seront longues, plus son attachement à son milieu sera fort et plus son degré d'inertie sera élevé, plus le coût de la mobilité sera important et agira comme effet de freinage sur sa propension personnelle au mouvement.

Cette "anomie" engendrée par la déculturation et le déracinement hors de la société d'origine sera aggravée par les obstacles d'ordre socio-psychologique auxquels vont se heurter l'immigrant et sa famille dans leurs rapports avec la société d'accueil au cours du processus d'insertion sociale et d'adaptation au nouveau cadre de vie.

Dans les régions d'urbanisation récente, attractives pour la main-d'oeuvre, l'immigrant se sentira déraciné et repoussé socialement par une culture qui lui apparaîtra en position d'hégémonie et par trop différente. Cette intégration peu aisée dans le tissu social entraînera une attitude de rejet envers une participation à la vie politique, sociale et culturelle du nouveau lieu de résidence.

Les migrations ont donc souvent un prix élevé pour le migrant comme pour la zone qu'il quitte. Cependant, si l'abandon et le processus de dévitalisation socio-culturelle des régions déprimées donnent naissance à des coûts sociaux élevés, la concentration urbaine en crée d'autres (1).

Dans un premier temps, on admet que la grandeur des agglomérations entraîne des effets extérieurs qui sont généralement positifs, car une population importante permet de réaliser des économies de masse ou d'échelle en répartissant les charges de la communauté sur un grand nombre d'habitants et donc en

(1) Selon JESSUA (1968), le concept de coûts sociaux recouvre l'ensemble des répercussions négatives indésirables associées à une opération. Bien que l'on parle de coûts, cette notion ne suppose généralement pas des sorties directes d'argent mais correspond à des désutilités et des inconvénients collectifs, donc à des désavantages non directement monétaires.

abaissant les coûts privés moyens (on prendra en exemple les transports publics dans le cas d'une zone à faible densité et à contrario dans celui d'une grande ville). Cependant, au-delà d'un certain seuil, à un certain point-limite d'agglomération, l'assimilation et la concentration de la population provoquent des coûts importants pour la collectivité (1).

Si les tendances à l'urbanisation et à la centralisation de l'activité économique et de l'habitat se maintiennent ou s'accroissent, il pourrait donc en résulter, dans les régions développées et les grands centres économiques du pays, des désavantages économiques et sociaux, des déséconomies locales et des désutilités écologiques par-delà les bénéfices évidents au départ de la présence d'une forte densité démographique et d'une population nombreuse. Ces déséconomies, dont sont l'objet les régions urbaines saturées, non seulement réduisent voire neutralisent les économies d'agglomération mais entraînent dès lors un surcoût. Ce processus contribue à rendre l'expansion urbaine de plus en plus coûteuse et à mettre en cause le caractère désirable des mouvements de concentration géographique de la population qui induisent un ensemble de coûts sociaux synonymes de gaspillage pour la collectivité publique qui en supporte la charge.

Dans une région peuplée, où le capital accumulé par habitant est très important, l'investissement marginal nécessaire pour un immigrant supplémentaire peut s'avérer très élevé.

Le processus est le suivant: dans un premier temps, les coûts de certains services publics restent stables ou ne s'accroissent que de façon modérée. Puis, lorsque le nombre d'habitants augmente, il accroît l'effectif des utilisateurs des services publics par exemple et entraîne, à partir d'un certain seuil, une augmentation du coût marginal bien plus forte que la hausse du coût moyen. Et pourtant, ce surcoût (coût marginal) lié à la migration sera supporté en totalité par la collectivité et non par l'immigrant supplémentaire qui bénéficie ainsi du coût courant (coût moyen) comme l'ensemble des utilisateurs.

(1) Les principaux coûts sociaux entraînés par des niveaux élevés d'activité économique, par l'expansion urbaine et la surpopulation correspondent à l'intensification de l'encombrement, à la congestion, à la pollution, aux pertes de temps, aux accidents, aux nuisances industrielles et aux taux de tension sociale élevés (divorces, criminalité, suicides).

De nombreuses études d'économie urbaine abordent le problème des coûts publics liés à la grandeur des villes et à la taille de la population. Cf. par exemple HIRSCH W.-Z. (1968).

C'est cette différence entre les coûts marginaux et les coûts moyens qui constitue les effets externes négatifs.

En matière de coûts et d'avantages, la rationalité publique est donc souvent en opposition avec la rationalité privée. Prenons pour exemple un projet de localisation d'un supermarché au centre d'une agglomération. Avec l'exploitation de cette implantation, les déséconomies et les désutilités externes vont s'accroître (charges d'encombrement, frais de transport supportés par la collectivité, etc.). Cependant, les coûts qui intéressent le promoteur sont essentiellement "privés" et, dans la mesure où il contribue normalement aux recettes fiscales générales, la part des coûts sociaux qui lui est imputée indirectement continue de se faire au "coût moyen".

De nombreux auteurs ont mis en évidence cette problématique coûts privés/coûts sociaux par rapport à la concentration et à la résorption des disparités régionales de croissance. D'aucuns estiment que la solution dans les régions saturées passe par la privatisation des coûts sociaux. Ainsi le Professeur Gaudard qui écrit: "L'excès de concentration des hommes et des activités débouche sur une expansion régionale à coûts croissants. Mais, l'expansion des zones sur-développées ne s'arrête pas spontanément et le rejet des nouvelles firmes se fait mal vers des espaces moins occupés. Il en est ainsi parce qu'une mauvaise intervention publique neutralise le jeu des mécanismes. En effet, beaucoup de coûts sociaux sont pris en charge par les collectivités publiques, même par la Confédération. Les charges de l'encombrement n'étant souvent pas répercutées sur ceux qui les provoquent, les hommes et les activités continuent de s'agglomérer au-delà de l'optimum social, et cela - pour une part - aux frais de la communauté nationale. Qui plus est, des ressources doivent ainsi être constamment détournées à des fins de dépollution. Pour ces régions, la bonne politique consiste donc dans l'application du principe d'après lequel les pollueurs doivent être les payeurs. Il faut faire confiance au marché mais en pénalisant les conséquences indésirables par un renchérissement des charges d'imposition" (1).

Peut-être que des mesures comme la privatisation des coûts sociaux contribueraient à répartir plus équitablement les activités sur l'ensemble du territoire national. Pour de nombreuses industries, elles signifieraient en tout cas des dépenses considérables, ce qui les inciterait éventuellement à déménager

(1) GAUDARD G. (1979).

ou à installer d'autres usines dans des régions où ce genre de dépenses est inférieur. Elles entraîneraient en conséquence une diminution des mouvements massifs de population, générateurs de coûts sociaux importants. Cependant, dans la réalité, privatiser les coûts sociaux constitue une opération relativement délicate qui nécessiterait de taxer différenciellement chaque agent économique (individu ou firme) en fonction de sa date de localisation dans un lieu pour prélever les écarts entre coût marginal et coût moyen qui lui sont imputables (1).

D'une manière générale, la définition des coûts sociaux en termes conceptuels pose peu de problèmes. Les incertitudes apparaissent au niveau de la quantification et, dans leur ensemble, ils n'ont que rarement fait l'objet de mesures. D'ailleurs, bien que réels, certains coûts sociaux ne sont pas chiffrables, comme par exemple la perte d'identité qu'une ville paie à sa croissance. Ces difficultés d'évaluation ne doivent pas dissimuler l'importance et les conséquences de tels coûts. Pour l'apprécier, terminons par deux exemples qui reflètent l'ampleur des effets que suscitent nécessairement une permanence de courants migratoires déséquilibrés et la concentration croissante des activités et de l'habitat:

- Dans la société d'accueil, on voit généralement d'un très bon oeil l'arrivée de nouveaux habitants en raison d'effets directement saisissables - paiement d'impôts - sur les finances des administrations publiques, sans toujours faire la balance avec les dépenses indirectes et les coûts sociaux considérables qu'une augmentation de la population suscite nécessairement. Dans les agglomérations et surtout dans leurs alentours, les besoins en services publics, en logements, etc. se multiplient, aggravant la situation financière des communes. Certains calculs ont montré que, au-delà d'un certain seuil démographique, les coûts sociaux augmentaient plus rapidement que la population. La croissance peut donc coûter plus cher qu'elle ne rapporte. Dans la région zurichoise par exemple, on a évalué qu'une augmentation de 1% de la population entraînait un accroissement de plus de 4% des frais d'urbanisation (2).

(1) Certains pays (France, Grande-Bretagne, ...) ont d'ailleurs introduit des mesures fiscales qui vont dans ce sens en imposant des surtaxes sur le capital et la main-d'oeuvre dans les lieux jugés surpeuplés.

(2) JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DES MONTAGNES NEUCHATELOISES (1976), p. 2-3.

- En Italie, on a calculé (1) que, entre 1966 et 1981, les dépenses pour la construction de routes et de voies ferrées (sans le prix d'achat des terrains) induites par l'augmentation de la population s'élèveraient à environ 5'000 milliards de liras. On a également estimé que, si l'immigration vers Milan, Rome, Turin et Gênes se réduisait d'un tiers par rapport à la tendance, le coût global de construction des infrastructures métropolitaines, routières et ferroviaires, diminuerait de l'ordre de 400 milliards de liras.

Ces éléments montrent que toute prise en compte des phénomènes migratoires devrait dépasser la logique économique courante. Il faudrait pouvoir faire la balance entre l'apport des migrations du seul point de vue de l'économie nationale et les coûts sociaux du processus de mobilité, qui sont peut-être plus élevés qu'on ne l'admet généralement.

(1) LI DONNI V. (1971).

Considérations finales

VERS QUEL CHOIX ?

Au cours des différentes approches du phénomène migratoire que nous avons effectuées, plusieurs types de problèmes ont été soulevés.

On a vu combien il est fragile d'expliquer les migrations uniquement par des déterminants exprimés en termes de salaires ou d'emploi, même si on peut penser que, dans une large mesure, les déplacements géographiques sur le plan national reflètent en réalité des mouvements d'ordre économique. Cependant, les freins à la mobilité du travail ne sont pas négligeables, car, pour des raisons de nature extra-économique, la main-d'oeuvre est généralement assez peu disposée à quitter sa région d'origine. La diversité des points de vue sur les causes de la mobilité nous empêche de souscrire à l'existence d'une loi de causalité économique et d'apporter une réponse définitive à l'explication des phénomènes migratoires.

Pour les autres aspects des migrations, les incertitudes résultantes au terme des analyses effectuées sont moins nombreuses. D'une manière générale, on doit noter l'absence de neutralité du phénomène migratoire. La sélection opérée sur le plan des caractéristiques démographiques, socio-économiques et socio-professionnelles est indiscutable. Celle qu'elle effectue du point de vue du niveau d'instruction est encore plus nette.

Du fait de son caractère différentiel et de l'asymétrie des courants entre régions, la mobilité entraîne donc non seulement des déséquilibres quantitatifs mais aussi qualitatifs. Le chapitre IV nous a permis de chiffrer cet appauvrissement démographique de la chaîne du Jura entraîné par ses échanges migratoires avec le reste de la Suisse. Quant au chapitre V, il a montré que la grande majorité des migrations s'était effectuée uniquement au profit des quelques régions qui, en s'alimentant du déclin et du sous-développement de certaines zones, ont constitué de tout temps les centres de la concentration démographique et du pouvoir économique du pays.

Si la forte croissance économique que la Suisse a connu dans les années 60 n'a pas fait naître les migrations intérieures - elles ont toujours existé

et en tant que véritables "échanges" migratoires elles étaient plutôt considérées comme un phénomène normal que pathologique - elle en a néanmoins accru l'intensité et modifié profondément la nature: le mouvement général, toujours unilatéral et non compensé, a accentué la concentration des activités et des hommes et aggravé les disparités de développement.

Observées au travers de leur intensité, de leurs formes, de leurs origines et de leurs multiples effets sur les différents aspects de l'équilibre interrégional, peut-on admettre que les migrations telles que les a connues la chaîne du Jura constituent un processus souhaitable ?

Une réponse positive à cette question implique qu'on admet nécessairement de privilégier l'efficacité et la croissance du système économique national au détriment de ce à quoi une région a droit dans l'intérêt de l'équilibre général des structures sociales, économiques et politiques du pays.

Devant ces deux options, que conclure et que choisir ? Est-il souhaitable d'encourager une répartition de la population plus conforme aux nécessités de l'économie ou alors vaut-il mieux ne pas ignorer l'importance sociale et politique des mouvements migratoires ? Quel aspect l'emporte-t-il sur l'autre ?

Le débat ainsi formulé pose en fait la problématique des conflits d'objectifs entre la politique nationale et la politique régionale et de la primauté des optimas.

Académiquement, on peut établir l'éventail des attitudes possibles relatives à la place de l'économie régionale dans l'économie nationale. En schématisant, l'élaboration d'une politique régionale dans le cadre d'un pays donné répond en fait à trois catégories de préoccupations:

- a) les préoccupations liées à la négation de l'existence des espaces, qui jouent la prospérité de la population contre la prospérité du lieu (1). Pour Aydalot (2), les tenants de cette approche, "en dévalorisant l'idée d'égalisation géographique au profit du bien-être des individus, considèrent que les espaces ne sont qu'un contenant interchangeable et dénué de valeur propre; la migration est un moyen de la maximisation du bien-être, et rien de plus";

(1) Cf. par exemple WINNICK L. (1966).

(2) AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), p. 8.

b) les préoccupations liées à l'efficacité économique, ce qui conduit à rechercher non seulement des structures de production qui permettent l'apparition d'économies d'échelle mais surtout des structures spatiales qui dégagent des économies externes. Dans cette perspective et sans dénigrer à proprement parler la réalité régionale, les tenants de cette politique prônent la primauté de la croissance et l'efficacité économique par la concentration des activités et de l'habitat. Ils sont opposés à toute intervention des pouvoirs publics dans le développement régional, la réalisation d'une croissance économique optimale dans chacune des régions n'entraînant pas l'optimisation du progrès sur le plan national. En incitant les entreprises à s'implanter là où elles ne s'installeraient pas d'elles-mêmes et en les empêchant de se localiser dans des lieux où elles iraient tout naturellement, l'Etat prélève en quelque sorte l'argent là où il est productif pour le réinvestir là où la rentabilité est faible. Dès lors, cette politique pénalise l'efficacité économique et abaisse la production nationale car elle provoque la perte d'avantages comparatifs et d'économies d'échelle (1).

Par sa politique d'industrialisation régionale, l'Etat modifie les courants géographiques naturels de la population. Il prive de main-d'oeuvre les régions qui en ont besoin au profit de celles qui ne peuvent l'employer convenablement.

Ce point de vue traditionnel, qui admet que les arguments d'efficience jouent contre la politique régionale, est de plus en plus battu en brèche non seulement par des considérations de justice ou de répartition du revenu mais également par des arguments économiques relatifs à la productivité nationale - l'expansion économique régionale aiderait à maximiser l'expansion nationale - et par des motifs socio-économiques et politiques (2);

(1) Pour le Japon par exemple, MERA K. (1967) a montré qu'une uniformisation spatiale du revenu par habitant provoquerait une diminution du revenu national de 15 à 30%.

(2) Cf. notamment GIERSCH H. (1975); RICHARDSON H.-W. (1978); KUKLINSKI A. (1970).

- c) les préoccupations liées à l'équité où l'on considère que l'existence de disparités interrégionales n'est tolérable que dans une certaine mesure. Par ses actions régionales, l'Etat favorise l'équité entre les régions en réduisant les différenciations spatiales de revenu et en uniformisant les taux de croissance de l'emploi.

Une telle politique est indispensable dans un Etat fédératif comme la Suisse, car les inégalités entre les membres peuvent devenir une source de conflits et nuire à la cohésion nationale.

Dans ce dilemme entre efficacité nationale et équité régionale, tout porte à croire que le gouvernement suisse a choisi de privilégier la croissance économique et les disparités de développement plutôt que d'assurer l'équité entre les cantons, fondement de notre fédéralisme. Si tel n'était pas le cas, comment interpréter alors le discours, que le conseiller fédéral Honnegger a tenu à fin 1978 aux délégués de l'Union syndicale suisse, dans lequel il prône la mobilité géographique de la population dans la plus pure perspective néo-classique ?

ANNEXES

LISTE DES CARTES

1	Identification des régions de marché du travail en Suisse et délimitation de la zone étudiée	95
2	Migrations entre la chaîne du Jura et les régions suisses de marché du travail	169
3	Intensité spatiale du trafic migratoire de la chaîne du Jura	171
4	Régions de destination des flux d'émigration de la chaîne du Jura	177
5	Régions de provenance des flux d'immigration vers la chaîne du Jura	181
6	Perception de l'espace du migrant de la chaîne du Jura	185
7	Degré de sédentarité régionale en Suisse (cantons et chaîne du Jura)	190
8	Degré de mobilité régionale en Suisse (cantons et chaîne du Jura)	192

LISTE DES FIGURES

1	Offre et demande déterminent dans les deux régions un salaire identique	42
2	Mobilité du travail et égalisation du niveau des salaires	42
3	Rapport de masculinité selon l'âge (migrants et sédentaires)	110
4	Pyramides des âges des migrants et des sédentaires	112
5	Probabilité de migrer par sexe et par âge	114
6	Rapport de masculinité selon la nationalité (migrants et sédentaires)	117
7	Taux d'activité par sexe et âge (migrants et sédentaires)	122
8	Relation entre degré de mobilité et niveau hiérarchique/qualification	134
9	Mobilité différentielle selon le niveau d'instruction et l'âge (migrants et sédentaires)	138
10	Rapport de masculinité selon l'âge (immigrants, émigrants, migrants internes et immigrants de l'étranger)	146
11	Composition par âge des immigrants et des émigrants	148
12	Taux d'activité par sexe et âge (immigrants et émigrants)	155
13	Courbes de concentration spatiale de l'émigration et de l'immigration	175
14	Population sédentaire, migrations internes et immigration interrégionale (cantons et chaîne du Jura)	194
15	Immigration interrégionale et immigration étrangère (%)	196
16	Taux de migration et bilan migratoire	198
17	Taux de migration et âge (20-25 ans/26-64 ans)	202
18	Taux de migration et âge (5-19 ans/65 et plus)	203
19	Bilan migratoire et nationalité	205
20	Comparaison des pyramides des âges (année 1970) entre une région d'émigration (Centre-Jura) et la Suisse	230

LISTE DES TABLEAUX

1	Evolution des coefficients d'élasticité des migrations par rapport aux taux de salaires (France, 1862-1953)	46
2	Raisons des changements de domicile (population française 1972)	55
3	Etat civil des migrants, en %	58
4	Nombre d'enfants des migrants, en %	59
5	Age des migrants, en %	60
6	Origine des migrants, en %	61
7	Répartition des migrants selon les professions, en %	62
8	Statut socio-professionnel des migrants, en %	63
9	Secteurs d'activité des migrants, en %	65
10	Durée de séjour dans la commune, en %	66
11	Fréquence de citation des motifs de migration	68
12	Coûts et avantages relatifs au calcul migratoire	72
13	Population et migrations de la chaîne du Jura classées par type	107
14	Statut dans le ménage des migrants et des sédentaires	119
15	Dépendance économique des populations sédentaire et migrante	120
16	Migrants et sédentaires selon le groupe économique	125
17	Répartition des sédentaires et des migrants par grands groupes professionnels	128
18	Indicateurs de mobilité différentielle selon les groupes professionnels	130
19	Degré de mobilité et profession	131
20	Sédentaires et migrants selon la catégorie socio-professionnelle	133
21	Ecoles suivies par les sédentaires et les migrants en âge de scolarité	136
22	Degré scolaire atteint par les migrants et les sédentaires qui ne fréquentent plus l'école	137
23	Formation générale des migrants et des sédentaires	139
24	Répartition des migrants par sexe	145
25	Répartition des migrants par origine	150
26	Répartition des flux migratoires par type de ménage	151
27	Répartition des migrants en fonction de leur position dans la famille ou le ménage	152
28	Dépendance économique des flux de migrants	154

29 Répartition des migrants par secteur économique	156
30 Répartition des migrants par type d'activité	158
31 Bilans migratoires relatifs aux principaux groupes professionnels	160
32 Situation dans la profession	163
33 Degré scolaire atteint par les immigrants et les émigrants	164
34 Formation générale des migrants	165
35 Les dix régions privilégiées de destination des émigrants de la chaîne du Jura (classement dans un ordre décroissant d'attractivité)	176
36 Les dix principales régions de provenance des immigrants de la chaîne du Jura	180
37 Comparaison du degré de sédentarité de la population de la Suisse, des cantons et de la chaîne du Jura	189
38 Comparaison du degré de mobilité de la population des cantons et de la chaîne du Jura	193
39 Structure par âge des immigrants (en %) et taux d'immigration par âge	200
40 Les facteurs de la croissance de la production	210
41 Estimation de la perte financière de la chaîne du Jura provenant de ses dépenses engagées pour la scolarisation des émigrants	224

BIBLIOGRAPHIE

- AYDALOT Ph., HUA THANH BINH (1971), "Mobilité et croissance spatiale", *Tem espace*, No 1, Gauthier-Villars, Paris
- AYDALOT Ph., NOEL M., POTTIER C. (1971), "La mobilité des activités économiques, l'exemple français", *Tem espace*, No 2, Gauthier-Villars, Paris
- AYDALOT Ph., DE GAUDEMAR J.-P. (1972), "Les migrations", *Tem espace*, No 3, Gauthier-Villars, Paris
- AYDALOT Ph. (1976), "Dynamique spatiale et développement inégal", *Economica*, Paris
- BARBIER J. (1979), "La chaîne du Jura suisse, monographie d'une région industrielle en mutation", C.E.A.T., Lausanne
- BASTIOE H., GIRARD A., POURCHER G. (avril - mai 1964), "Mobilité géographique et concentration urbaine en France, une enquête en Province", *Population*, No 2
- BASTIOE H., GIRARD A. (3 articles: a mai-juin 1974, No 3; b juillet-octobre 1974, les motifs de la mobilité, Nos 4-5; c novembre-décembre 1974, les facteurs de la mobilité, No 6), "Mobilité de la population et motivations des personnes: une enquête auprès du public", *Population*, Paris
- BEALS R.-E., LEVY M.-B., MOSES L.-N. (novembre 1967), "Rationality and Migration in Ghana", *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., No 4, p. 480-486
- BELTRAMONE A. (1966), "La mobilité géographique d'une population", Gauthier-Villars, Paris, 299 p.
- BJORK G.-C. (mars 1968), "Regional Adjustment To Economic Growth, The U.S. 1880-1950", *Oxford Economic Papers*
- BLANCO C. (1963), "The Determinants of Interstate Population Movements", *Journal of Regional Science*, vol. 5, No 1, p. 77-84
- BOEVENTER (von) E.-G. (1966), "Théorie de l'équilibre en économie spatiale", Paris
- (1970), "Optimal Spatial Structure and Regional Development", *Kyklos*, No 4
- BOGUE D.-J., THOMPSON W.-S. (1949), "Migration and Distance", *American Sociological Review*, vol. 14, p. 236-244
- BOGUE D.-J. (1959), "Internal Migration", *The Study of Population*, P.-M. Hauser et O.-O. Duncan, University of Chicago Press, Chicago
- BOTSAS E.-N. (1970), "Some Economic Aspects of Short-Run Greek Labor Emigration to Germany", *Weltwirts. Arch.*, Kiel, vol. 105, No 1, p. 163-173

- BOUDEVILLE J.-R. (1961), "Les espaces économiques", Que sais-je ?, PUF, Paris
- (1972), "Aménagement du territoire et polarisation", Librairies Techniques, Editions M.T. Génin, Paris
- BOURCIER DE CARBON L. (1976), "Démographie géo-économique", 2 tomes, Les cours de droit, Les éditions Montchrestien, Paris
- BOURGUIGNAT H. (1961), "Espace économique et intégration européenne; essai de détermination de l'incidence du Marché commun sur les inégalités régionales de développement", Paris
- BOWLES S. (novembre 1970), "Migration as Investment: Empirical Tests of the Human Investment Approach to Geographical Mobility", *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., No 4, p. 356-362
- BRIGHT M.-L., THOMAS D.-S. (1941), "Interstate Migration and Intervening Opportunities", *American Sociological Review*, vol. 6, p. 773-783
- BRINLEY T. (1972), "Migration and Urban Development", Methuen et Co LTD, London
- (1973), "Migration and Economic Growth", Cambridge University Press
- BROWN A.-A., NEUBERGER E. (Edité par) (1977), "Internal Migration, A Comparative Perspective", Academic Press, Inc., New-York
- BUGNICOURT J. (1971), "Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique", A. Colin, Paris
- BUREAU FEDERAL DE STATISTIQUE (1971), "Liste des professions individuelles", Recensement fédéral de la population 1970, Berne
- (1972), "Communes, Caractéristiques démographiques, secteurs économiques, ménages", RFP 1970, 2^e volume, Statistiques de la Suisse, 476^e fascicule, Berne
- (1976), "Généralités, textes, formules de relevé", RFP 1970, 12^e volume, Statistiques de la Suisse, 579^e fascicule, Berne
- CAPORALE C. (janvier 1965), "Coût et profit des migrations", *Revue de l'Action populaire*, 184, Paris-Ceras, p. 37-50
- CAROL H., (1951), "Industrie und Siedlungsplanung", Plan 1951/6
- CARRE J.-J., OUBOIS P., MALINVAUD E. (1972), "La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre", Seuil
- CARVAJAL M.-J., GEITHMAN D.-T. (mai 1976), "Migration Flows and Economic Conditions in the Dominican Republic", *Land Eco.*, Madison, No 2, p. 207-220
- CEBULA R.-J. (mars 1973), "On Migration, Migration Costs, and Wage Differentials, with Special Reference to the United States", *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique*, p. 59-68

CEBULA R.-J., KOHN R.-M. (1975), "Public Policies and Migration Patterns in the United States", *Finances publiques*, No 2, p. 186-196

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES (3 septembre-12 octobre 1973), "Séminaire de développement régional", Montpellier

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) (1975), "Migrations intérieures, Méthodes d'observation et d'analyse", IV^e Colloque national de démographie, Caen, 2-4 avril 1973, No 933, Actes et Atlas, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris

- (1976), "Les aspects économiques de la croissance démographique", Colloques internationaux du CNRS, No 550, Editions du CNRS, Paris

CHATELAIN A. (janvier 1963), "Les migrations de la population", *Revue économique*, No 1, Armand Colin, p. 1-18, Paris

COMBY B. (1966), "Les relations entre la mobilité du travail et l'aménagement du territoire en Europe d'après-guerre", Editions universitaires, Fribourg

COMMISSION NATIONALE SUISSE DE L'UNESCO (1968), "Exode rural et dépeuplement de la montagne en Suisse", Cahiers de l'Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, No 20, Editions universitaires, Fribourg

CONSEIL DE L'EUROPE (1976), "Les caractéristiques démographiques et données concernant le mariage et la fécondité des populations migrantes", *Etudes démographiques*, No 1, Strasbourg

CONVERT B., JAKUBOWSKI P., PINET M. (1976), "Mobilité professionnelle, mobilité spatiale et restructuration économique", *La Vie urbaine*, Paris, p. 115-124

COSIO M.-E. (1972), "Analyse des migrations interrégionales en France 1962-1968", Thèse de doctorat de 3^e cycle, Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI^e section: sciences économiques et sociales, Paris

CDURCHENE I.-J. (1970), "Interprovincial Migration and Economic Adjustment", *Canadian Journal of Economics*, p. 551-576

COURGEAU D. (1970), "Les champs migratoires en France", INED, Travaux et Documents, cahier No 58, PUF

- (novembre-décembre 1971), "Provenance des immigrants à Paris à la fin du XVIII^e siècle", *Population*, No 6, p. 1085-1092

- (1975), "Les réseaux de relations entre personnes. Etudes d'un milieu urbain", *Population* 30, p. 271-283

CUENOUD C. (1974), "Mesure de la migration intercantonale depuis 1888 à partir de données sur le lieu de naissance", Contribution du groupe d'étude "Démographie" de la Société suisse de statistique et d'économie politique, Berne

- (1975), "Aspects des migrations interrégionales", *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, Cahier 4

- DATAR (1975), "Qualification du travail", Tendances et mise en question, No 57, Travaux et recherches de prospective, schéma général d'aménagement de la France, La Documentation Française, Paris, 198 pages
- DENIS H. (1967), "Histoire de la pensée économique", Thémis, PUF, Paris, 804 pages
- DENISON E.-F. (1962), "The Sources of Economic Growth in the United States and the Alternatives before Us, Committee for Economic Development, New-York
- DEP (division de l'agriculture) (été 1972), "Cadastre de la production agricole", Les zones du cadastre de la production animale
- DESPLANQUES G. (juin 1975), "Les migrations intercentrales de 1962 à 1968", Les collections de l'INSEE, D39, démographie et emploi
- DOCKES P. (1969), "L'espace dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle", Flammarion, Paris, 461 pages
- DOLLOT L. (1970), "Les migrations humaines", Que sais-je ?, PUF, Paris
- DREWE P. (1971), "Steps Toward Action - Oriented Migration Research", Regional Science Association Papers, p. 145-165
- DREWE P., RODGERS H. (1973), "Steps Toward Action - Oriented Migration Research: a Progress Report", Reg. Urb. Econ., Amsterdam, vol. 3 No 4, p. 315-325
- ELIZAGA J.-C. (1965), "Les migrations intérieures en Amérique latine", Revue internationale des sciences sociales, vol. XVII, No 2, Revue trimestrielle publiée par l'UNESCO, p. 229-248
- FABERT Y. (avril 1961), "Etat et problèmes de la population française en 1961", Coopération, Paris
- FABRE R. (janvier-avril 1974), "Migrations et disparités entre régions", Annales de l'INSEE, No 15
- FEDERICI N. (septembre 1972), "Les migrations entre les grandes régions des six pays", La population des pays du marché commun, Problèmes économiques et sociaux, Journées européennes d'études, Institut d'études et d'actions démographiques des régions Nord et Picardie, 23, rue Jules Matteeuw, B.P. 021, 59204 Tourcoing, France
- FELD S. (1978), "La nature des pertes causées par l'émigration de main-d'œuvre qualifiée des pays sous-développés", Annales de la Faculté de Droit, d'Economie et de sciences sociales de Liège, No 1
- FUSTIER B. (juillet-septembre 1973), "Description des flux d'immigration par l'analyse factorielle des correspondances - Application aux régions françaises", Revue de l'Economie du Centre-Est, No 61
- GALLAWAY L.-E. (1967), "The Economics of Labour Mobility: An Empirical Analysis", Western Economic Journal, No 5
- (1969), "The Effect of Geographic Labour Mobility on Income: A Brief Comment", Journal of Human Resources, vol. 4

GALLE D.-R., TAEUBER K.-E. (1966), "Metropolitan Migration and Intervening Opportunities", *American Sociological Review*, vol. 31, p. 5-13

GAUDARD G. (1973), "Les disparités économiques régionales en Suisse", Fribourg

- (1979), "La correction des disparités régionales en période de ralentissement économique: le cas de la Suisse", *Revue suisse d'économie politique et de Statistique*, No 2, pages 153-172

GAUDE J. (1972), "Emploi agricole et migrations dans une économie dualiste", *Travaux et recherches du BIT*, Droz, Genève

DE GAUDEMAR J.-P. (1975), "La mobilité du travail: deux concepts, deux politiques", *Economies et sociétés*

- (1976), "Mobilité du travail et accumulation du capital", *Economie et socialisme* 28, François Maspero, Paris

GENDARME R. (1970), "Les problèmes économiques des régions frontalières européennes", *Revue économique*, No 6, p. 889-917, Librairie Armand Colin

GIERSCH H. (Ed.) (1975), "Bestimmungsgründe des regionalen Entwicklungspotentials", *Kieler Studien*, No 133, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen

GINSBERG R.-B. (1974), "Migration et maîtrise de la croissance démographique", *Les migrations internationales, Actes du séminaire sur la recherche démographique en liaison avec les migrations internationales*, Buenos Aires, CICRED

GODFREY E.-M. (octobre 1973), "Economic Variables and Rural-Urban Migrations: Some Thoughts on the Todaro Hypothesis", *J. Dev. Stud.*, Londres, No 7, p. 66-78

GOELHO P.-R., GHALI M.-A. (décembre 1971), "The End of North-South Wage Differential", *American Economic Review*

GOLDBTHORPE J.-H., LOCKWOOD D., BECHHOFER F., PLATT J. (1968), "The Affluent Worker: Industrial Attitudes and Behaviour", Cambridge University Press

GOLINI A. (1974), "Distribuzione della popolazione, migrazioni interne e urbanizzazione in Italia", *Istituto di demografia, Università de Rome*

GOREUX L.-M. (avril 1956), "Les migrations agricoles en France depuis un siècle et leur relation avec certains facteurs économiques", *Etudes et Conjoncture*, No 4, p. 327-376

GREENWOOD H.-J. (mai 1969), "An Analysis of the Determinants of Geographic Labour Mobility in the United States", *Review of Economics and Statistics*, Cambridge (Mass.), No 2, p. 189-194

- (décembre 1970), "Lagged Response in the Decision to Migrate", *J. Reg. Science*

- (juin 1975), "Research on Internal Migration in the United States: A Survey", *Journal of Economic Literature*, Volume XIII, No 2, p. 397-433

- GULLER P. (avril 1970), "Le degré d'attractivité - facteur déterminant des fluctuations démographiques", Informations zur Orts-, Regional- und Landesplanung, DISP, No. 17, Edition française, Institut ORL, ETH Zurich, p. 10-17
- HÄAG D. (1976), "Gestion d'un système scolaire, perspectives globales", Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Neuchâtel, Faculté de droit et des sciences économiques
- HADERMANN J., KÄPPEL J., KOLLER P. (1975), "Räumliche Mobilität. Theoretische Grundlagen und empirische Untersuchung in der Planungsregion St.-Gallen", vol. 1-3, Thèse, Université de Saint-Gall
- HÄGERSTRAND T. (1957), "Migration and Area", Lund Studies in Geography, No 13, Lund, Suède
- HARRIS J.-R., TODARO M.-P. (mars 1970), "Migrations, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis", American Economic Review, No 1, p. 126-142
- HEBERLE R. (1955), "Theorie der Wanderungen, Sociologische Betrachtungen", Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft, 75, 1. Halbband, p. 1-23
- HERIN R. (1971), "Les travailleurs saisonniers d'origine étrangère en France", Institut national d'études démographiques, Travaux et Documents, cahier No 59, PUF
- HILHORST H.-J. (1969), "La théorie du développement régional: un essai de synthèse", in Centre de développement de l'OCDE, Aspects multidisciplinaires du développement régional, Paris
- HIRSCH W.-Z. (1968), "The Supply of Urban Public Services", in Perloff H., Wingo L. (édit.), Issues in Urban Economics, Baltimore, The Johns Hopkins Press
- HOFFMANN - NDWOTNY H.-J. (1970), "Migration, ein Beitrag zu einer soziologischen Erklärung", Ferdinand Enke Verlag, Stuttgart
- HOLLAND D.-W., TWEETEN L.-G. (août 1973), "Human Capital Migration: Implications for Common School Finance", Land Econ., Madison, No 3, p. 278-284
- HOLLAND S. (1976), "The Regional Problem", The Macmillan Press Ltd, London and Basingstoke
- INED (1974), "Migrations", Revue Population, numéro spécial, mars 1974, INED, Paris
- ISARD W. (1956), "Location and Space Economy", MIT Press, Cambridge
- (1972) a) Tome I: Equilibre économique, b) Tome II: Optimisation, "Méthodes d'analyse régionale", Sciences économiques et commerciales - 4, Dunod, Paris
- ISBELL E.-C. (1944), "Internal Migration in Sweden and Intervening Opportunities", American Sociological Review, vol. 9, p. 627-239

- JACKSON J.-A. (1969), (édité par), "Migration", Sociological Studies 2, Cambridge University Press
- JANSEN C.-J., KING R.-C. (septembre 1968), "Migrations et "occasions intervenantes" en Belgique", Recherches économiques de Louvain, No 4
- JANSEN C.-J. (Edité par) (1970), "Readings in the Sociology of Migration", Pergamon Press Ltd., Toronto, Canada
- JEGOUZO G. (1973), "Exode agricole et offre régionale d'emplois", Editions Cujas, Paris, 232 p.
- JESSUA C. (1968), "Coûts sociaux et coûts privés", Presses Universitaires de France, Paris
- JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DES MONTAGNES NEUCHATELOISES (1976), "Centres urbains - régions de montagne - dialogue: manque de compréhension face à une dépendance réciproque ou conflit d'intérêt?", La Chaux-de-Fonds
- KAU J.-B., SIRMANS C.-F. (avril 1977), "The Influence of Information Cost and Uncertainty on Migration: A Comparison of Migrant Types", Journal of Regional Science, vol. 17, No 1, p. 89-96
- KAYSER B. (sous la direction de) (1977), "Migrations et développement", Revue Tiers-Monde, PUF
- KLAASSEN L.-H. (1965), "Aménagement économique et social du territoire", DCDE
- KLAASSEN L.-H., OREME P. (1973), "Migration Policy in Europe - A Comparative Study", Saxon House, Lexington Books
- KNIGHT J.-B. (mai 1972), "Rural - Urban Income Comparisons and Migration in Ghana", Bulletin Oxford University's Institute of Economics and Statistics, Oxford, No 2, p. 199-228
- KUKLINSKI A. (1970), "Regional Development, Regional Policies and Regional Planning - Problems and Issues", Regional Studies
- KUNZ B., MAILLAT D. et coll. (1976), "Problématique du développement de la chaîne du Jura", Groupe d'Etudes Economiques, Université de Neuchâtel
- LACROIX R., PROULX M. (juillet-septembre 1973), "Une évaluation partielle des pertes ou gains des provinces résultant de la mobilité des étudiants et diplômés universitaires", Actual. Econ., Montréal, No 3, p. 379-402
- LANGLEY P.-C. (mars 1979), "The Private Gains to Long-Distance Migration in the United States", The Economic Journal, Cambridge
- LANSING J.-B., MUELLER E. (1967), "The Geographic Mobility of Labor", Ann Arbor: Survey Research Center, University of Michigan
- LAVAGNE P. (septembre 1969), "Conséquences de la liberté de mouvement du facteur travail en économie internationale", Revue économique, vol. 20, No 5, A. Colin, Paris, P. 873-887

- LEFEBVRE H. (1974), "La production de l'espace", *Anthropos*
- LE THAN KHOI (1967), "L'industrie de l'enseignement", Les Editions de Minuit, Paris
- LI DONNI V. (1977), "Capital humain et migrations internes en Italie", *Economie appliquée*, Tome XXIV, No 1-2, Librairie Droz, Genève, p. 159-173
- LONGONE P. (septembre 1972), "Les migrations intérieures 1954-1968", *Population et sociétés, Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Economiques, Sociales*, No 50, INED, Paris
- MADINIER P. (juillet 1959), "La mobilité du travail aux Etats-Unis et en France", *Revue économique*, No 4, Armand Colin, p. 549-574
- (1959), "Les disparités géographiques de salaires en France", *Etudes et mémoires du Centre d'études économiques*, Paris, Armand Colin
- MAILLARD G. (1975), "La répartition interrégionale des facteurs de production dans une économie en croissance", Thèse de doctorat, Université de Fribourg
- MAILLAT D. (1968), "Structure des salaires et immigration", Neuchâtel
- MAILLAT D., PELLATON J.-P. (1975), "La région Centre-Jura, Etude des potentialités et des objectifs de développement", Groupe d'Etudes Economiques, Université de Neuchâtel
- MERA K. (novembre 1967), "Trade off Between Aggregate Efficiency and Interregional Equity: A Static Analysis", *Quarterly Journal of Economics*
- MERLIN P. (1971), "L'exode rural", Institut national d'études démographiques, Travaux et Documents, Cahier No 59, PUF
- MESPLIER J. (1973), "Contribution à l'analyse du concept de mobilité géographique de la population", *Revue économique du Sud-Ouest*, Bière, Bordeaux
- MILLOT B. (janvier 1971), "Les échanges de capital humain entre la Bourgogne et les régions françaises (1962-1968)", *Revue de l'Economie du Centre-Est*, No 51, p. 51-60
- (1973), "Effets externes, éducation et mobilité", *Revue d'économie politique*, No 3, 83^e année
- MISHAN E.-J. (1967), "The Costs of Economic Growth", Staples Press
- MORAN P. (1966), "L'analyse spatiale en science économique", *Connaissances économiques*, éditions Cujas, Paris, 294 pages
- MORRILL R.-L. (mai 1962), "The Development of Models of Migration and the Role of Electronic Processing Machines", *Les déplacements humains, Entretiens de Monaco en sciences humaines*, Hachette
- MOSCOVICI S. (1959), "La résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion", *Sociologie du Travail*, No 1

- MUTH R.-F. (janvier 1971), "Migration: Chicken or Egg ?", Southern Economic Journal, Chapel Hill, No 3, p. 297-306
- MYRDAL G. (1957), "Economic Theory and Under-developed Regions", Duckworth, Londres
- NADOT R. (1971), "L'immigration étrangère depuis la guerre", Institut national d'études démographiques, Travaux et Documents, cahier No 59, PUF
- NATIONS UNIES (1958), "Dictionnaire démographique multilingue", volume français, New-York
- (1971), "Méthodes de mesure de la migration interne", Manuel VI, Manuels sur les méthodes d'estimation de la population, ST/SOA/Série A/47, Département des affaires économiques et sociales, Etudes démographiques, No 47, New-York
- NEEDLEMAN L. (Ed.) (1972), "Regional Analysis, Selected Readings", Penguin Books Ltd, Harmondsworth, England
- NELSON P. (1959), "Migration, Real Income and Information", Journal of Regional Science, vol. 1, No 2, p. 43-73
- OCDE (1965), "Les salaires et la mobilité de la main-d'oeuvre", Paris
- (1966), Résumés d'articles choisis
 - (1967), Données statistiques
- OHLIN B.-G. (1933), "Interregional and International Trade", Cambridge, Mass., Harvard University Press
- OLIVER F.-R. (1964), "Interregional Migration and Unemployment 1951-1961", Journal of the Royal Statistical Society, Série A, p. 42-75
- (1965), "A Year by Year Analysis of Interregional Migration 1951-1961, Journal of the Royal Statistical Society, p. 285-297
- OLSSON G. (1965), "Distance and Human Interaction: A Migration Study", Geografiska Annaler, vol. 47, p. 3-43
- ORL (1971), "Geographische Mobilität als Beurteilungskriterium Landesplanerischer Leitbilder" SOZ-Notiz Nr. 3, ETH, Zürich
- (décembre 1971), "Landesplanerische Leitbilder der Schweiz", Schlussbericht, Band III, Anhang, ORL, Zürich
 - (HAAG F. et coll.), "Interregionale Wanderungen in der Schweiz", Analyse der Volkszählung 1970, ETH, Zürich
 - (1975 a), "Die kantonalen Migrationsströme zwischen 1965 und 1970", Zwischenbericht
 - (1975 b), "Migration zwischen ländlichen und städtischen Gebieten 1965-1970", Bericht 2

- (1976), "Etappenwanderung", Bericht 3
 - (1977), "Struktur der interregionalen Migration 1965-1970", Bericht 4
 - (1978 a), "Ergebnisse und Beurteilung", Band 1, Berichte ORL, Nr. 37 a
 - (1978 b), "Migrationstabellen", Band 2, Berichte ORL, Nr. 37 b
- ORSAGH T.-J., MOONEY P.-J. (août 1970), "A Model for the Dispersion of the Migrant Labor Force and Some Results for the United States, 1880-1920", *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., No 3, p. 306-312
- PACKARD V. (1973), "Une société d'étrangers", Calmann-Lévy
- PELLATON J.-P., STROHMEIER A. (1975), "Les migrations dans la région Centre-Jura", Groupe d'Etudes Economiques, Université de Neuchâtel
- PERSKY J.-J., KAIN J.-F. (janvier 1970), "Migration, Unemployment and Race in the Deep South", *Southern Economic Journal*, No 3, p. 268-276
- PONSARD C. (1958), "Histoire des théories économiques spatiales", Centre d'Etudes Economiques, Etudes et Mémoires, No 41, Armand Colin, Paris
- (1965), "Economie et espace, Essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique", SEDES, Paris
- PORTER R. (1956), "Approach to Migration through Its Mechanism", *Geografiska Annaler*, 38, p. 317-343
- POURCHER G. (1964), "Le peuplement de Paris", Cahier No 43, Travaux et Documents de l'INED, PUF
- PRESSAT R. (1969), "L'analyse démographique", PUF, Paris
- PROGNOS (1968), "Struktur und Motive der Wanderungsbewegungen in der Bundesrepublik Deutschland", Bâle
- RAIMON R.-L. (novembre 1962), "Interstate Migration and Wage Theory", *R.E. Stat.*
- RAVENSTEIN E.-G. (juin 1885) a) vol. 48, p. 167-235, (juin 1889) b) vol. 52, p. 241-305, "The Laws of Migration", *Journal of the Royal Statistical Society*
- REMY J. (1966), "La ville: phénomène économique", Vie ouvrière, Bruxelles
- REVUE FRANCAISE DES AFFAIRES SOCIALES (avril - juin 1978), "Les migrations externes - (Approches diverses de quelques aspects significatifs du fait migratoire en France)", Numéro spécial, 32^e année, Ministère de la Santé et de la Famille, Ministère du Travail et de la Participation
- RICHARD A. (1974), "Migration et développement inégal du capitalisme à l'échelle mondiale", Education et développement, Institut international de recherche et de formation (IRFED), Paris, (ronéoté)

RICHARDSON H.-W. (1973), "Elements of Regional Economics", Penguin Books Ltd, Harmondsworth, England

- (1973), "Regional Growth Theory", The Macmillan Press Ltd, London

- (1978), "Regional and Urban Economics", Penguin Books Ltd, Harmondsworth, England

ROMANS J.-T. (janvier 1974), "Benefits and Burdens of Migration (with Specific References to the Brain Drain)", South. Econ. J., Chapel-Hill, vol. 30, No 3, p. 447-455

ROSSI A. (1972), "Mouvements migratoires et croissance économique régionale", Informationen zur Orts-, Regional- und Landesplanung, DISP Nr 22, Edition française, Institut ORL, ETH Zurich, p. 12-14

SAHOTA G.-S. (mars-avril 1968), "An Economic Analysis of Internal Migration in Brazil", Journal of Political Economy, vol. 76, p. 218-251

SALLES P. (1973), "Croissance, mobilité géographique et professionnelle", Problèmes économiques généraux, p. 124-146, Université Technique, Ounod

SALT J., CLOUT H. (1976), "Migration in Post-War Europe", Oxford University Press

SANDELL S.-H. (novembre 1977), "Women and the Economics of Family Migration", R. Econ. Statist., Cambridge, (Mass.), No 4, p. 406-414

SANTINI A. (1974), "Effets sur la composition par âge et la fécondité de divers modèles de migration", Les migrations internationales, Actes du séminaire sur la recherche démographique en liaison avec les migrations internationales, Buenos Aires, C1CRED

SAUVY A. (1963), Volume I: Economie et croissance, (1959), Volume II: Biologie sociale, "Théorie générale de la population", Bibliothèque de sociologie contemporaine, PUF, Paris

- (1976), "Eléments de démographie", Thémis, PUF

SCHIRAY M., ELIE P. (janvier 1970), "Les migrations entre régions et au niveau catégories de communes de 1954 à 1962", Les collections de l'INSEE, 04, démographie et emploi

SCHRAMM G. (1976), "L'évolution de la pauvreté dans les régions", Conseil canadien de l'aménagement rural, Ministère des Approvisionnements et Services, Canada

SCHULER H. (août 1978), "Umorientierung der schweizerischen Binnenwanderungen", Forum Statisticum, No 10, Union des Offices Suisses de Statistique, Berne

SCHWIND P.-J. (1971), "Migration and Regional Development in the United States 1950-1960", Département de Géographie, Université de Chicago, Research Paper No 133

- SCULLY G.-W. (décembre 1969), "Interstate Wage Differential, a Cross-Section Analysis", *American Economic Review*
- SECTION CANTONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (août 1970), "Les migrations dans le Jura neuchâtelois", Neuchâtel
- SHAW R.-P. (1975), "Migration Theory and Fact", A review and bibliography of current literature, Bibliography series number five, Regional Science Research Institute
- SIEBERT H. (1969), "Regional Economic Growth: Theory and Policy", International Textbook Company, Scranton, Pennsylvania
- (1969), "Goal Conflicts in Regional Growth Policy", *Zeitschrift für Nationalökonomie*, vol. 29, p. 19-28
 - (1970), "Regionales Wirtschaftswachstum und interregionale Mobilität", J.C. B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen
- SILVERSTRE J.-J. (1978), "Les inégalités de salaires. Marché du travail et croissance économique", PUF, Paris
- SJAASTAD L.-A. (1960), "The Relationship between Migration and Income in the United States", *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, vol. 6
- (octobre 1962), "The Costs and Returns of Human Migration", *Journal of Political Economy*, suppl., vol. 70, No 5, part. 2, p. 80-99
- SOMMERS P.-M. (octobre 1973), "Analysis of Net Interstate Migration", *South. econ. J.*, Chapel Hill, No 2, vol. 40, p. 193-201
- SPEARE A. (1971), "A Cost-Benefit Model of Rural to Urban Migration in Taiwan", *Population Studies*, 25, p. 117-130
- STEWART C.-T. (1960), "Migration as a Function of Population and Distance", *American Sociological Review*, vol. 25, p. 347-356
- STILWELL F.-J.-B. (1972), "Regional Economic Growth", *Macmillan Studies in Economics*, The Macmillan Press Ltd, London
- STOCKER P. (arbeitsgruppe) (1972), "Grundlagen zu den Leitlinien für die Berggebetsförderung", Herausgeben vom Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartement, Berne
- STOFFER S.-A. (décembre 1940), "Intervening Opportunities: A Theory Relating Mobility and Distance", *American Sociological Review*, vol. 5, p. 845-867
- (1960), "Intervening Opportunities and Competing Migrants", *Journal of Regional Science*, vol. 2, No 1, p. 1-26
 - (1962), "Social Research to Test Ideas", Glencoe

TACHI M. (janvier 1964), "Regional Income Disparity and Internal Migration of Population in Japan", Economic Development and Cultural Change, volume XII, Numéro 2, The University of Chicago Press, Chicago

TAPINOS G. (1974), "L'économie des migrations internationales", A. Colin, Paris

TENEUR J., DI QUAL L. (1972), "Economie régionale et aménagement du territoire", Oossiers Thémis, PUF

TERNOTE M. (1969), "Migration et équilibre économique spatial", Université catholique de Louvain, Louvain

- (mars-avril 1974), "Les mouvements migratoires interrégionaux au sein du marché commun", Revue d'économie politique, No 2, 84^e année, p. 210-223

TOODARO M.-P. (mars 1969), "A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries", American Economic Review, Menasha (Wisc.), No 1, p. 138-148

- (novembre 1971), "L'exode rural en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus", Revue Internationale du Travail, Genève, No 45, p. 423-451

- (1976), "Internal Migration in Developing Countries", Bureau International du Travail, Genève

TRUU M.-L. (juin 1973), "Some Effects of Regional Migration", South-Afr. J. Econ. Braamfontein, No 2, vol. 41, p. 98-110

TUGAULT Y. (1973), "La mesure de la mobilité - Cinq études sur les migrations internes", Institut national d'études démographiques, Travaux et Documents, cahier No 67, Presses Universitaires de France

VANDERKAMP J. (1968), "Interregional Mobility in Canada: A Study of the Time Pattern of Migration", Canadian Journal of Economics, No 1, p. 595-609

- (1971), "Migrations Flows, their Determinants and the Effects of Return Migration", Journal of Political Economy

VEODER R.-K., GALLAWAY L.-E., CHAPIN G.-L. (1971), "The Determinants of Internal Migrations in West Germany, 1967", Weltwirts. Arch., Kiel, vol. 106, No 2, p. 309-319

VINCENT L.-A. (février 1963), "L'exode agricole en France depuis 1900. Sa liaison avec les taux de productivité et les élasticités de consommation", Etudes et Conjonctures, INSEE, Paris

VINING R. (1953), "The Region as an Economic Entity and Certain Variations to be Observed in the Study of Systems of Regions", Readings in Business Cycles and National Income, George Allen et Unwin Ltd, Londres, p. 405-422

WEEEDEN R. (1973), "Interregional Migration Models and their Application to Great Britain", Cambridge University Press, National Institute of Economic and social Research, Regional Papers II

- WERCZBERGER E. (1964), "Untersuchung über die Pendlerregionen und Einteilung der Schweiz in Arbeitsmarktregionen", ORL, Zwischenbericht 2, Zürich
- WEST D.-A., HAMILTON J.-R., LOOMIS R.-A. (février 1976), "A Conceptual Framework for Guiding Policy - Related Research on Migration", Land. Econ., Madison, No 1, p. 66-76
- WIDMER J.-Ph. (1978), "Le rôle de la main-d'oeuvre étrangère dans l'évolution du marché suisse du travail", Groupe d'Etudes Economiques, Université de Neuchâtel, Neuchâtel
- WILDHABER U. (1977), "Die Problematik der Beeinflussung von Wanderungen durch raumpolitische Massnahmen", Thèse, Université de Saint-Gall
- WILLIS K.-G. (1974), "Problems in Migration Analysis", Saxon House, Lexington Books
- WINNICK L. (1966), "Place Prosperity v. People Prosperity: Welfare Considerations in the Geographic Distribution of Economic Activity", Essays in Urban Land Economics, Los Angeles
- ZOLLER H.-G. (1972), "Localisation résidentielle, décision des ménages et développement suburbain", Vie Ouvrière, Bruxelles